This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

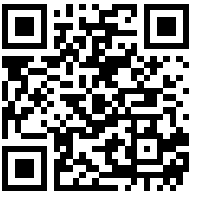

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
HN 4JBK 8

Digitized by Google

831.41
KF858

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

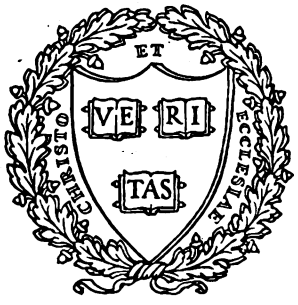

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— VINGT-TROISIÈME ANNÉE —

DEUXIÈME SÉRIE. T. II

BRUXELLES
P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
45, RUE DU POINÇON, 45

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Digitized by Google

Digitized by Google

LA LÉGISLATION DIRECTE

ET LE RÉGIME REPRÉSENTATIF

La réforme constitutionnelle du droit de suffrage a mis à l'ordre du jour une foule de questions politiques, telles que la législation directe, le référendum, la représentation des intérêts et des minorités, le mandat impératif, le dualisme des Chambres. Tous les jours, ces problèmes sont discutés dans la presse et par l'opinion publique; mais on peut regretter que cette discussion manque quelquefois de clarté et de précision, parce que l'on ne s'entend pas sur la valeur des termes. Discussion de mots, sans doute; mais en matière politique, lorsqu'on n'est pas d'accord sur les mots, on est bien près de ne plus l'être sur les idées et l'on en arrive facilement à confondre les institutions les plus différentes.

C'est ce qui se passe actuellement à propos de la législation directe et du référendum, d'une part, du régime représentatif et du système parlementaire, d'autre part.

Cependant, la législation directe n'est pas plus le référendum que le régime représentatif n'est le système parlementaire. La législation directe c'est la loi faite par le peuple lui-même, tandis que le référendum c'est l'appel au peuple d'une loi régulièrement votée par un corps représentatif; c'est donc un simple rouage d'un régime représentatif et qui ne se conçoit pas sans lui.

De même, le régime représentatif c'est la législation indirecte, la loi faite par des mandataires du peuple, quelle que soit, du reste, l'étendue de leurs pouvoirs ou la forme de leur

Digitized by Google

élection, tandis que le système parlementaire n'est qu'un des modes de ce régime, celui qui s'est développé d'abord en Angleterre et qui consiste essentiellement en ce que le gouvernement tout entier est aux mains du Parlement.

Pourtant, ces notions si claires sont à chaque instant brouillées : les uns, à propos de législation directe, usent et abusent du référendum ; les autres, par dégoût du système parlementaire, en viennent à repousser toutes les institutions représentatives.

D'où vient cette déplorable confusion? De ce qu'on ne consulte pas assez l'histoire ou qu'on la consulte mal. Cependant, sans la base expérimentale de l'histoire, nos conceptions politiques risquent fort de demeurer, comme celles des idéologues du XVIII^e^ siècle, suspendues dans les nuages.

Interrogeons donc l'histoire ; elle nous apprendra à distinguer clairement la législation directe du régime représentatif et marquera nettement à nos yeux les défauts et les avantages de ces deux systèmes politiques.

I

Occupons-nous d'abord de la législation directe.

Un peuple a deux manières d'exercer directement le pouvoir législatif : ou bien il modèle et façonne lui-même la loi tout entière, dans tous ses détails, comme le font, par exemple, nos Chambres représentatives ; ou bien il se contente d'approuver ou d'improuver en bloc des projets de loi qu'il n'a pas faits et qui lui sont présentés par d'autres corps politiques, c'est-à-dire qu'il agit par voie de plébiscite.

Or, l'histoire nous montre que le premier système n'a jamais existé chez les nations policées et que les peuples primitifs et barbares, qui seuls l'ont pratiqué, l'ont fait sous la forme instinctive et non écrite de la coutume.

C'est qu'en effet, ce système embryonnaire ne convient qu'à des sociétés embryonnaires où toutes les fonctions sont encore confondues ; mais à mesure que la grande loi de la différenciation des organes apparaît et se développe, la légis-

Digitized by Google

lation tumultuaire des premiers temps fait place à des rouages beaucoup plus complexes.

Conçoit-on, d'ailleurs, qu'un groupe de plusieurs millions de citoyens, étrangers aux multiples questions du droit, absorbés tous les jours par les soucis de leur profession, puissent discuter et assembler les détails infinis d'une loi, alors que nos Parlements européens, bien que composés d'un petit nombre d'hommes dont l'unique mission est de légiférer, ne réussissent pas toujours à faire des lois homogènes, ainsi que le prouve, hélas! notre récente loi sur l'enseignement supérieur!

Et ce qu'un corps législatif entouré de l'arsenal des rapports spéciaux, des documents de tout genre, éclairé par des discussions approfondies, longues, absorbantes, ne parvient que si difficilement à faire, la masse hétérogène des citoyens le ferait! Ce serait certes un miracle, et les théoriciens qui, sous prétexte de référendum, rêvent de réaliser un pareil prodige, ont sans doute en main quelque baguette magique analogue à celle dont se servit Jéhovah quand il débrouilla le chaos.

En réalité, jamais les peuples sortis du régime patriarcal n'ont pratiqué de cette façon la législation directe; toujours ils ont employé le second système, celui des plébiscites.

A Athènes, à Sparte, dans toutes les républiques grecques, la loi est votée par le peuple, mais sur un projet proposé par un corps délibérant spécial.

Prenons comme exemple Athènes, cet État démocratique par excellence, et prenons-la en son plus beau temps, sous Périclès et ses successeurs. Est-ce qu'un citoyen ou un groupe de citoyens avait le droit de proposer une loi? Est-ce que le peuple pouvait délibérer au hasard?

Nullement. La *Boulê*, le conseil des Cinq-Cents, corps à la fois électif et recruté par le sort, préparait et proposait à l'assemblée ou Ecclésie, le projet, le *probouleuma*. L'Ecclésie, composée de tous les citoyens, se réunissait sous la présidence du président du Sénat, l'Épistate, ou bien, au IVe siècle, sous celle d'un président de section, le Proèdre.

Un héraut lisait le projet; après quoi, ou bien nul ne

Digitized by Google

demandait la parole et le projet était voté sans discussion, ou bien des orateurs se faisaient inscrire et montaient à la tribune pour développer des amendements et des contre-projets; la discussion close, toutes les propositions étaient renvoyées au président, qui les soumettait au vote, à moins qu'il ne les repoussât par voie d'intercession.

Et tout n'était pas fini par là; car l'Aréopage, jusqu'à Périclès, et, après lui, le collège des sept Nomophylaques, nommés pour un an, avaient un droit souverain de contrôle et pouvaient rendre la loi nulle en lui refusant leur sanction.

Ajoutons qu'Athènes ne contenait guère que seize à dix-huit mille citoyens et qu'il en venait rarement à l'Ecclésie plus de six mille; que cette poignée d'hommes vivaient côte à côte sur un territoire de quelques lieues carrées; que l'esclavage les débarrassait des soucis absorbants de nos travailleurs modernes, et qu'enfin les Athéniens ne votaient guère que des lois de politique générale, puisque le droit civil et criminel se trouvait inscrit dans des constitutions ou dépendait de coutumes aussi anciennes que la république elle-même.

A Rome, chez ce peuple qui, plus que tout autre, a eu le sentiment du droit et qui, certes, est l'un de ceux qui ont le mieux résolu le difficile problème du mécanisme politique, le même spectacle nous est offert et plus instructif encore.

Non seulement les Comices, pas plus que l'Ecclésie athénienne, ne se réunissent spontanément, mais ils ne peuvent même délibérer sur le projet de loi qui leur est soumis. Ce projet, c'est le magistrat président, consul, préteur, tribun, qui l'a fait et qui l'a fait seul. Sans doute, pour connaître l'opinion de ses concitoyens, il a tenu d'abord des *conciones,* des meetings, où chacun a pu exprimer ses idées; mais le projet émane de lui et ce projet doit être voté par les Comices, en bloc, par oui ou par non.

De plus, pendant longtemps, les lois votées par le peuple furent soumises à la sanction du Sénat, comme les lois athéniennes à celle de l'Aréopage. Comme à Athènes aussi, les Comices ne s'occupent guère que de lois politiques ou de lois civiles fondamentales.

Digitized by Google

On ne trouve, en somme, dans les assemblées législatives des anciens, rien de pareil à la besogne multiple de nos parlements, qui légifèrent sur toutes matières *et quibusdam aliis*.

C'est même là une caractéristique de l'organisation politique des Romains et des Grecs. Comme ils pratiquaient le système de la législation directe, ils avaient compris qu'un peuple pris en masse ne peut émettre d'avis rationnel que sur les grandes questions nationales.

Quant aux autres, c'étaient des magistrats responsables qui les résolvaient dans la plénitude de leur droit. A Rome, par exemple, les magistrats en entrant en charge publiaient des édits ayant force de loi pendant leur magistrature, et ces édits dépassaient de beaucoup la portée de nos arrêtés et de nos décrets gouvernementaux, puisqu'ils empiétaient largement sur le domaine législatif.

Mais à Rome, ce pouvoir énorme donné à quelques hommes n'offrait aucun danger, car ces hommes étaient élus tous les ans par le peuple, formaient des collèges, ne pouvaient arriver aux magistratures supérieures qu'après avoir suivi la filière des magistratures inférieures, enfin, étaient responsables.

En outre, à côté des magistrats romains, se trouvait un corps organique, le Sénat ; le Sénat, qui siège tous les jours, qui gouverne lui aussi, qui lui aussi fait des lois, les sénatus-consultes roulant sur toutes matières; le Sénat, sans l'autorisation duquel on ne peut ni lever un soldat, ni disposer de la moindre parcelle du trésor public ; le Sénat, qui seul décrète les impôts, qui seul décide s'il y a lieu de nommer un dictateur, c'est-à-dire de confier les destinées de l'État romain tout entier, pendant un temps qui peut s'élever jusqu'à six mois, au despotisme absolu d'un seul homme.

Mais ce Sénat tout-puissant était admirablement recruté, comme les collèges de magistrats. C'étaient les censeurs, des magistrats élus, qui tous les cinq ans dressaient la liste des trois cents sénateurs. Et cette liste n'était pas dressée arbitrairement, car les censeurs étaient obligés d'y inscrire les magistrats sortis de charge avec honneur, en commençant par les plus élevés.

Digitized by Google

Un Sénat ainsi composé représentait certes la quintessence de l'expérience et des talents politiques de toute la nation et méritait, à bon droit, d'être appelé l'âme de Rome.

Quand on examine de près ces institutions romaines, on doit reconnaître qu'elles nous présentent un des plus parfaits modèles d'organisation publique que les hommes aient créés.

La nation y est souveraine, puisque tous les pouvoirs sont électifs ; mais chacun des organes du corps social garde sa sphère d'action bien déterminée : à la masse du peuple, qui n'a ni le temps, ni les capacités nécessaires pour s'occuper des mille détails techniques de l'administration, est confié le soin de nommer ses mandataires et de donner souverainement son avis sur les grandes questions d'intérêt national ; aux magistrats sont réservés les rouages spéciaux de l'activité sociale, la guerre, la justice, les travaux publics, les finances ; au Sénat, enfin, la haute direction de l'État.

Et chacun de ces trois grands organes de la cité romaine possède la plénitude de la souveraineté, sans s'occuper de la distinction futile des trois pouvoirs telle qu'elle est sortie de la tête des théoriciens du XVIII^e^ siècle ; chacun légifère en toute liberté, le peuple par des lois, les magistrats par des édits, le Sénat par des sénatus-consultes.

Mais ce système de législation directe, quelque harmonique, quelque rationnel qu'il soit, ne convient qu'à un petit groupe d'hommes, vivant ensemble, rapprochés dans les bornes étroites de la Cité.

Dès que le monde romain grandit, dès que les Italiens sont devenus citoyens romains, la législation directe devient insuffisante. Comment, en effet, rassembler tous les habitants d'un grand territoire en un même lieu et en un même jour? Comment, d'autre part, sans les réunir, les mettre à même de se livrer à des délibérations sérieuses, sans lesquelles il n'est ni de bonnes lois, ni de bonnes élections?

Deux remèdes se présentaient : le régime représentatif ou le despotisme d'un seul.

Le système représentatif fut essayé, mais d'une façon timide et incohérente. en Grèce, par la formation de ligues, telles que

Digitized by Google

la Ligue étolienne et la Ligue achéenne; dans le monde romain, par l'envoi à Rome des votes écrits des corps de décurions des cités d'Italie et par la création des collèges augustales.

Mais ces embryons représentatifs avortèrent; c'est qu'en effet, ils étaient contraires au développement normal du droit politique des États de l'antiquité, qui n'étaient que des cités agrandies. Or, ces cités, devenues vieilles, ne pouvaient plus se transformer; elles avaient pris des plis indélébiles, comme l'être humain en prend avec l'âge. Quand l'homme n'est plus jeune, c'est en vain qu'on essayerait d'adapter ses organes à de nouvelles fonctions ou de modifier ses habitudes morales; il en est de même en ce qui concerne ces organismes supérieurs qu'on appelle les nations.

Le despotisme devait donc fatalement triompher; il était dans la force des choses; du reste, il eut sa grandeur, puisqu'il soutint pendant quatre siècles le lourd fardeau d'un des plus vastes empires qui aient existé.

D'ailleurs, le despotisme impérial, le césarisme, est surtout un despotisme administratif qui tient ensemble tous les rouages de la machine et leur donne de l'unité. Mais sous la main puissante des empereurs comme aux beaux temps de la république, les cités continuent à se gouverner elles-mêmes sur toute l'étendue de l'empire; elles ont chacune leurs comices, leur sénat, leurs magistrats comme autant de petites Romes, si bien que l'on pourrait définir l'empire une agglomération de républiques sous la haute direction d'un autocrate.

Malheureusement, en l'absence du régime représentatif, ce n'était qu'une agglomération et non pas une confédération; aussi la bureaucratie impériale finit-elle fatalement par envahir la vie municipale, par absorber toutes les forces vives des cités, et l'empire, détruit par son principe même, s'écroula.

II

C'est au milieu de cette agonie du monde ancien qu'arrivaient les Germains. Encore à demi sauvages, ils n'avaient

Digitized by Google

pas de traditions politiques, ils ne traînaient pas derrière eux le lourd héritage d'une civilisation usée. Sans doute, chez eux, dans leurs forêts et leurs plaines, ils avaient pratiqué la législation directe des villages, des cantons, des gaus, législation bien rudimentaire encore et qui ne s'appliquait guère qu'aux grands intérêts de la tribu, la nomination des chefs, les déclarations de guerre, les traités d'alliance, car tout le reste était réglé par la coutume.

Mais quand les peuples germaniques se furent répandus sur la surface de l'empire d'Occident, cette législation directe devenait impraticable, et c'est ainsi que le régime représentatif, qui n'était pas contrecarré chez les Germains par le développement antécédent des institutions politiques, se forma naturellement, lentement, et d'une façon presque insensible dans tous les États germaniques.

Bientôt, aux plaids généraux des Mérovingiens et des Carolingiens, n'assistèrent plus tous les hommes libres; mais leurs délégués, leurs mandataires, les hommes puissants qui pouvaient se déplacer facilement, les nobles laïques et ecclésiastiques.

Après la dislocation de l'empire carolingien, ce système des diètes, des wittenagemot, des grandes assemblées, existe partout; et quand, au XII^e^ siècle, les villes commencent à prendre de l'importance, leurs représentants viennent siéger à côté des nobles et des clercs, et les assemblées sont désormais composées des trois ordres de la nation.

Sans doute, bien des causes secondes favorisèrent le développement du régime représentatif et lui donnèrent des directions différentes suivant les temps et les lieux; mais en somme, pendant les derniers siècles du moyen âge, il était partout en pleine floraison, dans les communes et les provinces comme dans les États.

Ce qui distingue d'abord ce régime, c'est l'emploi fréquent du référendum; c'est qu'en effet, à l'origine, le principal droit des assemblées représentatives consiste dans l'octroi des subsides au souverain, comte, duc, roi, et que, la demande du souverain entendue, les délégués sont obligés d'en référer à

Digitized by Google

leurs mandants pour obtenir leur consentement; ils sont nommés à charge d'ouïr, comme disent les coutumes belges, et doivent *revenir à leurs principaux*.

Toutefois, lorsque les délégués des trois ordres représentent les intérêts de la nation entière, les droits de ces délégués augmentent, parce que le nombre des questions qu'ils sont appelés à résoudre devient beaucoup plus considérable. Dans ces grandes assemblées, États généraux en France, Diètes en Allemagne, Parlement en Angleterre, le référendum disparaît. Les députés sont devenus de véritables représentants, parfois avec mandat impératif quand ils sont rassemblés extraordinairement à propos d'une question capitale, parfois sous leur responsabilité personnelle quand ils siègent régulièrement et d'une manière suivie, comme au Parlement d'Angleterre.

III

C'est aussi en Angleterre que s'est développée cette forme particulière du régime représentatif, qu'on appelle le système parlementaire.

Dans ce système, le Parlement est le maître absolu; il possède la plénitude de la souveraineté. « Il n'y a qu'une chose que le Parlement ne peut faire, dit un vieux dicton, c'est de changer un homme en femme. »

Le Parlement, ou plutôt la majorité du Parlement représentée par le Cabinet, gouverne à sa guise, non pas à côté de la nation, mais à la place de la nation ; si la majorité change, le Cabinet change avec elle; leurs destinées sont indissolublement unies.

On comprend qu'à première vue, en présence de ce régime, le plus excessif, le plus radical de tous les régimes représentatifs, Jean-Jacques Rousseau, tout imbu des idées de l'antiquité et de la république de Genève, se soit écrié dans le *Contrat social* : « Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort; il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » Non, il n'est pas esclave; il est rentré dans la coulisse, il

Digitized by Google

observe ses mandataires et se réserve le droit de les réélire ou de les destituer suivant qu'ils auront bien ou mal géré ses intérêts.

Comment s'est formé le système parlementaire? Très simplement et d'une façon tout expérimentale. Après la mort d'Anne Stuart, en 1714, le nouveau roi, Georges de Brunswick, mal vu des Jacobites, absolument étranger aux mœurs politiques des Anglais, se trouva fort désorienté et fut obligé de s'appuyer sur les chefs de la majorité du Parlement, qui devinrent ainsi, sous le nom de Cabinet ou de Conseil des ministres, les vrais souverains du pays, mais des souverains par procuration, puisqu'ils n'étaient en somme que les représentants de la majorité parlementaire elle-même. Ce régime se consolida sous Georges II et tout particulièrement sous Georges III, que son extrême faiblesse d'esprit rendait incapable de réagir contre les empiètements du Parlement, de sorte qu'à la fin de son long règne, les Chambres et le ministère avaient complètement absorbé, en fait, les prérogatives du pouvoir exécutif.

Mais ce système, excellent en Angleterre, où il s'est développé spontanément d'après les lois de l'histoire, n'est pas un régime idéal que l'on puisse sans danger imposer à toutes les nations. On l'a bien vu quand, au XIX^e^ siècle, sous l'influence des idées anglaises, le parlementarisme a été transplanté chez les peuples les plus divers. Trop large pour certaines épaules, trop étroit pour d'autres, le régime britannique a craqué de toutes parts comme un habit mal fait.

Alors, l'enthousiasme de la première heure a fait place à un discrédit profond, et les nombreux défauts du système parlementaire ont fini par dessiller tous les yeux.

Parmi ces défauts, il en est trois qui frappent l'attention :

D'abord, l'instabilité ministérielle, le fréquent changement des Cabinets qui enlève au pouvoir exécutif tout esprit de suite, toute initiative virile et féconde ;

Ensuite, la dilapidation des deniers publics, le gaspillage effréné des finances, l'imprévoyance et la surcharge des impôts ;

Digitized by Google

Enfin, l'abus des discours, le bavardage insipide, la logomanie sans frein des assemblées parlementaires.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire contemporaine des États européens qui pratiquent plus ou moins le système anglais, comme la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, — sans parler de la Serbie, de la Roumanie ou de la Bulgarie, littéralement écrasées par ce lourd vêtement exotique, — pour être convaincu de l'impuissance, du gaspillage financier et de l'énorme perte de temps qu'engendre le parlementarisme.

IV

Mais il ne faudrait pas cependant, par dégoût du parlementarisme, rejeter les institutions représentatives. Il y a, en effet, mille moyens d'organiser un régime représentatif, sans tomber dans les abus du système parlementaire.

Nous en trouvons deux exemples très frappants dans deux républiques qui marchent à la tête de la civilisation, les États-Unis et la Suisse. Dans ces deux pays, les institutions politiques tendent à diminuer l'autocratie des Parlements, mais d'une manière fort différente.

Aux États-Unis, c'est en fortifiant le pouvoir exécutif, en le concentrant dans les mains, non pas de collèges abstraits, mais d'individus bien vivants, dans le genre des magistrats romains, élus par le peuple et responsables devant lui. Tel est le président de l'Union, qui jouit d'un droit de veto très étendu et nomme ses ministres en dehors du Congrès; ensuite le président de la Chambre des représentants, qui désigne lui-même les députés qui feront partie des quarante-sept comités permanents de la Chambre, *standing committees*, comités tout-puissants qui préparent à huis clos les lois que la Chambre se contente généralement de voter sans discussion; tels sont enfin les gouverneurs des divers États de l'Union et les maires des grandes villes, celui de New-York, par exemple, qui jouit d'un pouvoir presque dictatorial (1).

(1) Émile de Laveleye, *La forme nouvelle du gouvernement aux États-Unis et en Suisse.* — *La transformation du gouvernement local aux États-Unis.* *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1886 et du 1er août 1889.

Digitized by Google

En Suisse, on a essayé de museler le parlementarisme d'une façon tout opposée, par le référendum, c'est-à-dire en augmentant le pouvoir du peuple lui-même. Le référendum était du reste, en Suisse comme en Belgique, une vieille institution nationale qu'il n'a fallu que développer, référendum facultatif quant aux lois fédérales, référendum facultatif ou obligatoire quant aux lois et règlements de certains cantons.

Les États-Unis et la Suisse nous offrent encore bien d'autres institutions; par exemple, dans beaucoup d'États de l'Union, la réunion bisannuelle des Chambres et la limitation du temps des sessions, et en Suisse le droit d'initiative en vertu duquel un certain nombre d'électeurs peuvent soumettre directement un projet de loi à la législature cantonale qui doit le discuter, l'admettre ou le repousser.

Quoi qu'il en soit du système autoritaire des États-Unis ou du système plébiscitaire suisse, ils ont eu pour effet certain de diminuer les dépenses et de refréner l'outrance des majorités parlementaires.

V

Devons-nous introduire de toutes pièces en Belgique ces institutions exotiques? Ce serait une faute aussi grande que celle que commit la Constituante française quand elle supprima les provinces pour les remplacer par des départements, et fit table rase des vieilles institutions nationales au lieu de les améliorer.

Mais nous pouvons puiser dans la Constitution de la Suisse et des États-Unis certaines mesures utiles, en nous souvenant, bien entendu, que la Belgique n'est pas une république et qu'il faut nous garder de rendre trop puissant un pouvoir exécutif qui n'est ni élu, ni responsable.

C'est pour cela qu'il serait dangereux de donner au souverain le droit de consulter directement la nation sur l'utilité d'une loi future, car ce genre de plébiscite risquerait de nous jeter dans les voies néfastes du césarisme; c'est pour cela aussi que l'on peut hésiter à placer le ministère au dehors des Chambres, mesure excellente en principe, car elle permettrait

Digitized by Google

au peuple, devenu le grand électeur du Cabinet, de choisir des spécialistes pour gérer les divers départements, et donnerait plus d'initiative et d'esprit de suite à nos ministères, en diminuant l'influence de la bureaucratie, cette lèpre des États parlementaires.

Mais ce que l'on pourrait faire, c'est alléger la besogne énorme des Chambres par une large décentralisation, en rendant plus d'autonomie à nos provinces et à nos villes, et en ne laissant plus au Parlement que l'examen des questions nationales. On n'assisterait plus alors, à propos de la discussion des budgets, au lamentable spectacle d'une kyrielle de députés venant tour à tour entretenir la Chambre d'infimes questions d'intérêt local. *De minimis non curat prætor*, tout cela ne concerne pas l'État, mais les groupes particuliers, les provinces, les communes; c'est à elles de savoir ce qu'elles veulent faire et d'examiner si leur situation financière permet de nouvelles dépenses. Il est du reste évident qu'une pareille décentralisation n'aurait de portée sérieuse que si les gouverneurs des provinces et les bourgmestres des grandes villes étaient directement élus par les citoyens.

Le Parlement devrait se composer d'une Chambre unique. A quoi sert le Sénat? C'est, nous dit-on, un utile contrepoids, un pouvoir modérateur; mais cette vaine théorie du pouvoir modérateur est toute moderne, et quand nous examinons les siècles passés, nous voyons que les Chambres hautes ont une origine absolument historique. Sans parler de la Grèce et de Rome, où les Sénats n'ont rien de commun avec nos Sénats parlementaires, n'est-il pas évident que les Chambres hautes ont été depuis le moyen âge des organismes particuliers qui représentaient spécialement les ordres privilégiés à côté des corps représentatifs de l'ensemble de la nation? Les privilégiés ont aujourd'hui disparu en Belgique; que le Sénat disparaisse à son tour!

En tout cas, si pareille mesure semblait trop radicale, il est évident que le Sénat devrait être organisé de façon à représenter tout autre chose que la Chambre. Qu'on le fasse élire, par exemple, à l'instar du Conseil des États suisse ou du

Digitized by Google

Sénat des États-Unis, par les électeurs provinciaux, au nombre fixe de deux, quatre ou huit sénateurs par province, sans se préoccuper du plus ou moins grand nombre des habitants de la province. Il vaudrait peut-être mieux encore faire du Sénat une sorte de Conseil national, de Conseil d'État purement consultatif, qui serait formé des représentants élus de tous les grands intérêts du pays, et qui serait appelé à donner son avis préalable et motivé sur les projets de loi, avant qu'ils fussent soumis à la Chambre.

Quant à cette Chambre, que nous supposons élue par le suffrage universel, il conviendrait d'en réorganiser le fonctionnement. Peut-être serait-il bon d'y introduire le régime des *standing committees* des États-Unis; peut-être serait-il bon aussi de limiter le temps des discussions et le nombre des orateurs appelés à prendre la parole pour ou contre une question; enfin, dans le cas où l'on repousserait les *standing committees* ou le Sénat consultatif, il paraît absolument nécessaire qu'un Conseil d'État soit chargé de la préparation des lois.

VI

J'en arrive au référendum. Il est à la mode aujourd'hui, comme tout ce qui paraît nouveau, et tout le monde en parle, parfois à tort et à travers.

Quelques-uns le confondent même avec la législation directe et voudraient qu'aucun corps représentatif ne pût délibérer sur la moindre question sans un référendum préalable.

Gardons-nous d'une pareille utopie! Gardons-nous de ce référendum joujou, qui ne tarderait pas à désorganiser tout notre mécanisme politique!

Quant au référendum proprement dit, à l'appel au peuple d'une loi régulièrement discutée et votée, il peut être excellent, pourvu qu'on l'emploie avec prudence, lorsqu'il s'agit de lois organiques traitant d'importantes questions nationales, et pourvu qu'il soit demandé par un groupe très nombreux d'électeurs, par exemple par la majorité des électeurs du pays ou la majorité des provinces.

Digitized by Google

A des questions de principe, comme la question du service militaire général, l'instruction obligatoire, la séparation de l'Église et de l'État, la nation peut toujours répondre en connaissance de cause par oui ou par non, quand elle aura été éclairée par la discussion des Chambres et la polémique des journaux et des réunions publiques.

Mais comment veut-on que la masse du corps électoral réponde sérieusement à des questions complexes, comme l'adoption d'un titre du code de commerce, du code civil ou du code de procédure? Dans de pareilles lois, à l'égard desquelles la majorité des citoyens est certainement incompétente, il y a mille dispositions de détail qui attireront les sympathies ou les antipathies des uns et des autres, si bien que le référendum sorti d'une pareille consultation n'exprimera plus qu'une majorité de hasard, due beaucoup plus à des tendances irraisonnées et capricieuses qu'à une opinion mûrement délibérée. Il est même à craindre que beaucoup d'électeurs désorientés et ne parvenant pas à se faire une opinion sur la loi nouvelle, ne préfèrent garder l'ancienne de peur de l'inconnu. C'est le phénomène qui se produit en Suisse, par suite de l'abus du référendum.

L'abus du référendum aurait encore un autre inconvénient fort grave: c'est d'obliger les citoyens à s'occuper trop souvent de politique. Or, on ne vit pas de politique, pas plus que de l'air du temps; la politique est un moyen, ce n'est pas un but. Si l'on force les électeurs à s'y livrer à tout moment, il est à redouter qu'ils ne s'en dégoûtent et ne laissent le champ libre aux politiciens de profession, la plus détestable engeance à laquelle une nation puisse être livrée.

Enfin, l'abus du référendum fausse tous les rouages du gouvernement représentatif et tend à nous ramener à la pure barbarie. Ce qui fait la force et la dignité des corps représentatifs, c'est le sentiment de leur responsabilité; le référendum les débarrassera de ce souci et dès lors ils ne feront plus qu'enregistrer les décisions du corps électoral. A quoi bon les conserver alors? A quoi bon choisir comme délégués ceux que leur talent, que leurs études spéciales appellent à s'oc-

Digitized by Google

cuper des questions compliquées de la politique? Que si les corps représentatifs ne sont plus que des enregistreurs des opinions confuses de la foule, si c'est la masse nationale elle-même qui doit décider toutes les questions jusqu'aux plus infimes, c'est donc que tous les citoyens ont la science infuse, qu'ils sont de petits Pics de la Mirandole, que pour faire une bonne loi, il ne faut avoir ni rien appris, ni rien médité, et que sans documents d'aucune sorte, sans cette lumière spéciale qui naît d'une discussion approfondie entre membres d'un même collège, le premier venu de nous tous est capable de trancher toutes les questions en pleine connaissance de cause!

Ce sont là des utopies dangereuses et qui ne le sont pas moins, toute proportion gardée, quand il s'agit de la province ou de la commune que quand il s'agit de l'État.

Défions-nous de tout emballement dans cette question du référendum, et, comme disent les Allemands, ne versons pas l'enfant avec le bain.

VII

Reste une dernière question fort importante et qui se lie intimement à la réforme de notre droit électoral, c'est l'organisation du suffrage universel.

A quoi servirait, en effet, que tous les Belges majeurs fussent électeurs, si le mécanisme de la loi électorale rendait illusoire l'exercice du droit de vote de certains groupes d'électeurs en les empêchant de faire élire des représentants de leur choix?

Or, c'est ce qui se passe actuellement en Belgique sous l'empire d'un scrutin de liste qui découpe le pays en autant de collèges électoraux qu'il y a de cantons administratifs, de sorte qu'à côté de petits collèges qui ne nomment qu'un ou deux députés, on en trouve d'énormes qui nomment jusqu'à seize députés à la fois, mêlant ensemble, arbitrairement et sans rime ni raison, grandes villes, petites villes et campagnes, Bruxelles, Hal, Vilvorde, par exemple, et toutes les communes rurales de l'arrondissement.

Digitized by Google

Un pareil système est tout simplement monstrueux, et nulle part dans le monde on n'en voit de semblable. Ce n'est plus de l'organisation politique, c'est du pur gâchis politique qui ne peut engendrer que les plus criantes injustices et priver des groupes importants d'électeurs de toute représentation dans les grands collèges, alors que dans les petits collèges des groupes beaucoup moins considérables de la même opinion auraient sans doute triomphé.

Ce vice du scrutin de liste à la manière belge sera plus flagrant encore sous le régime du suffrage universel.

Comment y remédier? Deux moyens ont été proposés : la représentation des intérêts, la représentation proportionnelle que l'on appelle aussi parfois la représentation des minorités.

Ces deux moyens me semblent incertains et dangereux. Représenter les intérêts, rien n'est plus beau en théorie et, certes, tout le monde sera d'avis qu'un régime représentatif où tous les intérêts importants du pays auraient leur place vaudrait mieux que celui où dominerait seulement la souveraineté du nombre. Mais d'après quelle formule classera-t-on les intérêts? Comment répartira-t-on les citoyens dans les divers groupes d'intérêts? Quelque remarquables que soient les travaux qui aient été faits à ce sujet, ils semblent tous aboutir à des solutions arbitraires et peu réalisables. Si la représentation des intérêts doit triompher un jour, ce qui est à désirer, c'est lorsqu'elle se sera organisée elle-même, et d'une façon expérimentale et pratique, par exemple, par l'extension des unions ouvrières à tout le travail national.

Quant à la représentation proportionnelle, le principe en est certainement aussi juste que celui de la représentation des intérêts, car il est évident que toutes les opinions importantes d'un pays ont le droit d'être représentées dans le corps législatif de ce pays; mais les systèmes qui sont actuellement proposés en Belgique pour arriver à cette représentation proportionnelle sont fort défectueux.

D'abord, comme ils sont tous établis dans l'hypothèse de l'existence du scrutin de liste, ils se basent sur le principe que

Digitized by Google

les minorités ont le droit d'être représentées et se donnent uniquement pour tâche d'arriver à représenter le plus exactement possible ces minorités.

Or, théoriquement, ce principe est erroné. Dire qu'une minorité doit être représentée, c'est dire qu'une armée vaincue est une armée victorieuse. Quoi que l'on imagine, en politique comme à la guerre, les majorités seules font la loi, et l'on aurait beau représenter des minorités au Parlement, quand il s'agirait de voter une loi, ce serait encore une majorité qui trancherait la question.

Mais s'il est rationnel que les minorités courbent la tête, encore faut-il que ces minorités soient des minorités réelles et non pas des minorités factices. Or, notre système de scrutin de liste crée des minorités factices en confondant des groupes d'hommes de tendances et d'intérêts différents dans des unités non pas politiques, mais topographiques, les arrondissements administratifs.

Il ne faut pas oublier non plus que les systèmes de représentation des minorités sont obscurs, compliqués et qu'ils manquent fatalement d'équité, puisqu'ils ne peuvent s'appliquer efficacement qu'à des arrondissements nombreux et nullement à de petits arrondissements dans lesquels il n'y a qu'un ou deux députés à élire.

En vérité, il n'y a que deux systèmes qui sauvegardent la représentation proportionnelle : ou bien le scrutin de liste national, qui est impraticable et absurde, car on ne pourrait songer sérieusement à forcer tous les électeurs de Belgique à dresser une liste de cent trente à cent cinquante noms par ordre de préférence ; ou bien le scrutin uninominal, qui est en vigueur dans un très grand nombre de pays et qui remédierait à la plupart des inconvénients de notre scrutin de liste.

Qu'on suppose, en effet, la Belgique divisée en cent trente ou cent cinquante arrondissements électoraux, contenant à peu près tous le même nombre d'électeurs ou d'habitants, ce qui, du reste, serait la même chose sous le régime du suffrage universel, et chacun de ces arrondissements élisant un député à la simple majorité ; n'est-il pas évident que ce député repré-

Digitized by Google

sentirait bien l'opinion dominante de son arrondissement? N'est-il pas évident aussi que, dans un pays comme le nôtre, où les hommes d'une même profession, qu'ils soient houilleurs, tisserands, métallurgistes, paysans, gens de métiers, petits et grands bourgeois, sont agglomérés le plus souvent sur la même portion du sol, le scrutin uninominal nous donnerait aussi une représentation approximative des grands intérêts du pays? Les districts ouvriers nommeraient des députés ouvriers; les paysans et les bourgeois, des bourgeois et des paysans.

Sans doute, le scrutin uninominal ne ferait pas disparaître toutes les injustices; il n'y a pas d'institutions humaines qui puissent en être exemptes; mais il aurait sur les autres systèmes de représentation proportionnelle l'immense avantage d'être simple, clair et logique.

Comment se fait-il, cependant, que le scrutin uninominal éveille chez nous tant de défiances? Que peut-on bien lui reprocher? De faire triompher la politique de clocher? Les petits intérêts locaux? N'en est-il pas aujourd'hui ainsi, par hasard, et les systèmes de représentation proportionnelle éviteraient-ils ce danger, si tant est que c'en soit un?

Ne nous payons pas de mots. L'exemple de la France nous a montré la valeur respective du scrutin de liste et du scrutin uninominal.

En 1885, le ministère Ferry établissait le scrutin de liste départementale qu'avait vainement réclamé Gambetta quelques années auparavant, et quel a été le premier effet de cette réforme en cette même année 1885, sinon de pousser la République au bord de l'abîme et de manquer de faire triompher d'un seul coup la réaction cléricale? Instruits par l'expérience, les Français se sont empressés de revenir au scrutin uninominal, et bien leur en a pris, car, si le scrutin de liste eût encore existé en France lors des élections de 1889, Boulanger serait aujourd'hui empereur.

VIII

Quelques conclusions se dégagent de cette rapide étude. C'est d'abord qu'il ne faut pas confondre la législation directe

Digitized by Google

avec le référendum, ni le régime représentatif avec le système parlementaire.

C'est ensuite que le régime de la législation directe ne convient qu'à de petits groupes d'hommes, comme les cités antiques, mais que le régime représentatif est le seul qui convienne aux États modernes chez lesquels, par suite de la disparition de l'esclavage, de l'étendue du territoire et de la multiplicité des industries et des rouages sociaux, la différenciation des fonctions est devenue presque infinie.

C'est enfin que, puisque nous sommes à la veille de reviser notre Constitution, nous devons essayer d'y introduire des réformes sérieuses en évitant les utopies et les bouleversements radicaux et en tenant compte des lois de l'évolution historique.

Parmi ces réformes, celles qui me semblent possibles et pratiques, si nous voulons nous mettre loyalement à l'œuvre et rejeter les préoccupations mesquines de l'esprit de parti, sont les suivantes :

La suppression du Sénat ou tout au moins sa transformation ; la limitation du rôle du Parlement aux intérêts vraiment nationaux et l'augmentation de son effet utile par une large décentralisation provinciale et communale et par des règlements sévères de discipline intérieure ; l'emploi du référendum, c'est-à-dire de l'appel au peuple, lorsqu'il s'agit de grandes lois de principe ; enfin, l'organisation du suffrage universel par le scrutin uninominal.

HERMANN PERGAMENI.

Digitized by Google

A KNOCKE

Connaissez-vous Knocke, ce paisible village des Flandres dont les maisons s'éparpillent coquettement dans les dunes, formant comme une oasis sur les confins de la Hollande? Là, entre l'immensité de l'eau et l'immensité des plaines, j'ai passé des jours délicieux, des jours de souvenirs, de ceux qu'on aime à raconter, comme si leur évocation vous rajeunissait de toutes les années écoulées depuis. Il y a de cela seize ans. Je n'étais plus jeune, pas vieille encore; j'atteignais cette halte de la vie où l'on aime à se recueillir avant de descendre l'autre versant.

Un été, je vins m'installer dans une de ces modestes maisons. Maison, c'est beaucoup dire; maisonnette tout au plus. Quatre murs, une façade à un étage badigeonnée de chaux, des volets grands ouverts contre lesquels grimpait une clématite qui, après avoir escaladé la gouttière, retombait sur l'auvent de la porte.

Le jardinet, avec sa haie d'aubépine, ses roses, sa bordure d'œillets, formait une corbeille fleurie. Pas le plus petit coin d'où ne pointât une fleur; jusque sur la toiture, des mottes de joubarbes s'épanouissaient, tandis qu'aux fenêtres, derrière la mousseline des rideaux, éclataient les couleurs vives de géraniums. L'habitation était située à l'écart, au tournant d'une route, à dix minutes du village. Bien que grossièrement bâtie, son arrangement coquet lui prêtait un semblant de villa qui, tout de suite, me décida à la louer à Mitje, la propriétaire.

J'étais à peine à Knocke que mon amie, Mme Claessens, m'arrivait à l'improviste.

Digitized by Google

« Pouvez-vous vous charger des petites pendant quelque temps ? » me dit-elle sans préambules, sur le seuil de ma nouvelle demeure.

Les « petites » étaient trois jeunes filles jolies à croquer et que j'aimais autant que si elles eussent été miennes ; l'aînée surtout, Marguerite, dont les yeux profonds vous volaient le cœur.

« Si je le veux !... Où sont-elles ?

— Mais à Heyst, où nous devions passer trois mois à cause de l'anémie d'Alice.

Aussi sommes-nous désolées.

— J'avoue, ma chère amie, ne rien comprendre à ce que vous me racontez. Asseyez-vous d'abord. Maintenant, causons. Qu'est-ce qui vous désole ?

— Eh bien, notre départ pour Bordeaux.

Ah ! c'est vrai, vous ignorez que nous y avons un gros procès à propos d'un héritage qu'embrouillent à leur façon messieurs de la loi. La présence de mon mari est indispensable là-bas, la mienne aussi, paraît-il, et me voilà forcée d'abandonner les enfants... Est-ce assez désagréable !

— Pour vous, pas pour moi, répondis-je en riant. Votre voyage me laisse vos filles.

— Oh ! je sais... Mais enfin, si vous ne les aimiez pas tant, si je ne vous avais pas ici, que ferais-je ? Je ne pourrais cependant sacrifier la santé d'Alice à une question d'argent. Ça, jamais, quelle que pût être la somme.

— Puisqu'il en est autrement, pourquoi vous tourmenter par des suppositions ?

— Pourquoi ? Parce que rien ne me révolte comme l'injustice de la justice. On dirait qu'elle se sert de son pouvoir pour tracasser les gens. Ainsi, dans l'héritage en question, nous sommes onze héritiers, pouvant tous les onze prouver que nous y avons droit. Croyez-vous que cela suffise à ces messieurs ? Non. Ils nous cherchent noise, ils se chamaillent, hérissent de difficultés une situation nette et claire et m'obligent à me séparer de mes pauvres enfants.

Digitized by Google

— De bien grands enfants, avouez-le, ma chère amie. Voyons, ajoutai-je en la voyant en larmes, ne vous tourmentez pas ainsi. Je prendrai soin de vos orphelines, nous vous écrirons tous les jours. Quand me les amenez-vous?

— Demain... Mon mari est déjà parti pour Bruxelles,... lui qui comptait achever son grand tableau au plein air.

Le lendemain, j'allai à la rencontre des jeunes filles. Dès qu'elles me virent, elles accoururent vers moi avec cette légèreté d'oiseau qui les caractérisait. Leur mère les accompagnait et nous passâmes la journée à la consoler de son départ. Cette séparation était une affaire d'État et je crus un instant que Mme Claessens allait renoncer à l'héritage.

« Que je voudrais donc être de retour! »

Ce furent les dernières paroles qu'elle nous cria de la portière au moment où le train se mettait en marche dans la petite gare de Heyst, où nous étions venues la conduire le long de la digue du Comte Jean.

Nous suivîmes le convoi des yeux tant que nous pûmes l'apercevoir, puis nous retournâmes silencieuses, le cœur gros, moins braves maintenant que nous n'avions plus à encourager la chère absente.

Je connaissais les Claessens depuis toujours. Leur vie était sans histoire, une vie paisible, faite de travail et d'honneur, que rien n'était venu tourmenter, sauf les épreuves courantes. Leurs filles avaient été élevées en dehors du monde, des romans et des théâtres. Sous l'aile de la mère, Marguerite et Gabrielle, malgré leurs vingt ans, étaient des ingénues d'une invraisemblable ingénuité, et gentilles, gentilles!... Figurez-vous deux mignonnes créatures, fluettes, gracieuses, avec de grands yeux dans un visage mobile, l'une brune, l'autre blonde, adorables au possible.

Alice, elle, était une longue fillette, encore en jupe courte et qui dépassait d'une tête les aînées. C'était la gâtée, celle qu'on nomme « la petite » longtemps après qu'elle a cessé de grandir, l'enfant chérie pour laquelle on garde la tendresse du berceau.

Digitized by Google

Contrairement à la plupart des jeunes filles, ces trois sœurs adoraient la nature, étudiaient ses merveilles en artistes, s'extasiaient devant des riens. Que d'heures délicieuses nous passâmes ensemble à la recherche des coquilles, de fleurs, d'insectes dont elles faisaient collections! Je me passionnais aussi pour ces choses et notre similitude de goûts nous liait aussi étroitement qu'aurait pu le faire une parenté, plus peut-être... En les aidant à collectionner, je revivais ma jeunesse avec ses chers enfantillages, ses grands enthousiasmes qui en faisaient l'enchantement.

Nous courions par monts et par vaux à la recherche des découvertes, explorant la plage et les dunes, faisant des trouvailles qu'il s'agissait de reconnaître afin de les pouvoir classer. Alors, pour répondre aux questions, je creusais ma mémoire, j'essayais d'y retrouver, en quelque coin obscur, les noms barroques que le temps y avait embrouillés.

Et chacun de ces noms me rappelait un épisode, une date, un détail du lointain...

« Quel dommage, cousine — elles m'appelaient cousine, — quel dommage que nous ne puissions arrêter l'aile du temps, me disaient parfois les deux aînées.

— Et herboriser l'année durant, n'est-ce pas? leur répondis-je un jour. Que deviendrait l'avenir, que deviendrait le ménage à ce beau système?

— Oh! le ménage!...

— Certainement, le ménage. Une fois mariées, vous devrez, comme moi et tant d'autres, entrer dans le domaine de la pratique. »

Se marier! Jamais, oh non! On s'était bien promis de rester ensemble, toujours, comme des sœurs jumelles que la mort seule séparerait.

D'ailleurs, ni l'une ni l'autre n'avait la vocation du mariage, car le mariage est une vocation.

C'était un babil plein de projets enchanteurs, une existence de gentils rêves qu'on avait arrangée à deux, dans les causeries

Digitized by Google

de la chambre à coucher pendant les heures d'insomnie. Alice se marierait, elle; ce serait trop triste dans la maison, sans petits enfants, surtout que M. et Mme Claessens adoraient les bébés.

Marguerite m'expliquait ces choses de sa voix claire, en réglant, à travers les dunes, son pas vif sur le mien. Le temps était superbe. Nous nous assîmes devant la mer, sur une hauteur ensoleillée, parmi les amophyles que pas un souffle ne caressait. Gabrielle, descendue sur la plage, avait tiré un album de sa poche et, campée devant la marée montante, crayonnait les lourdes barques de pêche filant dans la direction de Blankenberghe. Alice, la chevelure au vent, le chapeau autour du bras en manière de panier, cherchait des coquillages. Il fallait la voir s'émanciper, courir comme un échassier, ses longs bras, ses longues jambes se mouvoir avec la gaucherie d'une adolescence hâtive, une de ces poussées de jeunesse qui ne prend pas le temps d'adoucir les angles. Toutefois, bien que ses formes fussent encore pointues, la fillette ne manquait pas de grâce, une grâce naïve qui promettait. Nous la regardions faire continuellement la navette entre Gabrielle et les brise-lames. Quand, pour la vingtième fois, elle accourut à elle, elle tenait dans la main un objet que nous ne pouvions définir de notre place. Nous vîmes les têtes des deux sœurs se pencher curieusement au-dessus de l'objet, comme pour l'étudier, puis entre elles une discussion s'éleva; afin de la trancher, elles grimpèrent jusqu'à nous :

« C'est un buccin, cousine, soutint Gabrielle, qui me tendit une grosse coquille en spirale d'où sortait une façon d'écrevisse dont les yeux ronds suivaient avec inquiétude l'examen de son individu.

— Non, répliqua Alice, un buccin est un mollusque; ceci est un crustacé.

— Vous avez toutes les deux raison, leur dis-je; la demeure est celle d'un buccin, mais l'habitant est un crustacé qui a mangé le propriétaire pour s'emparer de son logis. »

Le procédé parut drôle à Alice, qui en rit énormément et le

Digitized by Google

narra à Mitje, une brave femme qui se méfiait toujours de nos histoires, croyant qu'on se moquait d'elle lorsqu'on lui racontait quelque chose au-dessus de sa portée.

Le matin suivant, nous retournâmes nous asseoir au milieu des amophyles, dans ce joli coin de dune que nous nommions : « notre hermitage ». Une saute de vent avait abaissé la température; la radieuse journée du Midi, égarée dans le Nord, s'en était retournée au pays bleu. Sur le ciel froid couraient de petits nuages floconneux et à la surface de l'eau, calme la veille, un grand souffle soulevait les lames qu'effleurait le coup d'aile des mouettes. Ce jour-là, il nous arriva une aventure qui devait marquer d'une façon imprévue dans l'existence des demoiselles Claessens. Alice, selon son habitude, courait. Elle faisait la chasse à un scarabée; à peine apercevions-nous de temps à autre sa silhouette se profilant sur des élévations. Tout à coup, au faîte d'un monticule qui dominait la plage, nous la vîmes rester immobile, absorbée par un spectacle quelconque.

« Allons voir ce qui se passe là-bas, dit Gabrielle en se levant.

— Soit. »

Nous nous levâmes à notre tour pour rejoindre la grande fillette, qui au loin nous tournait le dos. A mesure que nous nous approchions d'elle, nous devinions, aux mouvements de ses épaules, son rire silencieux.

« Que se passe-t-il donc? lui demandâmes-nous, fort intriguées.

— Oh! venez voir, ils sont d'un drôle! » nous dit-elle sans se retourner.

Quand nous l'eûmes rejointe, elle nous montra de l'index une petite fille, occupée à se démener entre les bras d'un monsieur, lequel, accroupi devant une mare, essayait de lui faire prendre un bain. A chaque tentative, l'enfant se cramponnait à lui avec l'effarement d'un petit chat qu'on veut noyer.

Le monsieur, à son tour, faisait des efforts désespérés pour dégager son cou des deux lianes vivantes dont l'étreinte le paralysait.

Digitized by Google

« Combat d'un singe contre un ours », résuma Alice en riant.

En effet, l'homme avec son visage barbu, ses cheveux embroussaillés, son manteau à longs poils bruns boutonné jusqu'au col, rappelait involontairement maître Martin; tandis que l'enfant, affublée d'un tricot rouge, les mèches de ses cheveux pendantes, ses mouvements d'une agilité extraordinaire, n'était pas sans rapport avec l'animal que Darwin a immortalisé.

« Pauvre singe, dit Alice, il n'aime pas l'eau, et puisqu'il ne l'aime pas, pourquoi vouloir le baigner? »

La lutte se prolongea quelques instants encore, puis le monsieur capitula. Il prit la fillette dans ses bras, alla s'asseoir sur un brise-lames et se mit en devoir de lui remettre ses bas. Comme il ne pouvait y parvenir, j'allai à son aide.

« Permettez-moi, lui dis-je, d'habiller la petite; les femmes sont, sous ce rapport, plus adroites. »

A mon approche, l'enfant écarta les mèches qui l'empêchaient de me voir, me regarda l'espace d'une seconde et, cramponnée de nouveau au cou de son père, se mit à crier.

« Excusez-la, madame, me dit-il avec un soupir; elle est si nerveuse, ma petite Ida! »

La récalcitrante redoubla ses cris.

« Elle va prendre froid, m'écriai-je; laissez-moi lui remettre ses vêtements.

— Je crains que ce ne soit fort difficile.

— Essayons. »

Impossible de la vêtir. La nervosité de l'enfant redoublait à chaque tentative. Elle trépignait, mordait ses poings, s'épuisait dans une résistance obstinée.

« Voici mon plaid, dis-je au monsieur; enveloppez-la dedans; vous l'habillerez quand elle sera calmée.

— Oh! merci... Mais comment ferai-je pour vous rendre votre châle, madame?

— Ne vous en préoccupez pas; je demeure chez Mitje, la première maison blanche que vous rencontrerez à droite, sur la

Digitized by Google

route de Knocke. Vous me le rendrez quand vous passerez par là. »

Il fouilla dans ses poches et en retira une carte qu'il me tendit. Je lus :

Jean-Paul Stanhille.

« Jean-Paul Stanhille, le poète ! » m'écriai-je.

Il eut un sourire navrant.

L'enfant s'était tue. Il la serra plus étroitement contre lui et je m'inclinai silencieuse, car je venais de le reconnaître. Comme la douleur abîme ! Était-ce bien lui le brillant poète que j'avais connu, que tout Bruxelles recherchait il y avait à peine cinq ou six ans, lui, cet homme barbu qu'Alice venait de prendre pour un ours?... Mon cœur se serra. Je me souvenais très bien de son histoire, une histoire lamentable, presque un drame. Je savais qu'il avait adoré une jeune fille d'un amour exclusif, qu'il l'avait épousée malgré les siens et qu'elle était morte à vingt ans, le jour même de la naissance de son premier bébé. Le malheureux ne parla à personne de sa douleur ; il s'enferma en elle, vécut d'elle et l'on ne le rencontra plus que dans les endroits déserts, portant sa fille ou l'aidant à marcher...

J'avais rejoint les demoiselles Claessens. Au-dessus de nous, des nuages s'amoncelaient, étendant sur la mer de grandes ombres noires. Nous gagnâmes au plus vite notre demeure à travers le chemin sablonneux dans lequel nous enfoncions à chaque instant, tandis qu'une pluie battante nous cinglait le visage. A peine eûmes-nous refermé la porte que l'orage éclatait, subit, formidable, changeant la route en une rivière qui roulait des torrents d'eau boueuse devant le jardinet de Mitje.

« Et notre ours, nous avons oublié notre ours, s'écria tout à coup Alice, qu'un grand rire secoua. Comment va-t-il se sauver de ce déluge?...

— Il est en âge de marcher seul, répondit Gabrielle.

— Et le singe ?

— Le singe aussi. Ciel ! que nous avons l'air de Tziganes, ajouta-t-elle en se regardant dans le petit miroir appendu au

Digitized by Google

mur; jamais nous ne pourrons démêler ces cheveux-là !

— Laisse voir. »

Marguerite, haussée sur la pointe des pieds, se mirait à son tour derrière Gabrielle, avec un joli geste de son cou tendu. Alice arrivait troisième. Beaucoup plus grande que ses sœurs, elle regardait au-dessus de leurs têtes.

« Une collection d'horreurs!... A qui pourrions-nous bien ressembler ! »

Et de rire aux comparaisons drôles, d'un rire qui dilatait leurs poitrines, mettait dans leurs yeux les larmes de la gaieté.

Comme la vie leur était légère ! Elles n'en connaissaient que le côté idéal, elles la jugeaient avec leur sainte ignorance. En serait-il toujours ainsi ? L'avenir se montrerait-il aussi souriant ? C'était peu probable, car elle arrive tôt ou tard, l'heure de l'épreuve, où l'âme la mieux trempée gémit quelquefois... Que serait-ce de mes sensitives, alors, dont l'éducation toute particulière faisait de l'existence une fiction ? N'en seraient-elles pas victimes ? Et à la pensée que tant de fraîcheur d'âme pourrait se flétrir sous l'âpre bise de l'expérience, je me sentis devenir triste.

« Cousine, vous songez à votre poète, c'est visible... A propos, vous nous avez promis son histoire. »

Elles s'étaient toutes à la fois groupées à mes pieds, leurs coudes appuyés sur mes genoux, leurs yeux encore rieurs levés sur moi.

J'étais plus émue que je n'aurais aimé à le laisser paraître. Il n'est pas toujours bon de s'appesantir sur la vie ; mes réflexions avaient remué trop de souvenirs... Puis, je me faisais scrupule d'attrister ces beaux yeux rieurs.

« Eh bien, cousine, vous ne dites rien ?

— Un autre jour.

— Non, non... tout de suite.

— Mon histoire est attristante et vous êtes si gaies, mes chéries.

— Mauvaise excuse... Nous vous écoutons. »

Digitized by Google

Alors, faisant un effort sur moi-même, je leur parlai de M. Stanhille, de sa jeune épousée qui avait enseveli avec elle le bonheur de son mari... A mesure que je parlais, elles devenaient graves, s'initiant peu à peu à une grande douleur.

« Et la petite, n'a-t-elle personne pour lui servir de mère? demanda Marguerite.

— Personne. Vous l'avez vu; le deuil de son père fait d'elle une sauvage... Il... »

Je ne pus achever. Une violente bourrasque venait d'ouvrir la porte d'entrée.

Je courus la fermer, mais telle était la pression du vent que je dus redoubler d'efforts. Comme je me débattais, une forme étrange m'apparut ployée en deux, juste en face de la haie d'aubépine. Je la distinguais à peine à travers la pluie aveuglante, mais assez toutefois pour deviner quelqu'un en détresse. Je l'appelai à plusieurs reprises, en agitant mes bras en guise de signaux. Je parvins enfin à me faire comprendre; une masse brune et velue, qui serrait un paquet contre elle, bondit jusqu'à moi. J'avais immédiatement reconnu M. Stanhille.

« Aidez-moi, je vous en prie. Elle doit étouffer. »

Il se redressait pour délivrer du poids de sa poitrine l'enfant qu'il avait protégée contre l'orage.

Je l'introduisis dans la salle à manger, où il s'assit, son cher fardeau sur les genoux. Nous nous empressâmes de dégager la fillette, qui perdait haleine dans l'enveloppement exagéré de mon plaid. Dès qu'elle nous aperçut, dès qu'elle sentit le contact de nos mains étrangères, elle se déroba à nos soins dans un brusque recul de son être.

« Allez-vous-en, je n'aime que papa, rien que papa, répétait-elle, ses petits poings sur les yeux pour ne plus nous voir.

« Voyons, chère mignonne, sois gentille, donne une menotte à ces dames.

— Non... non... Je veux partir avec toi. »

Sa joue se collait contre la joue de son père, et dans le geste ardent de ses bras grêles jetés autour de lui, l'on sentait un atta-

Digitized by Google

chement unique, un attachement despotique d'enfant gâtée.

Il lui répondit par un long baiser, puis levant vers nous un regard qui réclamait notre indulgence :

« Je vous demande mille pardons pour elle, mesdames. Ida n'est point responsable de son éducation, moi seul en suis coupable.

— Coupable d'une trop grande tendresse, lui répondis-je ; la cause atténue l'effet.

— Il est si difficile à l'homme de remplacer la mère. Je ne...

— Partons... Je veux partir, cria de nouveau la despote. »

Alice lui fit de gros yeux.

« Écoute ! Le bon Dieu gronde les enfants qui crient... Bououm-doum-doum ! Tu entends ? »

La fillette, un instant interdite, écouta le bruit du tonnerre se répercuter dans le lointain.

Au dernier écho, elle leva le doigt.

« A présent, Dieu gronde plus... Partons, père.

— Chut ! répéta Alice. Bououm-doum-doum...Tu entends ? »

Mais le tonnerre avait cessé et l'enfant incrédule se mit à rire, d'un petit rire qui chiffonna sa maigre figure. Gabrielle saisit ce moment pour lui tendre les bras.

« Viens, nous jouerons ensemble. »

Elle secoua négativement la tête et resta debout sur les genoux de M. Stanhille.

« Et avec moi, veux-tu jouer ?, demanda Alice, qui lui offrait des fleurs cueillies sur la fenêtre.

— Non... non... Avec personne.

— Ida est d'une difficile conquête, dis-je.

— Elle est un peu gâtée », me répondit le père en l'embrassant de nouveau.

Un peu !... Moi, je la trouvais abominablement gâtée, cette bambine qui, du haut de ses quatre ans, menait tout le monde à sa guise.

En ce moment, Mitje entrebâilla la porte pour me demander la permission de servir le café.

Digitized by Google

Je priai le poète de partager notre repas et je pris pour un acquiescement le signe vague par lequel il me répondit. Nous nous mîmes à table. Ida ne voulut pas changer de pose, ni goûter à quoi que ce fût. Boudeuse, elle nous regardait les doigts dans la bouche, avec un parti pris d'enfant mal élevée.

Marguerite, assise en face d'elle, l'observait en silence. Jamais je n'avais vu expression aussi sérieuse sur son cher visage, ordinairement enjoué. Elle était la seule n'ayant fait aucune avance à l'enfant, qui fixait sur elle un œil curieux.

Je m'étais fait connaître à M. Stanhille, qui se souvint de m'avoir effectivement rencontrée chez des amis communs, au temps où il fréquentait la société. Cela suffit pour établir entre nous un courant sympathique; toutefois, je ne pus parvenir à l'intéresser aux événements arrivés depuis notre dernière entrevue. Il semblait parfaitement étranger à ce qui n'était pas sa fille ou sa douleur.

Ida, voyant qu'on ne s'occupait plus de sa petite personne, se retourna et, d'un geste brusque, renversa en riant une tasse de café noir sur la nappe, la belle nappe blanche de Mitje.

« Oh! la méchante enfant! » s'écria Marguerite, tandis que le poète s'excusait pour la troisième fois.

Ida regarda la demoiselle qui osait la réprimander; sa lèvre se gonfla et elle se prit à pleurer sans bruit, à petits coups, avec la discrétion des gros chagrins.

« Bououm-doum-doum! recommença Alice avec l'orage qui grondait de nouveau. Écoute! »

Mais elle ne l'écoutait pas. Toujours debout sur les genoux de son père, elle continuait à pleurer. Lui interrompait ses phrases pour l'embrasser longuement, comme si, sur son front enfantin, il l'embrassait pour deux.

Toujours l'absorbant et tyrannique souvenir de la morte. Je me disais qu'il me serait pénible que mon souvenir pesât à l'égal d'un remords sur les êtres chers laissés derrière moi. Pourvu qu'ils ne m'oubliassent pas tout à fait, pourvu que ma mémoire

Digitized by Google

demeurât vivante parmi eux, que ma tombe fût ornée par leurs mains de fleurettes sauvageonnes, celles que je préfère, qui poussent drues en plein vent, n'importe où, sous les rayons du bon soleil ; que, de temps à autre, mon nom fût prononcé avec un chaud sourire, je serais satisfaite. Je me contenterais d'un petit coin du cœur, tout petit, d'où rayonnerait mon passage sur la terre...

« Monsieur Stanhille, dis-je, ne craignez-vous pas, pour votre fille, le résultat d'une éducation dépourvue des joies de l'enfance ? Il manque la gaieté à Ida.

— Il lui manque sa mère, me répondit-il, l'air sombre.

— Sans doute. Mais est-il nécessaire de le lui faire comprendre ? Ne vaut-il pas mieux la laisser longtemps encore dans l'ignorance de son malheur ?

— Jamais Ida ne pourra assez regretter sa mère, jamais elle ne pourra trop la pleurer.

— Avouez, répondis-je, qu'il est cruel d'immoler toute une vie à une mémoire. L'enfance n'est pas plus faite pour partager nos douleurs que l'oiseau n'est fait pour être notre prisonnier. »

Nos échanges de vues avaient écarté les jeunes filles de la conversation. Elles en avaient profité pour se resserrer les unes contre les autres, et elles babillaient à demi-voix, en riant.

Ida, attirée par cette jeunesse qui s'amusait, avait quitté sa place et s'avançait vers elles, à pas menus, en traînant les doigts le long de la table. Elle s'arrêtait à chaque instant, maussade, ne sachant ni sourire ni pleurer, une grande envie, au fond, de jouer avec les rieuses qui ne la regardaient plus.

Quand elle fut près de Marguerite, elle s'appuya au dossier de sa chaise, où elle resta immobile et réfléchie. Sa mine vieillote formait un étrange contraste avec les physionomies des grandes, demeurées plus enfants que ce bébé sans sourire. Cette scène muette se prolongea. La petite ne disait mot ; toutefois, dans ses yeux intelligents, je lisais un désir, presque une prière. Que se passa-t-il tout à coup dans ce cerveau de petite fille, quel mystérieux instinct la poussa soudainement à se serrer

Digitized by Google

contre Marguerite, à lui crier avec une passion inattendue, les menottes cramponnées à elle :

« Je veux que toi tu aimes moi. »

Mlle Claessens, que cette explosion de tendresse prenait à l'improviste, la regarda, surprise.

« Je veux que toi tu aimes moi. »

Marguerite, revenue de sa surprise, la souleva jusqu'à ses lèvres.

« Mais je t'aime, je t'aime bien, ma chérie », dit-elle émue, en reculant sa chaise, afin de lui faire place sur ses genoux.

Je fis signe à M. Stanhille de ne point intervenir, et, pour détourner son attention, j'entamai une discussion littéraire à propos d'un livre qui venait de paraître. Il défendit d'abord avec mollesse l'œuvre que j'attaquais ; ses yeux restaient braqués sur l'enfant qui, pour la première fois, prodiguait des caresses à une étrangère. Alors je renouvelai l'assaut et lui citai, à l'appui de mes arguments, la critique d'un journaliste qu'il n'aimait pas, à cause de certains articles dans lesquels mon poète avait été fort malmené autrefois. Le but fut atteint ; la discussion tira M. Stanhille de l'engourdissement de son esprit. Il me donna la réplique, s'échauffa par degrés et, lancé en pleine thèse, se grisa de ses paroles, s'exalta à ses utopies, s'éleva si haut que j'avais peine à le suivre dans ses évolutions de poète. Il traitait mes idées de bourgeoises, prétendait que l'art doit se nourrir de fantaisie, que rien n'est aussi nuisible à l'éclosion des idées que la froideur du bon sens, que tout ce qui n'est pas « nature » est préjugé...

...La conversation prenait une tournure inquiétante pour les oreilles de mes jeunes filles, élevées dans le respect des choses reçues. Je jetai un prompt coup d'œil de leur côté ; l'aînée souriait au chuchotement de ses sœurs, les mains croisées autour d'Ida assoupie. Elle me paraissait plus charmante encore dans sa pose de petite mère, avec le mouvement berceur de ses bras arrondis, écoutant silencieuse les petites folles qui étouffaient leur rire. Et moi qui m'étais préoccupée de leur présence!

Digitized by Google

Comme si notre philosophie pouvait avoir prise sur leur insouciante gaieté!

Dès que M. Stanhille vit que je ne l'écoutais plus, il tourna la tête dans la direction de mon regard.

Son exaltation tomba, il eut un sursaut d'homme qui s'éveille d'un songe et son visage se rembrunit ; la belle lueur qui l'avait un instant éclairé s'éteignit sous l'arcade de ses épais sourcils. Il se leva et alla droit à sa fille.

« Ne la réveillez pas », lui dit Marguerite, dont les longs cils s'abaissèrent sur l'enfant endormie.

Il enveloppa d'un long regard cette étrangère à laquelle sa fille avait témoigné une préférence, et lentement lui dit :

« Non. Je ne la réveillerai pas, mademoiselle; vous êtes trop touchante ainsi. »

A ce compliment, Mlle Claessens changea de pose; dans le mouvement qu'elle fit pour se redresser, Ida ouvrit les yeux, vit son père et, avec le revirement de son humeur fantasque, lui tourna le dos.

« Eh bien, Ida, tu me boudes?

— Tu as causé avec madame, tu as laissé moi.

— Voyons, mignonne, sois raisonnable ; viens, nous retournerons ensemble ; je te porterai sur mes épaules, tu sais, à califourchon.

— Moi veux plus.

— Si, si, viens. »

Pour toute réponse, elle enfonça le nez dans le corsage de sa nouvelle amie, secoua la tête à chaque avance et rien ne put la tirer de son mutisme. A bout d'arguments, son père essaya de faire un coup de théâtre, prit son chapeau et son parapluie :

« Alors, je pars... adieu. »

Peine inutile; l'enfant gâtée ne regarda même pas le pauvre homme qui, pris à son stratagème, restait penaud au milieu de la chambre, fort embarrassé de son rôle. Il me faisait pitié. Je me levai à mon tour et l'entraînant dans le corridor :

Digitized by Google

« Vous la gâtez horriblement, lui dis-je. Soyez ferme, partez, ce sera une leçon.

— Pauvre petite !... Que pensera-t-elle de moi !

— Elle pensera que vous tenez parole, c'est déjà quelque chose... Mais peut-être craignez-vous de me la confier?

— Non... non. Je ne vous ferais pas cette injure. Seulement jamais ma fille ne m'a quitté l'espace d'une heure, et vous devez comprendre que je ne puis,... comme cela..., m'éloigner sans quelque hésitation. »

Il ponctuait ses mots d'un geste pathétique.

« Je le comprends. Ne capitulez pas cependant, croyez-moi, votre faiblesse serait déplorable. Laissez-nous Ida cette nuit; je vous promets de vous envoyer chercher si elle pleure.

— Vous me le promettez sérieusement, madame? me dit-il d'un ton solennel.

— Je vous le jure », fis-je avec un grand sérieux.

Un mince filet de lumière éclairait les traits de M. Stanhille; je les vis soucieux. Au bout de quelques minutes de réflexion, il me dit avec un effort pour paraître calme :

« Soit. Je suivrai votre conseil... mais pour me rappeler, n'attendez pas qu'elle pleure trop fort... Pauvre mignonne, elle est si nerveuse !

— Vous pouvez être tranquille; nous serons autant de mamans pour elle.

— Merci. »

Il me serra la main à plusieurs reprises et se sauva précipitamment sur la route qu'enveloppait la nuit tombante. J'entendis bientôt ses pas, d'abord alertes, se ralentir, s'arrêter, puis revenir doucement vers la haie d'aubépine. J'étais restée à la même place, sur le seuil de la porte, d'où je pus voir distinctement M. Stanhille rôder devant la maisonnette, les oreilles aux écoutes.

« Avez-vous oublié quelque chose, monsieur Stanhille, demandai-je d'une voix railleuse?

— Ah! c'est vous, madame... pardon... Non, je n'ai

Digitized by Google

rien oublié... Il m'avait semblé entendre pleurer la petite.

— C'est le vent que vous aurez entendu gémir dans les peupliers.

— Probablement... Ainsi, Ida ne m'a pas rappelé,... vous en êtes certaine ?

— Tout à fait certaine.

— Allons, tant mieux; je suis content de la savoir raisonnable, dit-il avec un soupir de désappointement. Bonsoir. »

Et, cette fois, les pas, quoique un peu alourdis, se perdirent définitivement dans le lointain.

Soit lassitude, soit volonté, l'enfant s'était endormie. Les sourcils, froncés jusque dans son sommeil, témoignaient de son mécontentement. Marguerite n'osait remuer, et moi-même, redoutant un réveil qui promettait une scène, j'évitais le moindre bruit; je tenais absolument à ne point devoir rappeler le papa.

« Je n'aimerais pas à être chargée de la déshabiller », remarqua Alice, moqueuse.

Il n'y fallait pas songer; aussi la couchâmes-nous, toute vêtue, sur le lit de Mlle Claessens. Quand, plus tard, je retournai dans la chambre sur la pointe des pieds, je surpris la jeune fille penchée au-dessus d'Ida, les joues mouillées de larmes. Elle la regardait songeuse et je l'entendis murmurer : « Pauvre petite! » L'orpheline se sentit-elle enveloppée de cette chaude sympathie, sentit-elle que, dès ce jour, quelque chose était changé dans son existence ? Qui sait?

Toujours est-il qu'elle dormit, dans les bras de Marguerite, jusqu'au lendemain, sans se réveiller. Six heures sonnaient à l'église de Knocke lorsque Mitje vint m'apprendre que « le monsieur » était venu, deux fois déjà, s'informer de la petite.

Il était assis dans le jardin; j'allai l'y retrouver.

« Bonne nouvelle! lui criai-je. L'enfant n'a fait qu'un somme; elle dort encore.

— Vraiment? Elle n'a donc pas pleuré après mon départ?

— Pas un instant. Je vous avoue que j'en suis enchantée.

— Oh! moi aussi. »

Digitized by Google

Je fis semblant de le croire et l'invitai à déjeuner avec nous sous le frêne pleureur, dont les branches étalées formaient une vaste ombrelle. M. Stanhille accepta, mais ne se dérida point. Il répondait par monosyllabes à mes amabilités, en sirotant son café, et consultait sa montre à la dérobée.

« Comme Ida dort tard, dit-il enfin ; serait-elle malade ?

— Vous allez pouvoir en juger; je l'entends descendre... Tenez, la voici. »

L'enfant venait d'apparaître, avec Marguerite, sur les degrés de la porte. A la vue de son père, elle lâcha la main de sa compagne, et sauta au cou de M. Stanhille, qui l'embrassa à pleines lèvres, comme pour se faire pardonner sa sévérité.

« Eh bien, on abandonne son pauvre papa, on le laisse partir tout seul, sans sa petite fille ?

— Petit père avait été méchant, répondit-elle en jouant avec sa barbe.

— C'est la petite fille qui n'a pas été sage.

— Si, si, la petite fille était sage, très sage. Pourquoi tu as été méchant, dis ?

— Est-elle assez gentille, me dit-il avec un regard de triomphe, elle a de ces retours adorables qui la rendent irrésistible. Hier, énervée sans doute par l'orage, elle ne voulait pas même me répondre ; aujourd'hui, elle se jette à mon cou avec toute l'impulsion de son cœur aimant ; la chère mignonne ! »

Il disait cela en présence de la bambine, dans sa touchante maladresse de père veuf, sans s'apercevoir qu'en excusant Ida, il encourageait ses boutades. Que devenaient la punition de la veille, la grande résolution prise de se montrer ferme ? A quoi avait servi mon intervention ? A rendre le papa malheureux, car le puni c'était M. Stanhille, dont les traits fatigués trahissaient une nuit d'insomnie, tandis qu'Ida, éveillée, souriante, le regardait d'un petit air fripon entre chaque baiser. Très gentille en effet, et c'était grand dommage qu'elle n'eût d'autre guide qu'un amour aveugle, personne qui empêchât sa petite tête de gâter les charmantes qualités de son bon cœur.

Digitized by Google

« Je ne t'ai jamais vue aussi jolie. Qui donc t'a faite aussi belle ?

— Elle, dit l'enfant, en montrant du doigt Marguerite à son père.

— Tu dois dire « mademoiselle », dit-il en abaissant le petit doigt de l'enfant. Et qui donc t'a donné ce joli bracelet en coquillages ?

— Elle !

— Mademoiselle t'a métamorphosée; je ne reconnais plus ma fille. Voyons si c'est bien elle. »

Il la plaça debout sur un banc et se recula afin de mieux l'examiner. A mesure que ses regards se promenaient le long de ce frêle corps que ne rendait plus bossu les vêtements mal ajustés, je le voyais sourire à Marguerite, d'un beau sourire ému.

« Vous êtes une fée, vraiment, une bonne fée, mademoiselle.

— Oh ! je le suis si peu ! »

Elle était restée debout sous le feuillage du frêne qui la baignait d'une ombre douce, ses grands yeux indéfinissables fixés sur la fillette. Je ne pouvais m'empêcher de comparer ses joues à la « gloire de Dijon », qui s'épanouissait dans la corbeille fleurie de Mitje. C'était la même carnation délicatement ombrée, teintée de rose; c'était aussi la même fraîcheur.

« Oui, vous êtes une fée, une bonne fée », répéta M. Stanhille.

Son sourire élargi montrait une denture superbe; malgré son air de vieux, le père d'Ida n'avait guère plus de trente-deux à trente-cinq ans.

De taille moyenne, large d'épaules, il aurait eu une belle tête sans cette forêt de cheveux et cette barbe inculte, qui ne laissaient voir que deux yeux mélancoliques et un nez droit.

Non, vraiment, il ne lui manquait que quelques coups de ciseaux, quelques coups de rasoir et un nœud de cravate pour être très bien. Mais voilà... il ne voulait pas être très bien, au contraire.

Digitized by Google

Il resta quelques instants encore à causer avec nous, et, prêt à partir, il me tendit la main.

« Je dois à votre hospitalité une heure charmante, me dit-il; la meilleure depuis... »

Il m'indiqua le crêpe qui recouvrait son chapeau.

« Ne me remerciez pas, monsieur Stanhille. Amenez-nous Ida; nous l'amuserons.

— Oui, moi, veux encore venir, dit l'enfant, qui sautillait à travers les corbeilles; moi veux.

Son père l'attrapa au passage; alors, il la fit nous saluer gentiment, nous salua à son tour et prit congé.

« Sais-tu qu'il est tout à fait régence, ton ours, dit Gabrielle à Alice, dès qu'il fut parti.

— Oh! Gabrielle, fit Marguerite avec reproche, comment peux-tu te moquer de ce monsieur? As-tu déjà oublié son malheur?

— Mais je ne me moque pas. Je le trouve tout à fait régence, je t'assure. Quel dommage qu'il élève si mal sa fille!

— Il ne l'élève pas, remarqua Alice; elle s'élève toute seule.

— Ida est une créature peu ordinaire malgré ses défauts, répondit Marguerite. Elle a une manière d'aimer que n'ont pas les autres enfants.

— Ta, ta, ta... Tu es flattée de sa préférence.

— Flattée n'est pas le mot; je suis heureuse de pouvoir occuper son petit cœur aimant. Pauvre petite! Perdre sa mère en naissant! Songe, Gabrielle, une maman de notre âge, plus jeune encore! Comme c'est triste! »

De Bordeaux, les lettres continuaient à arriver régulièrement, des lettres de huit pages, pleines de récriminations contre les lenteurs du procès et la longueur de la séparation. Mais à quelque chose malheur est parfois bon. M. Claessens avait fait la connaissance d'un monsieur, grand amateur de peinture et propriétaire à Arcachon d'une charmante villa qu'il désirait faire décorer par l'artiste belge. Nous apprîmes bientôt qu'il avait reçu la commande. Depuis lors, le père se dédommageait

Digitized by Google

de l'éloignement de ses filles en brossant des panneaux dans lesquels il les représentait dans leurs différentes attitudes. Elles étaient fort reconnaissables, écrivait Mme Claessens. Marguerite lisait en marchant au milieu d'une allée de vieux hêtres; sa robe rouge et son grand chapeau de paille seyaient à ravir au paysage. Gabrielle, vêtue de bleu, cueillait des bruyères, tandis que, dans le fond, Alice, en robe crème, courait après un papillon...

Ces bonnes nouvelles contribuaient à rendre le séjour de Knocke fort agréable. On s'amuse mieux lorsque, de leur côté, les absents ont du plaisir.

A chaque promenade, nous rencontrions M. Stanhille. Comment aurait-il pu en être autrement? N'étions-nous pas venus à Knocke pour vivre sur la plage, où nous arrivions presque ensemble sans le vouloir? Les premières fois, le poète s'éloignait de nous par discrétion, mais Ida ne l'entendait pas ainsi. Elle le tirait par la main dans notre direction, force lui était de céder à ce nouveau caprice qui finissait toujours par nous rapprocher. Elle s'était mis en tête une grande amitié pour Mlle Claessens; je voyais que, peu à peu, cette amitié gagnait son petit cœur. Ida était douée d'une rare puissance d'aimer, puissance d'autant plus forte que personne n'avait discipliné sa nature ardente, extraordinairement tenace.

Mlle Claessens se servit de son influence pour réformer l'éducation de la sauvageonne. Sans une réprimande, doucement, avec la simple menace de ne plus l'aimer, elle obtint tout de l'enfant.

Non seulement Ida adorait Marguerite, mais elle voulait que son père partageât pour elle son amour.

« Je veux que tu l'aimes, je veux que tu l'embrasses aussi. Pourquoi tu ne l'embrasses pas aussi, petit père?

— Les messieurs n'embrassent pas les demoiselles, répondait le veuf, que ces questions, en la présence de Marguerite, embarrassaient.

— Tu n'es pas un monsieur, tu es mon papa, dit-elle, assise

Digitized by Google

sur les genoux de la grande amie... Embrasse, toi, alors mon papa, dis. ? »

La jeune fille se leva rougissante et emmena avec elle la petie bavarde vers « notre ermitage ». Ida s'y amusait beaucoup. Les jeunes filles y avaient improvisé un abri fort original, espèce de hutte, faite avec des branches d'osier, recouverte ensuite de roseaux. De grosses pierres nous servaient de sièges; de grosses pierres qu'elles avaient poussées jusque-là, de toutes leurs forces, avec de grands éclats de rire. Nous y élisions domicile pendant les fortes chaleurs ou durant les averses. Ida ne se lassait jamais de former des parterres autour de « l'ermitage » avec sa pelle, présent de Marguerite. Alice lui avait donné des pots de géraniums qu'elle changeait continuellement de place; tantôt ils grillaient au soleil, tantôt ils dépérissaient au vent. Ces fleurs de jardin, transplantées en plein sable, donnaient un aspect bizarre à notre installation, aspect qui aurait fait sourire un étranger, si à cette époque, un étranger eût passé par là.

Du matin au soir, Ida restait avec nous. Son père venait parfois nous rejoindre dans notre petite hutte, devenue le quratier général quand le temps était mauvais. Sans être moins taciturne, M. Stanhille devenait un peu plus sociable et sa mise s'en ressentait. Il avait abandonné son gros manteau, s'était fait tailler la barbe et les cheveux. Dans les rares moments où il oubliait ses tristesses, il nous lisait de belles pages de Sully Prudhomme. Quelles intonations alors dans cette voix chaude que faisait vibrer l'émotion; quelle étincelle dans son œil, quelle transformation de son être entier!

Et comme de l'ermitage d'où nous dominions l'océan, le cadre se prêtait divinement à cette poésie contemplative! Comme nous étions remuées toutes, en écoutant ces vers qui nous transportaient dans les régions éthérées de l'esprit, et comme il était beau celui qui les interprétait de la sorte avec toute son âme qui vibrait! L'homme capable de rendre avec une pareille éloquence une œuvre poétique, devait être profondément poète. Non, la muse de M. Stanhille ne pouvait être morte, ainsi qu'il

Digitized by Google

le disait ; tout au plus sommeillait-elle au fond de son cœur endolori. Ne rencontrerait-il jamais, sur la route déserte de son existence, une fée bienfaisante qui la réveillerait ?

« Père, peux aller à présent promener avec Marguerite ? » demanda Ida, qui avait attendu la fin de la lecture avec impatience pour reprendre ses ébats. Un instant il se tut.

« Oui, chère mignonne, va ; va avec ta bonne fée », dit-il avec émotion en regardant la jeune fille d'un long regard attendri.

J'eus un tressaillement. Ces paroles, ce regard, oui, surtout ce regard, semblaient une réponse directe à mes pensées...

Au fait, pourquoi pas ? Pourquoi Mlle Claessens, si bien faite pour inspirer l'amour, ne deviendrait-elle pas cette créature bienfaisante ? Qui, mieux qu'elle, pourrait sauver M. Stanhille, lui rendre son art, lui refaire une existence ? N'avait-elle pas adopté sa fille dès le premier jour, et, par son influence, n'était-elle pas déjà moralement sa mère ? Dire que je n'avais jamais songé que le père d'Ida pût aimer Marguerite ! Maintenant que j'en étais à peu près sûre, la situation devenait trop délicate pour que j'en prisse la responsabilité. Mon devoir m'indiquait d'écrire à M. et Mme Claessens. Somme toute, M. Stanhille était un parti présentable. Du talent, de la fortune, un nom, bien tourné de sa personne pour peu qu'il s'en donnât la peine, il devait être, le cas échéant, favorablement accueilli. Restait à savoir quel sentiment éprouvait Marguerite pour le père d'Ida. Elle aimait tant sa petite fille qu'il me semblait que, de son âme généreuse, un peu d'amour devait rejaillir sur lui.

Et cette pensée qu'ils pussent s'aimer me réjouissait et me tourmentait à la fois ; me réjouissait à la perspective de les voir heureux et me tourmentait à cause de l'absence de M. et Mme Claessens. Pour leur écrire, il me fallait mieux que de simples suppositions. Bien qu'intimement convaincue que je ne me trompais pas, je voulais en avoir une preuve certaine. L'occasion ne se fit pas attendre, je la saisis au vol.

Digitized by Google

Nous nous étions assis sur un brise-lames, M. Stanhille et moi. A quelque distance de nous, les jeunes filles ramassaient des algues, mais sur l'aînée seule s'arrêtait le regard du poète, avec la même expression de tendresse, de muette adoration que j'avais remarquée la veille. Chaque fois que Marguerite se penchait pour cueillir un baiser sur les lèvres que lui tendait Ida, son visage sombre s'éclairait d'un sourire.

« Comme elles s'aiment, dis-je. Nous aurons du mal à séparer ces deux inséparables. »

Au lieu de me répondre, il se leva et se mit à marcher fiévreusement, signe, chez lui, d'une grande préoccupation. Puis il vint se rasseoir à côté de moi.

« Je le crois aussi », me dit-il.

Je fis semblant de ne pas le comprendre :

« Que croyez-vous aussi ?

— Que nous aurons du mal à les séparer.

— Cela ne laisse pas l'ombre d'un doute, monsieur Stanhille.

— Comment ferais-je pour consoler Ida ? Je la connais, elle ne voudra plus vivre sans sa grande amie.

— Il y aurait un moyen, un seul, dis-je, brûlant mes vaisseaux.

— Ah ! dites... Lequel ?

— Épousez-la. »

M. Stanhille eut un haut-le-corps, prit mes deux mains dans les siennes et les serrant à me faire crier :

« Ne plaisantez pas, vous me faites mal. »

Sa violence m'effraya un peu.

« Je ne vous croyais pas capable d'un tel emportement », lui répondis-je.

Ses doigts se desserrèrent et, d'une voix changée :

« Pardonnez ma brusquerie, madame ; je n'ai pu me maîtriser à vos paroles... Je suis incapable d'aimer encore, vous l'entendez, in-ca-pa-ble.

— Je n'en crois rien... Vous adorez M^lle^ Claessens, vous dis-je, vous l'adorez... Ne le sentez-vous donc pas ?

— Oh ! non, non. »

Digitized by Google

D'un geste large et résolu, il repoussait l'idée, et pendant un laps de temps qui me parut assez long, il arpenta nerveusement le brise-lames, les deux mains derrière le dos, la tête relevée pour prendre le ciel à témoin de ses paroles.

L'excès même de son exaltation me prouvait qu'il cherchait à s'abuser. Comme il continuait à marcher, je me mis à lire un roman de Daudet, dont l'intérêt me captiva au point de me faire oublier l'heure. Les vagues de la marée montante me rappelèrent à la situation. Je cherchai M. Stanhille des yeux; il avait disparu. Le soleil commençait à décliner; je n'apercevais plus personne sur le sable. Où pouvaient être allées les demoiselles Claessens? J'en voulais positivement à Daudet de s'être accaparé de ma pensée et, prise d'inquiétude, je hâtai le pas à la recherche de mon monde. Dans les dunes, personne; j'appelai, pas de réponse. Je restai immobile, une grande anxiété en moi, le cœur battant à coups redoublés sous l'angoisse des suppositions qui me traversaient le cerveau. Je me sentais défaillir et je serais tombée si je n'avais aperçu les trois sœurs qui venaient à ma rencontre. Ida n'était pas avec elles.

« Qu'est-il arrivé? Où est la petite? demandais-je vivement.

— Comme vous êtes pâle, cousine, me dit Gabrielle, au lieu de répondre à ma question.

— Où est la petite? réitérai-je.

— Son Père est venu nous la prendre; il s'est sauvé avec elle comme un fou.

— Expliquez-moi cela, dis-je à Marguerite, qui seule se taisait. »

Je venais de m'asseoir et lui faisais place à mes côtés.

« Je ne sais, me répondit-elle un peu troublée; nous étions tout là-bas, — de son bras étendu, elle m'indiquait les dunes, — occupées à amuser l'enfant, avec des fleurs qu'elle tressait, lorsque son père, que nous n'avions pas vu arriver, me l'enleva des bras sans dire un mot et cela si brusquement que j'en demeurai saisie.

— Et Ida!

Digitized by Google

— Ida pleurait... pleurait... mais lui n'y prenait garde et courait en l'emportant. Alors nous redescendîmes sur le sable pour vous rejoindre; ne vous trouvant pas à la place où nous vous avions quittée, nous reprîmes la route de Knocke, pensant que vous seriez à la maison... Pauvre cousine! Vous avez été bien inquiète, n'est-ce pas?

— Oui, dis-je, préoccupée.

— Que pouvait avoir M. Stanhille? Ne vous a-t-il rien dit? » me demanda Marguerite.

Je baissai les yeux sous le clair regard de la jeune fille; n'étais-je point coupable d'avoir provoqué cette scène, en révélant à M. Stanhille un amour peut-être inconscient?...

« Vous ne me répondez pas, cousine. Le père d'Ida a-t-il quelque raison pour me reprendre sa fille? Est-il jaloux de l'affection qu'elle me porte? »

Les lèvres de Marguerite tremblaient.

« Oh! non, ma chère enfant; le croire serait une erreur... Venez... il est temps de rentrer. »

Je ne devinais que trop la conduite de M. Stanhille. Il avait agi sous l'influence d'une crise morale, d'une lutte entre le passé et l'avenir.

Je retournai, fort tourmentée, à la maison où, ce soir-là, il y eut un grand vide à la place qu'occupait Ida depuis notre première entrevue et qu'indiquait encore sa chaise placée devant la table entre Marguerite et moi, avec de vieux volumes dessus, pour la rendre plus haute. Le souper fut silencieux; on aurait dit qu'un deuil s'étendait sur nous.

Ce fut pis encore le lendemain, lorsque sonna l'heure habituelle de son arrivée et qu'elle ne vint pas nous prendre pour aller à la mer. A mesure que le soleil approchait de son zénith, je voyais s'assombrir de plus en plus le front de M^lle^ Claessens. Plusieurs fois, elle s'en fut sous l'auvent, interroger la route à travers les tiges sarmenteuses de la clématite.

« Ils nous auront devancés, dis-je. Nous les retrouverons en chemin.

Digitized by Google

— Croyez-vous? Moi je ne le pense pas. »

Elle nouait nerveusement les brides de son chapeau et, dans le miroir qui reflétait son pur ovale, je vis son regard s'attrister...

« Partons, fis-je avec une gaieté un peu forcée, vous verrez que j'ai raison. »

Hélas! ce fut Marguerite qui eut raison; nous ne rencontrâmes personne sur notre chemin et personne ne vint nous rejoindre sur la plage, où nous restâmes jusqu'au soir dans l'ennui d'une vaine attente.

« La petite est peut-être malade.

— On nous l'aurait fait savoir, me répondit Mlle Claessens. Croyez-moi, M. Stanhille m'a enlevé l'enfant.

— Petite folle! Pourquoi romprait-il d'une façon aussi peu courtoise nos relations? Il vous la ramènera, votre chérie. »

Elle secouait la tête d'un petit air entendu qui m'impatientait.

« Mais enfin, dis-je, que supposez-vous?

— Rien... Je sens qu'ils sont partis, voilà tout.

— Oh! si ce n'est que ça...

— Ça, c'est beaucoup; mes pressentiments ne me trompent jamais.

— Fi, la superstitieuse! »

Et je riais, bien que ma belle confiance commençât à s'ébranler.

En rentrant au village, j'allai directement prendre des nouvelles d'Ida. La vérité est que, reprise par l'inquiétude, j'avais besoin d'une certitude quelconque. J'appris que M. Stanhille n'était plus à Knocke. La veille, il avait emmené sa fille et fait expédier ses bagages... Je restai confondue, ne pouvant croire à ce qu'on me répétait pour la troisième fois. Quels que fussent les motifs de son départ — et je croyais les connaître — il aurait pu m'écrire un mot, pallier d'un prétexte le coup qu'il portait à Mlle Claessens en lui arrachant aussi soudainement l'enfant qu'elle chérissait. Cette fuite paraissait, dans sa soudaineté, une rupture brutale. Et moi qui avais cru à un mariage! Comme

Digitized by Google

l'imagination travaille! Heureusement que je n'avais rien écrit aux Claessens, que mes pensées restaient secrètes, que personne ne saurait jamais ce qui s'était passé.

« Eh bien! me trouvez-vous encore superstitieuse, cousine? me demanda Marguerite.

— Vous êtes une petite sorcière.

— Je connais quelqu'un qui prétendait que je suis une fée, dit-elle avec un demi-soupir.

— Oh! une fée est toujours un peu sorcière... Voyons, ma chérie, ne vous attristez point ainsi; la petite n'est pas perdue.

— Je ne savais pas qu'elle me fût si chère », dit-elle pendant que ses yeux profonds s'étoilaient de larmes.

Son chagrin m'atteignait comme un remords. La faute en était à moi, à moi seule qui, devançant l'avenir, avait brusqué les événements. Si j'avais laissé suivre le cours des choses, M^lle^ Claessens serait restée l'amie d'Ida, sa grande amie pour toujours.

Le lendemain, au lieu de nous rendre à la plage, nous allâmes herboriser, afin de distraire un peu Marguerite. Je suivais les jeunes filles le long d'un sentier que çà et là bordaient des buissons. A droite et à gauche, des vaches paissaient dans l'herbe courte; sur les talus, les chèvres broutaient parmi le serpolet et les marjolaines. Le temps était couvert, mélancolique et doux. Parfois le cri des sarcelles nous arrivait des marécages du Zwyn et sous nos pas se levaient des insectes dont les ailes nous frôlaient les joues. Devant nous s'étendait à perte de vue le paysage uniformément plat; à part les dunes qui nous séparaient de la mer, des plaines, partout des plaines sur lesquelles tranchaient les robes roses des trois sœurs. Elles m'avaient de beaucoup devancées et lorsqu'elles se retournaient pour m'attendre, je leur faisais signe d'aller toujours en avant. J'éprouvais le besoin de rester seule. Le départ précipité de M. Stanhille m'occupait l'esprit. Au lieu d'épouser Marguerite, il fuyait ce nouvel amour qui empiétait sur le souvenir de la morte, ce jeune amour, qui l'arrachait à sa misanthropie. L'insensé ne

Digitized by Google

voulait pas être consolé; non, il préférait briser son cœur, celui de sa fille, et, qui sait? peut-être aussi celui de l'aimée. Je lui en portais rancune; avait-il le droit d'immoler les autres à une morte? Avait-il le droit de priver Ida de son bon génie? Qu'allait devenir la petite sauvageonne livrée de nouveau à elle-même?

Marguerite avait dépensé pour elle tous les trésors de sa riche nature, Marguerite avait fait d'elle son œuvre, s'y était vouée toute. Sous son égide, l'enfant volontaire, mal élevée, était devenue une gentille fillette. Elle seule avait deviné ses qualités latentes, les avait développées et avait donné une enfance à cette vieillotte de quatre ans. Elle l'avait aimée d'un attachement profond, fait de compassion et de dévouement. Puis son père la lui avait brutalement reprise...

Marguerite ne voulait plus aller du côté de la mer. Elle ne parlait jamais de la petite, seulement, quand elle rencontrait sur sa route une bambine de son âge, au lieu de l'embrasser comme autrefois, elle détournait la tête. Elle avait perdu sa gaieté; plutôt que d'accompagner ses sœurs dans leurs courses folles, elle marchait à côté de moi, durant de longs silences qui la laissaient songeuse. Auquel des deux songeait-elle ainsi? Au père ou à la fille? Il me fut impossible de le savoir, et ce doute me torturait. Peut-être l'ignorait-elle elle-même, la chère créature. Peut-être aussi l'innocence de son cœur confondait-elle les deux amours en un seul.

Malgré mes incessants efforts pour l'égayer, je ne pouvais y parvenir. Ses beaux grands yeux avaient perdu leur sourire et je voyais se faner la délicate carnation de ses joues. Il avait suffi qu'un souffle de bise passât sur cette fleur cultivée à l'abri du mauvais temps, pour qu'aussitôt sa tige s'étiolât.

Septembre touchait à sa fin; la nature s'avivait de teintes chaudes; les soirées fraîchissaient et nous songions au départ. Nous avions décidé Marguerite à dire adieu à la mer, devant laquelle nous avions passé tant de bons moments. Dans leur dernière lettre, M. et Mme Claessens nous annonçaient leur

Digitized by Google

prochain retour. Le procès était fini. Des cent cinquante mille francs en litige, la chicane des avocats avait laissé quatre cent vingt-six francs et des centimes à chaque héritier. Ces centimes nous amusèrent beaucoup.

Nous en parlions précisément, assises dans notre ermitage, où nous nous étions installées à cause du grand vent.

Gabrielle et Alice venaient de nous quitter pour aller cueillir des seneçons, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre derrière l'abri. Qui cela pouvait-il être? Personne ne venait jamais de ce côté.

Marguerite se leva, regarda au dehors, jeta un cri et voulut fuir. Deux petits bras l'en empêchèrent, deux petits bras cramponnés à elle, tandis qu'une voix bien connue répétait entre des sanglots :

« Oh! non, non, ne pars pas, ne pars pas, ma petite maman chérie! »

Ida se pressait convulsivement contre Mlle Claessens, sous les yeux de son père qui, pâle comme un mort, serrait les dents pour ne pas pleurer.

« Oh! non, non, ne pars pas, ma petite maman, répétait l'enfant, ne pars pas, dis ? »

Alors la jeune fille la souleva dans ses bras et l'emporta follement en la couvrant de baisers.

Je me retournai vers M. Stanhille, qui restait muet, sans un geste, appuyé contre un des supports de notre abri.

« Après ce qui s'est passé, je m'attendais peu à vous revoir ici, monsieur Stanhille. »

Il eut un mouvement, m'aperçut pour la première fois et se laissant tomber à mes côtés :

« Elle serait morte, me dit-il sourdement; oui, elle serait morte si je ne lui avais rendu sa grande amie.

— Pourquoi l'aviez-vous séparée d'elle?

— Vous le savez bien, me dit-il d'une voix basse... Ah! j'ai tout fait pour l'oublier, je n'ai pu. Je me suis interdit son souvenir, j'ai défendu qu'on prononçât son nom en ma présence,

Digitized by Google

j'ai tout fait, vous dis-je, tout... Mais ni l'absence, ni le silence, ni la raison n'ont pu dominer mon cœur... Alors, fatigué de la lutte... voyant l'enfant dépérir, je suis revenu, brisé, vaincu!

— Que comptez-vous faire? lui demandai-je fort émue.

— Le sais-je!... Mlle Claessens ne peut m'aimer... Ah! si elle savait cependant quel culte je lui voue, poursuivit-il avec une soudaine exaltation, quel amour reconnaissant m'inspire sa douce influence!

N'a-t-elle pas développé le cœur de la petite, ne m'a-t-elle pas rendu ma muse, n'a-t-elle pas fait vibrer toutes les fibres engourdies en nous? Oh! chère bonne fée, va!... Mais comment lui dire ces choses!

— Essayez! »

Son exaltation m'avait gagnée. Je lui fis signe de m'accompagner et nous prîmes le sentier qu'avait suivi la jeune fille.

Nous la trouvâmes à demi étendue sur le sable auprès de l'enfant qui, de ses mains, lui caressait doucement le visage.

Le spectacle était si joli que nous nous arrêtâmes pour le contempler.

Le vent s'était apaisé avec le reflux de la marée; le ciel ne roulait plus de gros nuages et partout, autour de nous, une paix semblait se faire.

Sous mon bras, le bras de M. Stanhille tremblait. Il porta, à plusieurs reprises, sa main à ses yeux, puis, avec un grand effort sur lui-même, il me quitta pour s'approcher de Marguerite.

Que lui dit-il? Je ne pouvais l'entendre, mais il lui parlait à genoux et, à mesure qu'il parlait, Ida se serrait davantage contre l'amie, et comme je m'approchais à mon tour, je l'entendis qu'elle murmurait :

« Oh! oui, sois ma petite maman pour toujours, ma petite maman, dis? »

Alors, dans un grand élan, Marguerite l'entoura de ses bras et la pressant plus fort contre sa poitrine virginale, tout bas, à son oreille, si bas que je devinai plutôt que je n'entendis :

« Oui, ta petite maman, ma chérie. » LÉONTINE MUSIN.

Digitized by Google

UN PRÉJUGÉ ÉCONOMIQUE

Plus le domaine d'une science est vaste, plus les phénomènes qu'elle étudie touchent directement aux intérêts des hommes, plus on s'en occupe et plus les idées fausses ont chance de s'y introduire. Si au contraire la science n'intéresse qu'un petit nombre de spécialistes et s'il n'y a que des intelligences bien préparées qui en font l'objet de leurs investigations, l'erreur y pénétrera avec plus de difficulté. Il en est de même des préjugés, une des formes fréquentes de l'erreur, et voilà pourquoi c'est dans les sciences les plus générales, les sciences sociales notamment, qu'ils sont le plus répandus.

Tous les hommes s'occupent de sciences sociales, et cela pratiquement en appliquant leurs lois à la conduite qu'ils suivent; de l'économie politique, de la pédagogie, on en fait tous les jours sans le savoir, et les questions sociales sont des sujets d'entretien depuis les cafés jusqu'aux Chambres. Il n'est pas étonnant qu'en discutant ces problèmes aussi compliqués et difficiles à résoudre, les gens peu habitués à un raisonnement rigoureusement logique, s'égarent souvent; mais ce qui est regrettable, c'est que le doute et la critique ne tiennent que très peu de place dans l'examen de ces questions, et qu'on soit presque toujours sûr de l'absolue exactitude de ce qu'on avance.

Il arrive parfois que la science a déjà abandonné depuis longtemps une opinion jadis en honneur et l'a remplacée par une nouvelle considérée comme vraie, que la première jouit toujours d'un certain crédit et conserve son influence sur les actions de la majorité des hommes. Repoussée du sommet de

Digitized by Google

la société, elle se répand dans les couches inférieures; abandonnée, elle pénètre de plus en plus bas, ne cesse d'agir qu'après les avoir toutes traversées, et ne se dissipe que faute d'adhérents.

Mais cette lente déchéance de l'erreur peut durer longtemps, les préjugés se cramponnent avec force aux intérêts égoïstes des hommes, se cachent dans les recoins de l'esprit où la critique a l'accès difficile, et voilà pourquoi il est bon de tâcher de débarrasser plus vite l'intelligence humaine de ces débris d'anciennes vérités dont l'action pouvait apporter autrefois de grands avantages, mais qui ne sont aujourd'hui que des entraves pour la science à atteindre son but, qui est la plus grande somme de bonheur possible pour l'humanité. C'est en diminuant toujours les souffrances des hommes, qu'elle peut y parvenir.

On confond souvent le préjugé avec la question controversée; il y a cependant entre ces notions une différence fondamentale. Le préjugé est une opinion qui, autrefois considérée comme vraie, ne l'est plus aujourd'hui; la science la trouve fausse et la rejette. La question controversée, au contraire, est une vérité en voie de formation et elle apparaît lorsqu'on se trouve en présence de plusieurs opinions contradictoires. Ces opinions se combattent, et c'est celle que la science admet comme vraie qui remporte la victoire; tant qu'elle ne s'est pas prononcée, il n'y a ni erreur ni vérité, la question reste pendante. C'est donc l'approbation de la science qui sépare la question controversée du préjugé; dans le premier cas, la vérité n'existe pas encore, elle est en état de formation; dans le second, elle n'existe plus, elle est en état de décomposition.

Un préjugé économique plus répandu qu'on ne pourrait le supposer et qui a surtout cours dans les classes peu éclairées de la société, est celui relatif à l'épargne; il consiste à lui attribuer des effets nuisibles au bien-être général et à la discréditer de cette façon.

On veut bien reconnaître à l'épargne qu'elle est utile à ceux qui la pratiquent; on prétend cependant que la société n'en

Digitized by Google

profite pas, car ce que les uns gagnent par l'épargne, les autres doivent le perdre. Cette manière de voir est non seulement inexacte, mais produit des conséquences très fâcheuses en mettant en doute les avantages d'une des vertus qui ont le plus contribué au progrès de l'humanité. Pour apprécier à leur juste valeur les bienfaits de l'épargne, il faut la voir en action et se rendre compte du rôle important qu'elle joue dans la formation du capital. Commençons par définir celui-ci.

Dans le langage usuel, on appelle capital l'argent et les valeurs qui le représentent directement; la signification économique de ce mot est différente, elle est beaucoup plus large. On appelle capital en économie politique tout produit du travail pouvant être appliqué à un travail ultérieur, ainsi les outils, les machines, les bêtes de somme, sont des capitaux, et la définition scientifique citée embrasse une quantité de choses qu'on ne songe jamais à considérer comme capitaux dans le langage courant.

Un examen attentif de la définition économique du capital suffit pour faire apercevoir l'importance et la grande puissance de cet agent de la production. C'est lui qui a aidé l'homme à se relever de son état primitif, lui qui fait sa force actuelle et qui, s'il parvient à être réparti avec plus d'égalité, peut assurer un jour le bien-être de tous les hommes. C'est encore lui qui procure du travail à ceux qui en cherchent, et malgré l'état d'antagonisme dans lequel ils se trouvent par suite d'institutions sociales vicieuses, telles que la nouvelle loi sur la rupture des contrats de travail votée par le Reichstag le 13 avril de cette année, le capital et le travail sont inséparables. C'est ce que dit de Sismondi dans le passage suivant : « L'augmentation des capitaux nationaux est le plus puissant encouragement au travail; soit parce que cette augmentation suppose une augmentation de revenu et par conséquent de moyens de consommation, soit parce que ces capitaux n'étant profitables à leurs propriétaires qu'autant qu'ils sont employés, chaque capitaliste s'étudie sans cesse à créer pour eux une production nouvelle qui puisse avoir du débit. (*Nouveaux principes d'économie politique*. Liv. V, ch. IV.)

Digitized by Google

Il suffit de comparer les pays où le capital abonde avec ceux qui en sont privés pour voir son influence sur la prospérité des peuples ; il faut avouer que les pays riches connaissent aussi la misère, mais il est toujours plus facile de remédier à un mal quand on a à sa disposition le remède nécessaire que quand on ne l'a pas.

J.-B. Say avoue qu'il ne comprend pas comment a pu naître le *premier* capital, sa formation exigeant toujours l'existence d'un capital antérieur ; il va même jusqu'à douter qu'il soit jamais donné à l'homme de pénétrer ce mystère. De nos jours, les observations qu'on a faites sur l'homme à l'état sauvage et les études sur les origines de la civilisation nous permettent de résoudre ce problème sans trop de difficulté ; le capital naît de l'épargne, et toujours de l'épargne, quelle que soit l'époque de l'histoire à laquelle on se reporte.

Tant que l'homme a dû employer tout son temps à rechercher sa nourriture, il est clair que toute formation de capital était impossible, mais lorsqu'il lui est arrivé d'avoir satisfait à sa faim et d'être parvenu en même temps au degré nécessaire de développement intellectuel, il a pu songer à se fabriquer un outil de pierre qui, comme on le sait, est la forme sous laquelle le capital a fait son apparition et ce n'est pas à la fin du XVIe siècle, comme l'a prétendu Carl Marx, qu'il faut placer son origine, mais dans la nuit des temps préhistoriques. C'est donc l'épargne de temps qu'on a raison d'appeler capital qui a donné naissance au capital proprement dit. Voici quelques mots qui résument parfaitement la question : « Je produis en un jour de quoi subsister pendant trois, et je profite de mes deux jours de loisir pour me faire une bêche, avec laquelle j'obtiendrai de la terre plus de produits en moins de temps. J'aurai ainsi encore plus de temps disponible, et je pourrai confectionner plus facilement de nouveaux engins. Chaque progrès accroît la facilité d'en faire de plus grands. » (E. DE LAVELEYE. *Éléments d'économie politique*, p. 90.)

Le capital naît du travail, c'est, dit-on, du capital accumulé. Cette proposition, quoique exacte, a cependant le tort de ne mettre bien en lumière que l'un des agents qui concourent à la

Digitized by Google

formation du capital, le travail, en laissant dans l'ombre l'autre, très important lui aussi, l'épargne. S'il n'est pas plus important, il est aussi indispensable et, comme dit Adam Smith, plus immédiat : « La cause immédiate de l'augmentation du capital, c'est l'économie et non l'industrie. » (*Richesse des nations*, t. II, liv. II, ch. III.)

En effet, qu'est-ce que du travail simplement accumulé, est-ce du capital? Non. Dans les déserts de l'Afrique, on voit les pyramides, produits d'efforts de millions d'hommes ; c'est bien du travail accumulé, mais ce n'est pas du capital. Pour que celui-ci existe, il faut que le travail soit employé d'une façon productive, qu'il puisse renaître sous forme de choses utiles qui, à leur tour, seront capables de contribuer à la création de nouvelles utilités. Tant que l'épargne n'intervient pas pour permettre de diriger le travail accumulé là où il peut être consommé d'une manière productive, le capital ne peut pas se former. Des sommes énormes d'efforts peuvent être dépensées, beaucoup de travail exécuté, si l'on consommait tout cela improductivement, et si une génération dépensait en jouissances immédiates le produit de tout son travail sans rien épargner, la génération suivante serait forcée de recommencer les mêmes efforts ; et si toutes les générations qui nous ont précédés sur la terre avaient agi de la sorte, nous nous trouverions aujourd'hui dans l'état de dénuement complet et de barbarie dont les tribus sauvages nous offrent l'exemple.

Il est donc nécessaire de se faire une idée bien exacte de la façon dont l'épargne agit, car si, comme dit J.-B. Say, il n'y a point de vertu qui exerce une plus grande influence sur le sort de l'homme, nous pouvons attendre d'elle pour les générations qui nous suivront des bienfaits qu'il est facile à prévoir et qu'on doit désirer.

Les reproches qu'on adresse à l'épargne sont nombreux et proviennent de ce qu'on ne voit de son action que les phénomènes se trouvant au premier plan ; on ne va pas au fond du problème, ce qui fait qu'on le résout mal. Voltaire, par exemple, dit que « c'est le bon ordre et non pas certaines épargnes sordides qui font le profit ». Il entend évidemment,

Digitized by Google

par *le bon ordre*, l'épargne, et par *épargnes sordides*, l'avarice. Mais, même ainsi comprise, son idée est fausse, car l'avarice ne diffère de l'épargne qu'en degré ; elles sont toutes deux favorables à l'accroissement du capital, l'avarice l'est même plus ; on peut cependant adresser à cette dernière un reproche très grave, il est vrai, c'est d'aimer l'argent pour lui-même et d'empêcher la satisfaction des besoins rationnels de l'homme. La prodigalité est beaucoup plus coupable, car les besoins qu'elle satisfait ne sont que des besoins factices, et non seulement elle tarit les sources de richesse, mais son action morale est des plus funestes.

On prétend que l'épargne, en restreignant la consommation, diminue la demande du travail et fait du tort aux ouvriers. C'est justement le contraire qui a lieu.

L'épargne ne se fait jamais sans dépense ; seulement, c'est toujours une consommation productive qui en est la dernière opération, et c'est elle qui distingue la véritable épargne de la prodigalité.

Adam Smith dit que ce qui est annuellement épargné est aussi consommé, et voici comment s'exprime à ce sujet J.-B. Say : « Il est bien essentiel qu'on remarque que de manière ou d'autre, soit qu'on dépense improductivement une épargne, soit qu'on la dépense productivement, elle est toujours dépensée et consommée, et ceci détruit une opinion bien fausse, quoique bien généralement répandue, c'est que l'épargne nuit à la consommation. (*Traité d'économie politique*, liv. I, chap. XI.)

En effet, ceux qui épargnent ne se contentent pas du plaisir de garder leur argent chez eux; ils veulent que cet argent leur apporte un intérêt ; ils le placent et en le plaçant ils alimentent nécessairement le travail. Quelle que soit la façon dont on emploie son argent, il profite toujours au travailleur ; il n'y a que cette différence, — et c'est sur ce point que nous appelons l'attention particulièrement du lecteur, — que, si son emploi est improductif, le travail n'en bénéficie qu'une seule fois ; il n'en reste plus rien, tout est dissipé ; tandis que s'il est productif, toutes les générations suivantes en récolteront les fruits.

Digitized by Google

On dit encore que l'épargne retire l'argent de la circulation ; c'est vrai jusqu'à un certain point, mais pour un temps très court, et ce n'est pas un reproche sérieux qu'on puisse lui faire.

La forme la plus commune sous laquelle l'épargne se manifeste est l'épargne de l'argent; on voit ceux qui font des économies mettre des sommes d'argent de côté, et on en conclut qu'ils le font disparaître de la circulation. Cette manière de voir est loin d'être conforme à la réalité. L'argent épargné de cette façon ne l'est pas à proprement parler ; il ne rapporterait point d'intérêt à son propriétaire ; aussi ce n'est que pendant un temps très court que l'épargne apparaît sous cette forme. Dès que la somme est assez grande pour pouvoir être placée, on l'engage dans une entreprise quelconque, c'est-à-dire on la place productivement, on la prête ou on achète des immeubles ou des valeurs. Même les avares, qui se séparent de leur argent avec regret et qui éprouvent de si étranges jouissances en le gardant près d'eux, ne l'enferment pas toujours dans des coffres-forts. Harpagon lui-même dit : « Certes, ce n'est point une petite peine que de garder chez soi une grande somme d'argent, et bien heureux qui a tout son fonds bien placé et ne conserve seulement que ce qu'il faut pour sa dépense! » (*L'Avare*, acte I, scène IV.)

Il est vrai que dans les pays où la sécurité des placements est douteuse et les institutions de crédit peu nombreuses, en Orient, par exemple, l'épargne des petites sommes s'opère de cette façon-là. On accumule peu à peu l'argent et on le garde chez soi. Mais il est clair que ceci vaut encore mieux que la dépense du revenu tout entier ; l'argent reparaît toujours après un certain temps, à moins qu'on ne le cache de façon à ne pouvoir le retrouver. On n'a pas remarqué que ce procédé entraîne de fâcheuses conséquences économiques, des crises monétaires, par exemple ; il est cependant à désirer que l'argent soit placé le plus tôt possible.

On pourrait trouver qu'il est inutile de recommander l'épargne aux hommes, que l'histoire économique nous montre l'accroissement continu des capitaux et que l'épargne, qu'on

Digitized by Google

l'encourage ou non, continuera à se produire d'elle-même. Tout cela est vrai, la richesse des peuples civilisés augmente, il y en a même qui se trouvent dans une situation si heureuse qu'il n'y a que les vices de répartition qui empêchent que tout le monde ait le nécessaire. Mais il existe des pays vraiment pauvres, où la misère est grande et où il y a des gens qui meurent de faim, si pas littéralement, du moins un peu tous les jours ; ces pays-là ne peuvent pas s'en remettre à « l'action bienfaisante du temps », ils doivent, en appliquant à leur activité les lois économiques, tâcher d'améliorer leur condition, car si l'homme ne sait rien créer, il peut accélérer ou retarder la marche des événements, ce qui est beaucoup.

Après avoir parlé des bienfaits de l'épargne et combattu les reproches qu'on lui adresse, il nous reste à souhaiter qu'elle se généralise, surtout dans les pays privés de capitaux. C'est le placement des petites sommes qui se fait avec le plus de difficulté, et c'est surtout à cet inconvénient qu'on devrait tâcher d'obvier, car cela écarte de l'épargne des classes nombreuses de la population, les classes laborieuses, auxquelles on prêche l'épargne, la désignant comme un remède à tous leurs maux, tout en ne faisant rien ou peu pour les y encourager. On sait que ce sont les placements sûrs, les caisses d'épargne, qui contribuent le plus à atteindre ce but. Les pays de l'Occident sont déjà loin dans cette voie ; l'argent déposé dans leurs caisses d'épargne se chiffre par milliards. C'est aux pays de l'Orient de suivre leur exemple ; ils y ont encore plus d'intérêt.

L'habitude est un mobile puissant pour déterminer les actions des hommes, elle est d'une grande importance comme moyen d'éducation et elle y joue peut-être un rôle prépondérant. C'est donc à ceux qui ont la plus grande influence sur la formation des caractères des hommes, à ceux qui s'occupent de leur éducation, qui agissent sur eux quand les habitudes se prennent facilement et les idées qui doivent diriger un jour les actions de l'homme naissent dans l'enfant, que nous nous adressons surtout. Le devoir de l'éducateur est de préparer, de former des hommes utiles à eux-mêmes et à la société. Si

Digitized by Google

les avantages méconnus de l'épargne sont si grands, si notre bonheur et celui des générations qui nous suivront en dépendent en grande partie et si, de plus, elle trouve des ennemis qui, faute de lumières suffisantes, ne se rendent pas compte de son utilité et, par une interprétation inexacte des faits qui l'accompagnent, lui font du tort dans l'opinion générale, ne devrait-on pas tâcher de combattre l'erreur quand elle se forme, ou plutôt ne pas permettre qu'elle soit formée? « Le maître d'école est le premier fonctionnaire de l'État, » et son influence sur la marche des événements sociaux peut être des plus bienfaisantes. La bonne volonté et l'effort individuel peuvent, dans ce cas, amener des résultats qui dépassent les espérances. Voici un exemple curieux de ce que nous venons d'avancer : « En 1866, M. Laurent, professeur de droit à l'université de Gand, eut l'idée d'introduire dans les écoles primaires de cette ville l'épargne pour les enfants. Il alla d'école en école expliquer aux maîtres et aux élèves les avantages économiques et surtout les bienfaits moraux de l'épargne. Entraînés par cette parole sympathique et convaincue, les enfants, sou par sou, remettaient leurs petites économies au maître, qui prenait pour eux un livret à la caisse d'épargne, quand ils avaient réuni un franc. Cinq ans après, en 1871, sur dix mille six cent soixante et onze élèves, le nombre des livrets était de huit mille, et depuis lors, la proportion s'est encore accrue. Les autres pays de l'Europe ont imité la Belgique et, en France seulement, l'épargne scolaire atteint aujourd'hui dix millions. » (E. DE LAVELEYE, *Le socialisme contemporain*, page 131.)

Il résulte de tout ce que nous avons dit sur notre sujet que les classes de la société qui épargnent rendent, aux générations futures surtout, un service aussi grand que les classes qui travaillent. Il va de soi qu'au point de vue de la difficulté des tâches, la comparaison n'existe même pas. Aussi, il est à souhaiter que sous ce rapport, la division du travail disparaisse et que la main qui travaille puisse aussi épargner.

LADISLAS DOMANSKI.

Digitized by Google

LA RÉFORME DE 1884

ET LA LÉGISLATION ÉLECTORALE DE L'ANGLETERRE

I

La loi du 6 décembre 1884 (*Representation of the People Act*) forme avec deux lois postérieures d'une année, l'une qui régit la confection et la revision des listes, l'autre qui répartit les sièges et délimite les circonscriptions, la charte électorale de l'Angleterre contemporaine.

La loi de 1884 a eu deux mérites.

C'est d'abord qu'elle ne renferme aucune de ces innovations brutales qui bouleversent toute l'économie d'une législation, brisent le lien traditionnel qui rattache les institutions présentes à celles du passé, troublent les mœurs politiques d'une nation et les forcent à se renouveler en un jour.

Elle procède par une filiation naturelle et directe des réformes de 1832 et de 1867, dont elle n'est qu'une ampliation. Elle constitue le troisième chapitre d'une œuvre homogène, imprégnée d'un même esprit, basée sur un même principe, dont les développements successifs et logiques forment trois phases historiques de presque égale étendue.

De là elle tient son second mérite, non le moins précieux. Elle est venue à son heure, à l'heure propice où les réformes longtemps débattues par les groupes extrêmes, ardemment revendiquées par l'un, systématiquement combattues par l'autre, ont conquis enfin la moyenne de l'opinion, ont pris possession de l'esprit public, et s'accomplissent alors comme par la force des choses, avec facilité et avec sûreté, indemnes

Digitized by Google

des exagérations de la veille, préventives des excès inévitables du lendemain.

La loi de 1867 avait donné satisfaction aux vœux démocratiques. Elle avait, dans les bourgs, appelé à la vie politique l'élite des classes laborieuses en attribuant le droit électoral à tout habitant d'une maison (*householder*) ou occupant d'un appartement d'un prix annuel de 250 francs (*lodger*). Mais si dans les villes elle avait ainsi créé une franchise presque illimitée, l'extension du droit électoral dans les comtés était beaucoup moindre. Cette différence de régime ne se justifiait plus. Pourquoi un ouvrier habitant une maisonnette aux limites d'un bourg était-il électeur, et son voisin, domicilié sur le territoire du comté, en dehors des frontières urbaines, ne l'était-il point?

Le parti libéral entreprit une campagne dans le but de corriger ces défectuosités, de redresser les griefs qu'elles avaient fait naître et d'obtenir une réforme nouvelle plus extensive encore que les précédentes.

Le ministère Disraëli n'avait pas longtemps survécu à la loi de 1867. En décembre 1868, il tomba. De même, le cabinet Grey, sous les auspices duquel avait été votée la réforme de 1832, s'était effondré deux ans après sous le poids de son œuvre. De même, en 1886, à peine les lois électorales nouvelles promulguées, Gladstone devait succomber, condamné par les électeurs qu'il avait créés et qui retournaient contre lui les droits qu'ils tenaient de ses mains.

Bizarres retours de l'opinion dont nous avons vu se répéter les exemples chez nous, avec une régularité qui semble les avoir érigés en loi.

En 1874, Disraëli revint au pouvoir. Toutes ses préoccupations, son activité, ses efforts se portèrent sur les affaires extérieures. L'horizon politique de l'Europe s'assombrissait. Vers l'Orient, des nuées s'amoncelaient d'où jaillit bientôt la tempête. La guerre des Balkans, les victoires remportées par les armées du Tzar sur les troupes turques, éveillèrent au delà de la Manche des susceptibilités et des inquiétudes. Les intérêts et le prestige de l'Angleterre en Orient étaient engagés dans

Digitized by Google

cette lutte à laquelle elle n'était point directement mêlée et qu'elle observait de loin avec anxiété, se renfermant, selon l'expression de Disraëli, dans une « neutralité expectante ».

L'orgueil britannique tressaillit à la nouvelle du traité de San Stefano imposé par la Russie à la Porte. Disraëli, qui en était imprégné et en avait au plus haut degré le sentiment, crut nécessaire une protestation immédiate et énergique. Il rappela sous les drapeaux les réserves de l'armée et de la milice et expédia une escadre aux Dardanelles.

L'attitude menaçante de l'Angleterre, le souci des autres puissances de consolider l'équilibre politique, ébranlé par les secousses de la guerre turco-russe, provoquèrent la réunion à Berlin d'une conférence ayant pour mission de régler les intérêts européens en Orient. Disraëli, accompagné de son lieutenant lord Salisbury, s'y rendit lui-même. Il y prit une position singulièrement accommodante, conciliante et pacifique. Déjà l'opinion en Angleterre s'alarmait des concessions qu'il se laissait arracher, lorsque, au moment où les travaux de la conférence touchaient à leur fin, on apprit qu'il s'était prémuni contre toute surprise et qu'un traité secrètement négocié avec la Porte (1) accordait à l'empire britannique un droit de protectorat sur l'Asie mineure et l'occupation de l'île de Chypre.

Ce fut un coup de théâtre. A son arrivée en Angleterre, Disraëli fut accueilli comme un triomphateur. Des ovations répétées saluèrent son retour à Londres.

Le parti libéral, néanmoins, s'abstint d'y prendre part. Gladstone accusa le cabinet d'avoir compromis, par « la duplicité » de ses manœuvres, l'honneur et la renommée de probité de l'Angleterre. Mais dans le concert d'acclamations que soulevèrent les conquêtes de la diplomatie ministérielle, ces critiques se perdirent et restèrent sans écho.

Rien ne semblait devoir troubler la sérénité du gouvernement tory, lorsque des complications nouvelles surgirent, qui l'entraînèrent à la ruine.

(1) Traité de Constantinople du 4 juin 1878.

Digitized by Google

Une mission russe à Caboul provoqua une intervention militaire anglaise sur les territoires de l'émir d'Afghanistan. Celle-ci eut un sanglant épilogue. Les envoyés de l'Angleterre furent massacrés. Une guerre s'ensuivit. En même temps, aux extrémités méridionales de l'Afrique, une insurrection des Cafres nécessita une répression vigoureuse, coûta de l'argent et du sang. Ces mésaventures à l'étranger, à l'intérieur les premières revendications de l'Irlande, un déficit croissant qui atteignit bientôt le chiffre énorme de 283 millions de francs, ébranlèrent le gouvernement. Le parti libéral, que les réformes internes et sociales préoccupaient plus que la défense des intérêts coloniaux et qui n'avait cessé de combattre la politique chauvine d'expansion, énergiquement pratiquée par le ministère Disraëli, trouva dans cet ensemble de circonstances un adjuvant inattendu.

Les élections de 1880 mirent les deux partis en présence. Le gouvernement marcha intrépidement au combat, avec l'espoir d'une victoire certaine. Il ne négligea rien pour se l'assurer. L'enjeu était considérable. « Il y a eu rarement dans ce siècle, écrivait Disraëli au vice-roi d'Irlande, à la veille du scrutin, un moment plus critique. Le pouvoir de l'Angleterre et la paix de l'Europe dépendent absolument du verdict du pays. » Les efforts des conservateurs furent vains. Gladstone, dans la campagne électorale, se prodigua. Ses discours enflammés remuèrent les foules. Un subit courant d'opinion submergea le ministère et sa majorité, et le parti libéral reprit la direction des affaires.

Gladstone ne put, en ce qui concerne la question électorale, réaliser immédiatement son programme. D'autres soins absorbèrent l'activité du gouvernement dans les premières années qui suivirent son avènement.

Ce n'est qu'en février 1884 qu'un projet de loi fut présenté à la Chambre des communes, tendant à réformer et à élargir les bases de l'électorat.

La minorité conservatrice organisa contre les propositions ministérielles une guerre hypocrite et dissimulée. N'osant pas avouer une hostilité franche, elle leur opposa des reproches

Digitized by Google

indirects. Elle prétendit, sans contester la nécessité de la réforme, en faire dépendre l'adoption d'une répartition nouvelle des sièges parlementaires, laquelle, de l'avis de tous et du cabinet lui-même, devenait, à sa suite, indispensable. Gladstone, cependant, refusa de lier le sort des deux questions et, après un débat animé, réussit à faire voter la loi électorale par la Chambre des communes, à 130 voix de majorité.

La Chambre des lords, devant laquelle elle fut aussitôt portée, reprit alors la tactique qui venait d'échouer dans une autre enceinte. Elle adopta le 9 juillet, sur l'initiative de lord Cairns, une motion d'ajournement portant que, tout en étant préparée à un projet d'extension de la franchise, elle croyait nécessaire qu'il fût accompagné de dispositions assurant une juste distribution des sièges représentatifs et invitait le gouvernement à compléter à cet égard le bill proposé.

La résistance de la Chambre des lords suscita dans le public de violentes colères. Le parti radical l'accabla d'outrages et d'ironies. Pour la première fois peut-être en Angleterre, on entendit réclamer hautement et bruyamment l'abolition de la pairie, jusqu'alors entourée du respect qu'ont su y garder jusqu'à nos jours les vieilles institutions sous l'égide de la tradition historique.

Gladstone, sans céder ni aux entraînements de l'opinion, qui demandait une dissolution, ni à l'obstination des lords, qu'il espérait vaincre à l'aide de persévérance et par la pression du dehors, représenta le bill aux communes, qui l'adoptèrent à une majorité de 140 voix; et, afin de désarmer l'opposition, il esquissa devant elle le plan suivant lequel le gouvernement entendait régler la question de la répartition des sièges. A la Chambre des lords, lord Granville, au nom du cabinet, annonça que celui-ci était disposé à entrer en négociations avec le parti conservateur pour arriver à une solution amiable de ce problème capital.

L'invitation fut acceptée et l'on vit — mémorable et instructif exemple d'entente féconde des partis sur une question d'intérêt national — trois ministres, Gladstone, lord Hartington et r Charles Dilke, d'une part, sir Stafford Northcote et lord

Digitized by Google

Salisbury, les leaders de l'opposition conservatrice à la Chambre des communes et à la Chambre des lords, d'autre part, délibérer, dans un esprit de conciliation patriotique, pour aboutir à un accord grâce auquel l'accomplissement de la réforme électorale fut définitivement assuré.

II

Le régime établi par la loi de 1884 (*Representation of the People Act*) est voisin du suffrage universel. Il se rapproche de lui par ses effets, mais il en diffère essentiellement par ses principes. Les apôtres du suffrage universel le basent sur une sorte de déclaration de droit. Le droit de participer au gouvernement du pays est, disent-ils, un droit naturel qui appartient à tout citoyen, confondant ainsi avec les droits civils et personnels les droits politiques, fonction mobile et variable que la loi crée, décerne et retire à son gré.

Les hommes d'État de l'Angleterre ne se sont pas aventurés dans cette métaphysique. Et si Gladstone déclara un jour, à la Chambre des communes (1), qu'un corps électoral nombreux était pour un État une source de vigueur et de vitalité, il ne songea jamais à le recruter que parmi les citoyens réunissant des conditions suffisantes de capacité (*capable citizens*).

« Tout homme », avait-il dit dès 1866, « que son inaptitude personnelle ou un danger politique ne rend point incapable, a le droit de prendre part au gouvernement du pays. »

Mais qu'entendait-il par un citoyen capable? Ce n'était point le capacitaire, tel que nous le concevons en Belgique, tenu de subir un examen ou de produire un diplôme pour obtenir le bulletin de vote.

Cette notion spéciale de la capacité qui sert de fondement à un système électoral, baptisé chez nous de l'épithète barbare de capacitarisme, n'a jamais été fort en faveur en Angleterre.

(1) Séance du 28 février 1884.

Digitized by Google

Les Anglais, gens pratiques en politique comme en affaires, ne jugent pas qu'un citoyen sachant lire et écrire possède nécessairement les qualités d'ordre, de moralité et d'intelligence qui légitiment seules, à leurs yeux, l'attribution de la dignité électorale.

Un membre de la Chambre des communes, M. Stanley Leighton, proposa cependant, au cours de la discussion du projet de réforme, un amendement tendant à exiger de l'électeur la capacité d'écrire son bulletin (1). Il le justifia en plaidant la nécessité de balayer du corps électoral les illettrés ; il dépeignit la profonde indigence morale, l'obscurité intellectuelle (*mental darkness*) de ces malheureux que leur ignorance isole du mouvement des idées et éloigne de toute lumière, et, apostrophant Gladstone, il lui demanda s'il considérait comme un *capable citizen*, selon sa propre expression, quelqu'un qui ne parviendrait point à déchiffrer le moindre de ses éloquents discours.

Gladstone repoussa l'amendement et invoqua contre lui un argument d'une pertinence douteuse. Il allégua que le bulletin écrit permettrait, en maintes occasions, la violation du secret du vote et deviendrait une source de fraudes.

L'amendement fut retiré après un bref débat. Il n'aurait eu d'ailleurs qu'une médiocre portée pratique. On estime, en effet, qu'en Angleterre la proportion des illettrés, par rapport au nombre total des électeurs, est, suivant les localités, de 2 à 5 p. c. au plus (2). En Belgique, sous le régime du suffrage universel, qui nous donnerait en chiffres ronds quinze cent mille électeurs environ, cette proportion s'élèverait au chiffre effrayant de 31 p. c. au moins !

La capacité électorale, dans l'esprit des législateurs anglais, se mesure au bien-être social, à l'aisance du ménage, et se traduit par des signes extérieurs que l'administration enregistre

(1) Voyez HANSARD'S *Parliamentary Debates*. Séance du 23 mai 1884. vol. CCLXXXVIII, p. 1246 et 1247.

(2) DE FRANQUEVILLE, *Le gouvernement et le Parlement britanniques*, t. II, p. 436, note 2. — Aux élections de 1886, sur 4,603,597 votes exprimés, 186,542 émanaient d'électeurs illettrés (*Statesman's year Book*, 1891).

Digitized by Google

et contrôle, l'occupation et l'habitation, qui n'en est qu'une modalité, — notions sœurs, mais cependant distinctes.

L'étude de la loi de 1884 ne suffirait point à déterminer les diverses conditions dont dépend aujourd'hui l'octroi du droit de suffrage en Angleterre.

Des dispositions nombreuses, qui s'y rapportent, sont éparpillées dans diverses autres lois. La codification n'en a point été entreprise. Nous entreprenons d'en offrir le résumé succinct aussi lucide que possible.

Le système électoral actuel en Angleterre se constitue de règles uniformes pour les comtés et les bourgs, placés désormais sur le même pied (1).

En dehors de certaines catégories de privilégiés, investis de la capacité électorale par d'anciennes coutumes, dont l'abolition a répugné aux tendances traditionnelles de la législation britannique, les électeurs tiennent leur droit de deux sources : l'occupation et l'habitation proprement dite. Ces deux bases uniques de l'électorat apparaissent sous quatre formes diverses : l'*occupation franchise*, la *household franchise*, la *service franchise*, la *lodger franchise*. Examinons-les successivement et analysons les éléments dont se compose chacune de ces formes du droit électoral (2).

Occupation franchise. — Est électeur toute personne, du sexe masculin, ayant atteint l'âge de la majorité (21 ans), que ne frappe aucune incapacité légale, et qui *occupe* comme propriétaire ou comme locataire (*owner or tenant*) une propriété quelconque (*any land or tenement*), bâtiment ou terrain, de quelque nature qu'elle soit et à quelque usage qu'elle soit affectée, d'un revenu annuel de 250 francs (10 livres sterling).

S'il y a plusieurs occupants et que le revenu annuel total de l'immeuble ou de la portion d'immeuble occupé correspond

(1) Nous ne nous occupons ici que de l'Angleterre et du pays de Galles. Le régime électoral de l'Irlande et de l'Écosse ne diffère du leur que par des points secondaires.

(2) Consultez : ROGERS, *On elections*. Part I. *Registration and appeals*. Londres. Stevens and son. 1890. — DE FRANQUEVILLE, *op. cit.*, p. 328 et suiv. — PASSEZ, *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1886-1887, p. 277 et suiv.

Digitized by Google

au chiffre légal de 250 francs multiplié par le nombre des occupants, tous seront électeurs.

Il faut entendre par revenu annuel (*clear yearly revenue*) la rente nette due au bailleur si l'immeuble est donné en location, déduction faite des charges locatives imposées au preneur, ou si l'immeuble est occupé par le propriétaire, le prix auquel celui-ci pourrait équitablement prétendre, en cas de location *bona fide*. La constatation de cette valeur locative réelle ou l'évaluation de celle-ci incombe aux fonctionnaires qui ont pour mission de lever et de percevoir la taxe des pauvres, dont nous expliquerons le mécanisme plus loin.

L'occupation d'un magasin, d'un dépôt, d'un cabinet d'affaires, de tout autre local, suffit pour conférer le droit de vote.

L'occupation doit avoir, au 15 juillet de l'année où l'inscription sur les listes électorales s'effectue, duré douze mois au moins.

Dans les bourgs, l'occupant doit en outre avoir résidé pendant six mois dans le bourg même, ou à une distance de sept milles du bourg (1). Aucune résidence effective n'est exigée dans les comtés.

L'immeuble occupé doit être imposé à la taxe des pauvres.

Dans les comtés, il suffit que l'occupant ait acquitté, le 20 juillet au plus tard, les termes de ladite taxe échus au 5 janvier précédent. L'occupant, dans les bourgs, doit avoir en outre acquitté à cette date toutes taxes communales dont il est grevé, dues au 5 janvier de l'année courante.

La loi érige en délit de corruption le fait, de la part de toute personne, de payer pour autrui le montant de ces contributions, dans le but soit de lui faire attribuer le droit électoral, soit d'exercer une pression sur son vote.

Mais on admet que le bailleur paye à la décharge de l'occupant sa dette d'impôts, à moins qu'il n'agisse dans une intention frauduleuse ou corruptrice (2).

(1) A Londres, l'occupant doit avoir résidé pendant ce délai à la distance de 25 milles de la cité.

(2) Rogers, *On elections*. Part I, p. 116 et 117.

Digitized by Google

Household franchise. — Est électeur toute personne mâle, majeure, ne rentrant dans aucun des cas d'incapacité édictés par la loi, qui *habite* séparément, comme propriétaire, locataire, employé ou agent, une maison (*dwelling house*) ou partie de maison, soit même un simple appartement.

L'habitation doit avoir duré pendant douze mois à la date du 15 juillet. Mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit ininterrompue. Une absence temporaire ne prive point l'habitant du droit électoral. S'il occupe habituellement, même d'une manière discontinue, la même demeure, si sa famille y est installée, il est considéré comme *householder* et devient électeur ; il pourrait avoir d'autres lieux d'habitation ou de séjour, sans, par ce fait, perdre son droit.

La valeur de la maison ou partie de maison occupée importe peu. La seule condition nécessaire, c'est qu'elle soit imposée à la taxe des pauvres, et que le montant de celle-ci, échu au 5 janvier, soit dûment acquitté à la date du 20 juillet.

Le payement ne doit pas être effectué de la main de l'occupant. La jurisprudence est fixée en ce sens (1).

De la *household franchise* basée sur l'habitation dérive une franchise qui n'en est qu'une variété, celle que l'on nomme la *service franchise*. Est électeur tout homme qui habite une maison à raison de son office ou de ses fonctions, pourvu que la personne au service de laquelle il est employé n'y habite point elle-même. Cette disposition de la loi de 1884 a eu pour but de ne pas exclure du corps électoral une série nombreuse d'hommes estimés aptes à exercer le droit de vote, employés, agents, gardes et régisseurs.

Voici un exemple qui en fera saisir la portée, et où apparaîtra en même temps l'une des plus singulières applications de cette législation touffue et confuse. Lord Hartington, l'un des chefs du parti libéral et qui occupe le poste de ministre des Indes, habite chez son père le duc de Devonshire. N'ayant point de logement séparé au sens de la loi et ne payant pas de loyer, il n'est pas électeur. Mais le concierge de l'hôtel où

(1) ROGERS, *op. cit.* Part I, p. 118.

Digitized by Google

il demeure, occupant avec sa famille une loge à l'extrémité de la cour, jouit de la *service franchise* et est valablement inscrit sur les listes électorales.

Lodger franchise. — La loi de 1884 ne renferme pas de définition de ce qu'il faut entendre par ce terme juridique et renvoie à la loi de 1867. On l'y trouve résumée en treize lignes. Encore faut-il la compléter à l'aide de trois autres lois, qui consacrent à cet objet complexe plus de quatre-vingt lignes d'explications passablement diffuses. La combinaison de ces textes ne permet guère de donner, dans notre langue, à l'expression *lodger franchise,* une traduction précise et concrète. Laissons donc les définitions et bornons-nous à déterminer la nature même du droit et à constater son étendue.

Est appelé *lodger*, dans la terminologie adoptée par la législation électorale, et est électeur à ce titre, tout homme qui, le 15 juillet, a depuis douze mois occupé, comme seul *locataire* (*as sole tenant*), un même logement d'un revenu annuel de 250 francs.

Ce logement peut ne consister qu'en une seule chambre. Il n'est pas nécessaire que le *lodger* ait habité pendant le délai légal la même chambre. Il suffit que les appartements qu'il a successivement occupés fassent partie de la même maison et qu'il ait continué de résider effectivement dans celle-ci.

Le même logement occupé par plusieurs personnes peut, si le prix de location total suffit pour attribuer à chacune d'elles le taux requis par la loi, conférer le droit de vote à deux occupants au plus.

Aucune condition fiscale relative à la taxe des pauvres ou au payement d'autres taxes n'est exigée.

On voit que la base de la *household franchise* et de la *lodger franchise* est en réalité la même : c'est l'habitation. L'occupation d'un appartement peut conférer, moyennant des conditions accessoires différentes, soit l'une, soit l'autre. A quoi répondent ces règles dualistes? Les situations de fait auxquelles elles s'appliquent sont-elles réellement distinctes? En un mot, qu'est-ce à proprement parler qu'un *lodger?* En quoi se sépare-t-il d'un *householder?*

Digitized by Google

Nous avons signalé déjà la difficulté qu'il y avait à donner une définition juridique du terme *lodger*. Beaucoup de magistrats anglais ont avoué leur impuissance à la formuler. On reconnaissait cependant qu'il impliquait des relations personnelles entre l'occupant et le propriétaire de la maison, et celui-ci généralement était tenu pour *householder*.

La jurisprudence, peu à peu, a déterminé les conditions dont la réunion entraîne pour l'occupant la qualification de *lodger*. Trois cas topiques ont été tranchés et ont permis aux tribunaux de poser quelques règles substantielles, sur lesquelles la jurisprudence est aujourd'hui définitivement assise. Ce sont les affaires Bradley contre Beylis, Morfee contre Novis et Kirby contre Biffen (1). Il a été admis que pour être *lodger*, au sens de la loi électorale, il fallait loger dans la maison d'un autre, et y loger avec lui.

Il n'est pas nécessaire toutefois que le *landlord* (propriétaire ou locataire principal) demeure lui-même dans la maison pour que les occupants des appartements qu'elle renferme soient qualifiés *lodgers*. Il suffit qu'il y exerce, fût-ce par personne interposée, par l'intermédiaire d'un employé, une surveillance, un contrôle (*some control*).

D'autre part, s'il y habite lui-même, mais s'est réservé une partie de la maison, sans accès avec la partie occupée par les locataires, de manière qu'en réalité il a une résidence séparée de celle des autres, que l'entrée de leurs logements est libre et ne leur est pas commune avec le *landlord*, en ce cas, les occupants locataires des chambres ne sont pas considérés comme des *lodgers*, mais comme des *householders*.

Une des conséquences bizarres de ce système, dit de Franqueville (2), c'est que le propriétaire d'un immeuble peut à son gré transformer ses locataires en *lodgers* ou *householders*. Voici, en effet, une maison dans laquelle habitent dix électeurs figurant sur la liste des *householders*. Le propriétaire vient s'y installer. Aussitôt, les dix locataires se

(1) Voyez ROGERS, *op. cit.* Part I, p. 87.
(2) DE FRANQUEVILLE, *op. cit.*, t. II, p. 331.

Digitized by Google

convertissent en *lodgers*, et ils ne conservent, à ce titre, le droit de suffrage que si le loyer annuel de leur appartement atteint le chiffre de 250 francs. La situation renversée n'est pas moins étrange. Le propriétaire habite sa maison. Les locataires sont des *lodgers*. Mais ils payent un loyer inférieur à la somme de 250 francs, et ne sont donc point admis à voter. Le propriétaire quitte l'immeuble et va s'installer ailleurs. Ses locataires cessent d'être des *lodgers*, deviennent des *householders* et, par le fait, acquièrent la capacité électorale, quelque infime que soit la rente annuelle due au propriétaire.

Il importe de noter que la *lodger franchise* n'a fourni qu'un nombre peu important d'électeurs. La source la plus abondante de l'électorat, celle dont le débit est en quelque sorte le plus copieux, c'est la *household franchise,* basée sur l'habitation proprement dite. On a vu plus haut qu'elle n'exige, en dehors de cette condition essentielle et primordiale, que le payement de la taxe des pauvres, dont l'immeuble, siège de l'habitation, est grevé.

Il nous reste à exposer le mode d'établissement et de recouvrement de cet impôt, étranger à notre système économique et fiscal.

L'origine historique de la taxe des pauvres remonte au règne d'Élisabeth. Un statut de 1601 proclame, au seuil des temps modernes, ce double principe presque socialiste que l'État a le devoir de fournir du travail à ceux qui sont impuissants à subvenir par eux-mêmes à leurs besoins et de soutenir et entretenir les malades, les invalides, les vieillards et les aveugles.

La taxe des pauvres fut créée pour alimenter la bienfaisance publique et lui procurer les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les règles fondamentales établies par le statut d'Élisabeth sont restées la base du régime actuel de l'assistance publique.

La taxe des pauvres frappe le revenu annuel net de l'immeuble, c'est-à-dire le prix de la location, conclue à des conditions moyennes et équitables, déduction faite des contributions et de toutes autres charges qui grèvent le locataire.

Digitized by Google

L'occupant est le débiteur réel de l'impôt, mais le propriétaire peut l'acquitter en son lieu et place.

L'administration de la bienfaisance publique, ainsi que celle de l'hygiène, ressort au *Local government Board,* institué en 1871 dans le but de centraliser les intérêts multiples et épars qui en dépendent. Chaque paroisse, dans le principe, avait son organisation charitable indépendante et propre. Mais on a constitué des unions, de petites fédérations de paroisses, appelées *Poor-Unions;* chacune d'elles a un collège de fonctionnaires (*Board of guardians*) qui exercent la surveillance et le contrôle des institutions publiques de bienfaisance dans leur ressort et y gèrent les intérêts des pauvres.

Dans chaque paroisse, deux ou plusieurs agents, nommés *overseers*, sont chargés de dresser les rôles de la taxe des pauvres (1). A cet effet, ils procèdent annuellement à l'évaluation du revenu annuel brut des immeubles, puis à l'évaluation du revenu imposable, qu'ils obtiennent en déduisant du revenu brut le montant des taxes et autres charges dues par le locataire. Le tableau ainsi dressé est soumis à l'inspection du public. Toutes personnes intéressées peuvent s'en faire délivrer des extraits. Il est transmis ensuite à un comité (*assessment committee*) nommé par les *guardians*. Celui-ci reçoit les réclamations et les juge. Lorsque le tableau des évaluations a reçu l'approbation du comité, il est renvoyé aux *overseers*, qui procèdent, sur la base des évaluations adoptées, à la répartition de l'impôt. Les rôles sont alors publiés. Les contribuables ont un recours devant les tribunaux de paix qui siègent quatre fois l'an (*quarter sessions*) (2).

Il nous reste, afin d'achever notre analyse des divers éléments qui constituent le corps électoral, à mentionner les catégories dont le droit dérive de textes anciens et de traditions locales, sur lesquels le législateur de 1884 n'a pas voulu porter la main.

(1) Les *overseers* sont également chargés de la formation des listes électorales.

(2) Voyez : *Encyclopaedia britannica*, v° *Poor laws*. — ASCHROTT, *The English Poor law system*. Londres, 1888, Knight and C°.

Digitized by Google

Les franchises spéciales des comtés et des bourgs ne donnent qu'un contingent relativement insignifiant d'électeurs. Elles sont, en effet, généralement absorbées dans les franchises générales de l'occupation et de l'habitation.

Dans les bourgs, la capacité électorale est maintenue aux citoyens qui, selon la coutume urbaine, ont le droit de bourgeoisie (*freemen*); dans la Cité de Londres, aux *liverymen*, membres des antiques corporations municipales.

Les *freeholders* à 40 shillings, les *copyholders* et les *leaseholders* conservent, dans les comtés, la franchise électorale selon les conditions établies par la loi de 1867.

Ainsi se décompose le corps électoral, la nation active, qui gouverne, par l'intermédiaire de députés directement élus, les intérêts sociaux, économiques, moraux de l'Angleterre. A côté de cette vaste agrégation d'hommes doués de droits égaux, investis d'une part semblable dans la gérance des affaires nationales, un petit groupe de citoyens garde le privilège d'une représentation spéciale. Les universités du Royaume-Uni nomment neuf représentants. Les électeurs universitaires sont les dignitaires académiques, les professeurs et les gradués. La première, l'Université de Cambridge, il y a près de trois siècles, obtint le droit d'élire un mandataire au Parlement. Une charte de Jacques Ier le lui octroya en 1603. C'est un honneur légitimement prisé dans le monde politique anglais que de recevoir l'investiture législative des premiers corps scientifiques du pays. Néanmoins, les universités anglaises ne paraissent pas avoir exercé des choix toujours heureux, dignes de leur rang et de leur prestige. Si l'on excepte Peel et Gladstone, qu'élut, puis que repoussa l'université d'Oxford, et Palmerston, qui représenta celle de Cambridge, il leur est arrivé souvent de confier les grands intérêts dont on les considérait comme presque exclusivement dépositaires, à des hommes médiocres.

Les corps électoraux universitaires ont, en général, manifesté des tendances conservatrices. On leur reproche de manquer à leur mission scientifique, en ralentissant plutôt qu'en dirigeant et en accentuant la marche des idées progressives.

Digitized by Google

Aussi le parti radical a-t-il inscrit à son programme la suppression du privilège des universités.

III

Nous avons déterminé les bases de l'électorat. Quelle est l'étendue du droit de suffrage? Ici se présente une institution propre à l'Angleterre et qui ne se retrouve dans aucune législation européenne : le double vote. Le double vote peut être en réalité triple ou quadruple. Pour le définir, il suffit de dire : Tout citoyen peut voter dans chacune des circonscriptions où il réunit les éléments nécessaires pour l'attribution de la capacité électorale.

Le double vote peut être considéré comme une forme du vote plural. L'électeur qui a plusieurs sièges d'activité ou d'affection est muni d'une puissance deux fois ou trois fois plus grande que l'électeur ordinaire, placé dans des conditions normales et dont toutes les forces et les ressources sont établies sur un point unique. Ainsi, l'influence politique dont il jouit est proportionnée à la somme de ses intérêts et à l'importance qu'offre pour lui la bonne administration des affaires publiques.

Le principe du double vote est limité par une triple restriction. Tout d'abord, nul ne peut voter à raison d'un même immeuble, pour la nomination du député du bourg et pour celle du député du comté dans lequel est situé ce bourg. Ainsi, quelqu'un qui possède un immeuble en *freehold*, c'est-à-dire en pleine propriété, dans la Cité de Londres, laquelle forme un bourg, et qui y habite, votera seulement à titre de *householder* — du chef de l'habitation dans la Cité — et ne pourra, en outre, en qualité de propriétaire, voter dans le comté de Sussex, dont la Cité de Londres fait partie (1).

Nul ne pourra voter plus d'une fois dans la même circon-

(1) Les comtés sont divisés en circonscriptions. La circonscription du comté de Sussex sur le territoire de laquelle est située la Cité est celle de Hornsey. C'est donc dans la circonscription comtale de Hornsey que l'électeur supposé devrait voter, du chef de son droit de propriété, s'il n'habitait pas l'immeuble qu'il possède dans la Cité.

Digitized by Google

scription d'un comté, ni dans plusieurs divisions d'un même bourg parlementaire.

Les conséquences de la règle du double vote sont aisées à concevoir.

Un exemple saisissant en est donné par de Franqueville : « Un riche négociant, dit-il, votera dans la Cité de Londres, où sont situés ses bureaux ; dans le quartier de Kensington, où se trouve son domicile personnel ; dans celui de Battersea, où est placée son usine ; dans le comté de Surrey, où il possède un cottage, et dans toutes les villes ou comtés où il est propriétaire de terres ou de maisons. » S'il a obtenu ses grades universitaires, il votera, de plus, dans l'université qui les lui a décernés.

Le même auteur estime que, pour tenir compte des inscriptions multiples, il faut réduire le nombre des électeurs de 10 p. c. dans les comtés, et de 1 p. c. dans les bourgs.

Les citoyens investis du droit de double vote forment donc une fraction notable du corps électoral et peuvent exercer sur le scrutin une action sérieuse.

Si les principes sur lesquels se fonde le régime nouveau portent l'empreinte d'un caractère sincèrement démocratique, ils reçoivent cependant des tempéraments qui, sans affaiblir leur portée, ont pour effet d'exclure de l'électorat les incapables et les indignes.

Les incapacités, qu'édictent une série de dispositions de date différente, frappent quatre catégories de personnes : les faibles d'esprit, les personnes condamnées pour délits de corruption électorale, les personnes condamnées pour délits de droit commun à une peine d'emprisonnement d'un an au moins, les personnes secourues par la bienfaisance publique.

En dehors de ces cas généraux d'incapacité, la loi écarte des urnes les agents électoraux des candidats, et certains fonctionnaires. Mais une tendance se manifeste vers la suppression des restrictions qui s'appliquent à ces derniers. Enfin, d'anciens statuts, démodés si l'on veut, et tombés en désuétude, mais toutefois non abrogés, formulent d'autres cas d'exclusion ; tel, un statut de Georges III qui dépouille du droit de suffrage les personnes coupables d'avoir deux fois, dans le cours de l'année,

Digitized by Google

assisté, en Écosse, au service divin dans une chapelle où l'on ne prie pas pour le souverain.

Les condamnations n'entraînent qu'une incapacité temporaire; celle-ci cesse à l'expiration de la peine.

La disposition qui décrète d'incapacité les indigents auxquels la bienfaisance est venue en aide a été violemment attaquée. Le parti radical a soutenu en Angleterre — et la thèse paraît en faveur chez les radicaux de tous pays — qu'il y a injustice à priver de sa part légitime d'intervention dans le gouvernement de son pays le malheureux que le manque de travail, une grève, une disette, un concours de circonstances désastreuses, ont jeté dans la misère et qui, pour sauver de la faim sa femme et ses enfants, a dû faire appel à la charité. C'est, déclarent-ils, le frapper d'une indignité imméritée.

Il n'est point, ici, question d'indignité. La condition que le législateur doit, préalablement à toutes autres, exiger du citoyen qui prétend à l'exercice du droit de suffrage, c'est l'indépendance. L'homme qui vit des secours d'autrui, qui a besoin de l'aide soit d'une administration charitable, soit de la charité privée, est à la merci de toutes les influences, de toutes les pressions, de toutes les entreprises de la corruption et de la fraude. Ces considérations de moralité et de logique justifient son exclusion du corps électoral.

La plupart des législations consacrent l'incapacité de l'indigent secouru; elle est inscrite dans la loi électorale de l'empire d'Allemagne, qui établit le suffrage universel sur les bases les plus larges. Aux termes de celle-ci, les secours des établissements particuliers entraînent la déchéance aussi bien que ceux des établissements publics (1).

En Angleterre, néanmoins, une concession a été faite aux revendications radicales. Et l'on a admis à l'électorat ceux qui n'ont obtenu des paroisses que des secours médicaux.

Ces restrictions rationnelles et sages éliminent les éléments de rebut, l'écume qui flotte à la surface des sociétés et les

(1) Voir DEMOMBYNES, *Les constitutions européennes*, 1883, t. II, p. 506 et suiv.

Digitized by Google

altère ; ce sont des mesures d'épuration que toute législation électorale, quelque libérale qu'elle soit, comporte naturellement.

La loi anglaise n'écarte pas seulement de l'électorat les scories du corps social, tous ceux qui versent dans un des cas où l'incapacité et l'indignité s'attestent par des signes légaux, sous des formes patentes et irrécusables. Elle élève une barrière au delà de laquelle elle repousse ceux qui apparaissent comme ne présentant point des garanties sûres de moralité, d'indépendance et d'aptitude.

Elle trouve le critérium auquel ces garanties se mesurent dans l'aisance, le bien-être, la stabilité qu'exprime l'habitation d'une manière sincère et presque certaine.

Le citoyen qui, pendant une année, a vécu dans une même maison, dans un même appartement, avec les siens, que ne flétrit aucune condamnation déshonorante et qui subvient par son travail à ses propres besoins et à ceux de sa famille, peut être considéré comme assez laborieux, assez intelligent, assez probe pour mériter le droit d'intervenir dans le gouvernement de sa patrie. Il a, dans le fonctionnement régulier de l'administration publique, dans l'organisation sociale, dans le maintien de l'ordre et de la tranquillité générale, de sérieux intérêts engagés. Il est juste que, par l'exercice des droits politiques, il puisse exprimer sa volonté et collaborer à la gestion des intérêts de tous, aussi bien que des siens. Tel est l'esprit équitable et démocratique dans lequel a été conçu le système électoral de l'Angleterre.

Mais l'occupation d'une seule chambre suffit-elle à faire présumer l'existence des conditions auxquelles le législateur de 1884 a entendu subordonner l'attribution du droit de vote? La question a été débattue à la Chambre des communes. Un représentant, sir Watkin, y proposa, pendant la discussion du projet de réforme, de n'accorder le droit de suffrage qu'à l'occupant de deux chambres au moins [1]. « L'homme, dit

[1] Séance du 26 mai 1884. HANSARD's *Parliamentary Debates*, vol. CCLXXVIII, p. 1354.

Digitized by Google

sir Watkin, qui par pauvreté, par suite d'intempérance ou de mauvaises mœurs, se résigne à habiter avec sa femme et ses enfants des deux sexes une seule chambre, n'est pas, dans le sens qu'a donné à ce mot le Premier, un citoyen capable (*a capable citizen*). Les habitations conférant le droit de vote devraient être propres à abriter de vrais chrétiens. » Et l'honorable sir Watkin ajoutait: « Si l'on appelait un trou maison de résidence et que l'on donnât le droit de vote aux personnes qui occupent d'aussi misérables logements, on entraverait le mouvement salutaire et louable qui tend à l'amélioration croissante des habitations ouvrières. » L'amendement fut retiré après avoir été énergiquement combattu par sir Charles Dilke et par Gladstone, qui fit observer que son adoption exclurait de la franchise un grand nombre de citoyens, notamment dans les villes. Il cita à titre d'exemple Glascow, où, sur 110,000 familles, 39,000 habitaient une seule chambre, et soutint, avec beaucoup de raison, semble-t-il, qu'en dehors des célibataires, auxquels on ne peut reprocher de se contenter d'une chambre, il y a des familles sans enfants, ou ne comptant que des enfants en bas âge, qui peuvent habiter une chambre unique, honnêtement et sans donner prise à aucune accusation d'immoralité.

Les résultats pratiques de la réforme de 1884 sont considérables. Le droit électoral a été étendu à l'immense majorité des classes ouvrières. Seuls, peut-on dire, les éléments instables et nomades en ont été exclus. Tandis que sous l'ancienne législation, on comptait 1 électeur pour 14 habitants, cette proportion est aujourd'hui de 1 pour 6 [1].

Dans certains comtés agricoles tels que ceux de Suffolk, Kent, Hertford, Norfolk et Warwick, le nombre des électeurs s'est accru de 164 p. c. [2].

Le tableau suivant en montrera, pour l'ensemble du Royaume-Uni, la progression énorme et en quelque sorte instantanée.

(1) Elle est, en Belgique, sous le régime de l'article 47, de 1 pour 42.
(2) PASSEZ, *op. cit.*, p. 280.

Digitized by Google

Nous prenons, pour terme de comparaison, l'année qui précède l'accomplissement de la réforme et celle qui la suit immédiatement, 1883 et 1885.

Comtés, 1883	1,232,368	électeurs.
Bourgs, 1883	1,920,542	—
Total, 1883 : . . .	3,152,910	—
Comtés, 1885	3,410,055	—
Bourgs, 1885	2,301,270	—
Total, 1885 : . . .	5,711,325	— (1)

La *Household franchise* fondée sur l'habitation d'une maison ou partie de maison imposée à la taxe des pauvres, sans condition de valeur locative, a fourni le plus gros contingent électoral. Les *householders* et les *occupiers* (ceux dont le droit découle de l'occupation proprement dite) entrent dans le chiffre électoral total pour la part la plus élevée. En 1886, ils étaient au nombre de 4,965,688.

Les *lodgers* forment une catégorie beaucoup moins importante. On en comptait, en 1886, 72,259 seulement.

Les *owners* (propriétaires) se chiffraient, à la même époque, par 567,036.

L'augmentation du corps électoral s'est poursuivie encore d'année en année, et, en 1890, le chiffre total des électeurs dans l'ensemble du Royaume-Uni s'élevait à 6,067,133, sur une population générale de 38,227,321 âmes, soit, dans l'intervalle de cinq ans, un accroissement de plus de 350,000 électeurs (2).

C'est en effet l'un des mérites les moins contestables du système de l'occupation, que sa souplesse et son élasticité. Il se prête par sa nature même à une extension indéfinie de l'électorat.

IV

Une réforme qui distribue largement aux masses les droits politiques, qui appelle aux comices des foules jusqu'alors

(1) *Statesman's year Book*, 1886. Londres, Macmillan and C°.
(2) *Statesman's year Book*, 1891.

Digitized by Google

exclues, resterait incomplète, si le législateur n'entreprenait immédiatement après de modifier les cadres des groupes territoriaux qui les reçoivent, de manière à assurer aux citoyens investis de la fonction électorale une somme égale de puissance effective et à établir entre la nation qui vote et la représentation élue une exacte et juste proportion.

Nous avons vu que l'opposition conservatrice de 1884 n'avait accédé au projet réformiste du gouvernement libéral qu'au prix de l'engagement formel, contracté par celui-ci, de présenter sans retard une proposition tendant à une répartition nouvelle des sièges parlementaires.

La loi de 1885 (*Redistribution Act*) a porté le nombre des membres des Communes à 670, dont 377 élus par les comtés, 284 par les bourgs, 9 par les universités. Elle n'établit point de rapport fixe entre le nombre des députés et celui de la population, comme notre constitution (1).

Les divisions territoriales de l'Angleterre sont des divisions historiques, auxquelles le respect des choses du passé n'a pas permis que l'on touchât. Les comtés et les bourgs ont été maintenus, mais pour la plupart subdivisés en circonscriptions, et leur représentation a été modifiée au gré des nécessités créées par l'accroissement des électeurs.

C'est toujours une entreprise périlleuse et délicate que de porter la main sur l'organisation représentative d'un pays. Il semble qu'elle doive soulever les plus violentes colères, provoquer les accusations et les soupçons les plus amers. Il paraît impossible qu'un gouvernement s'y aventure sans s'exposer au reproche de faire œuvre de parti. En Belgique, il ne pourrait en être autrement. En Angleterre, la loi de 1885 n'a pas eu ce sort difficile. C'est qu'elle y est précisément issue de l'accord du gouvernement et de la minorité. Lord Salisbury et sir Stafford Northcote y collaborèrent avec Gladstone, lord Hartington et sir Charles Dilke. De leurs conférences sortit une œuvre loyale et sincère, dépourvue des ordinaires faiblesses de toute législation de ce genre.

(1) La proportion varie, selon les régions, de 1 député pour 23,464 habitants à 1 député pour 76,482.

Digitized by Google

L'acte de 1885 subdivise les 117 comtés d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande en 377 circonscriptions nommant chacune un député. Il ne touche point à la représentation de tous les bourgs, mais modifie celle d'un grand nombre d'entre eux et partage ces derniers en circonscriptions ayant également chacune droit à un siège. On peut conclure de l'ensemble de ces mesures que la loi de 1885 a établi, ou à peu de chose près, le système du scrutin uninominal, puisque les 670 députés qui forment la Chambre des communes sont nommés par 643 collèges électoraux (1).

Dans ce système, l'institution des collèges *three cornered*, où la minorité était, en vertu d'une clause formelle de la loi de 1867, mise en possession d'un siège sur trois, a disparu. La division du pays en circonscriptions dotées d'une même représentation, quoique inégalement peuplées, peut être considérée cependant comme pourvoyant aux nécessités en vue desquelles on préconise le système de la représentation proportionnelle (2), à la condition, bien entendu, que cette division soit basée sur des groupements naturels d'intérêts.

Séparer les villes des campagnes, les régions industrielles des régions agricoles, délimiter avec précision les collections diverses d'intérêts et leur attribuer une représentation indépendante et distincte par le partage du territoire en circonscriptions qui répondent à ces divisions sociales, c'est, en réalité, la forme combinée la plus pratique et la plus équitable des deux principes qui servent de fondement aux systèmes exclusifs de la représentation des intérêts et de la représentation proportionnelle.

La loi sur la formation et la revision des listes électorales (*Registration Act*), votée en 1885 comme la loi de répartition des sièges, achève le vaste édifice législatif érigé par les mains

(1) Londres nomme 61 députés. L'immense agg'omération est subdivisée comme suit : La Cité nommant 2 députés, 14 bourgs nommant chacun 1 député. 15 bourgs divisés en circonscriptions nommant chacune 1 député.

(2) Le principe de la représentation proportionnelle a été rejeté par la Chambre des communes dans la séance du 3 mars 1885, par 134 voix contre 31. Gladstone s'y déclara hostile et le combattit au nom du gouvernement.

Digitized by Google

robustes, et que l'âge semble ne point avoir affaiblies, de Gladstone, en l'espace de deux années.

L'un des vices reprochés au système censitaire dans notre pays, c'est la complication des règles fiscales qui président à la formation de la quotité d'impôts exigibles, et, de là, la multiplicité des contestations que soulève l'inscription sur les listes électorales, et les obstacles créés au fonctionnement de la justice civile par la décision des conflits qui en découlent.

Le système électoral de l'Angleterre, quoique infiniment plus étendu que le nôtre, n'est qu'une forme très large et très démocratique de l'idée du cens, et il serait difficile de lui reconnaître des mérites de clarté et de simplicité.

Cependant, le mécanisme parfois bizarre, toujours complexe qu'il met en mouvement, — grâce peut-être à des mœurs politiques plus pacifiques et plus sages, — marche avec aisance et régularité.

Les électeurs sont répartis en trois listes. Sur la première, figurent les *owners;* ce sont les propriétaires et ceux qui leur sont assimilés (*copyholders et leaseholders*); sur la seconde, les *householders et les occupiers* (ceux qui occupent des biens d'un revenu de 250 francs); sur la troisième, les *lodgers*. Une quatrième liste énumère les personnes déchues du droit de vote, à la suite de condamnations pour fraudes ou corruption. Enfin, dans les bourgs, une liste spéciale porte les noms des citoyens titulaires d'anciens droits (*freemen*, *liverymen*, etc.).

La confection des listes rentre dans les attributions des *overseers*. Ces fonctionnaires, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dressent dans chaque paroisse les rôles de la taxe des pauvres ; ils relèvent, à l'aide de ceux-ci, les noms des occupants, s'enquièrent du payement des taxes, s'informent auprès des propriétaires ou gérants des immeubles servant à l'habitation de plus d'une famille, du nombre et de la qualité des occupants, adressent un avertissement aux contribuables qui ont négligé de payer les impôts dus; après avoir ainsi formé les listes, ils les font afficher. Leurs opérations se terminent au 1er août.

La revision des listes est confiée à des avocats que nomme

Digitized by Google

annuellement en juillet, pour chaque comté, le plus âgé des magistrats qui composent la cour d'assises, siégeant en session d'été. Ils doivent avoir sept ans de pratique professionnelle et reçoivent une indemnité de 5,300 francs. On les appelle *revising barristers* (avocats reviseurs). Leurs travaux s'étendent de septembre à la Toussaint.

Les *revising barristers* vérifient le travail des *overseers* et corrigent les erreurs commises dans la confection des listes. Si un même électeur figure sur plusieurs listes, ils ne maintiennent son nom que dans l'une d'elles, au choix de l'intéressé, et, sinon, de préférence dans la liste des propriétaires ou sur celle de la circonscription où il possède son domicile effectif. Les avocats reviseurs ont compétence pour recevoir toutes réclamations et statuer en dernier ressort sur les questions de fait qu'elles soulèvent. Les parties sont publiquement entendues en leurs explications et défenses. Un recours est ouvert devant la cour du Banc de la Reine (*Queen's bench division of the High Court*) contre toutes décisions en droit, ou en cas de décisions contradictoires. Enfin, la Haute cour de Justice peut être en dernier degré saisie des arrêts de la cour du Banc de la Reine, mais les appels portés devant cette juridiction suprême sont rares. En dix ans, on n'en a pas relevé plus de quatre-vingts.

La jurisprudence est aujourd'hui définitivement établie sur la plupart des difficultés qu'ont suscitées, dans le début, les innovations de la loi de 1884. « C'est un vrai labyrinthe, dans lequel on s'égare souvent », a écrit un *revising barrister*, de la multiplicité des mesures législatives, fiscales, administratives, qui régissent l'électorat anglais. La lumière aujourd'hui y a été portée. Le labyrinthe s'est éclairé et l'on a trouvé le fil d'Ariane qui dirige les pas et aide à en sortir.

Parmi les cas intéressants que la magistrature a eu à trancher et qui, aujourd'hui, ne soulèvent plus de discussions, quelques uns d'une importance spéciale méritent d'être brièvement rappelés.

Les *revising barristers* avaient rayé des listes des employés de commerce logés par leur patron dans une maison où

Digitized by Google

celui-ci avait, en outre, installé un préposé, ayant pour mission de surveiller l'immeuble.

D'après eux, ces citoyens ne jouissaient point d'une habitation indépendante et ne pouvaient donc prétendre à la *service franchise* instituée par la loi de 1884. La cour du Banc de la Reine a réformé cette décision, estimant qu'ils avaient en réalité un logement distinct, qu'ils l'occupaient en vertu de leur emploi et qu'ils n'étaient pas placés sous la dépendance du préposé du patron.

Une question très controversée a été celle de savoir si le droit de vote appartenait aux soldats et officiers subalternes habitant des casernes où des officiers supérieurs, auxquels ils devaient l'obéissance, avaient également leurs logements. L'affirmative a été admise. La jurisprudence considère qu'ils ne sont pas les serviteurs des officiers supérieurs casernés dans les mêmes bâtiments qu'eux et qu'ils occupent des habitations séparées et indépendantes.

A Londres, une réclamation curieuse a été repoussée par les *revising barristers*. La Bourse y appartient à une société par actions, le *Stock Exchange,* dont font partie les *stockbrokers* (agents de change). Ceux-ci demandèrent à être inscrits sur la liste des propriétaires. Il a été jugé que la propriété de la Bourse appartenait à la société, envisagée comme personne morale indivisible, et que le droit des actionnaires se bornait à une participation aux bénéfices sociaux, mais ne constituait pas un droit de propriété personnelle. La cour du Banc de la Reine a confirmé cette sentence.

Nous avons ainsi montré sous ses faces diverses la législation électorale qui régit une grande nation, dont beaucoup de peuples envient la maturité, la sagesse politique, le légendaire bon sens, l'infinie aptitude au progrès, tempérée par un rare attachement à ses coutumes nationales et aux traditions du passé.

A l'aspect de l'extraordinaire complication de ses rouages, des conditions et des garanties minutieuses dont elle entoure l'attribution du droit de vote, on ne peut se défendre d'une impression d'étonnement.

Digitized by Google

Un régime basé sur un principe unique, plus large et plus généreux en théorie, le suffrage universel lui-même, contenu dans des limites justes et protectrices, borné par les conditions d'âge, de domicile, de dignité et d'indépendance en l'absence desquelles on ne saurait concevoir un système électoral utile, bienfaisant et sérieux, donnerait-il des résultats beaucoup plus étendus ? Il est permis de ne point le croire.

Aussi la législation anglaise ne s'explique-t-elle que par ses origines historiques, par les institutions d'autrefois, dont elle découle et qu'elle semble n'avoir qu'élargies, assouplies et adaptées aux nécessités sociales d'aujourd'hui.

« *We have touched bottoms in politics* », nous avons atteint la limite extrême, disait le *Times* au lendemain de la réforme de 1884.

Prédiction téméraire peut-être. Le radicalisme anglais veut, dès à présent, aller au delà.

Il réclame le suffrage universel et l'admission des femmes à l'électorat. Il rêve de porter la main sur le privilège de la pairie.

Ce ne sont encore que des rêves, sans doute. Mais qui oserait affirmer qu'un temps prochain n'en verra point la réalisation ?

PAUL HYMANS.

Digitized by Google

L'UTILE ET LE BEAU DANS LES MONUMENTS

ET LE LIVRE DE M. E. CATTIER SUR L'ARCHITECTURE [1]

En rendant compte du livre de M. Cattier, l'*Indépendance belge* disait dernièrement que le public ne s'intéresse pas à l'architecture, et elle en donnait comme preuve que, dans les comptes rendus de salons, l'architecture est toujours oubliée. Nous croyons que c'est là confondre l'architecture avec les dessins d'architecture, impossibles à déchiffrer pour tous ceux qui n'ont pas subi une initiation spéciale.

Si l'on ouvrait au public une exposition des cartes topographiques de la partie la plus pittoresque des Ardennes, il est presque certain que les visiteurs seraient peu nombreux. Mais oserait on en conclure qu'ils sont aussi rares, ceux qui apprécient les beautés de la nature?

Il est hors de doute pour tout esprit observateur que les masses s'intéressent infiniment plus aux monuments qu'aux tableaux et aux statues. Il serait facile d'en trouver mille preuves dans l'histoire, de montrer que le génie des nations et leurs institutions se sont incarnés avant tout dans leurs monuments. Mais vous-même, cher lecteur, votre cœur n'a-t-il jamais battu en revoyant le clocher natal et la maison où s'est passée votre enfance? Ne vous a-t-il pas semblé que quelque

(1) *Les idées d'un bourgeois sur l'architecture*, recueillies par EDMOND CATTIER. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, éditeurs.

Digitized by Google

chose de vous était resté accroché à ces amas de pierres, avec vos illusions perdues et vos années écoulées?

Et si vous avez voyagé, si vous avez vu l'Italie, ne vous est-il pas resté un souvenir plus vif encore de l'émotion que vous avez ressentie dans les rues de Florence, de Rome et de Venise que dans les dédales des galeries de leurs musées, qui pourtant contiennent tant de chefs-d'œuvre?

Victor Hugo a su peindre d'une façon inimitable la mystérieuse sympathie qui unissait Quasimodo à Notre-Dame de Paris :

La cathédrale, dit-il, ne lui était pas seulement la société, mais encore l'univers, mais encore la nature. Il ne rêvait pas d'autres espaliers que les vitraux toujours en fleurs, d'autre ombrage que celui de ces feuillages de pierre qui s'épanouissent chargés d'oiseaux dans la touffe de chapitaux saxons, d'autres montagnes que les tours colossales de l'église, d'autre océan que Paris qui bruissait à leurs pieds.

Zola a aussi décrit dans *Le Rêve* un charme analogue que subissait instinctivement son héroïne, Angélique, dont la demeure était dominée par la cathédrale de Beaumont :

Mais la cathédrale à sa droite, la masse énorme qui bouchait le ciel la surprenait plus encore. Chaque matin, elle s'imaginait la voir pour la première fois, émue de sa découverte, comprenant que les vieilles pierres aimaient et pensaient comme elle. Cela n'était point raisonné, elle n'avait aucune science, elle s'abandonnait à l'envolée mystique de la géante dont l'enfantement avait duré trois siècles et où se superposaient les croyances des générations.

Comme tous les sentiments artistiques, celui dont il est question dans les deux passages que nous venons de citer est difficile à définir à cause de sa complexité.

D'après une théorie acceptée par Spencer, le beau, c'est tout ce qui nous produit une sensation ou une émotion agréable, soit directement, soit en nous rappelant des sentiments semblables éprouvés précédemment.

Si, partant de cette définition, on cherche à analyser l'admiration du peuple pour les monuments, on arrive à conclure que c'est surtout par leur masse qu'ils s'imposent tout d'abord à son attention. Cette masse, par son contraste avec notre faiblesse, prouve l'étendue de la difficulté vaincue et fait admirer la force et le génie des hommes.

Digitized by Google

Tous les monuments les plus anciens procèdent de cette idée unique qui est conforme aussi à la légende biblique. « Allons, bâtissons-nous une ville et une tour dont la cime touche au ciel et faisons-nous un nom ! » fait dire la Bible aux hommes rassemblés dans la plaine de Sennaar. Les pyramides, — *instar montium eductæ Pyramides*, dit Tacite, — les palais assyriens et les menhirs de la Bretagne doivent leur existence à la même idée. On a découvert aussi, dans l'Indo-Chine, les ruines d'édifices immenses par leur étendue et leur élévation, qui sont dus aux anciens Khmers ou Cambodgiens, et qui semblent n'avoir eu d'autre but que celui d'imiter des montagnes.

Et l'idée qui leur a donné naissance n'est pas perdue, car elle vient encore, par un effet d'atavisme remarquable, de donner le jour à la tour Eiffel, cette tour de Babel du dix-neuvième siècle.

Chose digne de remarque, l'impression de grandeur produite par l'immensité de certains édifices nous frappe d'autant plus qu'elle nous est moins expliquée. C'est ainsi que le Colisée a certainement provoqué plus d'épanchements admiratifs depuis qu'on n'en voit plus que les débris, qu'à l'époque où cent mille spectateurs s'y réunissaient pour assister aux combats des gladiateurs et aux naumachies.

Un vieux château fort, même dépourvu de tout style, bâti de la façon la plus irrégulière, d'après les hasards des nécessités de sa défense, fait presque toujours un effet des plus pittoresques. Il est très probable qu'aux contemporains des barons féodaux, il inspirait tout simplement la terreur et que ceux-ci seraient fort étonnés, s'ils pouvaient revenir, de voir qu'on leur ait prêté des sentiments artistiques lorsqu'ils cherchaient uniquement à se fortifier le mieux possible contre leurs voisins.

Dans ce dernier cas, l'impression ressentie par le spectateur s'explique d'autre manière : son imagination est éveillée avec son amour du merveilleux. Un passé fabuleux s'évoque à sa pensée et le spectacle imaginaire qui se déroule à ses yeux fait naître des sentiments doux ou tristes, sans soulever cependant des passions ou des soucis sérieux. Le charme qu'il éprouve est

Digitized by Google

pour ses facultés intellectuelles ce que le jeu est à ses facultés physiques.

De l'observation qui précède, H. Spencer a conclu, par une généralisation un peu hâtive, que le beau n'est le plus souvent que l'utile qui a perdu son utilité. Cette thèse est évidemment beaucoup trop absolue, mais ce que nous venons de dire fait bien voir que l'utile n'est point une condition *essentielle* du beau et que même un objet peut n'être vraiment beau pour nous que lorsqu'il est devenu inutile.

Ce n'est pas cependant qu'un monument utile ne puisse avoir un caractère esthétique complet pour ses contemporains. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Spencer a parfaitement fait voir dans ses *Essais de science, de morale et d'esthétique*, que le sentiment de la grâce dans les mouvements ou les attitudes résulte de l'économie dans l'effort. C'est ainsi que la danse au théâtre a perdu la plus grande partie de son caractère esthétique depuis que son principal but semble être de réaliser des tours de force.

Comme le dit M. Cattier dans son introduction, « nous avons tous à quelque degré la connaissance infuse de la résistance des matériaux, grâce à une multitude d'expériences que nous avons faites depuis l'enfance... Nous avons un vague et intime sentiment des formes et des matières qui conviennent aux matériaux d'une construction et l'impression d'art en architecture est formée pour une bonne part de la satisfaction de ce sentiment et ne peut pas exister sans elle ».

D'ailleurs, comme nous l'avons fait voir, le charme que dégagent les vieilles ruines vient de leur vétusté même et il disparaîtrait immédiatement si nous les savions factices, quelque savante que fût la contrefaçon.

Enfin, notre éducation moderne, très utilitaire, ne nous permettrait pas d'attribuer un caractère de beauté complet à une construction moderne qui serait absolument dépourvue d'utilité. N'a-t-on pas dû, pour tâcher de justifier la tour Eiffel, qui, nous l'avons montré, est en réalité un phénomène d'atavisme, la poser en observatoire scientifique?

De l'utilité bien comprise d'un monument, des proportions

Digitized by Google

harmonieuses de ses différentes parties, de l'emploi judicieux des matériaux divers jaillit nécessairement un sentiment qui a fait dire à Viollet-le-Duc : « Pour l'architecte (moderne ?), l'art c'est l'expression sensible, l'apparence pour tous d'un besoin satisfait. »

Et pour parler un instant le langage de la psychologie, ce sentiment fait lui-même naître tout un cortège d'harmoniques, de sorte qu'il devient d'autant plus vif, d'autant plus évident pour tous, que l'architecte est parvenu à faire exprimer par la disposition générale de l'édifice lui-même sa convenance et sa destination.

Voilà pourquoi l'architecture est, comme nous nous proposions de le prouver, de tous les arts le plus populaire.

M. Cattier a donc fait une œuvre utile entre toutes en mettant à la portée même des moins bien doués des bourgeois (un bourgeois dans ce sens est le contraire d'un artiste, probablement comme un pékin est le contraire d'un militaire) un cours d'architecture exposé par un bourgeois lui-même.

Le livre de M. Cattier est à nos yeux un chef-d'œuvre de bon sens et de clarté. Il renferme une histoire de l'architecture qui est un modèle et qui pourrait être substituée avec avantage aux élucubrations prétentieuses et obscures que dans bien des écoles spéciales l'on fait encore apprendre par cœur aux élèves.

La promenade que l'auteur nous fait faire à travers les âges et les chefs-d'œuvre de l'architecture est précédée, accompagnée et suivie des réflexions les plus justes présentées dans la manière piquante et ingénieuse qui est habituelle à l'auteur.

M. Cattier s'est surtout donné pour mission de faire ressortir les absurdités dans lesquelles on tombe quand on perd de vue la maxime de Viollet-le-Duc que nous avons rappelée tout à l'heure et que l'on peut résumer : « Le rapport parfait de la forme à la destination ». Il veut qu'on n'oublie pas que nos maisons sont faites pour être habitées et que tant de causes conspirent déjà contre notre repos et notre hygiène dans la vie intensive à laquelle nous force notre civilisation perfectionnée, qu'il est bien inutile d'en ajouter de nouvelles de propos délibéré.

Digitized by Google

Nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques passages :

L'erreur générale, c'est que l'on pense faire de l'art en reproduisant perpétuellement certaines formes architecturales consacrées, comme si la beauté y était condensée, ne pouvait exister sans elles et existait forcément avec elles.

On accumule les colonnes, les chapiteaux, les consoles, les frontons et autres belles choses qui avaient une fonction naturelle dans les bâtiments d'il y a deux mille ans, mais qui ne l'ont plus dans ceux d'aujourd'hui; l'on suit religieusement certaines règles de proportions qui étaient sans doute fort raisonnables, mais dont l'on ne pénètre plus que vaguement le sens; l'on emploie des matériaux au hasard, sans égard pour l'économie et le bon sens: l'on traite la stabilité avec une désinvolture extraordinaire; et l'on donne le nom d'architecture à je ne sais quelle métaphysique et quelles règles obscures d'après lesquelles la routine met en œuvre la pierre, la brique, le fer et le zinc. La plupart des monuments d'aujourd'hui font penser à ces discours de rhétorique où l'élève s'est appliqué à rassembler tout ce qu'il connaît de formules usitées par les auteurs.

Pourquoi accrocher à nos façades tout ce bric-à-brac gréco-romain?

Pourquoi surmonter des magasins aux vitrines béantes de constructions massives dont l'équilibre est un problème terrifiant?

Pourquoi poser des masses de matériaux sur des simulacres de voûtes dont la poussée ne rencontre que le vide et dont la seule utilité est de dissimuler les poutrelles qui en supportent tout le poids?

Pourquoi faire mystère de l'emploi du fer, qui, mis en évidence avec franchise, donnerait à nos constructions un caractère original?

Pourquoi tout sacrifier à cette régularité ennuyeuse et à cette fausse majesté que l'on obtient par la répétition, à perte de vue, d'un même détail d'architecture?...

On prétend que nos maisons sont, du moins, extrêmement confortables : cela signifie qu'elles ont des calorifères, l'eau, le gaz, des sonneries électriques, etc., à tous les étages.

Un de mes amis possède une de ces maisons, modèles de confort. Mais c'est seulement lorsqu'elle était entièrement bâtie qu'on a songé aux agréments qu'elle devait offrir.

Des maçons sont alors venus, à grands coups de ciseaux et de marteaux, tailler, dans toutes les murailles, de profonds sillons où devaient être logés les conduites d'eau, de gaz, de vapeur, les fils électriques. Comment toute la construction ne s'est-elle pas écroulée durant ce travail de désagrégation, je n'y comprends rien. Cependant les conduites placées, on a rebouché les trous tant bien que mal, on a replâtré, on a posé des boiseries sur le plâtrage et étendu des couleurs imitant le marbre et le bois sur les boiseries.

Mais chaque fois que l'un de ces tuyaux secrets vient à s'engorger ou à crever, ou cesse de fonctionner pour une raison quelconque, mon infortuné camarade est forcé d'appeler à son aide :

1° Son architecte, qui vient ausculter les murailles et, ses plans à la main, déterminer le siège du mal;

2° Des maçons, qui viennent avec leurs ciseaux et leurs marteaux entailler les murs pour le mettre à nu;

3° Des poêliers, gaziers ou électriciens, qui réparent ce qu'il faut;

Digitized by Google

4° Une seconde fois les maçons, pour reboucher les trous ;

5° Des plafonneurs, pour replâtrer par dessus ;

6° Des menuisiers, pour retoucher les lambris ;

7° Des peintres ou des tapissiers, pour remettre de la couleur ou du papier.

Comme il faut laisser sécher l'ouvrage dans les entre-temps, ce défilé de métiers dure deux mois, à peu près ; et la moindre réparation coûte des centaines de francs.

Et pas un architecte n'aura le courage de faire de toutes ces conduites des motifs de décoration, bien à découvert, franchement accusés ; de faire passer le gaz et l'eau dans de jolis tuyaux sculptés, enguirlandés, dorés ou bronzés ; de suspendre les fils électriques à des supports délicatement ornés, d'accentuer nettement la saillie des chéneaux d'un système de chauffage ; de les *décorer* au lieu de les *cacher*...

. . . . . .

J'ai trouvé dans ces maisons confortables du bois blanc imitant les bois précieux, des enduits imitant les marbres, de la volige et du plâtre faisant l'office de colonnes, de consoles, de plafonds, des papiers peints qui avaient l'air d'être du velours et du cuir.

Mais j'y ai aussi trouvé des planchers qui craquaient, des escaliers qui criaient, des serrures qui grinçaient, des fenêtres qui se dilataient en été et se contractaient en hiver, si bien qu'on ne pouvait les ouvrir quand il faisait chaud, ni les boucher quand il faisait froid ; j'y ai trouvé des murs couverts de salpêtre, des toits qui laissaient passer l'eau, des dégagements qui distribuaient dans toute la maison l'odeur des cuisines et des égouts, des caves chaudes comme des étuves, des cabinets de travail sombres comme des caves, des cuisines sans oxygène également impropres à la cuisson des mets et à l'entretien de la vie des cuisinières.

. . . . . .

Nous suivons les principes les plus raisonnables lorsqu'il s'agit de construire une machine à vapeur. Là, tout concourt à un objet défini, qui est de fournir à un arbre de couche une force donnée en brûlant le moins de charbon possible.

On adopte pour les différents organes en mouvement les formes offrant le plus de résistance pour une quantité de matière donnée ; on les rend aussi légers que possible afin que leur mouvement absorbe un minimum de force. Une bielle sera renflée en son milieu pour ne pas se fausser ; un longeron aura la forme en double T pour résister mieux à la flexion ; un support en fonte sera creux pour que la matière écartée de son axe offre plus de rigidité. Il existera entre toutes les dimensions d'un cylindre, de son piston, de la tige de celui-ci et de la manivelle qu'elle actionne, des rapports déterminés par la résistance des matériaux ; il n'y aura pas un boulon, pas un écrou dont les dimensions ne soient réglées par les efforts auxquels ils doivent résister.

Chaque pièce exercera une influence sur les autres et subira leur influence. Les matériaux seront judicieusement choisis. Les pièces fixes qui doivent contribuer par leur masse à la stabilité de l'ensemble seront coulées en fonte ; les pièces mobiles qui doivent être légères, élastiques ou nerveuses, seront ciselées en fer ou en acier ; celles qui seront exposées à des frôlements énergiques seront en bronze aluminium ou en bronze phosphoreux ; celles qui peuvent se briser seront adaptées aux autres de façon à pouvoir être facilement remplacées ; les

Digitized by Google

cylindres seront revêtus de bois pour que la vapeur y conserve sa température. Tout sera prévu, calculé; formes et substances seront déterminées par les exigences de la sécurité et de l'économie. Point de décoration inutile. La beauté de la machine émanera de la correction, de la simplicité, de la logique de ses formes et du bon ajustage de ses parties. Il faudra qu'elle ait l'air de travailler sans effort, que l'action de ses organes ne développe ni chocs, ni vibration, ni bruit. Si elle est peinte, polie, graissée, ce sera par peur de la rouille et du vert-de-gris bien plus encore que pour flatter les yeux. Que dirait-on d'un constructeur qui, sous le prétexte de faire de l'art, confectionnerait une machine en or et en argent dont les tiges droites seraient remplacées par des cariatides, les manivelles par des rinceaux, dont le bâti serait façonné en forme de trirème et le volant en rosace, qui serait décorée de colonnes torses et surmontée d'une coupole?

Se figure-t-on l'aspect monstrueux d'une pareille conception?

Eh bien, nos bâtisses ont souvent un peu cet aspect-là, tant nos architectes, dans leur fureur d'orner, perdent de vue la véritable destination des choses.

Des monuments pompeux et vantés m'ont souvent communiqué une impression de tristesse, tandis que la simple silhouette d'un toit et de ses cheminées, la physionomie piquante d'un pignon, la ligne d'une mansarde ou d'une poutrelle, les solives bien établies d'un plafond de chêne, le manteau sans ornement d'une vieille cheminée m'ont causé un plaisir pénétrant.

Je ne me suis jamais lassé d'errer par les ruelles du vieux Nürnberg, le long de la Pegnitz ou des anciennes murailles. Leurs pauvres et naïves maisonnettes m'arrêtaient par leur charme étrange, leur grâce boiteuse, je ne sais quoi de vivant et de touchant qui m'eût empêché de faire tomber une de leurs pierres; et je bâillais d'ennui dans les rues et sur les places des quartiers neufs et somptueux.

Les architectes du moyen âge ont fait des chefs-d'œuvre avec quelques briques et quelques moellons, un peu de bois et des ardoises. Les nôtres font parfois des choses atroces avec des quantités de pierres, de marbres, de bronze; c'est l'un des pires préjugés de ce temps qu'une « belle » construction doit coûter nécessairement beaucoup d'argent.

L'art n'est pas une affaire d'argent; il ne se mesure pas à la dépense; il n'y a pas plus d'art dans une statue d'or que dans une statue d'argile. Il peut y avoir plus d'art dans les dessins et les couleurs d'une étoffe à dix sous le mètre qu'en ceux d'un tissu de soie. On a fait des maisons en bois et en briques qui étaient de pures œuvres d'art, et des palais de marbre qui n'en étaient pas du tout.

La somptuosité, c'est la barbarie de l'art.

Tout en m'emportant contre cette confusion moderne, je ne puis me dissimuler que l'éclectisme est un caractère dominant de notre temps, et que notre architecture, par son éclectisme même, exprime nos goûts et nos tendances.

L'homme d'aujourd'hui, me disait un artiste de bon sens, se blase vite; il a besoin de variété. Pourquoi se condamner à n'avoir que des habitations et des monuments d'un seul style, et de ce style-ci plutôt que celui-là? Tous les styles ne sont-ils pas bons, pourvu qu'on sache les employer, pourvu qu'on n'en use pas à contresens, qu'on les comprenne et qu'on les adapte raisonnablement à nos goûts et à nos besoins?

Nous sommes maîtres de tous les procédés de construction des époques anté-

Digitized by Google

rieures et de beaucoup de procédés que les anciens ne connaissaient pas. Eh ! c'est pour les employer. La multiplicité et le bon marché des moyens de transport nous permettent de faire venir jusqu'à nous aisément, vite et à peu de frais, tous les matériaux du monde. Est-ce pour n'en pas profiter? Nos machines nous donnent les moyens de les mettre en œuvre et de les mettre en place à bon compte. A quoi servirait sans cela d'avoir des machines ?

On cherche des formes nouvelles. Mais croyez-vous à la génération spontanée des formes nouvelles? Elles seront engendrées par la transformation des formes anciennes, graduellement adaptées à de nouvelles destinations. Tout procède par évolution. Il faut étudier ces formes anciennes, comprendre pourquoi et comment elles étaient employées, se rendre compte de la raison d'être de leur beauté : voilà toute la question! Faites d'ailleurs du grec, faites du romain, faites du gothique, faites de l'italien, puisque votre goût est assez cultivé pour vous permettre d'apprécier la beauté des monuments de la Grèce, de Rome, du moyen âge, de la Renaissance. Suivez vos goûts! tâchez seulement d'avoir du goût.

Quel mal voyez-vous à ce que nos villes représentent des monuments de ces différents styles? Elles n'en seront que plus variées.

Mais cette variété, c'est la modernité même! On dit : « Tel style ne convient « pas à notre climat. » Eh! tous les styles peuvent être adaptés à un climat aussi variable que le nôtre; qu'importe qu'une maison qui me plaît soit un peu plus exposée au froid qu'une autre, si mes moyens me permettent de chauffer la première en y brûlant un peu plus de charbon? Pourquoi m'imposer des combles pointus, sous prétexte que la neige y tient moins que sur les combles obtus, si le fer me permet d'étendre au-dessus de ma maison un comble grec assez solide pour supporter la couche de neige la plus épaisse qui puisse se former dans ce pays-ci? Si d'ailleurs les combles pointus retiennent moins la neige, les autres laissent mieux passer le vent, et vous savez que les jours venteux sont plus fréquents chez nous que les jours neigeux.

Laissez donc faire la fantaisie! J'admets dans un jardin un pavillon mauresque; j'admets un fumoir turc à côté d'un salon grec; j'admets une maison Renaissance. Mais je veux que l'on soit conséquent où il convient. Qu'on n'aille point m'accrocher une lourde tige de sonnette, en fer forgé, à un timbre électrique; qu'on n'aille pas me garnir un escalier d'une rampe barbelée, hérissée de piquants qui déchireront les robes des femmes ou vous blesseront cruellement si vous faites un faux pas; qu'on ne m'enferme pas dans des cages obscures, des escaliers étroits et dangereux; qu'on ne me garnisse pas les châssis des fenêtres de culs-de-bouteille qui ne laisseront point passer la lumière nécessaire à nos yeux surmenés et qui ne nous permettront pas de voir ce qui se passe dans la rue; qu'on ne me bâtisse pas, pour l'amour du moyen âge, une maison mal éclairée, mal aérée, mal disposée, dont les habitants deviendront anémiques, phtisiques et mélancoliques.

La théorie est ingénieuse, séduisante, d'un opportunisme spirituel.

Mais l'éclectisme dont elle formule les droits en est-il moins le caractère d'une époque de transition qui cherche sa voie? Un temps viendra forcément où il ne subsistera des anciens styles et des anciennes formes que ce qui s'adaptera strictement aux besoins nouveaux. La forme extérieure d'une construction ne sera plus, comme disait M. Patte, « le masque embelli d'un de nos plus pressants besoins », mais un franc et honnête visage. On en reviendra aux idées du bon Philibert de l'Orme, à la recherche capitale « de ce qu'il faut pour la santé et

Digitized by Google

conservation des personnes et de leurs biens », et à son antipathie pour ces ornements » qui ne ramassent qu'ordures, villenies, nids d'oiseaux, de mouches et semblable vermine », sans parler des poussières, microbes, bacilles et autres menues modernités.

C'est une des grandes erreurs de ce temps de séparer l'architecte de l'ingénieur, l'architecture de la construction, d'oublier que la première n'a jamais été, à ses plus belles époques, que la forme visible de celle-là.

De l'extrême variété des procédés de construction modernes naîtra spontanément, lorsque cette fâcheuse séparation aura disparu, une architecture infiniment variée, neuve, et de nature à satisfaire la diversité la plus exigeante des goûts : car l'ingénieur saisira dans les styles anciens des dessous qui échappent à l'architecte : il verra la logique des lois naturelles là où l'autre ne voit que l'autorité des règles et des traditions. Il s'attachera moins à la lettre et plus à l'esprit. Il fera *comme* les anciens faisaient sans faire *ce* qu'ils faisaient. Il fera appel à son imagination, là où l'autre invoque sa mémoire; mais cette imagination soumise par des études antérieures à une forte discipline scientifique échappera aux écarts de certaines imaginations révoltées contre des règles mal comprises.

— Fort bien, monsieur Durand, me dira-t-on, mais comment avez-vous pénétré ces secrets de l'avenir?

Il ne faut pas être grand prophète pour comprendre cela. Il suffit de se rappeler les tâtonnements dont sont sorties les architectures anciennes et d'avoir égard aux grandes lois esthétiques dont elles ont tiré leur caractère; ce sont ces mêmes lois qui ont donné lieu aux manifestations de plus en plus complexes, et si différentes pour ceux qui ne considèrent que les apparences de l'architecture chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Romans, les Gothiques; et il est naturel, si l'on considère l'anarchie où l'on est tombé depuis que ces règles ont été oubliées, de prédire qu'il y faudra revenir pour poser les bases d'une architecture qui réponde aux progrès actuels de l'esprit humain.

Les passages que nous venons de reproduire se rapportent plus particulièrement à l'habitation proprement dite. Bien que dans la partie historique du livre de M. Cattier ce point n'ait pas été négligé, peut-être aurions-nous voulu voir l'auteur y donner plus de développement. Cela lui eût été facile, grâce aux documents nombreux qui ont été mis en lumière à l'exposition universelle de 1889. Mais ce qui est différé n'est pas perdu. Quand on a des idées aussi justes que M. Cattier, il est impossible de rester uniquement sur le terrain de la critique et nous attendons le second volume des « idées d'un bourgeois », auquel l'auteur pourra par exemple donner comme sous-titre : « L'histoire de l'habitation et l'habitation d'un bourgeois moderne ».

L. WEISSENBRUCH.

Digitized by Google

ESSAI ET NOTICE

La Création du diable, par R. Nyst. Tiré à 125 exemplaires. — Bruxelles, Kistemaeckers, 1891.

Ce livre d'un de nos jeunes collaborateurs, comme tant d'autres qu'on ne nous envoie pas et qu'il peut servir à caractériser, est dur à lire. Pour aller jusqu'au bout, même en « se sauvant au travers du jardin », il faut un long effort, un patient courage. Ce n'est pas qu'il y manque de larges élans, ni une véritable naïveté de hautes visées. Parfois, des gerbes d'idées y sont lancées en l'air, comme font de robustes moissonneurs sur le chariot presque plein que vont emporter quatre forts chevaux flamands. Mais, en revanche, que d'obscurités, et quel incessant — je serais tenté de dire : innocent — parti pris de choses malpropres : « Aphrodisme et viciale névrose des arts », dit l'auteur lui-même.

Son idée générale s'aperçoit : c'est le torrent de nos hypocrisies et de nos abus, le brouillard de nos sophismes, sur le large fond de nos luxures, exagérées à la diable pour la circonstance et en vue de l'art, dont il veut nous donner une éblouissante mise en scène : « le rêve étoilé du papillonnement blanc des étourdissements, coupés du fol éclair des hallucinations ». Il y réussit à tel point qu'on ne s'y retrouve plus et que, les trois quarts du temps, on ne voit pas à dix lignes devant soi, dans son œuvre, sauf quand éclate un de ces jets lumineux qui semblent là comme des rais d'aurore boréale sur un paysage chaotique, ou comme l'od montant, la nuit, des cimetières.

Voyez, par exemple, dans le fleuve d'ordures, ce courant de sang :

« C'est le sang de la colère des convaincus, des sincères et des forts tombés et piétinés sous la cabale des impuissants, des envieux ; le sang des innocents, des justes, des droits, bâillonnés par l'écrasante énormité des calomniateurs ; le sang des timides et des humbles flagellés du mépris ironique des arrogants et des pervers ; c'est la vengeance des fiers silencieux qui ont passé sans larmes et sans cris, cachant leurs mains meurtries à des moissons d'épines ; des lutteurs invaincus, morts en léguant à leurs frères l'héritage immortel de leur vaillante foi. Muet et sombre, le fleuve grouille énergiquement sans bruit, dans un air vide, sans clémence... »

Ménandre disait ainsi :

> Ane, être âne plutôt que d'être mis plus bas
> Qu'un ramassis de gens qui ne nous valent pas !

Digitized by Google

Le tableau se creuse, profondément : « Enfer qu'un état social où le vice est une nécessité de l'infortune! » jusqu'à ce que l'auteur crie aux hommes: « Ma pitié pleure sur vous! Vous êtes descendus si loin de l'homme,

De l'homme auréolé de ses anciens prestiges. »

C'est moi qui détache ce vers, que l'auteur commet, sans doute, sans le savoir.

De cette pitié sort un besoin nouveau :

« Bénir! bénir! oh! Où demander le geste efficace qui bénisse, qui ferme les plaies ouvertes, comme un baume inconnu, qui régénère le sang des lépreux, qui éblouisse les yeux aveugles?... »

Mais le spectacle devient plus sombre : « Le vice d'en bas insulte au vice d'en haut ». — La plaie est à nu, béante : « Car ceux qui sont déshérités le sont surtout du côté du vice ».

Cette dernière phrase est d'une personnalité d'idée réelle et forte.

Puis, voici le sentiment moral. Il est « fait d'harmonie, comme l'art et la nature ».

« La morale! c'est l'esprit qui bénit et ne condamne jamais... La morale! c'est l'amour et l'abnégation des mères! La morale! c'est le tourment qui peine le cœur pour la souffrance des inconnus!... Elle existe. Elle est elle-même. Son essence est l'harmonie qui balance les mondes... »

On pourrait citer bien des pages; par exemple, l'ouragan qui passe sur la forêt. Les détails se pressent, mais, en général, ils sont clairs. Il est même des endroits où le rythme de la prose ne semble plus suffire, et la condensation de l'idée dans le vers apparaît, comme chez Paul-Louis. J'en ai cité un; en voici d'autres :

— D'un masque de vertu singe la face austère.
— Le soleil au déclin qui rase l'horizon.
— La sueur dégouttait des torses accouplés.

Aurions-nous affaire à un poète, maintenant?

Malheureusement, cela est l'exception et paraîtra peut-être des rechutes en vieux jeu. On n'arrive à ces éclaircies qu'à travers toute sorte de recherches, puériles de forme ou violentes de ton, et parfois un fouillis impénétrable au jour, sans que l'auteur paraisse avoir pour lui les circonstances atténuantes de la fougue du sang ou d'une exubérance de jeunesse. Cette partie de l'œuvre, au contraire, fait l'effet d'en être la plus voulue et peinée; on y sent moins le printemps que l'huile des nuits de travail. Affaire de système plutôt qu'incandescence de vie.

Il ne peut être question ici des idées de l'écrivain, et nous

Digitized by Google

n'attendons pas qu'il conclue, comme au bout d'une fable. S'il a jeté au milieu du tourbillon quelque lueur d'art, que faut-il de plus? Je ne reviendrai pas sur l'affectation des choses scabreuses. Il n'y a plus d'art sans cela, paraît-il. « C'était la luxure des vierges. » Passons, non toutefois sans remarquer que, là aussi, le tempérament n'y semble pour rien. On pourrait même dire que c'est une plume chaste qui prodigue ce qui l'est si peu. Je veux m'occuper surtout de ce qui occupe tant l'auteur. L'art — son but suprême — est-il bien là? Personne ne demande un chaos propret, ratissé en gants blancs, classé par étiquettes, d'une froideur de diagramme. Le contraire aussi peut se ciseler en manchettes, sentir les ficelles, descendre au-dessous de zéro, si ce qui devrait sortir d'une impression directe, être emporté de rendu, n'est que voulu, cherché, travaillé, — tandis que, « à travers le gouffre de mon esprit, le fleuve fécond déroulait la clairière de son cours. »

Après *La Création du diable,* qui donne au livre son titre et en prend les deux tiers, va-t-on aux petites pièces qui suivent, c'est tout un.

Voici un sujet admis, au moins dans l'art : la chasteté du nu. Il l'aborde dans *Contemplation*, et le titre est bien trouvé. La première parole aussi tranche la question d'une manière piquante : « Oui, je serais coquette de refuser ». Mais sur ce joli mot féminin, que de recherches de mots! Comme si l'homme ne pensait plus qu'à se donner des excuses, trop d'excuses, ou que l'artiste voulût remplacer des voiles à peine tombés par de vagues nuages de paroles, trop de paroles. C'est une répétition obstinée, comme sous une obsession, des vocables qu'il eût fallu éviter le plus : *sens, charnel, chair. Chair*, rappelant ce qui, d'après le sujet même, est censé naturellement s'oublier, ce qui peut simplement disparaître. Enfin, la *Contemplation* devient je ne sais quelle métaphysique de phrases, — ou sophistique, si l'on veut.

« harmonie ;
« logique visible ;
« puissance de l'atome gravissant l'infini dans la génération du nombre ;
« néant du périssable devant l'immortellement assis. »

Enfin :

« Un long temps, mon esprit demeura infiniment haut dans la région *aride* du rêve équilibré, enfin, sur une base *mathématiquement* immuable — de la sécheresse duquel il s'étonne, une fois *redescendu*... »

Il n'y manque que le mot déception ; il y est :

« La vision d'art la plus suprême... et la plus *décevante*. »

Digitized by Google

Qu'on s'étonne après cela que cette femme, qui devant de chaudes admirations d'art n'a pas voulu être coquette, finisse par dire : « J'ai froid. »

Ce mot de la fin est excellent encore, s'il n'était gâté par cette redescente d'enthousiasme, bien autrement glaciale. Allons, ce genre de sujets n'est pas de ceux où l'auteur semble devoir de sitôt se trouver à l'aise.

Nous l'avons entendu penser, vu écrire ; ici il trouve le trait synthétique, comme le rythme du vers lui est venu. Mais il veut plus encore, et il a raison, car le plus, c'est l'art lui-même. Là est l'écueil : il a trop embrassé. Il compte sur le labeur opiniâtre, l'indistrayable volonté de faire grand. Mais l'art est précisément ce qui peut le moins se travailler. Il ne se commande pas, il éclôt à son heure. Tout au plus peut-on apprendre à distinguer ce qui en est artificiel. On s'y trompe parfois pour les fleurs et les diamants. Mais quand le naturel fleurit sans effort, tout est harmonie et s'impose. Ce n'est pas là étude de dictionnaire, produit de notations de mots, fleurs de cabinet de travail, rose mystique de fouilles laborieuses. La langue s'apprend, on s'exerce à exprimer juste ce qu'on sent bien, et on peut en arriver à se critiquer soi-même. L'art ne se fait pas avec des échos de lectures, des débauches de couleurs, ni des systèmes de coterie. Il y faut tout ce qu'on a d'inné, d'original et de franc, de dons de nature, de sève de floraison et de parfum d'âme — tout ce que les écoles falsifient, poussent au terre-à-terre ou à la charge, réduisent à l'impuissance ou à la viciale névrose, enchaînent à des règles étroites ou déchaînent à de mesquins excès. Le beau moyen de faire un artiste : tuer l'homme dans l'écrivain, quand il faudrait si pieusement respecter la nature !

Voilà ce que j'ai tenu à dire à M. Nyst, trop au long, sans doute, pour un si petit livre, mais bien incomplètement, si l'on songe à tant de bonnes natures d'écrivains qui sont en train de se laisser fourvoyer d'autant plus qu'ils sont mieux doués peut-être. Puissent-ils me donner d'éclatants démentis, fût-ce au nom d'Aristophane que j'aime, et de Rabelais que j'adore.

CH. POTVIN.

C. W. E. BRAUNS, *Japanische Märchen gesammelt und der Kinderwelt erzählt*. (6 gravures coloriées.) — Glogau, Carl Flemming, 1890.

Les pays de l'extrême Orient ont pour nous un charme particulier. Est-ce qu'on se sent d'autant plus attiré vers eux qu'on les connaît moins ? Est-ce à cause de leur civilisation si différente de la nôtre, laquelle se reflète jusque dans leur poésie ?

Leur tournure d'esprit si originale, leur fraîcheur de sentiments, telle qu'elle se manifeste dans le conte, un éditeur entre-

Digitized by Google

prenant, M. C. Flemming, à Glogau, vient de nous mettre à même d'en juger par un recueil de *Contes japonais*. Mme Brauns, l'auteur de ce petit recueil, eut l'occasion, pendant un séjour de plusieurs années au Japon, d'entendre des contes d'enfants, et de constater la satisfaction qu'ils appelaient sur la figure des petits. Voulant faire un cadeau, dit-elle, aux enfants de sa patrie, elle nota plusieurs de ces récits et les traduisit en allemand. Elle croyait que « la saveur particulière de ces contes, ainsi que la manière attrayante dont ils représentent les situations du pays et nous permettent ainsi de jeter un regard sur les mœurs et la manière de vivre de ses habitants, sont de nature à attirer grands et petits », et elle ne se trompait nullement.

Ces douze contes appartiennent à des genres différents.

Tantôt c'est le *conte merveilleux* en plein. Le type de l'homme fort sort d'un abricot flottant sur l'eau. Il se développe bien et acquiert une force prodigieuse; alors, il se met en voyage et, comme dans notre conte, il prend une *massue* et des *provisions de bouche*. Avec celles-ci, il nourrit certains animaux qui se joignent à lui, et l'aident à vaincre un monstre qui occupe un château. « Une princesse des environs » apprend le haut fait, et le demande en mariage. Chez nous, c'eût été une princesse tenue en captivité par le monstre, mais cela, paraît-il, n'entre pas dans les goûts des monstres japonais.

Ou bien, il s'agit d'un sacrifice exigé tous les ans par l'esprit de la montagne. Un chevalier errant, « comme il en existe beaucoup au Japon », s'égare la nuit dans le bois où le monstre se tient, et *à minuit* (l'heure des spectres, comme en Occident) il voit des chats dansant en rond, et nommant dans leur chant certain chien qui peut faire mourir l'esprit. Ceci rappelle le nom à deviner ou le conte de *Rumpelstilzchen* de Grimm. Le chevalier profite de ce qu'il sait, et délivre la princesse, car le sort était évidemment tombé sur la fille du roi. Contrairement à l'habitude de notre conte, le chevalier n'épouse pas la princesse, mais s'en va. Vous voulez savoir où?

« Il pourra, ajoute le conteur, vous le raconter lui-même si vous le rencontrez dans ses voyages. »

Le conte connaît, on le voit, la fin stéréotypée autant que le nôtre : « S'ils ne sont pas morts, ils vivent encore... »

Une autre fois, ce sont des *contes de sorcellerie*. Un prêtre trouve une *marmite magique* qui se change en certain animal des bois. Il la vend, et l'acquéreur parcourt le pays en forain et se fait riche. Alors, pris de remords, il vient offrir la marmite au prêtre, et on construit une chapelle où l'on conserve l'objet magique. Encore maintenant? — Ou bien un homme se moque des renards blancs qui ont la réputation de jouer toute espèce de tours le soir aux passants; il reste

Digitized by Google

une nuit sur la bruyère pour les braver, prétendant qu'il n'aura pas un cheveu de la tête touché : mais le matin, à la suite de diverses circonstances, il se retrouve avec le crâne tout nu et s'aperçoit qu'il est dupé.

Ce sont presque des *contes d'animaux*, ceux dans lesquels on décrit les messages exécutés sur l'ordre de la princesse du Fond des Mers.

La messagère est la *tortue*, qui passe assez généralement dans le conte animal pour un animal *rusé*.

Elle est chargée de procurer un singe dont le foie doit guérir la princesse. Elle feint de dormir, et les singes la voyant immobile, viennent danser sur son dos, jusqu'au moment où elle saisit tout à coup la main d'un jeune singe avec le bec et l'amène ainsi à sa maîtresse. On choie le jeune prisonnier en attendant l'époque favorable, la pleine lune, mais pendant ce temps il apprend le sort qui l'attend, et feint certain jour pluvieux une grande tristesse, « parce qu'il n'a pas même eu le temps de prendre son foie qui, laissé dans la pluie, devra se gâter ».

Le roi se laisse prendre à cette ruse, et la tortue doit ramener le singe; mais il la dupe à son tour et le peuple des singes la frappe au point de casser sa carapace. Elle revient cependant, et on découvre que c'est la méduse qui a jasé. Pour son châtiment, celle-ci a dû donner sa carapace à la tortue et n'en a pas encore jusqu'à ce jour. Ce conte rentre ainsi dans la série des « pourquoi » ; un autre de même nature explique pourquoi les insectes vont toujours se brûler les ailes à la lumière.

C'est encore la tortue qui est chargée d'amener un beau jeune pêcheur, comme mari pour la princesse du Fond des Mers. Le commencement de ce conte rappelle notre conte du « Pêcheur qui prend le Roi des Poissons ». Sur le point de se noyer, le jeune homme est sauvé par la tortue qui l'amène au palais sous-marin. Après un certain temps il désire revoir les siens; revenu sur terre, il se trouve qu'il a passé trois cents ans au fond des mers; lorsqu'il ouvre la boîte que la princesse lui a donnée avec défense de l'ouvrir, il voit s'échapper une *légère vapeur :* c'est l'esprit vital de sa jeunesse, et aussitôt il sent ses membres se raidir et il meurt. Ce thème appartient au cycle de contes très nombreux des dormeurs dans la montagne, qui, d'une manière ou de l'autre, ne s'aperçoivent pas de la valeur du temps.

Le conte japonais vise assez souvent à faire ressortir une *moralité*. Le Brave Homme Pauvre et le Mauvais Riche, thème répandu partout, est connu aussi au Japon. *Le Petit Klaus et le Grand Klaus*, de Andersen, appartient encore à cette série qui tend à montrer que le mal est toujours puni.

Dans le conte japonais, le brave homme pauvre trouve un

Digitized by Google

trésor, le mauvais riche ne trouve que des ordures. Quand le riche a enlevé au pauvre son talisman, un petit chien, l'esprit de celui-ci, intervient pour lui procurer un pilon à riz qui produit de l'or : entre les mains du mauvais riche, il ne donne que des tessons. Les cendres du pilon, jetées par le brave homme, font fleurir les cerisiers et pruniers en plein hiver ; le méchant qui veut l'imiter ne parvient qu'à salir l'empereur et est puni.

Le *pilon à riz*, les *fleurs de cerisiers* sont bien japonais ; le premier, est l'instrument indispensable, le second, un objet fort en honneur dans le pays. Dans bien d'autres cas encore, le conte reflète les idées japonaises ou nous renseigne sur la vie au Japon.

Le mauvais riche, dit le conte japonais, après avoir purgé sa peine, « est puni encore plus par le mépris général : ainsi il meurt misérablement, et il s'est peut-être repenti de ses mauvaises actions ». Tel est le ton du récit japonais, qui est loin d'être d'accord avec le nôtre. Aussi nous laisse-t-il quelque doute au sujet de l'authenticité complète des récits que nous avons ici. Seraient-ce bien là des contes « comme ils ont été racontés à la troupe des enfants écoutant de tout temps, et comme on les raconte encore aujourd'hui » ? Outre cette tendance moralisatrice très prononcée, ce qui nous inspire des doutes, c'est encore cette grande perfection de la forme. Nous l'avouons, nous avons bien de la peine à admettre que les enfants japonais se racontent la ravissante nouvelle de la *Veuve avec ses trois Fils* (n. IX) dans le style arrondi et élégant de l'auteur allemand. Si ravissante, en effet, que le lecteur qui voudrait être plus sévère, se laisserait séduire par la langue harmonieuse, la fraîcheur des sentiments, s'il n'était déjà pas sous le charme des magnifiques gravures coloriées qui illustrent ce petit volume et en font, ainsi que l'exécution générale, un réel ornement pour la bibliothèque.

AUG. GITTÉE.

Digitized by Google

LA REVISION,

QUESTION PRÉALABLE

Pour la première fois depuis 1830, l'unique fois en ce siècle sans doute, le pays va être consulté sur sa Constitution. Quel pays? Évidemment le pays légal, censitaire, privilégié, que cette Constitution a plus ou moins institué, mais non pour l'éternité, et en lui laissant le soin de faire son testament *in extremis*. Mais encore faut-il : 1° que ce soit ce pays véritable, — qui lui-même est déjà une fiction, — et non pas sa fausse apparence, son organisation défectueuse, qui ne serait que l'ombre d'une fiction et comme un ramollissement du pouvoir législatif; 2° que la consultation se fasse dans les meilleures conditions possible d'exactitude, avec toutes les garanties d'honnêteté, d'égalité et de justice.

Voilà ce qu'on vient se demander ici.

***

D'après l'article 131, les Chambres en fonction ont le pouvoir de déclarer qu'il y a lieu à reviser la charte, et de limiter cette revision aux articles qu'elles-mêmes désignent. Après cela, tout est dit; dissoutes de plein droit, leur mandat expire. Le reste appartient aux Chambres nouvelles et, d'abord, aux électeurs qui vont les élire. Mais, avant cela, la loyauté du scrutin n'est-elle pas une question préalable qui s'impose à chaque renouvellement de législature et surtout à une revision constitutionnelle? Est-ce qu'on prend la pleine mer sans s'être

Digitized by Google

assuré si le navire n'a point d'avaries ? Se risque-t-on même à instituer une société d'assurances sur la vie sans avoir de bonnes tables de mortalité ? Les plus grands intérêts d'un peuple exigent aussi qu'on prenne garde à l'instrument qui va y servir. L'œuvre est délicate de confier à un pouvoir qui a fait son temps, le soin de régler sa propre abdication et son héritage ; mais, puisqu'il le faut ainsi, lorsqu'en d'aussi graves circonstances la parole est rendue à la nation dont « tous les pouvoirs émanent », le moins qu'on doive à son pays est de ne pas laisser aux hasards d'un coup de dés pipés le jeu régulier de son vote et le relevé de ses décisions souveraines.

S'il s'agissait d'un simple compteur de gaz ou d'eau, et qu'une affiche annonçât dans la ville, avec quelques indices à l'appui, qu'il est faux, vous voyez d'ici l'émotion parmi les consommateurs : on exigerait une enquête, on crierait à l'abus, on n'accorderait que tout juste le temps d'y mettre ordre. Nos affaires ne vont-elles pas assez cahin-caha pour qu'il y ait lieu de se demander, sans autre avertissement, si cela n'est pas dû à un vice de construction de la machine électorale ?

La réponse est simple, claire, nette : Le compteur du scrutin est faux.

Aussitôt, tout le monde peut respirer. De même que pour le service du gaz où personne ne pourrait être suspecté d'escroquerie, ni l'inventeur du système qui aurait commis l'erreur sans le savoir et sans en tirer profit, ni l'administration qui aurait pu tout aussi bien voir le défaut tourner à son préjudice, ni ses employés qui ont relevé exactement des indications fausses, ni les abonnés qui n'ont pas à être compétents en ces matières ; de même, il serait oiseux, en politique, de se rejeter la balle, entre partis qui tous ont assez manié et remanié la loi. La seule chose, raisonnable, efficace, urgente à faire, serait de voir ce qui en est, de démonter les rouages, visiter le clavier, reprendre les calculs, chercher à savoir où l'opération cloche, nous tirer de danger : « Tu feras après ta harangue ».

Un tel travail ne peut appartenir à la presse seule. Tout

Digitized by Google

au plus, si un publiciste peut réunir assez de constatations pour avoir un premier droit de crier : Casse-cou ! On l'a fait quelquefois depuis vingt-cinq ans, sans quoi il serait bien difficile de traiter ici ce point aujourd'hui.

Oui, le compteur du gaz — pardon, du scrutin — est faux. J'ai sous main quelques statistiques électorales. Elles remontent loin, à 1863. Voyons :

105,800 votes n'ont pu élire alors que . . 24 libéraux,
83,800 — ont suffi à élire . . . . . 34 cléricaux.

Les votes qui ont fait majorité et ceux qui ont été relégués dans la minorité sont réunis ici. Qu'on les sépare, la proportion reste la même :

65,200 voix n'ont pu élire que . . . . . 24 libéraux,
54,700 — ont suffi à élire . . . . . 34 cléricaux.

C'est ainsi que cela commence. Passons à d'autres années.

En 1868 :

Sur 71,337 votes, 53,617 envoient à la Chambre 29 libéraux,
— 62,336 — 54,900 y envoient 31 cléricaux.

En 1870 :

82,909 votes sont nécessaires pour élire . . 31 libéraux,
62,336 — sont suffisants pour nommer . . 29 catholiques.

Ces deux scrutins composent une Chambre, élue par :

154,246 voix libérales,
120,431 — cléricales.

Néanmoins, les libéraux sont battus par la Sainte-Église et ce diable de scrutin.

Le Parlement est dissous, les Chambres sont renouvelées. Sauf quelques chiffres partiels, introuvables, qui doivent se compenser :

Les libéraux ont . . 186,000 voix et sont battus,
Les cléricaux ont . . 181,000 voix et sont vainqueurs.

Digitized by Google

Si on soustrait de ces chiffres les votes qui n'ont pas compté dans la majorité, il y a un faible écart :

Les catholiques ont eu . . . 129,979 voix,
Les libéraux. . . . . 125,194.

Maigre succès, dira-t-on . . . 4,785 voix de plus.

Victoire, au contraire, victoire sur toute la ligne :

73 députés catholiques et 51 libéraux.

Dans cette arithmétique supérieure du scrutin :

129,900 est à 125,100 comme 73 est à 51.

Ou encore :

186,000 est à 181,000 comme 73 est à 51.

De 1863 à 1870, l'anomalie se campe devant nous comme un fait normal : le droit des majorités, quoi !

La première statistique était dans l'*Indépendance;* d'autres sont dans la *Revue de Belgique*. Pour retrouver des calculs semblables, il faut s'adresser à Paris, au *Bien public* (1).

Nous sommes en 1877.

On a compté d'abord les voix faisant majorité.

106,201 voix n'ont pu nommer que . . . 24 libéraux,
75,222 — ont suffi à élire . . . . . 42 catholiques.

On a additionné toutes les voix; car enfin les électeurs qui ont été vaincus n'en sont pas moins des citoyens. Et on a trouvé :

117,290 voix libérales,
82,893 — cléricales.

D'où les proportions suivantes :

117,000 ou 106,000 est à 82,000 ou 75,000 comme 24 à 42.

On a compté aussi les bulletins, c'est-à-dire le nombre d'électeurs venus devant l'urne :

23,279 citoyens catholiques ont pu faire . 42 députés,
22,405 — libéraux n'en ont fait que . 24 —

soit, pour 874 électeurs de plus, une majorité de 20 élus.

(1) Journal de M. Yves Guiot, aujourd'hui ministre.

Digitized by Google

C'est à 43 électeurs pièce.

On ne peut guère compter les forces des partis, là où l'un des adversaires renonce à la lutte. On a donc éliminé les collèges que l'un et l'autre abandonnaient sans combat. Sur 26 sièges disputés,

Les cléricaux, avec 51,000 voix, en obtiennent 18,
Les libéraux, avec 49,000 voix, n'en ont que 8.

Donc les cléricaux, pour 2,000 voix de plus, ont en plus 10 députés.

Dans quelle algèbre 51 est-il à 49 comme 18 à 8?

Le nombre des électeurs changerait-il la balance? On les a comptés par tête. Les deux partis en amènent presque le même nombre :

13,659 catholiques,
13,289 libéraux.

Rien que 370 cléricaux de plus.

Résultat : Majorité écrasante !

Qu'on refasse la statistique d'après les chiffres officiels, qui ne sont pas publiés; ce sera toujours la même arithmétique électorale.

Vous pensez bien qu'on a dit : Majorité fausse.

Supposez la réforme que ces chiffres indiquent réalisée il y a quelque vingt ans, on peut dire que la Belgique, rien que pour avoir rectifié son barème, établi un peu d'ordre dans ses calculs, aurait eu d'autres destinées, une politique, nul ne peut dire laquelle, mais plus sûre d'elle-même, plus résolument nationale et moderne. On peut dire que l'intervention, très légale, mais extraordinaire, de la couronne dans les affaires publiques n'eût jamais été nécessaire et il y a beau temps qu'à ce compte la revision serait faite. De progrès en progrès, le complément de l'œuvre de 1830, annoncé de si haut, eût suivi son cours régulier et l'instruction générale eût préparé, sans secousse, l'accession du peuple à son droit de suffrage. A quoi tient le sort des empires? « Dieu seul est grand, mes frères », dirait Bossuet.

Digitized by Google

La comparaison des dernières élections n'est pas publiée, on ne doit pas l'attendre de nous ici. C'est affaire au pays, qui ne peut vouloir être représenté à tort et à travers, pour être conduit au hasard, ou à rebours, qu'en sait-on? Mais on a déjà pu voir comment les Belges sont « égaux devant la loi » électorale, et de quelle charmante manière « les membres des deux Chambres représentent la nation ». Ce sont les termes mêmes de la Constitution (art. 6 et 32). Et l'on doit commencer à comprendre comment, sans trop se rendre compte des causes, le pouvoir se sent dans ses petits souliers et le pays dans une triste situation, humiliante devant les peuples libres, révolutionnaire chez lui : une locomotive mal construite, quoi! avec une chaudière qui craque, et la soupape dure!

Dès lors, tiraillements, équivoques, divisions, contradictions, chutes et rechutes, anomalies, aberrations, manifestations, émeutes, c'est comme qui dirait, en mécanique, les frottements, grincements, brusques arrêts, bris de ressort, chocs en retour, bruits de ferrailles, qui annoncent un vice de construction dans la machine. Si on n'y fait les réparations nécessaires, ou si on en fait à côté, elle se détraque; heureux si elle n'éclate. Que l'ingénieur y voie clair, et c'est tôt fait de la remettre en état.

***

Mais, dira-t-on, comment en est-on arrivé là? C'est en le cherchant qu'on aperçoit l'énormité du vice de construction et les moyens d'y remédier.

Dès son article du 14 juillet 1865, l'*Indépendance belge* touchait ce point. L'occasion était favorable : Un député de Bruxelles avait proposé d'augmenter le nombre des représentants, dans certaines circonscriptions, d'après l'augmentation des habitants du pays. « Toutes les localités, disait-il, doivent être *également représentées*... L'inégalité reconnue doit disparaître, car elle est *inique* et *viole la Constitution*. » La proposition fut votée; mais le journal avait montré en vain jusqu'où

Digitized by Google

allaient ces violations du droit : on n'accepte pas si vite une idée pareille.

Voici quels étaient alors les deux extrêmes :

Arlon avait un député sur 28,333 habitants ;
Philippeville n'en avait un que sur 58,647 —

Au lieu de l'égalité, c'était un privilège de plus du double.

La loi du 7 mai 1866 fit droit pour Philippeville ; mais la statistique put se répéter encore. Je supprimerai les noms de villes qui importent peu, car ceci n'est pas une question de parti, mais d'honnêteté.

En prenant les huit collèges les plus favorisés et les huit les plus sacrifiés, dans les premiers, il ne fallait que de 28 à 30,000 habitants ; dans les derniers, il en fallait de 46,000 à 55,000. Et sur tous les points du territoire, les cantons passaient d'un rang à l'autre : ici, de gros bonnets, électeurs doubles ; là, de petits garçons, moitié de citoyens. Nulle part des localités « également représentées ».

La charte a eu beau dire que « la loi électorale fixe le nombre des députés d'après la population » et que « ce nombre ne peut *excéder* la proportion d'un député sur 40,000 habitants ». Pour un quart du pays, la proportion est excédée et la balance ne fonctionne qu'à grands coups de privilèges. Le calcul des probabilités était trop peu connu alors, — et aujourd'hui donc? — pour qu'on ne laissât pas la répartition à la merci d'un empirisme qui est devenu l'arche sainte de la routine ; et mal venu eût été le représentant qui eût osé dire à certains de ses collègues : Je représente de 50,000 à 55,000 Belges et chacun de vous n'en représente que la moitié, plus ou moins!

Une autre cause d'erreur a été signalée. Pour la répartition, on compte les habitants et non les électeurs. La Constitution n'exige rien de cela. Si, après avoir fixé le nombre des représentants en divisant le total de la population par 40,000, on a pu en répartir l'élection entre des collèges comme on vient de le voir, on aurait pu tout aussi bien diviser le corps électoral d'après le nombre des électeurs : « par telles divisions de

Digitized by Google

province et dans tels lieux que la loi détermine »; la Constitution laissait assez de latitude au législateur. Le contraire a été fait et c'était greffer une faute sur une erreur. En effet, de quelque manière qu'on interprète le cens, qu'il représente un droit de la richesse, ou soit une « présomption de capacité », si les non-électeurs comptent, cette faveur qu'on semble leur accorder se tourne contre eux, fait que, moins un canton participe à la fortune (ou aux lumières) du pays, plus il a d'action sur ses affaires. Au contraire, plus il payera d'impôts (ou sera présumé capable), moins il aura de droit proportionnel sur les intérêts publics. C'était créer, comme à plaisir, des bourgs pourris au profit de l'ignorance ou de la misère. C'est ainsi qu'on arrive à avoir des cantons où le nombre des électeurs ne sort pas de 454 à 585, — ils étaient 5 en 1870, — tandis que d'autres dépassaient le double, soit de 1,010 à 1,236 — ceux-là étaient 6. Le pouvoir de créer un représentant était réparti de façon qu'un citoyen des petits cantons, pauvres de cens (et de sens), en valait 2 1/2 et 3 des centres de richesse et d'activité politique. Mais un milieu pauvre n'est pas fait pour développer l'esprit des affaires publiques; les influences s'y exercent plus facilement et la tendance à l'abstention doit y être plus forte qu'ailleurs; il en résulte que quelques électeurs, faciles à mener, y font un député, nous donnent un maître de plus.

Nous retrouverons ces chiffres plus loin, car rien de cela n'est changé aujourd'hui et il est temps de consulter les derniers documents. L'*Annuaire du royaume* pour 1890-1891 vient de paraître. Ouvrons-le.

Notons d'abord que, le nombre des habitants étant de 6,093,789, ce n'est pas 138 députés qu'il faudrait, mais 152, dont Bruxelles aurait 18. Mais ce qui est pire, c'est que les mêmes répartitions, faussant le scrutin, subsistent. Actuellement, le plus favorisé des cantons a un représentant pour 30,122 habitants, et les deux les moins bien lotis n'en ont un que sur 64,356 ou 64,493. Il en est jusqu'à 13 qui n'atteignent pas les 40,000 et ils élisent 32 députés. Négligeons les localités modestes restées dans la moyenne. Celles où les bornes sont dépassées, jusqu'à 45,000, sont 19; elles repré-

Digitized by Google

sentent une population de 3,293,078 habitants, ce qui devrait leur donner droit à 82 représentants. Elles n'en ont que 69, pour tout potage.

Est-il besoin de dire que, sauf des exceptions, les villes les plus actives du pays, Charleroi, Liége, Anvers, Bruxelles, sont parmi ces parias du scrutin?

Le rapport des électeurs aux habitants est lamentablement resté stationnaire; depuis 1864, il se traîne de 21 à 21 2/10, 21 9/10 ou 22, par mille habitants. Il n'a pas varié davantage quant au privilège; la moyenne de 22.06 par mille, pour tout le pays, n'est pas atteinte dans les 3/4 des collèges: 32 sur 41. Il en est 5 qui n'ont que 11, 12, 14 électeurs pour mille habitants. Ce qui ne les empêche pas d'avoir 36 députés à élire, tandis que la moyenne n'est approchée que par 7 collèges qui ont droit à nommer 59 représentants et que, pour le reste, la capacité électorale n'est admise que moyennant 23 électeurs par mille habitants, ou 25 (Gand), ou 32 (Bruxelles), ou 36 3/10 (Anvers). Aussi, le double du minimum (11 ou 12) est dépassé et même le triple. Un électeur d'une des petites localités vaut 2 fois, 2 fois 1/2, jusqu'à 3 fois un citoyen de nos capitales politiques, commerciales et artistiques. Il faut que les populations les plus éclairées et les plus riches du pays s'épuisent à rattraper une bribe de leurs droits qu'une sotte erreur leur escamote. J'aime mieux dire une erreur; car il serait trop humiliant vraiment pour le pays d'avoir à accuser quelqu'un de ces tours de gobelets. Mais ce qu'on ne peut se lasser d'admirer, c'est l'imperturbable flegme de certains politiciens à soutenir que cette répartition est la seule possible. Il pourra nous en cuire. *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi,* traduction moderne : Chaque erreur de la loi coûte cher au pays!

Ce n'est pas tout. Près de la moitié des circonscriptions n'ont qu'un ou deux députés à élire. Elles sont 19 sur 41 et, si l'on y ajoute 9 autres qui disposent de trois voix dans la Chambre, elles sont 28 et nomment 83 députés sur 138, soit 40 p. c. de la Chambre des représentants. Là, on peut en prendre à son aise : On n'est généralement qu'à 424, 531, 558,

Digitized by Google

619, 636, 682 à mijoter son petit député, quelquefois à 812 ou 844 pour un, ou 882 pour deux; au plus, 1,233 pour un, 1,558 pour deux, 2,944 pour trois. Mais les électeurs ne se dérangent pas tant que cela : ils ne se doutent pas du joli privilège dont ils jouissent. Dans la dernière élection générale, 8 juillet 1884, ils sont venus, les mains dans les poches, à 200, 245, 294, un peu plus, un peu moins, pour un mandataire. Pour deux, ils se sont dévoués jusqu'à s'y mettre à 399 ou 500; pour trois, à 613 et 911. Faites la moyenne de ces trois catégories, vous la trouverez de 494, 475, 412, par tête de député. Ces braves gens, qui n'en demandaient pas tant, font les affaires du pays, à petit bruit, dans leur canton, où, quelquefois même, il n'y a pas un journal; ils sont maîtres dans Landerneau et nous donnent, à peu d'efforts, chacun, un, deux ou trois honorables, en tout 55.

Mais, pour les centres de vie politique et intellectuelle : ville industrielle comme Charleroi, métropole commerciale comme Anvers, universitaire comme Liége et Gand, capitale comme Bruxelles, où on n'obtient pas déjà un mandataire à si bon marché, il y a, de plus, le scrutin de liste, de 7, de 8, de 9, de 16 membres à élire ensemble d'un vote indivisible. Les électeurs qui doivent d'abord être souvent le double et le triple pour avoir droit à une voix à la Chambre, sont ensuite inséparablement enchaînés à 5,000, 8,000, 9,000, 14,000, 23,000, au même joug électoral par une invincible solidarité, obligés de s'entendre, de se disputer, exposés à une défaite certaine pour des minorités énormes. Arrangez-vous, débattez-vous, vous ne sortirez pas de ceci : Là-bas, dans les coins les moins peuplés, les moins actifs, les moins éclairés donc selon l'impertinente fiction du cens, par un aimable petit privilège, entre soi, à 3 ou 400, on bâcle un législateur sans grande perte ni déchet. Ici, au cœur du pays, des milliers de citoyens, accouplés comme des frères siamois, ne peuvent se mouvoir que par grandes masses, dont la moitié moins un peut être réduite à zéro, et dont une minorité de 2,000, 4,000, 6,000 citoyens n'auront qu'à se tenir pour battus, pendant que les collèges microcéphales règnent et gouvernent.

Digitized by Google

Cette nécessité de s'entendre serait une garantie de vitalité et d'intelligence, si elle était égale pour tous. En réalité, elle n'est qu'un boulet aux pieds de la population vive et éclairée, le boulet de l'inégalité civique.

Vienne l'occasion, assez fréquente, où un seul député est à remplacer, le phénomène apparaît dans tout son charme. Dans les bourgs-pourris, rien de plus simple, on reprend la manivelle à 200 ou 300 et c'est fait. A Bruxelles, un homme comme M. Janson, M. Buls ou M. Graux, ne peut être rendu à la Chambre qu'après une lutte acharnée entre 15 et 18,000 électeurs. Et ni l'un ni l'autre n'aura rien de plus à dire, n'aura souvent rien à faire contre une majorité imposée par les bourgs-pourris.

Cette fois, un citoyen de n'importe quel trou électoral en vaut 60 de Bruxelles.

Voilà comme quoi la Belgique de 1830 se voit enrayée dans son loyal essai de liberté, se sent en arrière des États qui aimaient jadis à prendre exemple d'elle. Et cela à cause d'un vice de conformation dans son système électoral. Si cela ne constitue pas la plus stupide des plaisanteries, la plus inepte des mystifications, jetons notre langue aux chiens ! Non, ces choses dépassent l'imagination et même la ruse. Elles ne se fabriquent pas au nez d'un peuple libre, comme jadis les rois faisaient de la fausse monnaie. Le hasard seul en est capable. En profite qui peut; mais il n'est donné à rien d'humain, homme ou parti, d'avoir tant de machiavélisme. Qui peut dire d'ailleurs si le parti qui s'y cramponnerait ne serait pas le premier à être blessé par cette arme à deux tranchants? Qu'on y prenne garde, ça coupe. Mais plus l'erreur fut inconsciente et l'usage s'y est acoquiné, plus il sera difficile de s'en dépêtrer, je dois en prévenir.

Le suffrage universel lui-même peut s'y trouver enserré comme dans un piège à loups. Girardin — car il y a beau temps que tout cela a été mis au clair, en théorie — en a fait le calcul : Il suppose un million d'électeurs répartis en dix collèges de 100,000 électeurs chacun, et l'exemple qu'il donne est la con-

Digitized by Google

damnation radicale des collèges actuels. Dans six collèges, les *blancs*, comme il dit, restent en minorité avec de 35,000 à 49,000 voix contre les *noirs*, qui ont de 52 à 65 voix; dans les quatre autres collèges, les *blancs* l'emportent à de plus grandes majorités et l'addition général edonne la conclusion que voici :

« Ainsi donc :

« 600,000 voix n'ont pu élire que quatre députés *blancs*.

« 400,000 voix ont suffi pour élire six députés *noirs*.

« Et après l'élection, les six députés *noirs* seront sensés « représenter la majorité d'un peuple composé de 600,000 « *blancs* et de 400,000 *noirs*. »

C'est notre cas.

L'expérience historique confirme le danger dont nous soufrons. Bornons-nous à un fait qui montre où peut mener une maladresse de la loi électorale. Un ambassadeur des États-Unis en France, M. John Bigelow a prouvé, dans un savant livre, que la cause première, inévitable, de la guerre de Sécession doit être attribuée à un tout petit article de la Constition fédérale, 2e section, article 3. Le Pacte d'indépendance avait trouvé juste — oh! les bonnes intentions! — de faire entrer, dans la population à représenter, les esclaves, du moins les 3/5 des esclaves, et c'était quelque chose alors de prendre un esclave pour les 3/5 d'un homme. Il en résulta que plus un État confédéré exploitait l'esclavage, plus il dirigeait la République, par un nombre croissant de mandataires. En 1840, 13 millions de citoyens du Nord n'envoyaient au Congrès que 145 membres, tandis que les 6 millions de citoyens des États où l'on remplaçait les machines par des hommes, en avaient 90. Cela rendait à jamais impossible toute revision légale en faveur des esclaves; car il y fallait les 2/3 des voix. Les planteurs tenaient donc en échec la majorité du pays, et c'étaient ces mêmes esclaves, qu'on croyait avoir honorés, servis, en les passant à l'actif de la population, qui mettaient cette arme invincible aux mains de leurs exploitants, contre eux-mêmes. La revision ne fut possible qu'après une longue et terrible guerre.

Digitized by Google

Esclaves ou non-électeurs, c'est le même problème et la même erreur. Là est l'explication de toutes nos difficultés politiques. Si l'ancien chef du parti catholique a pu résumer l'histoire de son long séjour aux affaires d'un mot qui en marquait le vide : « Nous avons vécu »; si le cabinet actuel, avec une si forte majorité dans les Chambres, a une autorité si vacillante dans le pays ; si, maître comme il l'était, il n'a pu garder que quelques mois, au pouvoir, ses têtes de colonnes, et, disposant de plus des deux tiers des voix dans le Parlement, n'ose prendre encore ses ministres parmi les représentants des grandes villes, ni même dans les Chambres; s'il esquive en toute occasion la question de cabinet, s'entoure d'agents qui le trahissent ou le compromettent, s'expose à des accusations, devant le Roi par un de nos plus honorables savants, devant la justice par des révélations de mouchards, devant l'armée par un groupe de généraux en retraite; si, après avoir compromis jadis deux fois la paix civile en soulevant les manifestations publiques de la bourgeoisie, il retrouve les mêmes difficultés, fort aggravées, devant les soulèvements des travailleurs ; si le voilà acculé à deux écueils : l'opposition des grandes villes et la mise en demeure de la classe ouvrière, de sorte qu'à ce maître la revision s'impose, c'est au faux scrutin que la Belgique, embourbée, doit cette situation, vraiment révolutionnaire, où l'on voit en présence, en état d'hostilité presque permanente, toute la force de l'opinion publique et tout l'organisme de la légalité.

Dès lors aussi, tout s'explique dans le parti libéral, et les hésitations à marcher, comme lorsqu'on ne sent pas le chemin sûr, et les manifestations publiques contre une majorité qui blesse la conscience nationale, et les divisions intérieures, sourdes ou publiques, dans les rangs des libéraux, impatients d'une situation qui ressemble à un cercle vicieux, et l'intervention des masses ouvrières, qui soupçonnant le danger, flairant le piège, comptent plus sur l'énergie que sur la légalité, en appellent au Roi et tiennent en suspicion et en haleine le pays officiel.

C'est une chance que les nations possèdent d'autres éléments

Digitized by Google

de vie que des lois borgnes et des politiques boiteuses. Si elles n'avaient pas assez de force de résistance pour compenser ces pertes de temps, de progrès, de droits, où en serions-nous? Heureusement, une erreur de loi n'a pas la même promptitude d'effet qu'une paille dans la chaudière et la comparaison cloche sur ce point : nous ne sauterons pas en l'air, espérons-le. Est-ce pour cela qu'on y va de tant de confiance ou d'indifférence? Bien nous en a pris, en tout cas, d'avoir plus d'élasticité que l'acier, car le défaut de l'armure se voit moins vite, et il y a des choses qu'on peut répéter cent fois, en vain, dans la surabondance d'idées et de paroles qui se disputent l'attention publique, dans les conflits d'intérêts ou de préjugés qui s'opposent à ce qu'on écoute autre chose que l'égoisme de parti, au jour le jour.

Il ne faudrait pas trop s'y fier pourtant; l'exemple de la grande république américaine est assez clair et les chaudières politiques sautent comme les autres, on sait cela depuis 1789.

Répartir les mandats d'après les électeurs, ou plutôt laisser le corps électoral entier se classer lui-même, non pas d'après la géographie qui n'a rien à voir à cela, mais selon ses intérêts et ses idées, il n'y a que ce moyen de faire que la stipulation de la charte ne soit pas un leurre quand elle dit que « les membres des deux Chambres représentent la nation et non uniquement la province ou la subdivision de province qui les a nommés ». Tout le monde a entendu parler des études faites en Angleterre, en Amérique et en France sur cette question, qui a été exposée en Belgique par l'ancien directeur du *Moniteur*, M. Bourson, et plaidée dans un congrès par M. Rolin-Jaequemyns. Que chaque parti, chaque idée, chaque intérêt puisse être représenté proportionnellement au nombre de ses adhérents, en évitant le plus possible cette sorte d'abattis d'électeurs jetés par milliers sur le carreau par le système insensé qui nous perd, telle est la règle.

Ce point demande une étude à part. Mais, à tout prix, il ne faut plus qu'on nous fasse, en de petits coins, au profit de n'importe qui ni quoi, des tricheries pareilles.

Digitized by Google

Sérieusement, est-ce qu'on peut, pour une œuvre capitale, conserver une loi aussi défectueuse? Un compteur exact! des élections à armes égales! est-ce qu'on peut refuser cela à son pays? Sauf les articles à soumettre à revision, les Chambres actuelles n'ont rien à voir dans le Parlement futur, rien qu'une petite chose : la manière dont il sera élu. Le moins qu'on dût faire, serait d'élever le nombre des membres des Chambres à la limite constitutionnelle, d'après une tradition régulière (1); puis, de diviser les collèges en sorte qu'il n'y ait plus de ces inégalités révoltantes qui ont fait qu'aux États-Unis 6 millions de planteurs ont imposé le maintien de l'esclavage à 13 millions de leurs concitoyens.

Se figure-t-on la situation des Chambres revisionnistes si, l'élection faite, on pouvait les accuser, chiffres en main, d'être le produit de la fraude, de ne représenter qu'une minorité subreptice? Quelle confiance inspirerait ce congrès nouveau; de quelle autorité pourrait-il jouir, chaque vote suspect comme son origine, chaque discussion troublée par ce reproche, l'œuvre même entachée d'un vice de bâtardise? Plus que jamais, la situation serait révolutionnaire, autant qu'elle serait fausse, et la dissolution serait bien plus difficile alors qu'un peu de justice aujourd'hui.

On dit que la revision sera subordonnée au vote d'une loi communale et provinciale. Quel droit veut-on s'arroger par là sur l'avenir? Empiéter sur l'œuvre des Chambres revisionnistes, est-il personne qui le puisse? On aura beau faire, une fois la revision votée, le pays redevient son maître; puis, la revision supposant un changement de régime électoral, la dissolution s'ensuivra pour convoquer les électeurs nouveaux à constituer le nouveau pouvoir législatif. Qui peut rien contre cela? Une nouvelle loi communale et provinciale n'aurait pas une heure de vie. Mais, si c'est une nouvelle loi électorale qu'on désire préalablement, rien n'est plus honnête, plus juste, plus utile.

(1) En 1841, il y avait 95 représentants; ce nombre fut successivement porté à 108 en 1845, à 116 en 1855, à 124 en 1875, à 132 en 1878, à 138 en 1882.

Digitized by Google

Peut-on espérer de l'accord des partis cette consultation, sérieuse, exacte, de l'opinion du pays? Ils ne peuvent guère se préoccuper que de n'être pas victimes d'une sorte de captation du scrutin. C'est leur droit, c'est même leur devoir, de défendre pied à pied ce qu'ils peuvent avoir de chances de réussite. Mais ils se voient trop souvent réduits à la politique du vieux rat : « Ce sac enfariné ne me dit rien qui vaille ». C'est au pouvoir modérateur par excellence, désintéressé par position, à l'abri de toute suspicion, au-dessus de tout esprit de parti, qu'il appartient de veiller à la loyauté du régime constitutionnel dont il représente les plus hautes prérogatives. Le Roi y est intéressé à tous les points de vue, politique, moral ou dynastique; car il n'y a d'avenir, de sécurité, de paix, d'existence pour un gouvernement, comme pour un pays, que dans la loyale pratique des institutions. Le moment est passé de jouer au plus fin et de compter sur les bottes secrètes.

Si seulement la charte de 1831 avait stipulé que le Parlement revisionniste serait élu comme le Congrès même l'a été, après 60 ans cela sauverait tout. Du moins, elle a voulu que nul changement ne fût admis s'il ne réunissait les deux tiers des suffrages. La précaution est assez précieuse pour qu'on ne veuille pas en perdre le bénéfice. Dès lors, que mettra-t-on à la place? cet argument de la routine prend un caractère d'intérêt public. Les Chambres actuelles n'y peuvent rien que de se donner un héritier honnête homme; on risquerait trop gros jeu avec l'étrange scrutin, faussé jusqu'à la bride, qu'on vient de voir. Le plus sûr, le plus simple est encore de réparer, pour la dernière fois qu'il va servir, le fameux compteur.

Quoi qu'il arrive, une nécessité inévitable apparaît : il faudra une lutte radicale pour l'élection des Chambres revisionnistes, une lutte sur le vieux terrain électoral qui s'effondre, une lutte contre les bourgs-pourris et avec une vieille machine; la lutte pour l'avenir enfin, avec les béquilles du passé! Mais les libéraux n'ont jamais combattu autrement, jamais triomphé qu'ainsi. Qu'y faire? Lutter, lutter partout, pour réussir où l'on pourra, pour se compter dans tout le pays, pour s'entourer d'une indiscutable autorité. Jamais un aussi grand intérêt

Digitized by Google

n'aura été en cause. Gare aux divisions, par exemple; on ne se tire pas d'une lutte aussi inégale en se chamaillant. Reviser la charte peut être une grande chose; nous dépêtrer de cette ornière, serait chose meilleure, car le suffrage universel lui-même — ce n'est pas Girardin seul qui l'a prouvé — peut être aussi un traquenard.

Dira-t-on que nous en parlons à notre aise? Nous en parlons avec le profond sentiment du danger que court la patrie, si on la laisse dans le gâchis.

* * *

Digitized by Google

AME D'ENFANT

NOUVELLE

I

Lorsque Jean-Marie-Edme de Welkenraed vint au monde, l'avis des médecins fut qu'il ne vivrait pas. Le nouveau-né était, en effet, si chétif et de structure si irrégulière, que toute son apparence justifiait parfaitement un semblable diagnostic : c'était un petit être à grosse tête, à côtes déprimées, à thorax trop étroit, bras et jambes grêles; son souffle était presque imperceptible, et à peine avait-il ouvert les yeux à la clarté du jour qu'il subit toutes les maladies imaginables..., celles très fréquentes chez les poupons et celles plus ordinaires à l'âge adulte. On eût dit qu'en ce rejeton d'une aristocratique famille s'étaient accumulées avec acharnement les infirmités révélatrices de la déchéance finale des grandes races.

Le père provenait des barons de Welkenraed, célèbres déjà sous Baudouin III, et la mère, des de Heetveld, dont un ancêtre se distingua à la bataille des Éperons d'or. Jean était leur premier-né et ils le contemplaient avec stupeur, cherchant quelle loi d'atavisme obscure valait à ce petit enfant une si lamentable complexion, car eux avaient la jeunesse, la force et la santé.

Ce fut un chagrin dont ils ne se consolèrent pas, mais que l'un et l'autre devaient bientôt s'ingénier à oublier par le moyen qui fût le plus à leur portée et dans leurs goûts. Aussitôt les relevailles de M^me^ de Welkenraed, le ménage devint plus mon-

Digitized by Google

dain, plus altéré de plaisirs qu'il n'avait été jusqu'alors, tandis que Jean était livré à une nourrice sur l'admirable constitution de laquelle on comptait beaucoup pour sa régénérescence. Cet espoir ne se réalisa point : la petite enfance de l'héritier fut tourmentée par une succession de maladies et, au moment du sevrage, reculé pourtant jusqu'à la limite extrême, elles l'avaie n laissé très faible, pâle et triste, si peu développé qu'on lui eût donné six à sept mois, alors qu'il en avait quatorze bien sonnés. Et ici survint une nouvelle inquiétude pour les parents : qu'allait être la nature intellectuelle de ce petit dont la nature physique s'annonçait si inférieure ?

Certes, il témoignait de l'attachement aux personnes qu s'occupaient de lui et savait, par de jolies mines, des sourires et des ébauches de gestes, se faire comprendre d'elles..., mais là s'arrêtaient chez lui les manifestations d'une existence de la pensée, et l'on était en droit de se demander si elles n'étaient pas tout instinctives. A l'âge où les autres bébés marchent sans brassière et commencent à babiller très activement, lui n'avait pas fait encore son premier pas, et les rares sons qu'il articulait étaient si étranges, si peu ressemblants aux adorables gaucheries de la phonétique enfantine, que la supposition d'une surdi-mutité originelle devenait fort vraisemblable.

Il achevait sa sixième année lorsque M. et Mme de Welkenraed, qui avaient cru tromper leur douleur en voyant très peu leur fils, résolurent de s'en séparer d'une manière complète...; et ils entreprirent un lointain voyage. Ils avaient pleine confiance en Nèle, la nourrice, une superbe Flamande dont le fils était mort, dont l'amant avait disparu, et qui s'était prise pour Jean d'une de ces passions de brute, dont le dévouement naïf s'élève parfois à la hauteur de l'amour maternel le plus éclairé et le plus délicat : pour elle, l'enfant n'était ni rachitique, ni disgracié; à peine se rendait-elle compte que la vie de cet avorton était un miracle, miracle dû autant à l'ardeur de sa tendresse, à elle, qu'à la bonne qualité de son lait. Elle sauva Jean de Welkenraed à force de le désirer, par cette belle foi qu'ont les

Digitized by Google

simples en la possibilité de l'impossible et qui les fait vouloir avec une indécourageable énergie. Les docteurs, après quelque terrible crise, disaient-ils : « Le malade est bien bas; il va passer... », Nèle regardait son petit avec attention, voyait ou croyait voir qu'il la reconnaissait encore, qu'il comptait sur elle, et, rassurée, elle haussait les épaules, elle répliquait :

« Laissez-moi faire, je le connais mieux que vous. Il ne mourra point. »

L'absence du père et de la mère lui laissant le champ libre, elle appliquait bientôt, sans contrôle, le système d'éducation et de thérapeutique qu'elle jugeait le meilleur, et il se trouva qu'elle avait sagement choisi. En effet, M. et Mme de Welkenraed, gens très intelligents et de culture assez fine, souffrant par-dessus tout de voir s'accentuer la misère cérébrale du petit garçon, avaient longtemps songé à la combattre, mais n'avaient réussi qu'à le martyriser affreusement sans obtenir de leur tentative aucun bon résultat; la nourrice, elle, comprit qu'avant tout il fallait développer, fortifier, aguerrir le corps, et elle abandonna l'intelligence à un sommeil qui lui semblait bienfaisant et dont, au surplus, elle s'apercevait peu.

Ce fut la déroute des grands alphabets dont les lettres en relief n'avaient jamais pu se graver dans la mémoire du pauvre enfant; des bouliers compteurs à enfilades de perles violemment coloriées, qui l'avaient laissé ignorant comme un Peau-Rouge, sans plus de notions du calcul que de l'écriture! Nèle l'emmena dans son pays, à Buyde-sur-Mer, une plage dont vous ne découvrirez la trace sur aucune carte, dans aucune géographie, dans aucun guide, et qui est d'autant plus charmante qu'elle est déserte. Là, elle osa lui enlever les appareils orthopédiques qui le rendaient si paresseux à marcher, si craintif des chutes et dont la sévère répression n'avait ni durci ses os, ni redressé ses membres. Elle le lâcha sur la grève, dans le sable, brûlant à cette époque de l'année, — on était en juillet, — et elle lui permit de répondre par signes aux questions qu'elle lui adressait, sans rien faire pour que la faculté de la parole se

Digitized by Google

développât chez lui. Tous les efforts de la bonne fille tendirent vers un but matériel, et elle gava son enfant de nourriture, faisant naître et grandir, peu à peu, en ce frêle petit garçon un formidable appétit qu'elle satisfaisait à l'aide des aliments les plus substantiels. Les bains de mer et la brise saline l'aidèrent puissamment dans cette tâche, et le jeune estomac de qui on exigeait un si rude travail s'accoutuma vite à des digestions qu'une excellente hygiène rendait faciles. Jean dormait seize heures sur vingt-quatre, mangeait force viande saignante, gobait force œufs frais, buvait énormément de laitage et passait à respirer l'air tout le temps qui n'était pas consacré à son sommeil. Il couchait sur une paillasse d'herbes aromatiques et, dès que ses jambes, singulièrement raffermies, purent le soutenir, Nèle, les bras tendus vers lui pour qu'il n'appréhendât point trop les accidents, l'obligea à marcher.

Cette villégiature passée ainsi dans l'insouciance et dans la plus entière matérialité commença la guérison du petit malade. Aux approches de l'hiver, sa nourrice le ramenait à Bruxelles, et là on eut recours à l'ancien régime : le gymnase, les douches, les baignades dans le sang tiède des abattoirs et l'emploi des appareils orthopédiques devant remplacer le chaud soleil et les souffles vivifiants de la plage, mais sans qu'il fût aucunement question de reprendre les A, B, C ni les bouliers compteurs.

Jean avait grandi, il marchait ; son teint était vermeil et, bien qu'il s'obstinât à ne point prononcer un mot, sa physionomie, quand on lui parlait, exprimait très clairement qu'il avait entendu. Encore un peu, et allait s'établir entre lui et Nèle une espèce de langage mi-humain, mi-animal, composé de vocables extraordinaires et de cris saugrenus, compréhensible pour eux seuls, mais qui prouvait que l'enfant ne serait pas plus muet qu'il n'était sourd. Le progrès moral, une fois parvenu à ce degré, cessa au bénéfice du progrès physique, qui devint véritablement inouï, grâce à un régime toujours aussi rationnel et à des séjours répétés à Buyde.

Digitized by Google

Quand, après des voyages divers, en Turquie et jusqu'en extrême Orient, M. et Mme de Welkenraed revinrent chez eux, ils y trouvèrent un grand gamin inculte et doux, aux yeux bleus trop limpides, aux longs cheveux d'un blond trop pâle, aux joues trop délicatement nuancées de pourpre, qui avait des balbutiements de tout petit garçon, et aussitôt qu'ils voulaient s'approcher de lui, se jetait avec désespoir dans les bras de Nèle :

« C'est Jean, prononça la nourrice, toute glorieuse. »

Et, à le voir ainsi, le corps sauvé mais l'intelligence plus que jamais absente, les parents se demandèrent s'il fallait se réjouir de cette demi-victoire.

II

Pourtant, au premier effroi ressenti en face de visages devenus pour lui étrangers, succéda peu à peu chez le petit garçon une espèce de prédilection pour Mme de Welkenraed. Celle-ci, en retrouvant son fils plus séduisant qu'elle n'eût jamais imaginé qu'il pût devenir, se reprit à l'espérance, et elle, que le devoir austère de la résurrection de son enfant avait rebutée, songea, saisie d'un remords tardif, à parfaire l'œuvre incomplète de Nèle. Jean vivait, Jean se tenait presque droit, marchait, savait à l'occasion se servir de ses mains..., et, bien réellement, sa personne physique semblait régénérée. Restait à régénérer aussi sa personne morale, à faire jaillir l'étincelle qui illuminerait son esprit. La mère voulut l'entreprendre. Très jeune encore, elle-même, et ayant gardé, d'une adolescence passée au couvent, des goûts romanesques et tournés vers la poésie, elle demanda ce prodige aux moyens les plus subtils.

Elle se fit, pour Jean, des toilettes exquises, car elle savait combien l'enfance est sensible à la coquetterie des ajustements féminins; elle s'entoura de fleurs, voulut l'intéresser à des oiseaux qu'il ne regarda même pas, à des joujoux savants dont il ne s'amusa point. Elle lui parlait d'une façon infiniment douce,

Digitized by Google

s'appliquait à le séduire avant de s'en faire aimer..., et, après bien des essais infructueux à la suite desquels elle eut le grand chagrin de le voir retourner à sa nourrice, après bien des échecs qui lui montraient le petit plus obtus encore qu'il n'en avait l'air, elle finit par le conquérir à l'aide de la musique.

Lui, attiré dès les premiers jours vers cette femme jolie et fine qui le regardait tendrement, avec des larmes dans ses yeux rieurs, s'était mis à observer sa mère sans cesse, perdu en des contemplations dont il sortait soudain, farouche et hostile quand elle paraissait s'en apercevoir. Il la suivait partout, mais de loin, avec des ruses de sauvage pour tromper sa surveillance ; et les jours où elle le tentait par des gâteaux ou des fruits, la gourmandise même, — moteur principal de ce pauvre être jusqu'alors, — la gourmandise même ne le décidait point à s'approcher d'elle franchement. Il y avait maintenant, en lui, tout à la fois, désir et crainte de la mieux connaître.

L'heure du triomphe définitif allait sonner.

Désolée du peu de succès de ses expériences, de ce que Jean ne se fût amusé ni de ses oiseaux ni de ses fleurs, Mme de Welkenraed ne s'était pas mise une fois au piano depuis son retour, quand, par un matin de printemps bleu et calme, un mouvement machinal l'ayant amenée devant le clavier, elle y laissa courir ses doigts.

Elle ignorait que l'enfant fût dans la chambre ; aux premières mesures, il avait tressailli et, comme Mme de Welkenraed, emportée par son improvisation, s'était assise et jouait, à présent, en toute possession d'elle-même, d'une manière suivie, il quitta l'encoignure où il s'était d'abord tenu caché, il vint vers elle, qui lui tournait le dos et ne le voyait pas. Une expression particulière d'aise et de ravissement animait sa physionomie très belle, mais ordinairement fermée à toute impression. Bientôt il fut si près de sa mère que son souffle lui effleurait la nuque : elle, continuait à ne se douter de rien et jouait toujours. Son choix était tombé sur une sonate de Beethoven : comme elle en achevait l'*andante*, un *andante*

Digitized by Google

magnifique et solennel, elle s'arrêta et, se retournant sur son tabouret, elle vit Jean très pâle, tremblant, qui la fixait, bouleversé, le visage ruisselant de larmes :

« Ah! mon enfant, mon enfant! » s'écria-t-elle, si émue qu'il lui sembla que son cœur allait éclater.

Il lui jetait ses bras autour du cou, la serrant contre lui avec passion, répétant des mots inarticulés qui ressemblaient à une prière d'actions de grâce...; et elle voulut prier, elle aussi, car c'était la première fois que son fils témoignait d'une espèce de sentiment pour quelque chose d'immatériel. En l'apercevant là, à ses côtés, transfiguré par cette haute jouissance, elle avait cru un instant à l'apparition d'un Jean nouveau et qui réalisait l'idéal du fils de ses rêves, beau comme un archange, une flamme de génie dans les yeux.

Hélas! il était vite retombé à son inconscience, et ce goût subitement déclaré pour la musique ne serait peut-être que passager, incertain, plutôt le résultat d'un hasard que d'une faculté positive : l'oreille du petit ne pouvait-elle avoir été profondément impressionnée par la beauté d'une mélodie sans que cette impression eût eu aucun retentissement sur son âme?

La mère résolut de se faire là-dessus une conviction et, le lendemain, elle se remettait au piano, anxieuse de la déception que cette seconde épreuve allait probablement lui apporter. Mais la scène fut la même que celle de la veille et Mme de Welkenraed eut l'ineffable bonheur de voir la même étincelle de joie sereine et élevée ennoblir, durant une seconde, le visage de son fils. La musique se taisant, le petit reprenait son mutisme, sa morne physionomie de créature sans pensée.

Cependant, le piano l'intriguait fort, l'occupait au point qu'il finit par vouloir y garder les doigts constamment posés : la surprise des sons incohérents qu'il produisit ainsi lui-même le jeta dans une agitation violente, et Mme de Welkenraed redouta un moment qu'il tombât en convulsions. Puis, peu à peu, il se familiarisa avec l'instrument, se mit à y chercher des compositions moins barbares que celles de son début, et y réussit assez bien.

Digitized by Google

Un jour que les clairons d'un enterrement militaire passaient sous ses fenêtres, jouant la *Marche funèbre* de Chopin, il en fut enthousiasmé et, par un curieux phénomène d'intuition, parvint, à l'aide de notes simples, sans accord ni accompagnement, à découvrir sur la table harmonique, tout seul, le thème navré et sanglotant de cette page magistrale.

Ce jour-là, il courut prendre sa mère dans sa chambre, la conduisit tout près du piano et, lui ayant fait entendre sa transposition de la *Marche funèbre*, il l'interrogea, d'un regard heureux où rayonnait l'intelligence.

Ce fut autour de lui une allégresse inexprimable. M. et Mme de Welkenraed, instruits par les médecins de la transformation qui s'opère tous les sept ans chez les enfants retardés et d'où ils peuvent sortir guéris, M. et Mme de Welkenraed, que le succès de Nèle avait rassurés sans les consoler absolument, se plurent à déduire de ce succès plus éclatant, que la crise était prochaine et qu'aux quatorze ans de leur fils on verrait une métamorphose décisive se produire. Il en avait douze, et son remarquable instinct musical qui, certainement, avait toujours existé, mais auquel on n'avait point pris garde, se traduisait par une grande facilité à attraper les airs et à les chanter juste, à en improviser d'autres qu'il jouait au piano, gravement, avec âme.

On le mena au concert, et le plaisir qu'il y eut fut tel que, les exécutants ayant cessé leur jeu et le public se retirant, lui restait là, à sa place, immobile, fasciné; on eut toutes les peines du monde à le décider à partir.

Les violons surtout l'avaient impressionné; son père lui en offrit un le lendemain. Et alors, on vit cet enfant, dont la langue embarrassée parvenait bien juste à articuler les mots indispensables à la vie de relation, dont le cerveau inactif semblait paralysé pour jamais, on le vit courant la maison, son violon à l'épaule et, après avoir découvert, sans le secours de personne, le mécanisme de l'instrument, tirant, de ses cordes vibrantes, des effets parfois étranges et tout à fait déréglés, mais constam-

Digitized by Google

ment harmonieux. Il avait de l'harmonie un sens tellement sûr qu'une fausse note produite par hasard le faisait frémir, et les belles compositions musicales le jetaient en extase, sans qu'il se trompât jamais entre l'œuvre d'un maître et celle d'un artiste médiocre. Cela dénotait, en vérité, mieux que de l'instinct: les parents y virent le réveil d'une intelligence demeurée en friche trop longtemps et dont ils décidèrent la culture. Aujourd'hui que le corps de Jean était robuste et sa santé parfaite, rien ne devait s'opposer à ce qu'on exerçât régulièrement chez lui les organes de l'encéphale. A cet effet, on lui donna un précepteur.

Mais, très gâté par sa nourrice et de plus en plus attaché à sa mère, qu'il se refusait à quitter aux heures de leçons, il se montra si rebelle à tout enseignement que le précepteur, homme consciencieux, démissionnait bientôt et prenait emploi ailleurs, malgré les instances de la famille. Une suite de trois autres maîtres apporta les mêmes difficultés et de pires encore. Force fut bien de comprendre que l'éducation à domicile n'offrait aucune chance de réussite; on pensa à l'école, au collège..., pour ne pas s'y arrêter sérieusement, car si l'éducation à domicile était impraticable pour Jean, combien le serait davantage l'éducation en commun, avec des enfants mieux doués que lui!

C'est alors que les prospectus de M. Julien Bia tombèrent chez les Welkenraed.

Ce Julien Bia avait eu l'idée lumineuse de fonder une sorte de maison d'éducation à l'usage des jeunes gens atteints de la même affection qui faisait, à douze ans, de Jean de Welkenraed, un garçon moins avancé que la plupart des bambins de six. Ce pensionnat portait un nom banal, assez explicite pour que les parents intéressés à le connaître ne s'y trompassent point; assez discret pour que l'amour ni l'amour-propre des mères n'en fussent pas trop alarmés: c'était l'*Institut des enfants arriérés*. De grandes réclames, dans les journaux et sur les murs de toute la Belgique, annonçaient que les élèves y étaient soignés aussi scrupuleusement et, même, de façon plus régulière que sous le

Digitized by Google

toit paternel. Un établissement hydrothérapique et un autre, orthopédique, y étaient annexés, que d'illustres spécialistes dirigeaient. De plus, tous les modes de traitements réclamés par les familles y étaient appliqués, au besoin, et ces soins physiques n'excluaient pas les soins de l'éducation morale prodigués avec patience, mais avec une méthode tellement supérieure, que M. Bia pouvait citer, parmi ses « enfants arriérés », trois étonnants sujets sortis premiers des universités et des écoles spéciales. Une aquarelle finement lavée, aux tons alanguis, devait figurer, dans les prospectus envoyés aux particuliers, le site enchanteur où s'élevait, dans la solitude et les fraîches ramures, ce bienheureux *Institut*.

III

M. et Mme de Welkenraed s'y rendirent par une claire après-dînée de juin. C'était, sur la route de Saint-Job à Uccle, un peu au delà du bois de la Cambre, une ancienne abbaye, construite sur une hauteur, aménagée aujourd'hui en confortable maison de plaisance. Une avenue de vieux arbres y menait; d'autres vieux arbres continuaient en parc, derrière l'habitation, un verger dont les murailles étaient tapissées par des branches, lourdes de cerises mûres et d'abricots encore verts. Une tonnelle était couverte des lianes entremêlées d'une glycine et d'une clématite, tandis que des volières, pleines de perruches, égayaient le perron où une jeune femme, assise dans une *roking-chair*, brodait.

« C'est *Madame* », fit, en la désignant, le domestique qui accompagnait les visiteurs.

Et la mère de Jean fut ravie de constater qu'il y avait là une « dame » et, en même temps, que cette dame avait un aspect point trop rébarbatif. Cela la rassurait sur la sollicitude promise à son petit par les prospectus de M. Bia.

Un peu plus tard, après leur entrevue avec le directeur, M. et Mme de Welkenraed devaient prendre une opinion très

Digitized by Google

favorable du fameux *Institut*. Et ce n'était pas la seule Mme Bia qui en était cause, mais, aussi, M. Bia, un grand diable à l'air jovial et bon homme..., et encore, la belle ordonnance de tout l'ensemble, la propreté souriante des dortoirs aux rideaux blancs, des réfectoires aux longues tables de chêne ciré, aux étagères chargées de vaisselle en faïence anglaise à fleurages roses. D'élèves, on n'en fit pas venir un seul; le maître argua de l'heure qui était celle de l'étude. Mais, comme Mme de Welkenraed s'arrêtait devant la salle de gymnase, elle en vit sortir, tout à coup, un pauvre être plus grand que son Jean et qui représentait en caricatural, en une espèce de charge excessive et cruelle, ce qu'était Jean lui-même : un pauvre être incomplet, à la démarche hésitante, au regard perdu, la lèvre inférieure légèrement fléchie, l'air hagard et préoccupé. Dès qu'il reconnut M. Bia, cet enfant prit la fuite et Mme de Welkenraed eut la prescience qu'il s'enfuyait ainsi par ordre, parce que sa laideur, ses traits ahuris et déprimés, auraient pu déconsidérer l'établissement. Sans doute, ils étaient tous ainsi là-dedans et c'était l'étude, trop pénible pour eux, qui faisait de ces collégiens des monstres si tristes!

Elle songea qu'entre cet élève, peut-être brillant, de l'*Institut Bia*, et la jolie brute saine et gourmande que Nèle leur avait présentée à leur retour d'Orient, elle préférait encore la brute. Un instinct l'avertissait qu'il fallait choisir, que Jean ne saurait jamais être que l'un ou l'autre et que, si on l'exposait à la même culture, son enfant deviendrait tel que ce malheureux apparu et disparu comme en un cauchemar.

Un grand froid avait saisi Mme de Welkenraed, et son mari, qui n'avait pas vu le pensionnaire de M. Bia, se déclarant enchanté de l'installation et du directeur :

« Oui, oui, répondit-elle, tout cela est fort bien organisé, mais je ne crois pas que j'aurai jamais le courage de mettre notre chéri dans leur institut. »

Elle s'attendrissait et faillit éclater en sanglots.

Pourtant, Jean, las d'être toujours seul, sans la compagnie

Digitized by Google

d'aucun enfant de son âge, devenait mélancolique. Bien réellement, un changement était en train de s'accomplir en lui, qui intéressait les organes de l'intelligence; il commença à s'ennuyer de ne rien faire. Sa musique ne le satisfaisait plus complètement et il alla rechercher, lui-même, un des manuels classiques délaissés après le règne éphémère des trois précepteurs.

Un jour, à la suite d'une rencontre à la promenade, le méchant rire d'un écolier avec qui il allait se lier, qui lisait dans un livre et s'était moqué de son ignorance, fouettait soudain l'amour-propre du petit garçon. Il était rentré chez sa mère, rouge de confusion, suivi de Nèle, qui ne parvenait pas à le calmer; il répétait, dans un bégayement plein de colère :

« M'man, m'man..., je suis trop grand..., je veux apprendre! »

Les vacances scolaires de l'été allaient à leur fin. On reparla de l'*Institut*.

A la rentrée, le 15 septembre, M. et Mme de Welkenraed y conduisaient leur fils.

IV

Par quels moyens extraordinaires et ingénieux M. Julien Bia et son personnel enseignant parvenaient à inculquer certaines connaissances abstraites aux infortunés qu'on leur confiait, c'est ce qui serait très difficile à dire. Il y avait dans leur système, probablement, beaucoup d'énergie et un peu de cet hypnotisme mystérieux qu'exercent, sur les cerveaux faibles, les cerveaux bien organisés. Le fait est qu'entre les mains de ces gens-là, les pires crétins finissaient par acquérir quelque instruction. Une instruction aux dehors baroques, à la vérité, et où se sentait le rien d'artificiel, de forcé et d'inconsistant qui caractérise les produits d'une industrie trop compliquée.

Un mois après l'entrée de Jean à l'Institut, dès leur première visite, M. et Mme de Welkenraed furent aussi surpris qu'émerveillés des progrès de l'enfant. Celui-ci, que sa séparation

Digitized by Google

d'avec sa mère avait, tout d'abord, rendu presque fou, était mâté ; il les accueillit sans grande démonstration de tendresse, mais en bégayant moins fort que d'habitude et, sur un signe du maître, il récita même une fable de La Fontaine : *Le Corbeau et le Renard*. Les mots sortaient de sa bouche avec une volubilité frénétique. Il faisait une révérence, annonçait le titre et commençait sa déclamation si précipitamment qu'on pensait, malgré soi, aux *glous-glous* d'un liquide fermenté coulant soudain, à flots, de la bouteille où il était contenu et dont il semble qu'il ne saura jamais s'échapper assez vite.

Le petit, non seulement récitait cette fable, mais il la récitait avec les intonations, avec les gestes voulus, avec des jeux de physionomie variés et justes. Toutefois, les sueurs qui lui mouillaient les tempes trahissaient l'effort qu'avait coûté ce miracle, et Jean avait, aux passages difficiles, un long spasme dénonciateur de son angoisse.

Quand il eut dit sa fable, il dut lire encore, à voix haute, quelques phrases d'un ouvrage posé sur la table du parloir ; puis, M. Bia lui fit faire des exercices de calcul mental dont il se tira à sa gloire.

Et de tout cet étalage d'érudition, stupéfiant chez un gamin peu cérébral qui, six semaines auparavant, ignorait jusqu'aux notions les plus élémentaires de la science, se dégageait la poignante tristesse inspirée par le spectacle des chiens savants qui jouent aux cartes et gagnent la partie ; des clowns en bas âge qui, dans les foires mal surveillées par la police, exécutent les plus dangereux tours de voltige et retombent sur leurs pieds aux applaudissements terrifiés du public.

En s'en allant, Mme de Welkenraed avait le cœur serré, car son petit avait reçu ses caresses sans effusion et elle l'avait trouvé bien pâle, les mains sèches et chaudes, les yeux trop brillants. Mais ces symptômes n'avaient aucune importance, sans doute, puisqu'il ne se plaignait pas, et cette vague inquiétude disparut vite dans l'orgueil éprouvé par la mère, désormais convaincue que l'intelligence de Jean allait s'épanouir tout à fait, qu'il serait

Digitized by Google

plus tard un homme comme les autres, ayant les mêmes connaissances, présentable dans le monde, et qui épouserait quelque gracieuse jeune fille dont il aurait de beaux enfants.

Cette préoccupation d'être continués dans une progéniture directe et bien portante tenait les Welkenraed au point de les aveugler un peu sur les mérites de l'*Institut des enfants arriérés;* et, bien qu'aux visites suivantes, l'espèce d'indifférence de Jean à leur égard se fût encore accrue, la mère, qui s'en apercevait, songea qu'il fallait être ferme et ne point interrompre, pour si peu, les études du cher petit.

Ces études devaient être bien sérieuses, car elles aboutissaient à un résultat superbe : le premier trimestre n'était pas écoulé, et l'élève lisait couramment, écrivait même d'une façon passable.

Ses parents offrirent un cadeau à M. Julien Bia et lui exprimèrent leur reconnaissance avec chaleur, malgré le désenchantement de Mme de Welkenraed, qui ne pouvait s'empêcher de trouver son fils bien changé, les yeux décidément mauvais sous un front chargé de nuages et qui lui rappelait le misérable enfant entrevu lors de sa promenade d'inspection au pensionnat.

« Ils le tueront, grondait Nèle, qui, elle aussi, était allée faire visite à Jean... Ils le tueront avec toutes leurs manigances; ça ne peut pas manquer d'arriver. Déjà, il n'a plus que la peau sur les os. »

Mais si, à ces exclamations furibondes, la mère soupirait sans protester, le père, lui, haussait les épaules, se moquant des deux femmes, persuadé que le petit était entouré d'autant de soins à l'Institut que chez eux. Il se déclarait tranquille devant sa conscience, n'ayant eu en vue que le bien procuré à son fils par une éducation virile devenue nécessaire.

Cependant, Jean de Welkenraed dépérissait; tout d'abord, son grand désir d'apprendre en avait fait un élève modèle et il s'était appliqué aux leçons plus vite et avec plus de bonheur qu'on n'aurait osé l'espérer. Intellectuellement, il supportait la méthode Bia sans révolte et, même, en tirait profit. Mais, chez cet enfant de constitution débile et dont la vie, si souvent,

Digitized by Google

avait été menacée, la santé du corps et celle de l'esprit ne pouvaient marcher de pair : il semblait qu'il dût toujours y avoir lutte entre ces deux forces et que le triomphe de l'une serait, fatalement, la défaite de l'autre. C'est ce que la nourrice, dans sa simplicité, avait bien compris, quand elle le sauvait tout jeune des abécédaires et des bouliers compteurs pour l'amener se refaire au bord de l'Océan, dans une existence purement végétative.

Les parents, eux, qui se sentaient de graves devoirs et qui avaient de l'ambition, ne pouvaient agir comme cette fille un peu fruste. Ils laissèrent le petit à sa pension.

Une nuit, ils y furent appelés en hâte par une dépêche : Jean avait eu deux attaques d'épilepsie consécutives. Ils le trouvèrent encore tout frémissant, le visage blême, les yeux retournés, de l'écume aux coins des lèvres...; et la mère, sans plus hésiter, l'emporta sur l'heure dans sa voiture, tel qu'il était là, tout roidi et tout moite, enveloppé dans des couvertures de laine.

MARGUERITE VAN DE WIELE.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

LE PATRONAGE ET LE DÉLIT

Dans un article intitulé : « La peine et l'amendement », et publié par la *Revue de Belgique* du 15 novembre 1887, nous montrions les vices de notre régime pénitentiaire et nous émettions l'avis que, pour y remédier, le meilleur moyen consistait dans la création de *Sociétés de patronage*. Avec un réel bonheur, nous constatons aujourd'hui que notre idée a trouvé de nombreux partisans et que la plupart de nos espérances se sont réalisées. La première société s'est fondée à Liége le 27 février 1888; depuis lors, des associations semblables se sont constituées à Anvers, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Courtrai, Dinant, Gand, Louvain, Mons, Namur, Seraing et Verviers; plusieurs autres seront créées bientôt; de plus, en vue d'établir un lien entre les divers comités et de faciliter les rapports nécessaires qui doivent exister entre eux, une fédération des sociétés de patronage s'est formée récemment à Bruxelles. Lors de la séance de cette fédération qui s'est tenue le 22 mars dernier, nous avons entendu, dans le rapport général présenté par M. le secrétaire Bonnevie, un résumé des travaux des différents comités et nous avons pu nous rendre compte de l'activité qu'ils déploient et du dévouement avec lequel ils remplissent cette œuvre indispensable d'utilité sociale et de sainte humanité.

Malheureusement, si nous pouvons affirmer que le patronage des condamnés est définitivement établi dans notre pays, nous sommes obligé de reconnaître qu'il n'a pas su convaincre encore la majorité des citoyens et qu'il est loin d'être entré dans les mœurs de la nation. On ne va plus précisément

Digitized by Google

jusqu'à le combattre, comme on le faisait il y a quelques années, mais on conserve, à son égard, une certaine méfiance, une certaine crainte, une certaine antipathie. C'est pour essayer de vaincre ces sentiments que nous reprenons aujourd'hui la thèse déjà soutenue. Pour que le patronage produise tous les effets que l'on en attend, il est nécessaire que chacun l'approuve et que tout le monde y apporte une part, si modeste qu'elle soit; nous comptons obtenir ce résultat, mais il faut auparavant que nous fassions comprendre l'immense utilité de notre œuvre. Nous entendons sans cesse nous opposer cet argument que la charité est faite pour les honnêtes gens et non pour les criminels. Est-il donc question de charité en cette matière? Bien peu. Il est vrai que, dans cette revue même, nous l'avons invoquée en proclamant qu'elle devait s'étendre à tous les misérables, aux mauvais comme aux bons; seulement, la base fondamentale du patronage se trouve autre part; elle consiste dans l'intérêt social menacé de plus en plus par les progrès de la criminalité. Depuis quatre ans, nous voyons et nous étudions les délinquants; pas un jour ne se passe sans que nous nous livrions à l'examen psychologique d'un d'entre eux au moins; en fouillant ces âmes, en scrutant ces pensées, nous avons acquis la conviction que le patronage bien compris est le moyen le plus sûr de lutter avec succès contre le délit. Nous allons tâcher de communiquer cette conviction à nos lecteurs et de leur persuader qu'en assistant l'homme criminel, c'est notre propre personne que nous défendons et la société tout entière que nous protégeons. Sans doute, notre œuvre est une œuvre de charité, mais elle est plus encore une œuvre d'intérêt pour la nation et pour chacun de ses membres; lorsque cette vérité sera bien comprise, plus personne n'aura de motif pour lui refuser sa participation.

Ce travail ne renfermera pas seulement un exposé théorique; il contiendra aussi une étude d'anthropologie criminelle. C'est par l'examen et la connaissance des hommes que l'on arrive le mieux à se convaincre des réformes nécessaires : en présentant quelques portraits de condamnés que nous considérons comme de vrais types de criminels, nous avons pensé

Digitized by Google

que nous emploierions le moyen le plus sage de confirmer notre théorie du patronage et de la faire accepter.

I

Pour lutter avec succès contre un ennemi, il est indispensable de s'en faire une idée exacte; c'est en le connaissant bien, en effet, que l'on parvient à savoir comment on doit le combattre. Demandons-nous donc ce que c'est que le délit, cet ennemi redoutable vis-à-vis duquel la société semble rester toujours la plus faible.

Les législateurs nous répondent par des nomenclatures : c'est le meurtre, disent-ils, c'est le vol, c'est l'escroquerie, c'est l'adultère. Une réponse semblable ne nous donne aucune idée précise, aucune définition; ce que nous voulons, ce ne sont point des exemples d'actes délictueux, c'est la notion vraie du délit, de manière à connaître, d'une façon parfaite, la manifestation spéciale de l'activité humaine dont nous nous proposons d'arrêter les progrès.

Selon M. Garofalo, le *délit naturel* serait « l'outrage fait, en tout temps et en tout pays, à un certain sentiment moyen de pitié et de justice ». Nous préférons, parce que nous la trouvons plus claire, la définition de M. Tarde, d'après lequel on doit considérer comme *délits naturels* « tous les actes que les impulsions organiques de la nature humaine, en ce qu'elle a d'identique partout et toujours, ont fait commettre en tout temps et en tout lieu, et que leur opposition aux conditions fondamentales de la vie sociale a fait en tout temps et en tout lieu désapprouver, flétrir ». Sans doute, cette définition est matérialiste, en ce sens qu'elle adopte pour base non pas une idée abstraite, mais ce qui s'est passé toujours et partout; seulement, elle a le très grand mérite de définir le délit par son caractère propre, celui d'être en opposition avec les conditions fondamentales de la vie sociale. Tout le délit est là. Que l'on parvienne à déterminer les conditions « qu'il faut » envisager comme fondamentales dans la vie sociale, et l'on obtiendra, par le fait même, la notion des actes « qu'il faut »

Digitized by Google

considérer comme délictueux, c'est-à-dire la définition abstraite et rationnelle du délit. Que l'on envisage seulement, et c'est ce que fait M. Tarde, les conditions qui, en tout temps et en tout lieu, ont été déclarées fondamentales pour la société, et l'on aura la notion concrète et historique du délit dans la civilisation. Que l'on s'arrête enfin aux seules conditions considérées comme fondamentales par une société déterminée à un moment donné de son existence, et l'on aura la notion plus concrète et plus restreinte encore du délit tel que peut le concevoir cette société particulière à ce moment précis. Quel que soit le point de vue où l'on se place, la base du délit reste la même : elle consiste toujours dans son caractère antisocial. Certes, ce caractère peut être compris diversement ; le meurtre par vengeance a longtemps été considéré comme un devoir et, de nos jours, le duel, s'il constitue un délit aux yeux du législateur, est loin d'être réputé tel par l'unanimité de l'opinion publique ; c'est tellement vrai que, parmi les mandataires que nous envoyons aux Chambres et qui votent des peines sévères contre cette infraction, on en trouverait difficilement un qui, dans certaine occurrence, reculât devant une provocation à faire ou à accepter. Peu importent, au reste, ces appréciations diverses de l'opinion selon les temps et selon les lieux, puisqu'elles laissent debout le caractère essentiel du délit d'être un acte antisocial.

La définition du délit nous fournit celle du délinquant. Au point de vue de la raison pure, le délinquant est tout individu qui viole les conditions de la vie sociale « qu'il faut » envisager comme fondamentales. Au point de vue de l'opinion adoptée dans les temps passés et présents par la généralité des hommes, le délinquant est tout individu qui viole les conditions semblables reconnues comme fondamentales par ces hommes à ces époques. Au point de vue enfin de la civilisation actuelle d'un pays déterminé, le délinquant est l'individu qui viole les conditions identiques reconnues comme fondamentales par le législateur de ce pays. Dans tous les cas, le délinquant est donc un être antisocial, nous voulons dire ennemi des obligations qu'impose la vie en société, ou du moins considéré comme tel;

Digitized by Google

il peut l'être plus ou moins, selon qu'il accomplit des faits plus ou moins graves et selon qu'il commet le délit par habitude ou qu'il le commet par accident; il n'en est pas moins vrai qu'il l'est nécessairement, ne fût-ce qu'au moment même où il exécute l'acte délictueux.

Remarquons que le délit envisagé comme fait antisocial et le délinquant considéré comme être antisocial embrassent bien des actes et bien des gens que les lois pénales ne qualifient ni de délits, ni de délinquants; en effet, ce qui caractérise les uns et les autres d'après ces lois, c'est la peine; or, une quantité d'actes sont antisociaux sans qu'ils soient réprimés par des châtiments proprement dits; il en est ainsi de tous les faits qualifiés délits par les lois civiles; si l'on se rend coupable d'un de ces faits, on devient délinquant, bien que l'on soit à l'abri de toute peine véritable.

Allons plus loin. Dès que l'on adopte le point de vue où nous nous sommes placé, le délit et le délinquant se conçoivent fort bien en dehors de toute idée de responsabilité, que l'on considère d'ailleurs celle-ci comme une conséquence du libre arbitre, à l'exemple des spiritualistes, ou comme une conséquence de l'identité personnelle et de la similitude sociale, à l'exemple de M. Tarde. Qu'importe, en effet, que tel acte soit commis par un enfant sans discernement, par un fou ou par un hypnotisé? Il est antisocial en lui-même, donc il forme un délit; son auteur est un être antisocial, donc il est délinquant. « Il n'y a pas d'infraction, dit notre code pénal, lorsque l'accusé ou le prévenu était en état de démence au moment du fait. » On sait ce que le législateur a voulu dire; sa pensée est que la responsabilité fait défaut et qu'une peine ne peut être prononcée; néanmoins, le fait antisocial existe, le délit est patent et l'on doit logiquement appliquer à son auteur le nom de délinquant.

Le délit ainsi entendu et le délinquant ainsi compris, quelle doit être la mission de la société en présence du danger qui la menace? La réponse est simple; elle doit s'efforcer d'adapter ses membres aux conditions fondamentales de son existence, elle doit les façonner à la vie sociale, elle doit — qu'on nous

Digitized by Google

passe cette expression — les sociabiliser. Par quels moyens atteindra-t-elle ce résultat? Il y en a plusieurs, mais le meilleur, le plus logique par sa nature et le plus certain par ses effets, est le patronage : c'est ce que nous nous proposons de démontrer ici.

II

Nos législateurs, pour obtenir des particuliers le respect des obligations sociales, ont recours à deux moyens principaux, la réparation du dommage causé par le délit et la peine.

Le grand avantage de la réparation consiste en ce que la menace qu'elle renferme à l'égard de l'individu qui pourrait avoir l'idée de commettre un acte antisocial, menace suivie d'une exécution certaine pour le cas où le délit serait consommé, est de nature à contrebalancer l'instinct égoïste qui pousse le délinquant. La conviction que son action ne lui sera d'aucune utilité, puisque, à l'aide de la réparation, les résultats de cette action seront annihilés et que la situation antérieure au délit sera rétablie dans son intégrité, est une force toute naturelle à mettre en jeu pour déterminer un homme à ne point faire tort à son prochain. Actuellement, on s'occupe beaucoup d'une extension considérable à donner à l'obligation des dommages-intérêts comme moyen d'empêcher les infractions, et l'on a raison, puisque ce moyen repose sur la saine logique.

Quant à la peine, elle consiste dans une souffrance dont la société menace l'individu qui pourrait se laisser entrainer à commettre un délit. Par cette menace, on espère arrêter le délinquant, en faisant entrer dans son intelligence un motif de s'abstenir plus déterminant que les motifs de faire le mal susceptibles de le tenter; l'intimidation, malgré tout ce qu'on peut dire contre elle, est la base évidente de la pénalité; pas de code pénal sans elle.

Ces deux moyens sont utiles assurément, mais combien ils sont insuffisants!

En ce qui concerne la réparation d'abord, une foule de gens se trouvent, par suite de leur pauvreté, dans l'impossibilité

Digitized by Google

de réparer le mal qu'ils commettent; or, cette impossibilité a pour conséquence de rendre la menace de la réparation absolument vaine à leur égard; c'est pour ce motif que l'on songe aujourd'hui à imposer aux délinquants, dans des hypothèses semblables, l'obligation de travailler pour réparer le préjudice dont ils ont été cause. Chose plus grave, la menace de la réparation est souvent trop faible pour servir de contrepoids au désir effréné qui pousse un homme à commettre un délit ; cet homme, s'il est emporté par une passion violente, la haine, l'amour, la jalousie, ne tiendra aucun compte de cette sanction. Que lui importera de devoir réparer le mal dont il est l'auteur? Pour obtenir la jouissance de son acte et le plaisir de satisfaire sa vengeance ou sa sensualité, il payera volontiers tout ce que l'on exigera de lui.

La peine a plus d'autorité sans doute; cependant, il arrive bien souvent aussi qu'on l'accepte à l'avance pour se donner la satisfaction de l'acte délictueux vers lequel on se sent porté. Et puis, combien sont nombreuses les probabilités d'impunité, malgré toutes les précautions prises par la justice! M. Garofalo estime que le nombre des coupables qui échappent à celle-ci, ajouté à celui qui reste inconnu dès l'origine, à celui pour lequel les charges relevées ne sont pas jugées suffisantes et enfin au chiffre de ceux qui sont acquittés, peut être évalué en Italie à 55 p. c. environ. Nous ne croyons pas que cette proportion soit aussi considérable chez nous, mais il n'en est pas moins vrai que tout criminel nourrit, à juste titre, un espoir immense d'échapper à la peine et que cet espoir diminue énormément le caractère préventif du châtiment.

Ce n'est pas tout. La réparation et la peine présentent un vice capital, vice résultant de leur nature et, par conséquent, incurable. Ce vice consiste en ce que l'une et l'autre laissent subsister les causes de la criminalité.

Il est incontestable, comme l'observe M. Tarde, que le vrai et souverain remède au délit serait la suppression de ses causes. Or, ce n'est pas à l'aide de ce moyen que la réparation et la peine exercent leur empire. Elles ne sont qu'une menace, avons-nous vu; c'est dire qu'elles peuvent quelquefois

Digitized by Google

empêcher l'acte antisocial, mais qu'elles sont incapables de détruire la situation qui lui donne naissance. Elles peuvent contrebalancer les appétits antisociaux qui poussent le délinquant, mais, qu'on le remarque bien, elles ne les anéantissent pas. Elles entretiennent la lutte psychologique entre le bien et le mal, et la victoire qu'elles remportent de temps en temps ne met jamais fin définitivement au combat. L'être antisocial est arrêté par la crainte, mais il conserve en lui les causes de son antisociabilité. Le fait matériel est seul empêché; sa raison déterminante subsiste et rien ne nous dit qu'à un moment donné, elle ne triomphera pas à son tour de l'obstacle qu'on lui oppose.

Le patronage, lui, agit d'une manière toute différente. Il remédie au délit par le procédé direct et logique de la guérison, c'est-à-dire par la suppression des causes. Il ne se contente pas d'opposer au caractère antisocial de la personne une influence qui pourra l'emporter; il s'attaque au mal lui-même, essaye de le détruire et rend sa sociabilité au délinquant qui l'avait perdue.

Pour développer cette thèse, le meilleur procédé consiste à l'appliquer aux causes diverses de la criminalité que nous voulons abattre. Ces causes sont nombreuses et les publicistes en ont imaginé des catégories fort variées. Dans ce travail, nous les réduirons à deux, en constatant que le caractère antisocial du délinquant peut provenir soit du fait de la société, soit de la nature même de l'individu. Examinons successivement ces deux états du délit.

III

En parlant du fait de la société, nous faisons allusion à l'abandon dans lequel elle laisse certains misérables qui, malgré leurs bonnes intentions, ne parviennent pas à gagner de quoi vivre en travaillant.

Nous voyons souvent des malheureux poussés à la mendicité, au vagabondage, au vol même, par l'extrême indigence dans laquelle ils se trouvent. Cette situation provient soit d'un

Digitized by Google

état de santé qui les empêche de se procurer du travail, soit d'une faute antérieure qui les fait traiter avec méfiance par tout le monde, malgré la ferme résolution qu'ils ont prise de ne plus recommencer. La réparation et la peine sont elles efficaces dans ces hypothèses? Quelquefois peut-être, mais rarement. On résiste difficilement à la misère et, pour y échapper, on finit par ne plus prendre en considération les menaces du législateur. Ces menaces d'ailleurs ne se réalisent que dans un certain avenir, lorsqu'elles se réalisent, tandis que la faim ne laisse pas le temps d'attendre aux malheureux qu'elle dévore. Le vrai remède à la situation dont nous parlons est le patronage. S'il s'agit d'individus incapables de gagner leur vie, préservons-les du délit, en créant des sociétés chargées de leur venir en aide. S'il s'agit d'individus capables de travailler, mais ne trouvant pas d'ouvrage à cause du mépris dont on les enveloppe, préservons-les de même, en instituant des sociétés qui se donnent pour but de les réhabiliter vis-à-vis des autres hommes et de leur rendre une place honorable au milieu d'eux. Le patronage s'impose avec d'autant plus de force à l'égard de ces abandonnés que la cause de leurs méfaits est simplement accidentelle et que, par conséquent, le succès paraît évident. Sauvons-les de cet abandon social dans lequel ils sont plongés et, par le fait même, tout motif d'accomplir à nouveau une action délictueuse disparaîtra chez eux.

Ces deux classes de personnes se distinguent en ce que les premières n'ont jamais été condamnées, tandis que les secondes l'ont été, mais elles se ressemblent en ce qu'elles sont exposées au même danger, l'abandon social. Il en résulte qu'on ne doit pas venir en aide aux unes sans secourir les autres. Les sociétés créées pour assister les anciens condamnés commettraient une grave erreur si elles refusaient leur assistance à ceux qui n'ont jamais subi de condamnation, mais qui souffrent de la misère; en revanche, les sociétés instituées pour assister les malheureux sans travail, les chauffoirs, par exemple, auraient grand tort si elles repoussaient l'un d'entre eux sous prétexte qu'il a passé par la prison. Ces sociétés

Digitized by Google

peuvent assurément se consacrer d'une manière plus spéciale à l'une de ces deux missions, mais, en présence du lien intime qui les unit, nous ne comprendrions pas qu'elles voulussent rester radicalement étrangères à l'autre. Remarquons bien, du reste, que les seuls condamnés dont nous parlions en ce moment sont ceux que l'on peut considérer comme amendés et qui pourraient être entraînés vers une nouvelle faute, non par leur perversité, mais par la misère dans laquelle les plongerait le déshonneur d'un premier délit.

Nous tenons à faire observer que le congrès d'Anvers a proclamé ces principes. Les résolutions suivantes, adoptées par la troisième section, méritent particulièrement d'être citées : « Tout individu reconnu absolument incapable de gagner sa vie a droit à l'assistance publique et ne peut être considéré comme mendiant ou vagabond et être passible à ce titre de la loi pénale. — L'assistance publique a le devoir de garder ou d'aider efficacement les convalescents jusqu'à ce qu'ils aient acquis la force nécessaire pour exercer leur métier ou leur profession. — Les établissements et sociétés d'assistance publique et privée doivent compléter leur œuvre, en s'occupant de rechercher du travail pour les indigents qu'ils assistent et de les employer, en attendant, à un travail momentané qui couvrira une partie des frais de l'assistance donnée. » Le seul reproche que nous puissions faire à ces mesures excellentes, c'est qu'elles s'appuient trop sur l'assistance publique et pas assez sur l'assistance privée; tout patronage, pour réussir, doit se baser sur l'initiative et le dévouement des particuliers ; le congrès d'Anvers l'a reconnu en ce qui concerne le patronage des condamnés; le même principe s'impose au patronage des malheureux incapables de travail.

IV

Nous venons de parler de l'abandon comme cause du délit, mais la source ordinaire et principale de la criminalité se trouve dans la nature de l'individu.

Cette nature peut être congénitale ou acquise; de plus,

Digitized by Google

dans un cas comme dans l'autre, elle peut être soit le résultat d'un état pathologique se manifestant par des impulsions criminelles, comme l'imbécillité, l'aliénation mentale et les grandes névroses, soit celui d'une perversité purement morale, laquelle ne suppose aucun dérangement des fonctions physiologiques, aucune infirmité. Cette perversité morale, à son tour, peut résulter de causes diverses que l'on peut faire rentrer toutes, au point de vue de la perversité congénitale, dans l'hérédité, l'atavisme, et, au point de vue de la perversité acquise, dans l'éducation, le milieu ambiant.

Comme on le voit, nous ne faisons pas allusion ici aux délinquants d'accident, aux délinquants d'occasion, appelés aussi délinquants fortuits. Nous nous sommes occupé de ceux d'entre eux qui sont amenés à commettre des infractions par suite de l'abandon social dans lequel on les laisse et nous avons vu ce qu'il y avait à faire dans cette hypothèse. Quant à ceux qui se rendent coupables d'un délit par suite d'une démoralisation passagère de la volonté, nous n'avons pas grand'chose à en dire. La menace de la réparation et de la peine est excellente pour enrayer l'accès, mais, si l'accès éclate, il n'y a plus rien à faire. Le patronage ne peut pas intervenir avant, puisque le caractère accidentel du fait a précisément pour effet d'empêcher qu'on ne le prévoie; il n'a pas davantage à intervenir après, sauf bien entendu pour éviter l'abandon social résultant de la honte, puisqu'il n'y a aucun mal à guérir, aucune perversité naturelle à vaincre. Comme le dit M. Prins, « la vie des délinquants d'occasion est régulière, leurs instincts sont droits; une passion soudaine, un emportement irréfléchi, un affaissement passager de la volonté, les entraîne au crime; une sorte de fièvre les a dominés et, l'accès passé, la vie normale reprend son cours ». Remarquons d'ailleurs que ce sont les délinquants d'habitude, de profession, les délinquants instinctifs, caractérisés, pour nous servir des expressions de M. Garofalo, par l'absence du sens moral et la toute-puissance des instincts égoïstes, qui forment la grande majorité de la population criminelle.

Nous n'avons guère à parler non plus des états patholo-

Digitized by Google

giques de criminalité. Dans de telles hypothèses, il est inutile de compter sur la réparation et la peine ; elles supposent, en effet, la raison capable de peser les motifs et de prendre une décision conforme à ceux qu'elle considère comme devant l'emporter ; or, cette raison est absente ici. Il est vrai que certains aliénés comprennent la menace qu'on leur adresse et se laissent dominer par elle, mais c'est là un résultat exceptionnel qu'on ne peut obtenir qu'après une longue éducation et dans lequel, par conséquent, le législateur ne peut avoir aucune confiance sérieuse. Le patronage est impuissant aussi. Sans doute, il doit intervenir lorsque la maladie n'est pas assez grave pour enlever tout sens moral, mais, dans ce cas, la réparation et la peine sont également susceptibles d'être appliquées. Nous avons vu plus d'une fois dans les prisons des individus atteints d'un certain idiotisme ou souffrant d'une maladie nerveuse ; les tribunaux, les jugeant capables de discernement, les avaient condamnés ; à plus forte raison, le patronage devait-il essayer de les corriger ; le premier moyen à employer alors consiste naturellement dans les soins médicaux. En dehors de cette hypothèse, c'est-à-dire lorsque la maladie entraîne la ruine complète de l'intelligence, le seul remède au danger que présente le délinquant consiste à l'écarter, en le renfermant dans un asile spécial, sorte d'hospice-cachot, comme dit M. Tarde, où l'on doit lui donner les soins réclamés par le mal particulier qu'il endure ; la création d'établissements semblables s'impose comme l'une de nos réformes pénitentiaires les plus urgentes.

Arrivons à la perversité morale résultant, comme nous l'avons dit, soit de l'hérédité, de l'atavisme, soit de l'éducation, du milieu ambiant.

C'est surtout ici qu'il faut reconnaître l'insuffisance de la réparation et de la peine. On a beau menacer et exécuter la menace, la cause du délit reste debout. Devons-nous tant nous étonner des progrès effrayants de la récidive ? Nullement : ils s'expliquent par la logique des choses ; la récidive, en effet, est toute naturelle chez un individu dont le caractère antisocial subsiste toujours. On traite ces délinquants d'incorrigibles ; ils le sont fort souvent, en effet, mais incorrigibles par les moyens

Digitized by Google

dont on use à leur égard, incorrigibles par la réparation et la peine, incorrigibles parce que la méthode de correction employée vis-à-vis d'eux n'en est réellement pas une. Vous menacez ces dépravés de châtiments sévères ; vous triompherez quelquefois, mais vous ne pourrez jamais en être sûrs, puisque vous laissez subsister leur dépravation. Par la frayeur que vous leur faites, il vous arrivera de temps à autre de les arrêter, mais, presque toujours, c'est leur corruption qui l'emportera, puisqu'elle constitue leur nature et que la puissance de celle-ci est bien difficilement vaincue par des influences extérieures. Sans doute, nous applaudissons aux mesures d'aggravation des peines que l'on propose contre les récidivistes ; ces mesures seront certainement utiles ; seulement, il faut aller plus loin : à côté de la pénalité, il faut organiser le traitement du mal moral qui engendre le délit, à côté des prisons, il faut instituer les patronages.

Mais, va-t-on nous dire, est-il possible de guérir, même par le patronage, cette perversité qui, soit innée, soit acquise, fait partie de l'individu et semble attachée d'une manière indissoluble à sa personnalité ? Nous sommes convaincu de l'affirmative ; seulement, deux conditions essentielles doivent être remplies : il faut d'abord que le patronage constitue une éducation longue, continue, patiente ; il faut ensuite et surtout qu'il soit entrepris à temps.

Quand on se trouve en présence d'un être dont la nature même doit être modifiée, il ne suffit point, pour atteindre ce résultat, de lui donner quelques rares conseils ou de lui fournir une maigre assistance ; l'amendement réclame une intervention beaucoup plus sérieuse. Il faut avoir le courage de s'établir le gardien moral et permanent de celui que l'on tâche de relever. Il faut faire en sorte de conquérir son entière confiance et d'arriver à ce que cet homme éprouve le besoin de s'appuyer sur son protecteur, à ce qu'il trouve dorénavant tout naturel et tout simple de n'accomplir aucun acte sans être persuadé à l'avance que son patron lui donnera son approbation. Le patronage suppose un lien étroit entre le patron et le patronné ; c'est grâce à ce lien que le premier acquiert sur le second l'influence

Digitized by Google

nécessaire à sa régénération. Qu'on ne s'imagine point que la mission du patronage soit accomplie, lorsque l'on va visiter quelquefois un détenu dans sa cellule, qu'on l'interroge durant cinq minutes et qu'on lui fournit, à sa sortie, le logement, les vêtements ou les outils dont il a besoin ! Il y a beaucoup plus que cela dans cette œuvre; il y a l'éducation du patronné; or, toute éducation nécessite des rapports constants et un temps considérable.

La seconde condition est plus frappante encore. Si l'on attend trop longtemps avant de commencer le travail de relèvement d'un être perverti, la force de résistance qu'il opposera deviendra tellement puissante qu'on ne pourra plus espérer la vaincre. L'alcoolisme arrivé à une certaine période ne peut plus être détruit; il en est de même de tout vice quel qu'il soit. Si nous voulons changer une nature vicieuse, saisissons-la donc au moment où elle est encore suffisamment malléable pour se plier aux modifications que nous tentons de lui faire subir. Autant que possible, le patronage doit s'emparer des êtres pervertis, lorsqu'ils sont encore enfants. Certes, il arrive qu'on ne découvre cette perversité qu'après que l'enfance est déjà passée, mais il en est presque toujours autrement. Si elle est innée, en effet, elle n'attendra pas que l'homme devienne adulte pour se faire connaître; la précocité, comme l'observe M. Tarde, est un des signes les plus saillants du délinquant destiné à devenir récidiviste; si elle est acquise, sa source se trouvera dans l'éducation reçue au moment de l'enfance ou de l'adolescence. Presque tous les récidivistes ont commencé lorsqu'ils étaient encore jeunes; aussi, est-il plus que probable que, si l'on avait profité de cette jeunesse pour pratiquer sur eux le travail de l'amendement, on aurait réussi. L'exemple exerce une influence extraordinaire pour le bien comme pour le mal. En arrachant un enfant au milieu corrompu dans lequel il vit, nous empêcherons ou du moins nous arrêterons la démoralisation à laquelle il est exposé. Alors même que ses mauvais instincts seraient innés, nous pouvons espérer en triompher en leur opposant la force lente, mais de plus en plus puissante, de l'honnêteté que nous lui mettons sous les yeux.

Digitized by Google

Nous n'insisterons pas davantage sur les principes ; abordons les faits : ils nous fourniront les meilleurs arguments à l'appui de notre thèse.

V

Au mois de janvier 1890, nous fîmes la connaissance à la prison d'un garçon de vingt-quatre ans, détenu pour vol. Naturellement, nous tairons son nom véritable ; pour la facilité du récit, nous l'appellerons Jean.

Jean est né dans l'une des communes les plus populeuses et les plus industrielles des environs de Liége. C'est un jeune homme de taille ordinaire, très bien constitué. La capacité crânienne, sans être très grande, dépasse la moyenne. Ses cheveux sont noirs, lisses et touffus. Le front est petit, un peu fuyant. Les sourcils sont remarquables, ainsi que les pommettes, par leur proéminence. L'œil est bizarre, l'iris gris foncé, la pupille énorme, les cils noirs, très longs et très épais ; de là, un regard étrange, trahissant une sensualité puissante et laissant apercevoir, selon les circonstances, une grande douceur ou une grande méchanceté, quelque chose comme le regard du chat. En le voyant, nous nous rappelâmes cette description que Bourget donne de la physionomie de l'un de ses personnages dans *le Disciple :* « Ses yeux luisaient d'un éclat extraordinaire, presque noirs, tant le point central en était agrandi par l'émotion, jusqu'à envahir toute la prunelle » ; seulement, cet éclat n'est pas provoqué chez lui par l'émotion ; il est naturel, permanent. Le nez est petit et assez gros, la bouche est ordinaire, sauf que les lèvres sont généralement serrées. La moustache est fine, d'un blond roux. L'oreille est petite et bien faite. En résumé, une jolie tête, nullement asymétrique, sans aucune vulgarité, une physionomie bizarre, donnant, à première vue, l'idée d'un homme qui pourrait être soit très bon, soit très mauvais. Lombroso rapporte que des criminels célèbres, Lacenaire, Luciani, Gasparone, avaient deux regards différents, l'un doux et presque féminin, l'autre féroce et félin ; ce regard, dit-il, ne dépendait pas d'eux : il variait suivant l'état de leur esprit, tantôt aimable, tantôt

Digitized by Google

féroce. Cette observation s'appliquerait fort bien au criminel dont il s'agit; quand nous sommes seul avec lui dans sa cellule et que nous lui parlons affectueusement de ce qu'il devrait faire pour s'amender, nous n'apercevons dans ses yeux que de la douceur et de bons sentiments, mais qu'il se trouve en présence d'une personne dont il se méfie ou que l'on fasse simplement allusion vis-à-vis de lui à quelqu'un qu'il n'aime pas, aussitôt son regard se modifie et l'on aperçoit dans cette âme une puissance de rancune et de cruauté que l'on n'aurait jamais soupçonnée auparavant. Un jour, nous le vîmes au cachot, où il avait été enfermé pour injures graves adressées à ses supérieurs; sa figure n'était plus la même; toute douceur avait disparu; on n'y lisait plus qu'une résolution énergique de faire le mal et de se venger. Et, puisque nous venons de faire allusion à Lombroso, nous tenons à remarquer que Jean ne réalise guère le type physique du criminel-né, tel que l'a conçu cet illustre auteur. Ce type a été résumé par le docteur Letourneau dans sa préface à l'*Homme criminel* de la manière suivante: Une faible capacité crânienne, une mandibule pesante et développée, une grande capacité orbitaire et un indice orbitaire analogue à celui des crétins, des arcades sourcilières saillantes, un crâne souvent anormal, asymétrique, la barbe rare ou absente, mais la chevelure abondante, l'insertion des oreilles communément en anse, le nez assez souvent tordu ou camus, la physionomie d'ordinaire féminine chez l'homme, virile chez la femme. Ce n'est pas à ce type que ressemble Jean; à part la capacité orbitaire, qu'il a très grande, et les arcades sourcilières, qu'il a fort saillantes, il ne présente aucun des caractères que nous venons d'indiquer, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être un parfait délinquant, comme nous le verrons bientôt.

Tel est le portrait. Une photographie aurait donné à nos lecteurs une idée beaucoup plus nette de l'individu, mais elle aurait eu le tort de trop bien faire connaître la personne; elle aurait violé, plus qu'il ne nous est permis de le faire, le secret professionnel.

Digitized by Google

VI

Le père de Jean était le fils d'une très honnête famille. Il travaillait comme serrurier et gagnait facilement sept à huit francs par jour. Malheureusement, il s'était adonné à la boisson à partir de dix-huit ans et, à cause de ce vice, s'était fait chasser de la maison paternelle. Il se maria, à l'âge de trente ans, avec une jeune fille de dix-sept qui ignorait sa conduite, devint jaloux d'elle et s'enivra de plus en plus. Il se rendait coupable, vis-à-vis de cette pauvre femme, de brutalités qui, deux fois, provoquèrent des avortements. Bientôt, il prit l'habitude d'abandonner tout travail depuis le samedi jusqu'au mercredi soir de chaque semaine. Pour satisfaire sa passion, il dépensa un petit héritage de 400 francs que son épouse avait recueilli de son père et vendit plusieurs fois son mobilier. Huit fois, il quitta son ménage et, après cinq ans de mariage, il finit par se séparer définitivement de sa femme, la laissant seule avec deux enfants en bas âge.

Durant leur vie en commun, le mari accusait déjà son épouse d'avoir des relations adultérines avec le chef d'une famille dans laquelle elle allait travailler. Ces relations furent favorisées par la séparation ; la femme, afin d'obtenir le silence de son époux, lui envoyait de l'argent pour s'enivrer. Son amant était un joueur effréné ; se trouvant, un beau matin, sans ressources et dans l'impossibilité de faire honneur à ses affaires, il se tua. Le fils de cet homme prit la maîtresse de son père pour lui et l'installa dans sa maison avec ses enfants ; à ce moment, elle en avait trois.

Cette situation dura vingt ans. Durant cette période, la femme eut cinq fausses couches et cinq enfants nés à terme ; le dernier mourut peu de temps après sa naissance. Ces enfants appartenaient sans aucun doute à l'amant, chez qui d'ailleurs ils étaient élevés avec les trois premiers, mais on continua à les inscrire à l'état civil sous le nom du mari. Celui-ci mourut misérablement dans une auberge à l'âge de cinquante-sept ans. Quelque temps après, l'amant, fatigué par

Digitized by Google

la conduite déplorable des enfants qui vivaient chez lui et désireux aussi d'épouser une femme jeune, mit sa maîtresse à la porte avec toute sa famille. Désespérée, elle se rendit coupable de plusieurs tentatives criminelles, mais ses actes furent considérés comme inconscients et l'on ne poursuivit point. Elle a aujourd'hui quarante-huit ans. Elle occupe une petite demeure parfaitement entretenue, où elle reçoit en pension des ouvriers. Comme toujours, elle se fait admirer par son courage à la besogne et par sa propreté, mais elle a conservé la sensualité dont elle a été possédée depuis sa tendre jeunesse et personne n'ignore, dans le village, qu'elle la satisfait avec les hommes auxquels elle fournit le logement.

Que pouvaient devenir les enfants de cette femme? Au point de vue de l'hérédité, ils devaient subir les conséquences de la lubricité de leur mère et celles de l'alcoolisme de leur père, si celui-ci était le mari, ou de sa débauche et de sa violence, s'il était l'amant. Mais quelle influence plus désastreuse encore devait exercer sur ces malheureux l'éducation épouvantable qu'ils recevaient! Continuellement, ils avaient sous les yeux les vices de leurs parents ou des gens corrompus près desquels ils vivaient; chaque jour, ils assistaient à des scènes hideuses d'ivresse, de jalousie et de fureur s'étalant devant eux dans toute leur ignominie! De plus, cet homme, avec lequel se déshonorait leur mère, les haïssait; il les accablait de mauvais traitements, sans songer qu'ils étaient ses enfants; et sa maîtresse, redoutant sa colère et sa vengeance, ne tâchait même pas d'empêcher ces horreurs!

La fille aînée quitta le toit maternel à l'âge de quatre ans et fut recueillie par des connaissances de sa famille. Grâce à cela, le mauvais exemple lui fut épargné à temps; elle vécut loin de ses parents; à douze ans, elle se suffisait déjà à elle-même en travaillant comme fille de ferme; à vingt ans, elle épousa un brave ouvrier de la campagne. Elle est devenue une excellente mère de famille, intelligente, comme l'était son père, active, courageuse et d'une propreté extraordinaire, comme l'est sa mère, ayant donc les qualités de l'un et de l'autre sans avoir leurs vices; elle est citée comme un modèle de vertu et

Digitized by Google

d'honnêteté dans le hameau qu'elle habite ; elle ne voit pas sa mère et ne connaît point ses frères et sœurs.

Le second enfant était encore une fille. Elle fut élevée par sa mère jusqu'à l'âge de dix ans. Fort jolie, femme avant l'âge, elle devint très tôt l'objet de la convoitise de plusieurs jeunes gens, si bien que, à seize ans, elle avait passé déjà par toutes les aventures amoureuses. L'exemple de sa mère avait produit son effet. Elle devint fille de café, puis prostituée et mourut, il y a un an, à Paris, entretenue par un individu jouissant d'une certaine fortune.

Une autre fille, âgée aujourd'hui de vingt-un ans, manifeste les mêmes instincts d'immoralité que la précédente ; des personnes charitables ont essayé de la corriger en la mettant dans un refuge ; ce fut peine perdue ; elle est actuellement dans une maison de débauche.

La dernière fille est âgée de douze ans. Elle demeure avec sa mère. Depuis l'âge de neuf ans, on la montre comme un exemple des vices les plus répugnants.

Il existe trois fils. L'aîné est ce Jean dont nous avons fait le portrait et dont nous reparlerons tout à l'heure. Le second a vingt-trois ans. A l'âge de neuf ans, par suite d'un accident de tramway, il eut la jambe gauche amputée. Il vint nous trouver un jour pour nous demander de l'ouvrage. Avant qu'il nous eût dit son nom, nous le reconnûmes pour le frère de Jean : mêmes pupilles énormes, mêmes arcades sourcilières très avancées, mêmes pommettes fort accentuées. Nous refusâmes de lui accorder ce qu'il nous demandait avant d'avoir pris des renseignements sur son compte. Nous apprîmes que c'était un paresseux, un menteur, un vagabond, un mendiant, un habitué d'Hoogstraeten. A ce moment, il demeurait chez sa mère, mais, pendant plusieurs années, il avait vécu à Liége avec une maîtresse de quarante ans. Grâce à son infirmité, il profitait de la compassion publique pour se créer des ressources assez copieuses. Ajoutons qu'il avait été soupçonné de certains vols, sans avoir été condamné. Malgré sa mauvaise réputation, nous nous serions certainement occupé de lui, mais il n'est pas revenu nous voir, et quand nous sommes allé chez sa mère,

Digitized by Google

en avril dernier, pour avoir de ses nouvelles, elle nous a appris qu'il avait déserté le logis.

Le plus jeune fils a quatorze ans. Comme particularités physiques, nous dirons qu'il a le front bas et étroit, la région occipitale très développée, le regard louche et froid. Il ressemble donc mieux que Jean au type imaginé par les jurisconsultes italiens. Depuis l'âge de douze ans, il est enfermé à Saint-Hubert à cause de différents vols. C'est un mauvais sujet, d'un caractère violent, sournois et vindicatif ; il n'aime pas le travail et, plusieurs fois, au point de vue des mœurs, il a donné des preuves trop évidentes de ses détestables penchants.

Cet exposé donne une idée déjà bien suffisante de ce que peut produire dans une famille l'immoralité des parents, et pourtant il n'est pas complet : nous avons conservé pour la fin, parce qu'elle dépasse en scandale tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, la narration de la vie de Jean.

VII

Jean fut élevé chez l'amant de sa mère. Dès l'âge de dix ans, il était menteur, voleur, batailleur. A onze ans, il fut poursuivi pour vol et mis à la disposition du gouvernement. Il fut interné d'abord à Namur, ensuite à l'école de discipline de Gand, d'où il sortit à l'âge de dix-sept ans. C'est dans cette école, raconte-t-il, qu'il se perdit complètement au point de vue des mœurs. Il y a là une forte exagération ; il est évident, en effet, qu'il était porté, tant par sa nature que par l'éducation qu'il avait reçue, à contracter les vices les plus infâmes ; tout ce que l'on peut dire, c'est que ces détestables dispositions ont pu être favorisées par les exemples qui constituent et constitueront toujours le danger capital des maisons d'instruction et d'apprentissage. Mis en liberté, Jean revint chez sa mère, laquelle continuait à vivre avec son amant. Il travailla comme houilleur, mais il se lança bientôt dans le vol d'une manière épouvantable. Avec une adresse extraordinaire et une audace inouïe, il pénétrait la nuit dans les caves, dans huit ou neuf en une même nuit, et s'emparait de tout ce qu'il y trouvait.

Digitized by Google

Voici le relevé de ses condamnations, en laissant de côté les peines accessoires : en 1883, 7 jours de prison pour vagabondage et 6 mois pour vols ; en 1884, 1 an et 9 mois pour vols, 8 jours pour tentative de vol, 1 mois pour rébellion envers la police ; en 1885, 8 mois pour vols et 15 jours pour tentative de vol ; en 1886, 8 jours pour vagabondage, 4 mois pour vols et 15 jours pour coups et blessures ; en 1887, 8 jours pour vagabondage, 6 mois pour vols ; en 1888, 18 mois pour vols ; en 1889, 12 mois et 8 jours pour vols et 23 jours pour rupture de ban ; en 1890, 9 mois pour vols et 1 mois pour rupture de ban. Total : en huit ans, 28 condamnations et environ 7 1/2 ans d'emprisonnement !

Ayant vu Jean à la prison au commencement de 1890, avant ses dernières condamnations, nous étions parvenu à lui trouver de l'ouvrage. Pendant deux mois, nous n'eûmes qu'à nous en louer. Nous avions demandé à un fonctionnaire dévoué de la commune d'exercer à son égard une surveillance bienveillante et de l'encourager par de bons conseils. Malheureusement, cette situation ne devait pas durer. Au mois de novembre dernier, Jean quittait la houillère dans laquelle il travaillait et se rendait coupable encore de nombreux vols. La police le chercha longtemps en vain ; elle finit cependant par le découvrir et il se retrouve actuellement en prison jusqu'au mois de septembre.

L'homme étant connu d'une manière complète, nous sommes en mesure de nous poser, en ce qui le concerne, la question que nous avons traitée théoriquement plus haut : En présence d'un être semblable, pouvait-on avoir confiance dans les moyens de répression créés par le législateur ?

Évidemment non !

De la réparation, nous n'en parlerons pas. Quant à la peine, n'est-il pas suffisamment démontré qu'il n'en a jamais tenu et qu'il ne devait jamais en tenir compte ?

Que l'on ne s'étonne point de cette situation ! Nous avons vu que la réparation et la peine laissaient subsister les causes du délit ; l'observation est vraie surtout dans le cas dont il s'agit ; les causes de démoralisation de notre criminel, en effet, étaient

Digitized by Google

trop profondément enracinées dans son âme pour que la menace et la crainte fussent jamais capables de les en arracher. Un seul moyen était susceptible de produire un effet salutaire; ce moyen, c'était l'éducation morale dirigée par le patronage.

Qu'on remarque bien, au reste, que nous ne parlons pas du présent : il est trop tard maintenant, et le patronage, malgré les efforts que nous ferons encore, restera très probablement impuissant. Nous parlons du passé pour faire voir comment l'on doit combattre le délit et quels sont les dangers terribles auxquels s'expose la société, lorsqu'elle abandonne l'enfance aux influences délétères de l'immoralité qui s'exhibe impudemment devant elle! Pauvre garçon! Rongé par le vice de l'hérédité et la honte de l'exemple, il aurait dû être enlevé, tout jeune encore, à son horrible famille pour être confié à de braves gens qui se seraient dévoués à son avenir. A onze ans, quand il fut envoyé à Namur, il n'était déjà plus temps, et d'ailleurs, ce n'est point aux écoles de réforme qu'il faut avoir recours dans des cas semblables; c'est, comme nous l'avons démontré lors du congrès d'Anvers, au placement et à la mise en apprentissage dans les familles organisés par nos sociétés de patronage. La sœur aînée de Jean, grâce aux personnes charitables qui l'ont adoptée, a été sauvée, avons-nous vu : tous les autres ne l'auraient-ils pas été comme elle, si l'on était intervenu à temps et par des moyens raisonnables?

(*A suivre.*)

FERNAND THIRY,
Professeur de droit criminel à l'université de Liége.

Digitized by Google

LES JÉSUITES ET LE HAUT ENSEIGNEMENT

EN PORTUGAL

Il se peut qu'à première vue l'histoire semble un peu ancienne; mais nous pensons qu'après réflexion, on la trouvera cependant digne d'être rappelée à ceux qui la connaissent, et apprise à ceux qui l'ignorent.

Nous n'entendons nullement refaire le procès aux jésuites. A quoi bon? Ils ont été condamnés par des papes... dans le temps, et ne s'en portent pas plus mal pour cela... au contraire. Mais peut-être viendra-t-il des temps moins cléricaux où les hommes, et surtout les classes dirigeantes et les gouvernants, ouvriront les yeux, verront clair, et agiront en conséquence.

C'est pour l'avenir que nous exhumons et résumons ces choses du passé, l'éternelle histoire de *la Lice et sa Compagne* :

> Laissez leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.....

I

Le haut enseignement ne fut institué en Portugal que dans les dernières années du XIII^e^ siècle : vers 1288, le roi don Denis fonda dans sa « très noble ville de Lisbonne » une *Étude générale*, c'est-à-dire une université.

Cette fondation se fit de commun accord avec le clergé — alors maître de l'enseignement, puisqu'il avait le monopole de l'instruction — qui s'engagea à payer les traitements des professeurs.

Digitized by Google

Le pape Nicolas IV voulut bien, le 13 août 1290 — donc après deux années de réflexion — confirmer par une bulle l'œuvre de « l'illustre Denis, roi de Portugal, son très cher fils en Jésus-Christ ».

Ainsi fut consacrée l'existence légale de l'étude déjà existante et en exercice (1).

Le pape et le roi s'étaient donc donné la main; mais l'autorité ecclésiastique n'en fut pas moins la grande-maîtresse, avec pouvoir suprême, de l'université. En effet, il était stipulé dans la bulle de reconnaissance que les grades de licencié ès arts, en droit canon et civil et en médecine, seraient conférés par l'évêque de Lisbonne, ou, en cas de vacance du siège, par le vicaire. Le pape excepte formellement des branches d'enseignement la théologie, et en réserve ou, pour parler plus exactement, en conserve le monopole aux dominicains et aux franciscains. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer à ce propos que Nicolas IV appartenait à l'ordre de Saint-François.

Cette situation exista jusqu'en 1400; ce n'est que sous le règne de Jean Ier qu'une chaire de théologie fut adjointe à l'étude générale.

Par deux bulles du 25 février 1308, le pape Clément V autorisa le transfert de l'université à Coïmbre, ville offrant beaucoup de ressources et point le plus central du royaume. De plus, pour augmenter les revenus de l'étude, il approuva l'annexion de plusieurs églises.

Le transfert à Coïmbre était déjà chose faite avant la promulgation de la bulle, car une charte du 27 janvier 1307 parle des constitutions de l'étude de Coïmbre. Il en résulte que le pape et le roi continuaient à marcher bien d'accord, le roi agissant *proprio motu* et se bornant à demander au pape une ratification qui n'était jamais refusée.

Il était écrit que l'université serait nomade. Sous le règne

1) Sur la fondation de l'université, voir HENRI SCHAEFER, *Histoire du Portugal*, in-8°. Paris, Plon, 1846, p. 297 et suiv.

Digitized by Google

d'Alphonse IV, fils de Denis, deux déplacements : en 1338, l'étude est transférée à Lisbonne, et en 1354 elle réintègre les murs de Coïmbre. Et, sous Ferdinand, en 1377, nouveau voyage à Lisbonne!

En 1384, le roi Jean Ier modifia profondément le système financier de l'université, en obligeant les étudiants à contribuer aux dépenses; en effet, par suite des guerres contre l'Espagne, les revenus de l'université étaient devenus insuffisants. De plus, Jean Ier, toujours avec l'approbation du pape, annexa de nouvelles églises.

Mais le clergé portugais, voyant l'université s'affranchir peu à peu de la tutelle de l'Église, prit ombrage et tâcha, par tous moyens, de faire annuler les concessions affectant aux besoins du haut enseignement une partie respectable de ses revenus. D'où une lutte longue et opiniâtre entre lui et l'université. Le clergé triompha, il est presque inutile de le dire, car il avait toutes les influences et usait de toutes les armes, surtout les déloyales.

Conformément à la bulle de 1290, les grades universitaires étaient conférés dans la cathédrale par les prélats, ou leurs vicaires à ce délégués par le pape; mais en 1537, le roi Jean III ordonna qu'à ces autorités serait substitué le recteur de l'université.

Jean III était un despote et, partant, fut un instrument docile entre les mains de flatteurs ambitieux et fanatiques. Sous son règne, l'université atteignit à l'apogée de sa renommée et de sa valeur; on créa des installations magnifiques, les professeurs les plus célèbres du pays et de l'étranger occupèrent les chaires : ce fut le grand siècle des lettres. Gloire éphémère! Le déclin fut aussi rapide que l'élévation, car Jean III défit son œuvre sous l'inspiration de cet ordre néfaste à tout progrès, à toute liberté, l'ordre des jésuites.

Le roi avait l'esprit faible, et les jésuites réussirent en fort peu de temps à prendre sur lui un empire absolu. Ils firent à l'université une guerre de tous les instants, l'attaquant tantôt

Digitized by Google

ouvertement, mais le plus souvent en traîtres, et se dissimulant derrière d'autres, les exécuteurs de leurs basses œuvres.

Il eût suffit d'un seul fléau, les jésuites, pour détruire l'université; mais il y eut encore l'Inquisition — la sainte! — introduite en Portugal par une bulle de Paul III, du 23 mai 1536, à la demande expresse et pressante de Jean III.

En 1555, l'Inquisition régnait déjà par la terreur, et comme le dit M. Coelho da Rocha, professeur à la faculté de droit de Coïmbre : « Les sciences et les lettres qui, vers le commencement du siècle, commençaient à devenir florissantes, se virent arrêtées dans leur essor; et plusieurs savants, appelés par Jean III, furent contraints de quitter le Portugal. Les étrangers évitèrent un pays intolérant où leurs navires étaient soumis à la visite de l'Inquisition, et dirigèrent sur d'autres marchés le commerce considérable que la nature lui destinait (1). »

II

Les jésuites étaient venus s'établir en Portugal en 1540, sur l'invitation de Jean III. Deux ans après, ils possédaient à Coïmbre un collège de dix membres; on leur octroya le monopole de l'enseignement secondaire, préparatoire aux études universitaires, qui, jusqu'alors, se donnait au Collège des Arts, c'est-à-dire à l'université même. Il leur suffit de quelques années pour avoir des établissements dans les principales villes du royaume et être maîtres de l'enseignement de la jeunesse. Confesseurs et confidents de Jean III, ils dirigèrent la politique intérieure et extérieure, s'insinuèrent partout, devinrent les rivaux de l'université et même des évêques; et si, par leur intelligence et leurs talents — néfastes, hélas! — ils éclipsèrent bientôt tous les autres ordres religieux, ils furent aussi les auteurs de la profonde décadence du Portugal. « L'influence des jésuites — dit encore M. Coelho da Rocha — fut fatale aux lettres. Ils surent si bien épouvanter la cour et la nation en leur exposant les

(1) *Essai sur l'histoire du gouvernement et de la législation en Portugal*, 1878.

Digitized by Google

erreurs des protestants, erreurs qui se propageaient parmi les peuples du Nord, qu'ils rendirent suspecte toute innovation dans les sciences et attirèrent la méfiance sur les étrangers et surtout sur les livres écrits dans la langue des pays en proie à l'hérésie. Ils publièrent de volumineux *Index expurgatoires* des ouvrages que personne ne pouvait lire ou posséder sans commettre un délit que l'Inquisition châtiait comme un crime, et que les moralistes taxaient de péché mortel. C'est ainsi que bientôt il ne fut plus permis de lire d'autres livres que ceux que les pères de la Compagnie de Jésus avaient faits ou choisis. Il en résulta l'effacement et le manque d'émulation des hommes de talent. Il en résulta aussi que, tandis que les autres nations marchaient dans la voie de la science et du bon goût, le Portugal rétrogradait sensiblement. Les écrivains qui s'illustrèrent pendant le XVI^e^ siècle ne furent que les fruits tardifs du siècle précédent. »

Les jésuites exécutèrent leur plan lentement mais sûrement. Ils firent contre l'université de Coïmbre ce qu'ils essayèrent de faire, neuf ans plus tard, contre l'université de Paris, c'est-à-dire qu'ils ouvrirent un collège. A peine étaient-ils installés à Coïmbre, qu'ils se mirent à attaquer les professeurs de la faculté des Arts, les abreuvant de calomnies; ils allèrent jusqu'à les dénoncer au Saint-Office, afin de les perdre dans l'opinion et même de les forcer à prendre la fuite. La campagne ne fut pas longue : dès le mois de septembre 1555, le roi envoya au docteur Diego de Teive, directeur du Collège des Arts, l'ordre écrit de remettre la direction de ce collège au père Diego Miran, provincial de la Compagnie de Jésus.

Les jésuites ne perdirent pas de temps : ils ouvrirent leurs cours le mois suivant, et d'emblée s'affranchirent carrément de l'autorité du recteur et du conseil de l'université. Celle-ci voulut s'opposer à cette émancipation, mais en vain, car, par un arrêt rendu en 1557, le bon roi Jean III donna raison à ses amis les jésuites, « voulant et ordonnant que le collège des écoles mineures fût entièrement exempté de l'autorité des écoles majeures,

Digitized by Google

et de celle de leur recteur et des autres officiers ». Quant aux professeurs du Collège des Arts si cavalièrement supprimé, on les remercia purement et simplement, c'est-à-dire qu'ils furent mis à pied; quelques-uns se casèrent où ils le purent; mais les autres se virent forcés de prendre le chemin de l'exil pour échapper au bras terriblement long de la très sainte Inquisition, armé et conduit par les disciples de Loyola.

Jean III ne survécut que peu de jours à cette belle action : il mourut le 11 juin de la même année, laissant comme successeur un enfant de trois ans, son petit-fils Sébastien. Il investit par testament sa femme Catherine d'Autriche de la régence du royaume et de la tutelle de Sébastien. L'enfant reçut comme confesseur le père jésuite Louis-Gonzague Camera, et comme gouverneur don Alexis de Menezès, homme de grand mérite, mais malheureusement tout à la dévotion du clergé en général, et des membres de l'Inquisition et de la Compagnie de Jésus en particulier. Il est donc tout naturel que Sébastien fût un prince excentrique et fanatique (1).

La reine Catherine exerça la régence jusqu'en 1562. A cette époque, cédant aux suggestions de son confesseur jésuite, elle se retira et fut remplacée par le vieux cardinal-infant don Henri; cette nouvelle régence dura jusqu'en 1568.

Signalons en passant un fait qui a son importance : le cardinal-régent, par édit du 14 septembre 1564, ordonna que dorénavant tous les professeurs de l'université prêteraient chaque année le serment de profession de foi catholique, déterminée par le concile de Trente.

Les jésuites n'avaient pas désarmé, car ils n'avaient pas vaincu sur toute la ligne; bientôt ils attaquèrent l'université du côté financier.

A peine Catherine fut-elle régente, qu'une réforme de la plus haute importance fut introduite; jusqu'alors, les dépenses du Collège des Arts étaient couvertes au moyen d'allocations

(1) Voir CHAUMEIL DE STELLA, *Essai sur l'histoire du Portugal*, in-8°. Bruxelles, 1841. Tome I, p. 132.

Digitized by Google

accordées par le roi à ses bons amis les jésuites, et prises sur sa cassette particulière; sa veuve ordonna à l'université de céder aux pères 1,600,000 reis de revenus. L'université résista, comme de juste, se fondant sur l'autorité papale. En effet, les bulles disaient impérativement que les revenus de l'université seraient uniquement appliqués à l'entretien de *ses* maîtres et officiers; or, le Collège des Arts étant devenu autonome, ses professeurs ne faisaient pas partie de l'université.

Cette raison était excellente en droit et en équité, mais elle avait un défaut très grave : elle n'était pas la raison du plus fort. L'université fut donc obligée de plier et de payer annuellement à ses ennemis une somme de 1,400,000 reis; le gouvernement daigna prendre la différence à sa charge.

Sous Sébastien et ses successeurs, les jésuites continuèrent et complétèrent leur œuvre de destruction et, en même temps, de domination. Les portes de l'université leur furent ouvertes toutes larges par une ordonnance du 2 janvier 1560, disant que les jésuites, « après avoir été examinés dans leur collège de Coïmbre, seraient admis gratis aux grades de l'université, sans être obligés au serment; et que, si on refusait de les admettre, ils seraient considérés comme ayant obtenu ces grades ».

C'était un privilège excessif, inouï: nulle garantie, pas l'ombre de contrôle!

Mais continuons.

Une ordonnance du 13 août 1561 leur accorda vraiment le monopole de l'enseignement, car elle disposait que nul ne sera admis à étudier les canons et les lois à l'université de Coïmbre, s'il n'est muni d'un certificat du Collège des Arts.

L'université pouvait donc être considérée comme morte, et le triomphe des jésuites comme complet.

C'est alors que les jésuites demandèrent la réunion (c'était plutôt un rattachement) de leur Collège des Arts à l'université; la reine-régente s'empressa de leur accorder leur demande par lettre du 5 septembre 1561; et quelques jours plus tard, le 24 sep-

Digitized by Google

tembre, une nouvelle ordonnance décida que le conservateur du Collège des Arts serait en même temps conservateur de l'université. Cela ne suffisait pas encore : pour bien tenir ce fonctionnaire dans leur main, les jésuites firent décréter, le 4 décembre 1564, que le conservateur et l'huissier de l'université ne pourraient obtenir payement de leurs appointements que sur présentation d'un certificat délivré par les révérends pères jésuites, et attestant que ces officiers avaient exécuté leurs ordres.

Un arrêt du 31 mars 1568 priva du droit d'être examinateur, de disputer dans les thèses et de prendre place parmi les maîtres dans tous les actes publics, celui qui quitterait l'ordre des jésuites ou en serait exclu. Par la crainte de cette flétrissure, de cette *capitis deminutio maxima*, l'ordre pouvait raisonnablement espérer garder tous ses membres, donc toutes ses forces.

Les questions de suprématie intellectuelle n'empêchaient pas les jésuites de songer au matériel; nous venons de les voir puisant effrontément dans la caisse de l'université. Mais voici plus fort: dès 1555, ils se firent octroyer par le roi — il est vrai que ce roi était Jean III — un privilège exorbitant, créant à leur profit un monopole scandaleux sur toutes les denrées de consommation: le recteur du Collège des Arts fut autorisé à « faire acheter, prendre et transporter dans la ville de Coïmbre, et dans les autres villes, villages et hameaux du royaume, tout le blé, orge, seigle, maïs et autres denrées, bétail et viandes dont ledit recteur aurait besoin pour la population du Collège ».

Quatre ans plus tard, le 15 août 1559, nouvelle ordonnance : il leur est permis de mener paître leur bétail sur les terres avoisinant la ville de Coïmbre, *sans que personne pût s'y opposer !*

Enfin, et pour compléter leur système économique, ils firent décréter, le 10 mai 1571, qu'eux seuls pourraient héberger les étudiants. Deux mois plus tard, le 20 juillet, il fut enjoint au « conservateur de l'université de Coïmbre en place, ou à son successeur, de punir tout individu, fût-il même étudiant des

Digitized by Google

écoles majeures, qui viendrait aux écoles mineures faire aux maîtres ou aux étudiants quelque avanie ou affront, ou le ferait en un lieu quelconque ».

III

On le voit, les jésuites ne négligeaient rien, descendaient aux moyens les plus singuliers, aux mesures les plus inouïes, pour arriver à la direction, à la suprématie, au monopole de l'enseignement universitaire. Ils faisaient des progrès effrayants, marchaient à pas de géant. Ce qui rendit leur victoire complète, décisive, ce furent les réformes qu'ils parvinrent à faire introduire successivement, de 1559 à 1612, dans les statuts de l'université.

Si l'université devint si célèbre, c'est qu'au nombre de ses professeurs se trouvaient des célébrités venues de l'étranger — et spécialement de France et d'Irlande — ou des nationaux qui s'étaient formés dans les universités renommées, et que ces hommes d'élite, du haut de leur chaire, exposaient leurs doctrines avec la plus entière liberté. Les choses changèrent de face sous Jean III, grâce à l'introduction de l'Inquisition et à l'arrivée quasi simultanée des jésuites; l'Inquisition se mit à sévir contre ces « libres-penseurs », et les jésuites, de leur côté, s'appliquèrent sans désemparer à asservir l'enseignement à leur étroite discipline, à y introduire le principe de l'obéissance passive, *perinde ac cadaver*. Il fallait donc tout d'abord modifier, bouleverser les statuts.

Dès le 11 octobre 1555 se produit un fait fort singulier, et où apparaît clairement l'intervention des jésuites; en effet, Jean III nomme inspecteur et réformateur de l'université Balthazar de Faria, avec mission spéciale de préparer de nouveaux statuts et de consulter, à cet effet, tous les professeurs, qui seront tenus de lui fournir des notes séparément et *en secret*.

Ces statuts furent promulgués vers la fin de 1559.

En 1565, sous la régence du cardinal don Henri, un nouvel inspecteur apporta à Coïmbre de nouveaux statuts, dressés cette

Digitized by Google

fois sans l'intervention de l'université; celle-ci protesta contre cette innovation blessante, s'éleva contre la rigueur de ces statuts, mais le régent fit la sourde oreille.

Les modifications apportées en 1559 et en 1565 ne les satisfaisant pas encore, les jésuites voulurent autre chose et davantage en 1583; mais, chose presque incroyable, cette fois leur projet échoua, et ce à cause de l'opposition d'un évêque, George d'Almeida.

La Compagnie de Jésus avait puissamment aidé le roi d'Espagne Philippe II à usurper la couronne de Portugal; c'était bien le moins qu'à titre de revanche l'usurpateur, qui, du reste, lui était entièrement dévoué, l'aidât dans l'exécution de ses desseins. Aussi voyons-nous sans le moindre étonnement, en 1586, nommer recteur aux fins de réformer les statuts, un homme inféodé à l'ordre des jésuites, don Fernand Martins Mascarenhas. Les nouveaux statuts, revus et corrigés à Madrid par les amis de la Compagnie, approuvés en 1591 par Philippe II, furent publiés l'année suivante. Mais ce n'était pas encore assez au gré des bénéficiaires, car le travail de réforme fut repris et continué jusqu'en 1597, si bien qu'au mois de février 1598, l'université se vit imposer d'autres statuts. Enfin, en 1612, alors que les fonctions de réformateur de l'université étaient exercées par don François de Bragance, jeune, inexpérimenté, élevé par les jésuites et aveuglément soumis à ses maîtres, des articles additionnels complétèrent l'œuvre de 1598.

Cette réforme ne fut acceptée qu'après une longue mais vaine résistance de l'université; et le système resta en vigueur jusqu'en 1772, pour céder alors la place aux statuts inspirés par le ministre marquis de Pombal.

Ce que devint l'enseignement sous la direction soit ouverte, soit occulte des jésuites, il est presque inutile de le dire : la plupart des professeurs étaient leurs créatures, et les statuts, nous l'avons vu plus haut, interdisaient d'exposer les doctrines des auteurs non expressément désignés dans ces statuts, et imposaient aux professeurs le serment de ne défendre que les

Digitized by Google

doctrines des auteurs autorisés. D'autre part, l'Inquisition, inspirée et dirigée par les jésuites, défendait l'introduction ou la publication des livres non revêtus de son *approbatur*. Au point de vue intellectuel, le Portugal se trouvait vraiment en état de siège.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que c'était l'époque où Philippe III tâchait d'obtenir du pape la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception. Afin de donner plus de poids à sa demande, il pria, par lettre royale du 20 novembre 1617, l'université de Coïmbre d'écrire dans ce sens au souverain pontife. Comme de juste, les professeurs assemblés s'empressèrent de déférer à cette invitation; trois membres du corps professoral furent chargés de rédiger la lettre au pape, et leurs collègues leur recommandèrent d'affirmer au saint-père « que, depuis la fondation de l'université jusqu'à ce jour, le corps académique tout entier avait été d'avis que la vierge Marie avait été conçue sans péché ».

Aussi, n'avons-nous pas lieu de nous étonner de trouver une lettre royale du 17 janvier 1646, par laquelle Jean IV ordonne que « tous les professeurs et étudiants, au moment de prendre un grade, jureront — ainsi que cela se pratiquait à Salamanque depuis 1618 — de soutenir que la sainte Vierge a été conçue en grâce et sans tache du péché originel ».

Tous les professeurs s'assemblèrent dans la chapelle de l'université et prêtèrent le serment; tous, un seul excepté : un Irlandais, Diego Arthur, titulaire de la première chaire de théologie. Il ne se présenta pas et fut chassé de sa chaire. Diego Arthur appartenait à l'ordre des dominicains!

IV

Rien de marquant, d'intéressant même à signaler jusqu'au règne de Joseph Ier, le réformateur de l'instruction publique en Portugal.

Joseph Ier monta sur le trône en 1755; et si son ministre

Digitized by Google

Pombal n'opéra la réforme de l'enseignement supérieur qu'environ vingt ans après, en 1772, c'est que le Portugal eut à traverser une crise épouvantable : Lisbonne fut détruite de fond en comble, le 1er novembre 1755, par un terrible tremblement de terre, dont la description est classique, et il fallut la rebâtir ; il fallut aussi opérer de profondes réformes financières, commerciales et économiques ; résoudre de graves questions internationales avec la France et l'Angleterre. De plus, et surtout au point de vue de la question spéciale de l'enseignement, Pombal eut à soutenir contre la formidable Compagnie de Jésus une lutte longue et acharnée, qui ne se termina que par l'expulsion de ses membres du territoire portugais. Encore fallut-il tenir tête à la papauté, qui prétendait s'opposer à cette expulsion (1).

Quelle que soit notre envie d'exposer par le menu la lutte soutenue par Pombal contre des adversaires aussi redoutables, nous devons nous borner, pour ne pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé, à résumer brièvement l'œuvre du ministre de Joseph Ier.

Dès 1759, donc quatre ans à peine après l'avènement de Joseph Ier, Pombal — qui, soit dit en passant, était élève des jésuites, et dont un fils portait déjà l'habit de l'ordre — enleva aux membres de la Compagnie de Jésus le droit de s'ingérer en quoi que ce soit dans l'enseignement public ; et, comme corollaire, il rétablit les études classiques sur des bases sérieuses, et institua de nouvelles méthodes sous le contrôle d'une direction générale des études.

Une loi du 23 décembre 1770 créa le tribunal de Providence littéraire, chargé d'examiner les causes de la décadence et l'état actuel de l'université. Dès le mois d'août de l'année suivante,

(1) *Sur l'expulsion des jésuites du Portugal,* voir notamment les mémoires de Pombal et Chaumeil de Stella, cité ci-dessus. Il fut démontré que les jésuites avaient approuvé la conspiration dirigée contre la vie de Joseph Ier par le duc d'Aveiro. Le père jésuite Malagrida, confesseur du roi, avait donné aux conjurés une savante consultation démontrant que le fait d'assassiner un roi qui persécutait les saints (lisez : jésuites) ne constituait pas même un péché véniel. L'attentat eut lieu le 3 septembre 1758 ; et Malagrida fut brûlé vif le 21 septembre 1761.

Digitized by Google

ce tribunal soumit au roi un rapport très étendu, d'où résultait que la décadence des études et le discrédit qui en était résulté pour l'université étaient dus à l'influence et aux manœuvres des jésuites, et surtout aux changements apportés aux statuts sous leur inspiration délétère; et le tribunal, après avoir montré le triste état dans lequel végétaient toutes les facultés, conclut à l'abolition complète des statuts en vigueur.

Coïncidence remarquable : une bulle fulminée le 21 juillet 1773 par le pape Clément XIV ordonna la destruction de la Compagnie de Jésus; et, par un édit du 9 septembre suivant, le roi de Portugal prit des mesures sévères contre la Compagnie et tous les individus affiliés à l'ordre, qui se permettraient d'en porter encore l'habit ou de se réunir.

Pombal avait commencé par bannir du palais les confesseurs jésuites du roi et de la famille royale (1); puis tous les jésuites furent expulsés du territoire du royaume et leurs biens confisqués au profit du trésor.

Mais s'ils étaient vaincus, ce n'était que temporairement, et en attendant leur revanche; car en 1829, le roi don Miguel de Bragance les autorisa à rentrer en Portugal, et le XIXe siècle vit ce qu'avait vu le XVIe : le Collège des Arts leur fut donné, ou plutôt rendu, en 1831.

Heureusement que l'année suivante la révolution les força d'abord à quitter Coïmbre pour se retirer à Lisbonne, et, peu après, à sortir du royaume.

Ainsi finit la domination des jésuites en Portugal.

Mais est-elle bien et réellement finie? L'ordre n'y est plus toléré, mais son influence ne s'y fait-elle plus sentir?

Hélas ! nous n'oserions en répondre.

JULES EYERMAN.

(1) THÉODORE JUSTE, *Les jésuites au XVIIIe siècle*. C'est un tiré à part d'une étude parue dans la *Revue de Paris*.

Digitized by Google

DOCUMENTS MONÉTAIRES

Le problème monétaire et sa solution, par G.-M. Boissevain. Paris, Guillaumin et Cie. — *L'or et l'argent dans leurs fonctions monétaires*, par J. Wolters. Bruxelles, E. Ramlot.

Deux ouvrages intéressants et utiles qui enrichissent la bibliographie monétaire. M. Boissevain est un homme d'affaires, versé dans les problèmes de la circulation ; à l'encontre des purs théoriciens, des Levasseur et des Passy, ou des politiciens de carrière comme M. Frère-Orban, il connaît la pratique des choses, ne se paie ni de mots ni de formules, n'embarrasse ses raisonnements ni de principes abstraits, ni d'arguties philosophiques.

Les académiciens de l'économie politique opposent au bimétallisme l'argument vieillot du rapport que la loi ne saurait maintenir, la détermination des prix n'étant pas de la compétence de la loi. Ils feignent d'ignorer que les bimétallistes ne parlent point de l'application du système à un seul pays, mais aux principaux, qu'en un mot il s'agit de bimétallisme international et pas d'autre chose. Les monométallistes de la « Gold and Silver Commission de 1886 » ont reconnu que, dans ces conditions, le rapport stable serait maintenu. La question est jugée. Le savant M. Levasseur ne s'en doute pas.

Le dualisme monétaire est inévitable, le double étalon ne saurait être détruit. L'unité monétaire dans le monde, c'est la masse d'or et d'argent qui circule. De l'homogénéité de cette masse dépend la sécurité du commerce. En supposant que l'étalon soit d'or en Europe, en Australie et aux États-Unis

Digitized by Google

et dans quelques pays de l'Amérique du Sud, il sera d'argent en Asie, en Afrique, dans l'Uruguay, dans l'Équateur, le Pérou, la Bolivie et le Mexique. La circulation mondiale est donc troublée par le dualisme monétaire qui règne sur le globe. Ernest Seyd, le premier, l'a démontré admirablement lorsqu'il étudiait les progrès commerciaux du Royaume-Uni avec les différents pays. La terre est bimétalliste, il n'en saurait être autrement. Mais le bimétallisme universel offre de graves inconvénients, résultant de l'absence d'un rapport fixe entre l'or et l'argent, du manque de stabilité de la base monétaire, de ses fluctuations incessantes, de l'énorme écart existant entre les deux métaux. Le bimétallisme international, avec son rapport immuable, rétablirait les affaires du monde en équilibrant les prix et en raffermissant la circulation. C'est ce qui fait dire à M. Boissevain : « L'unité monétaire est désirable, parce que c'est le seul moyen de nous délivrer du combat des étalons. » Avec elle, le capitaliste qui prête à terme à l'étranger n'aura pas à craindre des pertes sur sa créance par suite d'une dépréciation de la monnaie qui en indique le montant ; les changes n'exerceront plus l'action anormale que nous constatons actuellement entre les pays d'or et les pays d'argent, l'Angleterre et l'Inde, par exemple.

« Il en sera toujours ainsi et partout, aussi longtemps que la décision au sujet de l'étalon monétaire continuera à dépendre des mesures législatives des différents pays, agissant chacun séparément, au lieu d'être le résultat d'une entente internationale... Le choix de l'étalon ne peut faire l'objet de la décision des différents pays agissant tous individuellement, et doit être; au contraire, le résultat d'un arrangement international... Or, le seul système auquel on pourra aboutir par une entente internationale, c'est le système bimétallique. » Et M. Boissevain ajoute : « Je ne pense pas du moins que quelqu'un puisse avoir le courage de proposer la démonétisation de l'un des deux métaux précieux, ou même sa relégation générale au rôle de monnaie subalterne. »

On ne saurait mieux dire.

C'est donc le bimétallisme international qu'il faut décréter.

Digitized by Google

Comment s'y prendra-t-on? Quelles seront les difficultés pratiques? Quel sera le rapport légal? A ces questions, M. Boissevain répond avec une rare compétence.

Le rapport légal ne pourra être que 1 à 15 1/2 ou 1 à 16, de préférence 1 à 15 1/2. Avec ce dernier rapport, les États-Unis devront refondre leur monnaie d'argent; avec 1 à 16, cette obligation incomberait à l'Union latine et à d'autres pays contractants. Le rapport du 16 imposerait à la France des pertes telles qu'elle reculerait peut-être. D'autres considérations militent en faveur du 15 1/2. La démonétisation de l'argent a modifié la proportion d'échange entre l'or et l'argent et, en même temps, celle de l'or par rapport aux autres marchandises, les demandes d'or ayant dépassé l'offre. Si l'argent avait la force libératoire de l'or, la demande s'adresserait aux deux métaux et serait ainsi inférieure à l'offre. La contraction qui existe dans les pays à étalon d'or — que l'on observe le mouvement des couvertures métalliques des banques d'émission proportionnellement à leurs engagements — eût été plus sensible encore si l'on ne s'était servi que d'or comme monnaie légale. Mais à côté de l'or, il y a une masse imposante de monnaie d'argent circulant à sa valeur nominale. Que le bimétallisme international soit décrété et cette masse fonctionnera parallèlement à l'or. Mais ici encore, le 15 1/2 ne saurait être évité, car les pays détenteurs de la monnaie fiduciaire d'argent ne consentiront pas à refondre avec des pertes énormes lorsqu'il leur est facile de ne rien perdre. D'autre part, tout autre rapport causerait une nouvelle contraction monétaire des plus pénibles. Si le rapport était fixé à 1/20, la refonte ferait perdre aux États-Unis 368 millions de francs, 1 milliard environ à l'Europe, soit un vide de 1 milliard 1/2 dans la circulation de ces deux parties du globe. Comme la production monétaire argent est de 500 millions par an, il faudrait trois années d'extraction pour combler le vide résultant de l'adoption du rapport 20.

Et les prix? Naturellement, les prix-marchandises baisseraient brusquement et profondément, à moins que l'on ne cessât toute exportation d'argent vers les pays à étalon d'argent et que, de plus, ces pays consentissent à exporter vers

Digitized by Google

l'Europe et vers les États-Unis des centaines de millions d'or, pendant quelques années, c'est-à-dire que les pays à étalon d'argent fussent assez naïfs pour accepter chez eux la crise de prix dans le seul but de nous épargner à nous une crise de cette nature. Le rapport de 1 à 20 est donc impossible.

Ces considérations déterminent M. Boissevain à repousser la proposition Cernuschi, tendant à faire accepter par l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis et la France, le Juste en argent au poids et à la finesse de la pièce de 5 francs et le Juste en or au poids et à la finesse du dollar d'or américain. Ce serait l'établissement du rapport de 1 à 14.9538, c'est-à-dire une attribution injustifiée de valeur à l'argent, et une dépréciation également injustifiée de valeur à l'or. Pareille révolution compromettrait singulièrement la position des débiteurs et des créanciers. Le rapport de 1 à 15 1/2 est seul possible.

Hâtons-nous, il en est temps encore, dit M. Boissevain. « Pour assurer la réussite du régime bimétallique, il faudra à l'Amérique le concours de l'Europe; mais de même, il faudra à l'Europe celui des États-Unis. Et qui sait si le moment ne viendra pas où les États-Unis, persistant dans leur politique commerciale du moment, estimeront trouver un plus grand avantage au dualisme qu'à l'unité monétaire, leur pays adoptant le même étalon que tout le vaste Orient, et l'Europe seule restant enfermée dans son cercle d'or et par là exposée au désavantage d'un change incertain avec tout le reste du monde commercial ? »

Le travail de M. J. Wolters — *L'or et l'argent dans leurs fonctions monétaires* — est plutôt une œuvre d'exposition que de discussion. Mais, envisagée ainsi, on ne peut que louer l'auteur de sa méthode, de la clarté de ses chiffres et de leur éloquence. M. Wolters, en 140 pages, rassemble les documents les plus variés et les plus décisifs.

M. Wolters examine tout d'abord les statistiques de production de l'or et de l'argent, 1801-1889. Le maximum pour l'or est de 201,705 kilogrammes en 1856-1860; depuis, la pro-

Digitized by Google

duction s'affaiblit et tombe à 150,000 kilogrammes en 1889. L'extraction diminue et la demande s'accroît. Les États-Unis, que l'on dit intéressés au relèvement de l'argent, sont les principaux intéressés à la bonne position de l'or, dont ils sont les plus importants producteurs. La production de l'argent augmente — 3,981,260 kilogrammes en 1889 — et la demande diminue par suite des lois de démonétisation. M. Wolters évalue à 21 milliards environ le stock d'or existant dans le monde et à 15 milliards celui d'argent. Le rapport de valeur entre l'or et l'argent, depuis l'an 1700 jusqu'en 1872, se maintient autour de la proportion 1 à 15 1/2. Mais du moment où les lois interviennent, proscrivant l'argent, le rapport est rompu et le 15 1/2 s'élève à 22.12 en 1889. « Détruisez l'équilibre entre l'or et l'argent, dit M. Wolters, et chaque variation quelque peu sensible du rapport de valeur sera accompagnée de secousses plus ou moins fortes sur le terrain commercial, en attendant qu'un nouvel état de choses, une nouvelle situation réciproque des prix et des marchés ait pu s'établir. »

Après avoir exposé les conditions de vente de l'or et de l'argent sur les principaux marchés du monde et l'influence du taux du change sur l'importation et l'exportation de l'or et de l'argent en lingots ou en monnaies, après quelques considérations utiles sur le papier-monnaie à cours forcé, son action sur le mouvement d'exportation et d'importation, l'auteur indique les systèmes monétaires adoptés par les principales nations du monde; il eût été intéressant de les classer en un tableau, comme le fit Ernest Seyd, dont la méthode a visiblement séduit M. Wolters. Une population de 130 millions d'hommes environ est régie par le monométallisme or, 150 millions environ par le bimétallisme, 270 millions par le monométallisme argent. Si l'engouement pour l'or gagnait les pays bimétallistes et les pays monométallistes argent, à quelle effroyable lutte pour l'or n'assisterions-nous pas et quels troubles profonds, irrémédiables pendant de longues années dans les affaires!

Le métal précieux trouve d'utiles substituts dans les instru-

Digitized by Google

ments de crédit, assure-t-on. Mais la base métallique est indispensable. En Angleterre, la proportion de l'encaisse métallique à la circulation fiduciaire est considérable, 104 p. c. contre 87 en France, 85 en Allemagne; mais le mouvement commercial repose sur un système de chèques et de virements s'élèvant à 70 p. c. environ des affaires. Le désastre Baring a démontré l'insuffisance de la base métallique. Goeschen propose de couvrir une partie des billets avec de l'or et de faire affluer de nouvelles espèces dans les réservoirs de la Banque en faisant circuler des découpures. Le monométallisme or transige avec l'argent. Cela est si vrai que tous les remèdes proposés par les partisans de l'or à la « Gold and Silver Commission » aboutissent tous au développement de la circulation argent. Tous comprennent que la couverture d'or est trop étroite.

Les Monnaies consomment 170,207 kilogrammes d'or, chiffre de 1889; l'industrie, d'après Soetbeer, 90,000 kilogrammes. Il en résulte que, actuellement, la consommation dépasse la production. D'autre part, l'Inde absorbe une quantité croissante d'or, 661 millions en 1884 et 1,300 millions en 1890. Il en est de même pour la Chine, 281 millions contre 400 millions. N'oublions pas que la Russie penche vers l'étalon d'or depuis l'amélioration de sa situation financière; l'Autriche-Hongrie y songe. « Où trouver, se demande M. Wolters, cet or si précieux que tous les pays, depuis la chute si profonde du métal blanc, cherchent à accaparer et à garder avec un soin si jaloux? »

En examinant la consommation et la production de l'or, celle-ci étant dépassée par celle-là, en examinant d'autre part la production et la consommation de l'argent, celle-ci dépassant celle-là depuis 1889, M. Wolters aboutit à cette conclusion, développée également par M. Boissevain, que s'il est vrai que l'or ait haussé, il est vrai aussi qu'il y a hausse sur l'argent. L'écart s'est élargi entre les deux métaux, mais tous deux sont entraînés dans un mouvement ascensionnel. Cette hausse du métal blanc est démontrée par les fluctuations des prix-marchandises dans les pays à étalon d'argent.

Digitized by Google

La hausse de l'argent correspondant avec l'accroissement de sa production et le développement excessif de sa consommation est un phénomène normal dont j'expliquais le mécanisme, dans cette revue, il y a une dizaine d'années. En 1811-1820, le rapport en quantités produites, or et argent, était de 1 à 47.2. En 1851-1870, après l'afflux d'or australien et californien, le rapport descendait de 1 à 5.2. Et cependant les rapports respectifs de valeur étaient 1 à 15.51 et 1 à 15.60. Je disais alors, après avoir cité un passage de Hume : « Les échanges se multiplièrent sous la poussée de l'or australien, de nouveaux marchés s'ouvrirent, les moyens de transport, grâce aux capitaux surexcités par les nouvelles fabuleuses de Victoria et de San-Francisco, se perfectionnèrent et se développèrent; il en fut de même de l'outillage de l'industrie; le commerce se déploya sur des régions de consommation plus étendues; en un mot, l'or avait créé une demande de métaux précieux qui dépassa bientôt l'offre. » Clément Juglar, dans son livre sur le change et la liberté d'émission, a magistralement démontré cela. On peut dire, sans trop forcer l'expression, qu'à une production croissante de métal précieux correspond une demande excessive de ce métal.

M. Wolters étudie l'influence des fluctuations dans la valeur des métaux monétaires sur les prix. MM. Sauerbeck et Soetbeer l'ont définie. La baisse des prix-marchandises se précipite avec la hausse de l'or. Jusqu'en 1873, ces prix s'élèvent; après 1873, ils tombent de 102 à 79, en 1878-1887, en chutes successives, continues, désespérées. M. Allard l'a dit : voilà la crise — et M. E. de Laveleye l'avait prévu. Les monométallistes de la Commission anglaise attribuent cette baisse non à la hausse de l'or, mais à la dépréciation de l'argent. Mais il paraît établi, sans contestation sérieuse, que l'argent a haussé. Avec le bimétallisme international, les marchandises régleraient entre elles leurs prix, en dehors des influences monétaires. M. Wolters examine avec soin les fluctuations des prix dans les pays d'or et les pays d'argent et ce chapitre n'est pas le moins intéressant de son consciencieux travail. Il reprend, après Ernest Seyd, les valeurs relatives si

Digitized by Google

capricieuses et si troublées de l'or et de l'argent, leur action déprimante sur le prix des céréales indiennes à Londres qui sévit cruellement sur l'agriculture européenne, les entraves qu'elles mettent au commerce de l'Angleterre avec ses colonies d'argent, les charges nouvelles dont celles-ci sont grevées et les pertes qui en résultent pour la mère patrie.

M. Wolters conclut à la nécessité d'un rapport international immuable entre l'or et l'argent. On objecte que ce serait encourager une production excessive et favoriser les intérêts américains. Les États-Unis produisent 212,500,000 francs d'argent par an, cela est vrai ; mais ils produisent également pour 172 millions d'or, on l'oublie. D'autre part, le nouveau *Silver Bill* accroît de 1 million de kilogrammes la consommation de l'argent; il porte donc cette consommation à 1 million 680,000 kilogrammes. La production de 1889 était 1 million 555,000. Les États-Unis consomment leur production actuelle d'argent ; cette production peut donc s'accroître et satisfaire les besoins du monde avec cet accroissement même. Le Dr W. Burckhardt ne croit pas à l'accroissement en question et ses doutes reposent sur d'excellents arguments. En fût-il autrement qu'il faut compter avec l'accroissement de la consommation.

Le *Silver Bill* américain augmentera graduellement la circulation argent et par conséquent la circulation métallique totale : les marchandises hausseront et cette hausse favorisera ainsi les importations d'Europe; une diminution correspondante de la circulation or se produira qui arrêtera à la longue l'accroissement de la circulation métallique totale, tout en laissant subsister l'augmentation de la circulation argent. Pour obvier à ces inconvénients, le bill Mac-Kinley élève les droits à l'entrée; ces droits devront être portés plus haut encore et les États-Unis n'y manqueront pas, prenant ainsi leur revanche des échecs que leur ont fait subir dans les conférences monétaires inspirées par eux les pays européens de monométallisme-or. Cette furie de protectionnisme pour la défense des encaisses or, les bimétallistes, notamment M. E. de Laveleye, l'ont prédite il y a dix ans.

Digitized by Google

La hausse de l'escompte ne suffit pas à défendre ces encaisses. Et cependant quelle instabilité dans les pays or ! M. Georges de Laveleye a opposé le nombre et l'amplitude des oscillations de l'escompte à Londres-or et Paris-or-argent. Le tableau est instructif, mis en regard du change de Paris sur Londres à trois mois. De 1851-1870, à Londres, l'escompte moyen annuel était 4.30 p. c. et les variations moyennes annuelles 7.42. A Paris, respectivement 4.17 p. c. et 3.53. De 1877 à aujourd'hui, après la période de l'indemnité de guerre, l'escompte à Londres 3.32 p. c. et les variations 6.58 ; à Paris, respectivement 2.99 p. c. et 1.33. Où rencontrons-nous le bon marché et la stabilité? A Londres-or ou à Paris-or-argent? L'encaisse argent ayant force libératoire en France amortit les attaques contre l'encaisse-or et la défend efficacement, même en ces temps troublés d'équilibre rompu. Aussi la France a-t-elle l'encaisse absolue et relative d'or la plus abondante.

Cette situation privilégiée démontre que la France a intérêt à ne point dénoncer l'Union latine. De plus, même après le rapatriement des écus blancs étrangers, la France aurait encore sur les bras une circulation argent énorme, près de 3 milliards. S'imagine-t-on la France démonétisant ces 3 milliards frappés à 15 1/2 et ne valant que 20 à 21? Que dis-je? 25 à 30 peut-être; car la rupture de l'Union latine et l'établissement de l'étalon d'or en France précipiteraient la chute de l'argent. L'Allemagne n'a su démonétiser que la moitié de son milliard et demi de thalers proscrit par la nouvelle loi monétaire. Quant à l'Italie, si elle adoptait l'étalon jaune, elle devrait se procurer 190 millions d'or environ. Comment? Par l'emprunt ou par le papier à cours forcé. Qui plus est, elle provoquerait la baisse du change, d'où troubles graves dans les affaires. La Suisse n'a aucun avantage à sortir de l'Union latine; la Grèce trouve son profit en y restant. Que fera la Belgique?

Elle devrait rapatrier 100 millions d'écus blancs et les payer en or. La Banque Nationale avec son encaisse et son portefeuille étranger suffit à l'opération. Quant aux 100 millions à

Digitized by Google

rapatrier par la voie commerciale, ils pèseraient lourdement sur le change belge sur les places étrangères. D'où de graves perturbations commerciales. Ces 200 millions rentrés porteraient notre circulation argent à 444 millions en pièces de 5 francs. Les démonétiserons-nous? N'eussions-nous à vendre que les premiers 100 millions d'écus blancs, le pourrions-nous dans un délai suffisamment rapproché sans devoir recourir à l'emprunt? Ne devons-nous pas craindre, si nous les mettions en vente, de donner le signal d'une nouvelle débâcle de l'argent et de rendre, par cela même, cette vente désastreuse ou impossible? La Belgique, on le voit, a tout intérêt à rester dans l'Union latine. La rupture de l'Union latine n'est point à craindre. Tous les adhérents ont trop intérêt à l'éviter.

Après avoir passé en revue tous les moyens proposés pour corriger la situation monétaire, rétablir dans le monde commercial l'équilibre rompu et vaincre la crise persistante résultant des troubles que cette rupture jette dans les fluctuations relatives de l'or et de l'argent, M. Wolters conclut ainsi :

« Avons-nous besoin de répéter que la véritable solution de la question monétaire se trouve dans le retour au bimétallisme, c'est-à-dire au régime du double étalon, avec le monnayage libre de deux métaux monétaires, suivant un rapport international fixe ? »

ERNEST VAN ELEWYCK.

Digitized by Google

NOTICES

ERN. MAHAIM, *Études sur l'association professionnelle.* — Liége, Vaillant-Carmanne.

Notre pays est en mal de réforme électorale. Que sortira-t-il de l'agitation actuelle? Quel régime remplacera le cens? De quelle institution nouvelle la Belgique sera-t-elle dotée? Quand et par quelles phases nous arrivera-t-elle?

Telles sont en ce moment les questions graves qui nous agitent, et il semblerait vraiment que, devant l'imminence d'un changement dans le mode de représentation de la nation, toute autre étude relative à un meilleur état social dût cesser.

Nous ne pouvons cependant pas nous leurrer d'un vain espoir!

Quel que soit le régime électoral qui sortira des débats parlementaires et — qui sait? — d'une lutte extra-parlementaire où se joueront les destinées du pays, ne nous y trompons pas, la question sociale ne sera pas résolue!

La question sociale, cette question éternelle qui se dresse devant les hommes depuis qu'il y a des civilisations, des riches et des pauvres, se dressera devant nous, plus pressante, plus ardue!

Tâchons donc, au milieu des études immédiates de l'heure présente, de conserver quelque attention pour la recherche des solutions possibles au problème de la société moderne. Et, pour intéressant que sera l'enfant qui est sur le point de naître, n'oublions pas que la mère est malade et que cet avènement la rendra peut-être plus malade encore.

Or, au nombre des solutions possibles, il n'en est pas, à notre

Digitized by Google

sens, en qui l'on puisse avoir plus confiance, d'espoir que dans l'association professionnelle.

Elle a déjà, dans le monde, donné des preuves de son efficacité, la liberté d'association! Et c'est toujours par elle que l'humanité est sortie de ses crises les plus graves!

Étudions donc ce que devra être, ce que pourra être l'association professionnelle dans le nouveau régime qui suivra l'état morbide actuel de notre société. Voyons ce que l'union professionnelle a produit dans le passé; étudions, comparons les tentatives, les essais que l'on fait un peu partout pour trouver une forme nouvelle de cette association qui réponde à un nouvel ordre de choses. Et tout ce que nous aurons appris individuellement de cette manière, nous aidera à remplir un rôle, quelque minime soit-il, dans l'élaboration du monde.

Le moyen âge, au sortir du servage, c'est-à-dire à l'avènement de la liberté, avait trouvé la corporation; notre siècle, à côté de l'individualisme à outrance, de la liberté absolue et déréglée, doit établir sur des bases solides et faire protéger la liberté d'association, spécialement celle des travailleurs.

Quand cela sera fait, l'on verra, nous en avons l'intime conviction, les unions professionnelles se répandre sur le monde, couvrir les pays, comme on l'a vu de la corporation.

L'humanité aura fait un nouveau pas, elle aura franchi une nouvelle étape.

M. Ernest Mahaim, docteur spécial en droit public et administratif, vient de soutenir avec succès devant la faculté de droit de l'université de Liége une dissertation complète sur ce sujet; et il n'est pas un de ceux que leurs fonctions ou leurs goûts portent vers l'étude des questions sociales qui peut l'ignorer. Car, à côté d'un bon résumé des institutions de ce genre qui fonctionnent déjà en Angleterre, en France, en Allemagne et en Autriche, elle présente un tableau complet du régime ancien, depuis les collèges d'artisans des Romains primitifs.

Il n'est rien de tel que de se bien pénétrer de la puissance passée et de l'utilité, de la nécessité même des corporations pour prévoir le rôle que l'association professionnelle devra jouer dans la société de demain.

Digitized by Google

L'exacte connaissance des origines et des états divers des unions professionnelles naissantes ou déjà florissantes formera notre conviction et nous aidera à formuler un jugement sur le régime qui, tôt ou tard, devra être introduit dans nos lois.

M. H.

ARMAND STÉVART, *Procès de Van Velden, professeur à Louvain en 1691*. Vaillant-Carmanne, Liége, 1891, 1 vol. in-8°, 213 pages.

M. A. Stévart a eu l'excellente idée de rééditer le livre qu'il avait publié autrefois dans la collection de la *Société d'histoire de Belgique;* il l'a remanié et complété, son œuvre est en grande partie nouvelle et présente un très vif intérêt pour l'histoire intellectuelle des Pays-Bas.

L'auteur nous raconte la poursuite et la condamnation par les autorités académiques de Louvain d'un professeur d'astronomie qui, en 1691, c'est-à-dire plus d'un siècle après les découvertes de Copernic et de Kepler, osa enseigner publiquement le mouvement de la Terre autour du Soleil. M. Stévart retrace d'abord assez rapidement la période de splendeur de l'*Alma Mater* et arrive bientôt à sa décadence, qui se manifeste dès le milieu du XVII^e^ siècle, au moment même où le cartésianisme essaye timidement de s'y introduire. Tandis que les méthodes se renouvellent, que les découvertes importantes se multiplient, l'enseignement des sciences reste stationnaire à Louvain; la chimie n'y a plus fait de conquêtes depuis Van Helmont, ni la botanique depuis Dodoens, et longtemps après les découvertes de Galilée, de Pascal, de Toricelli, les auditoires n'y entendent que des dissertations sur la physique d'Aristote! Même retard en ce qui concerne l'astronomie; on connaît Galilée par sa condamnation que le nonce a signifiée aux universités belges et l'on ne songe guère à substituer sa méthode expérimentale aux stériles disputes sur les théories métaphysiques du mouvement de la Terre.

C'est à ce moment qu'apparaît Van Velden.

Ce jeune professeur d'astronomie — assez obscur du reste — avait adopté les idées cartésiennes et indisposé ainsi contre lui

Digitized by Google

ses collègues, tous sectateurs déterminés d'Aristote. Leur inimitié, sourde d'abord, éclata au grand jour lorsque, le 15 janvier 1691, Van Velden annonça son intention de défendre publiquement le système de Copernic, qu'il résumait dans une thèse ainsi conçue : *La Terre doit être rangée parmi les planètes qui, toutes, circulent autour du Soleil.*

Les professeurs de la faculté des arts protestèrent auprès de leur doyen, faisant valoir que la théorie copernicienne avait été condamnée à diverses reprises par la cour de Rome, notamment dans un décret de la Congrégation de l'Index du 5 mars 1616 (1); et ils prièrent instamment leur collègue de changer la thèse en la rendant moins compromettante, tout au moins dans sa forme, mais ce fut en vain. Tout en se défendant d'avancer rien de contraire à l'Écriture sainte, Van Velden soutenait, avec saint Augustin, saint Jérôme et saint Thomas d'Aquin, qu'en maint endroit la Bible se sert d'un langage figuré pour se mettre à la portée du vulgaire, et qu'alors ses expressions ne correspondent pas à la réalité des choses; par exemple, lorsque le livre de Josué énonce le fait de l'arrêt du Soleil, il faut y voir une manière de parler propre aux Hébreux de cette époque et non une affirmation du mouvement de l'astre (2).

Il aurait pu coûter cher à Van Velden de marcher ainsi sur les traces de Galilée en interprétant à sa guise les textes sacrés; ce n'était pas là cependant le principal grief que les docteurs louvanistes nourrissaient contre leur collègue : ils ne pouvaient surtout lui pardonner les vigoureux assauts qu'il livrait à l'aristotélisme.

Van Velden refusa de se soumettre à l'ordre du doyen; cet acte d'indiscipline lui valut une condamnation à l'amende, et comme il ne voulut pas la payer, il fut exclu de la faculté des arts pour un terme de trois mois avec privation de son traite-

(1) Ce décret n'a jamais été rapporté officiellement.

(2) L'abbé Monchamp, dans sa remarquable *Histoire du cartésianisme en Belgique*, nous apprend que, deux ans avant le procès de Van Velden, Mathias Tombeur, professeur au grand séminaire de Liége, fit défendre à ses jeunes séminaristes, avec l'approbation de ses supérieurs, le système de Copernic sur le mouvement de la Terre, comme étant de beaucoup le plus probable.

Digitized by Google

ment et de ses privilèges. La sentence fut frappée d'appel devant le conseil de Brabant et celui-ci suspendit l'affaire jusqu'à plus ample informé. L'université fit entendre de vives protestations contre cette ingérence illégale de la juridiction laïque dans son domaine. D'autre part, le nonce Piazza, qui avait permis à Van Velden d'expliquer à son cours le système de Copernic, sous la réserve de faire ressortir qu'il n'était pas inconciliable avec l'Écriture, Piazza changea d'attitude à la suite des démarches faites auprès de lui par l'université, et donna au jeune professeur le conseil — qui était un ordre — de se soumettre purement et simplement (1). De plus, il fit auprès du souverain des instances qui eurent pour résultat de retirer le procès au conseil de Brabant pour le faire passer au tribunal universitaire. C'était là un succès autrement désirable que la condamnation d'un obscur professeur contre lequel il n'avait, du reste, aucune animosité personnelle. Le nonce engagea même la faculté des arts à ne pas insister et Van Velden fut réintégré dans ses fonctions. Seulement, pour éviter de nouveaux démêlés avec ses confrères, il enseigna le mouvement des planètes autour du Soleil en affectant de ne plus y comprendre la Terre. Le respect des Écritures était sauf.

L'importance de cette étude ne réside pas dans la personnalité, peu connue du reste, de Van Velden ; mais le procès de 1691 est un signe des temps, un symptôme de la décadence des études à Louvain. Cette décadence était d'ailleurs générale en Europe, bien que plusieurs historiens se soient obstinés à la nier en dépit de l'évidence (2).

(1) Monchamp, dans son ouvrage déjà cité, désapprouve l'attitude de la faculté des arts, « laquelle, dit-il, n'émit cependant aucune censure doctrinale ». Nous remarquons cependant dans la lettre de la faculté au nonce ces lignes significatives : « Nous n'avons jamais douté de la protection que trouveraient auprès de vous les efforts que nous a récemment suggérés notre juste respect envers le saint-siège, à l'occasion d'un de nos professeurs qui proposait une thèse plus conforme que de raison au système de Copernic, et, par cela même, en désaccord avec les décrets des sacrées congrégations. »

(2) De Ram, dans ses *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain*, p. 30, dit : « A Louvain plus qu'ailleurs, peut-être, on s'inclinait respectueusement devant les grands noms des Copernic, des Galilée, des Descartes, des

Digitized by Google

M. Stévart a fait suivre son travail d'un appendice plein d'intérêt, dans lequel il cherche à déterminer la date à laquelle on a pu, sans encourir le reproche d'enseigner des doctrines défendues, soutenir publiquement la rotation de la Terre autour du Soleil. Il constate que les écrits de Copernic, de Stunica, de Toscarini, de Kepler, ne disparurent pas de l'*Index* avant 1835. Il nous raconte aussi la curieuse histoire d'un chanoine Settele, professeur à Rome, qui voulut, en 1820, publier des *Éléments d'optique et d'astronomie*, dans lesquels il enseignait le mouvement de la Terre autour du Soleil. Le P. Anfossi, maître du sacré palais, refusa d'accorder l'*imprimatur* à cet écrit en se basant sur le décret de 1616, et il répondit à Settele que « la « religion n'avait pas changé, que la Bible était toujours la « même, que *Terra in æternum stat; sol ne movearis in Gabaon* ». Il fallut au pauvre astronome plus d'une année de démarches de toute espèce avant d'obtenir l'autorisation nécessaire pour faire paraître son ouvrage!

E. H.

ALPHONSE RIVIER, *A propos d'un album*. — Genève, J.-G. Fick, 1890, petit in-8° de 86 pages sans la table.

Ce gracieux petit volume, qui n'est point dans le commerce, clôture très probablement la série si remarquable des publications de la maison Jean-Guillaume Fick, de Genève, dont le chef vient de mourir à un âge peu avancé sans laisser derrière lui un héritier de ses goûts artistiques. On peut le classer dans le genre décrit par le dictionnaire de Trévoux quand il dit que les *Alba amicorum* étaient de petits registres ou des livrets que

Leibnitz et des Newton. Leurs mémorables découvertes attirèrent de bonne heure l'admiration générale, et elles y étaient devenues l'un des éléments de l'instruction publique. » Or, M. Stévart nous révèle une particularité assez piquante : tous les manuscrits sur lesquels il a basé son travail proviennent de la bibliothèque de M. De Ram. Nous nous rallierons plus volontiers aux paroles prononcées par le même De Ram (*op. cit.*, p. 9) : « Il en fut de l'université de Louvain comme de toute autre institution humaine. L'organisation physique la plus heureuse et la plus forte a ses moments de défaillance et de crise. Comment serait-il possible qu'un corps scientifique, qui vécut près de quatre siècles, ne ressentît aucune atteinte à certaines époques de sa longue existence? »

Digitized by Google

les savants en us d'autrefois avaient l'habitude de porter avec eux. Lorsqu'ils se trouvaient dans quelque ville, en voyage ou autrement, ils allaient visiter les savants du pays et ils leur présentaient leur album en les priant d'y inscrire quelque chose afin d'avoir de l'écriture de leur main. C'est à peu près exact, mais cela ne ressemble pas à l'album dont M. Rivier est possesseur par droit d'héritage. Nous y voyons autre chose. Les Colladon de Genève, à commencer par le syndic Isaïe, n'ont eu garde de faire de leur album un registre banal, une table de noms propres; ils ont voulu plus et mieux que cela. S'ils n'y avaient pas réussi, il nous semble évident que M. Rivier n'aurait point pris la peine d'éditer ce petit livre et d'en écrire le commentaire. Il y a là pour chacun des Colladon un canevas biographique avec des dates certaines, et pour chacun de leurs amis qui leur dédient une maxime ou une pensée tantôt en grec, tantôt en latin, en allemand ou en français, une indication de caractère ou d'humeur du moment qui sert, quand ils en valent la peine, à les mieux connaître. En un mot, les mœurs du temps, les préjugés de race ou de profession viennent se refléter tour à tour dans ces pages et nous prouvent qu'après des siècles, dans la gaieté ou dans la tristesse, l'homme est toujours semblable à lui-même.

Les *Alba amicorum* sont donc à plusieurs points de vue des sources d'informations qu'il convient de ne pas négliger, aussi espérons-nous que l'exemple donné par M. Rivier sera suivi et que les plus remarquables de ces manuscrits, surtout ceux du XVI^e^ siècle, seront publiés.

C.-A. R.

LÉON SÉCHÉ, *Les derniers jansénistes depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours*. — Paris. Perrin, 1891. 2 vol. 8°, 390 et 459 pages.

Sainte-Beuve avait arrêté sa belle histoire de Port-Royal à l'expulsion des religieuses et à la destruction de l'abbaye, en regardant par delà l'horizon, et d'un coup d'œil rapide, l'influence des jansénistes sur le XVIII^e^ siècle et le temps où nous vivons. Il léguait à de plus jeunes que lui l'histoire de la déca-

Digitized by Google

dence. C'est cet héritage que M. Léon Séché a recueilli, et sous cette dénomination : *Les derniers jansénistes*, il a compris dans son œuvre tous ceux qui, de près ou de loin, par le cœur ou par la pensée, se rattachent à la grande école d'Arnault et de Pascal. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première embrasse tout le champ historique compris entre la ruine de Port-Royal et la république de 1848, la seconde va de 1848 à 1870, la troisième sera consacrée à l'école de Rhynwick, en Hollande, et à la petite église d'Utrecht. Il y aura quatre volumes. Les deux premiers viennent de paraître.

Le premier volume retrace d'abord l'histoire des trente dernières années de Louis XIV et la destruction de Port-Royal, puis la vie et la mort du « saint diacre » Pâris et les extravagances des convulsionnaires; disons en passant que M. Séché approuve le roi d'avoir fait fermer le cimetière de Saint-Merry, mais il ne se prononce pas d'une manière catégorique sur les soi-disant miracles dont ce cimetière avait été le théâtre. Vient ensuite une longue et curieuse étude sur les jansénistes et la constitution civile du clergé; elle nous fournit beaucoup de détails intéressants et inédits sur la situation religieuse de la France pendant la Révolution. Enfin plusieurs chapitres pleins d'érudition sont consacrés au Concordat, à l'évêque Grégoire, à Mme de Rémusat, à Victor Cousin et au salon de Mme Lefort.

Le second volume nous transporte hors de Paris; nous y sommes longuement initiés aux vicissitudes de la carrière de François Jacquemont, curé de Saint-Médard en Forez, au mouvement anticoncordataire dans les départements, à la renaissance du jansénisme à Troyes pendant le XVIIe siècle. Enfin nous y trouvons d'importantes études biographiques sur Roger-Collard, Lanjuinais, M. et Mme de Barante, Montlosier et M. Sylvestre de Sacy, sans compter des personnalités moins marquantes telles que Mésenguy, Camus, Herluisson et d'autres que l'auteur a savamment mises en lumière.

M. Séché est un disciple et un continuateur des jansénistes; il a su faire revivre leurs physionomies si originales et il en parle avec une profonde admiration. Il n'adopte cependant pas toutes leurs idées; c'est ainsi qu'il laisse de côté la question de la grâce; il avoue que Port-Royal, en attribuant trop à la prédestination,

Digitized by Google

tendait à détruire la liberté humaine; mais d'autre part, il soutient que, si la question dogmatique fut le point de départ de la longue querelle des jansénistes avec les jésuites, elle fut vite reléguée au second plan et remplacée par la question politique. Il ne s'occupe, du reste, que de celle-là dans le cours de son ouvrage.

Bien qu'à notre avis le jansénisme ait fait son temps, il n'en est pas moins utile de posséder l'histoire de ses derniers défenseurs. Le livre de M. Séché est bien écrit, d'un style pur et sobre; les portraits notamment sont tracés de main de maître. D'ailleurs, l'auteur a puisé aux meilleures sources et utilisé beaucoup de documents peu connus et peu accessibles, et il a fourni de cette manière une importante contribution à l'histoire religieuse du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle. E. H.

FERNAND SEVERIN, *Le don d'enfance*, poésies. Bruxelles, Lacomblez, 1891. — Ce joli petit in-4°, imprimé en italiques, avec goût, est comme un vase aux fins parfums, aux douces émanations.

Mon âme est une enfant et ne sait que sourire,

dit l'auteur; et ce qu'il appelle le don d'enfance ressemble un peu au don des larmes. C'est la sensibilité d'une nature délicate et fière qui s'émeut et qui n'ose, et qui mêle aux profondeurs du rêve les timidités de la mélancolie,

Ce deuil des yeux avec ce sourire du cœur.

La douceur de rendu répondant à cette exquisité d'impression, voilà la note dominante du jeune poète, et cela mérite qu'on s'y arrête :

En moi je sens mourir un cœur prédestiné,
Meurtri de tout l'amour qu'il n'aura pas donné,
Mourir, sans en rien dire, entre les mains des anges,
A la simple façon d'un enfant dans ses langes,
A la simple façon d'un tout petit enfant.

O cœur, donné par Dieu, qu'un séraphin défend,
Toi, rien ne souillera ta robe originelle!
Sois content de la seule étreinte maternelle
Dont t'environneront quelques beaux soirs d'été,
Et meurs dans ton désir et ta virginité...

Il y reviendra ailleurs :

D'autres ne s'en iront qu'après avoir aimé;
Ils ne seront pas morts d'une mort aussi belle.

Digitized by Google

Porté dans la nature, ce sentiment en arrive à des intimités vives. Le poète s'y sent un front

Où des lèvres d'enfant semblent s'être posées.

Pour lui, les bois sont doux, les bois sacrés,

Doux comme des baisers sur des yeux endormis.

Et aussitôt, quelle aspiration à la solitude :

Que la ville est donc loin de mes yeux éblouis!
Que n'est-elle plus vaine et plus lointaine encore!

Et quelle naïveté d'admiration devant les fleurs :

Est-ce pour moi, mon Dieu, l'haleine des grands bois?
Pour moi toutes ces fleurs? Pour moi ces primevères?

Ce sont des sœurs, sœurs « trop frêles » qu'on n'ose cueillir. Devant cette douceur, le poète est troublé :

Comme un adolescent sous les yeux d'une femme.

Son cœur est

... éperdu des étangs et des bois
Comme s'il les voyait pour la première fois,

et dans une convalescence, la nature l'exalte jusqu'à en défaillir, quand le soleil

Baise avec trop d'amour ses mains pâles encore;

Alors :

Les premiers battements d'un grand cœur qui s'ignore
Ébranlent déjà trop mon sein convalescent,
Cœur nouveau-né, de bienheureux et d'innocent,
Tout gauche et tout ravi devant les belles choses!
Le voilà qui faiblit dans la senteur des roses,
Et ma tête, trop faible encore et trop de chair,
Défaille doucement sous les baisers de l'air.
. . . . . .
Envoyez-moi, mon Dieu, quelques-uns de vos anges,
Qu'ils soutiennent ma tête en ses ravissements,
De ces anges en pleurs, de ces anges charmants
Dont le sourire seul est tout un soir d'automne!
Qu'ils soutiennent ce cœur que la nature étonne,
Quand il défaillira dans des parfums trop doux...

Ainsi sentie, la nature est comme une vierge que de vagues aspirations, faites de silence et de solitude, ne manquent pas d'évoquer, entrevue à peine :

Ce fut tout votre amour, chère enfant, chère sainte,
Ce silence d'un soir en cette longue étreinte...

Une fois cependant la vision s'égare, cesse d'être pure, mais le poète qui suit une « inconnue »,

Inconscient et seul, comme on va vers sa mort,

Digitized by Google

se retrouve tout entier dans la désillusion, devant la douleur :

J'admire, en ce moment, la femme méprisable
Pour toute la douleur dont sa chair est capable.
La douceur des baisers qu'elle donne fait mal.
En vain elle ne veut livrer que l'animal.
Sa bonté se réveille avec d'étranges plaintes...

Et voilà qu'il se sent au cœur des larmes d'une haute et noble pitié, dite d'un mot,

Et je ne sais aussi quelle fraternité.

La souffrance des âmes pliant sous l'idéal, avec les fiertés secrètes et l'humanité émue que ce *don* inspire, se retrouve dans une autre scène, un profond petit tableau d'enfant mélancolique et de mère malade :

. . . . . .

La mère, étrangement souriante et malade,
Emmène vers les champs, qui sont faits pour ses yeux,
Dans une douloureuse et lente promenade,
Un enfant doux comme elle et trop tôt sérieux.

Oh ! le premier sanglot des lys dans les vallées !
Ses yeux regardent tout d'un regard étonné,
Et la verdure et l'eau, tout à coup révélées,
Ont fait crier de joie un cœur aussi bien né.

Mais la mère contemple avec inquiétude
Ce fils de sa faiblesse, au cœur virgilien ;
Elle craint tout du monde et de sa solitude
Pour ce cœur égaré comme l'était le sien.

Car le signe fatal d'une âme trop aimante,
Hélas ! n'a point trompé ses beaux yeux moribonds ;
Et son fils, en exil dans la vie inclémente,
Comme elle, souffrira la passion des bons.

C'est la même douleur, plus seule et plus amère !
Pourtant, elle ne sait quelle rude fierté
Refoule dans ses yeux les larmes de la mère,
Et la console encore, en son adversité.

Et soudain, attirant sur sa frêle poitrine
Son fils, presque orphelin, comblé de tristes dons,
Elle étreint longuement cette tête enfantine
Que ceignent, à ses yeux, d'ineffables rayons !

On pense bien que tout n'est pas comme cela dans ce petit recueil. Mais est-ce qu'on s'arrête encore à la critique, lorsqu'apparaît cette mélodie faite de grâce, de sentiment, de mélancolie : toute une jeune poésie, délicieuse, humaine et vraie. On ne pense plus qu'à tendre la main au poète.

CH. P.

Digitized by Google

DE LA LÉGALITÉ DE LA PUBLICATION DES DOSSIERS D'INFORMATIONS CRIMINELLES

Dans quelles limites le secret des instructions judiciaires doit-il être gardé? Telle est la question qu'un incident récent a mise à l'ordre du jour, et dont la gravité préoccupe tous les esprits.

M. le procureur général près la cour d'appel de Bruxelles a communiqué aux Chambres législatives un rapport sur l'instruction dirigée contre M. Nieter, alors que celle-ci était clôturée par une ordonnance de non-lieu.

Semblable communication est-elle licite? Le procureur général était-il en droit de la faire? Pouvait-il ou devait-il répondre par un refus, soit aux désirs, soit aux injonctions des Chambres, des ministres ou des députés isolés qui la lui réclamaient?

***

Lorsque la société se croit outragée par une infraction à la loi pénale, elle a le devoir d'exiger la réparation de l'offense. Mais, avant d'en arriver au duel judiciaire, où le ministère public, champion de la société, luttera contre l'auteur de l'injure, devant le tribunal constitué en juge du camp, et sous l'œil du public convié au tournoi, il importe qu'elle s'assure de la justice de sa cause, se convainque de la réalité de l'injure, en recherche les preuves, et désigne aussi sûrement que possible celui contre lequel elle fera valoir ses droits.

Dans ce but, elle délègue un magistrat qui se charge de l'enquête. Et lorsque, par ses soins, toutes les preuves sont accumulées, la chambre du conseil, comme un collège de

Digitized by Google

témoins, statue sur l'existence de l'injure, et décide s'il y a lieu d'en demander raison.

Puis, le cartel lancé, les deux adversaires se rencontrent au grand jour et luttent à armes égales. Le public, tenu à l'écart de l'inquisition préparatoire, est convié à la joute décisive. Dès qu'elle est terminée, quelle qu'en soit l'issue, les armes sont, au fond des greffes, rependues aux panoplies : justice est faite, et l'oubli, désormais, recouvre l'incident.

Telle est, pour emprunter une comparaison à la procédure ancienne, la physionomie générale de toute instruction criminelle.

Lorsqu'un homme est mis en prévention, le juge d'instruction accumule contre lui des plaintes, des témoignages, des expertises, des preuves de toute nature. L'heure du combat n'étant point encore arrivée, la société dissimule ses armes; l'instruction est essentiellement secrète, et le magistrat n'en divulgue au prévenu que ce qui lui convient. Ce dernier ne peut, ni par lui-même ni par son conseil, prendre connaissance du dossier. Ce droit lui est même refusé lorsque la chambre du conseil est appelée à statuer sur le maintien de la détention préventive. Ainsi l'a jugé la cour de cassation le 16 février 1885, sur les conclusions conformes de M. Mesdach de ter Kiele, premier avocat général, dans lesquelles nous relevons le passage suivant : « La compétence de la chambre des mises en accusation est rigoureusement limitée à un objet déterminé, à savoir si l'intérêt public s'oppose à l'élargissement du prévenu. (Cass., 16 avril 1877, *Pas.*, p. 205. Conf. Bougard, premier avocat général, discours de rentrée du 15 octobre 1874, p. 55. De le Court, procureur général, discours de rentrée du 15 octobre 1874, p. 12.) Aussi l'inculpé ne peut-il prendre communication des pièces du procès; ce droit ne commence pour lui que dans le cas prévu par l'article 26 de la loi du 20 avril 1874 [1]. »

[1] Art. 26. Le procureur du roi fera rapport au procureur général de toutes affaires sur lesquelles la chambre du conseil n'aurait point statué dans les six mois à compter du premier réquisitoire.

Dans le mois, le procureur général exposera à la chambre des mises en accu-

Digitized by Google

Une chose est donc certaine : l'instruction préparatoire reste un mystère pour le prévenu ; la loi ne l'admet pas à s'enquérir des charges accumulées contre lui, et encore moins à en discuter la valeur. Ce n'est qu'après son renvoi devant les juridictions de jugement que le voile recouvrant l'instruction se déchire à ses yeux, que la procédure publique et contradictoire se substitue à l'enquête secrète, inquisitoriale et unilatérale. Alors, pour la première fois, il est admis à prendre connaissance des charges, à les discuter, à les combattre, à lutter enfin en public contre un adversaire dont il connaît les moyens.

Cette publicité est pour lui une précieuse garantie. Mais son corollaire essentiel, c'est la contradiction — et ici, nous touchons de près à l'objet de cette étude.

Parfois la société estime que l'infraction n'est pas suffisamment établie pour que la réparation en soit poursuivie : ou bien le fait ne tombe pas sous l'application de la loi pénale, ou bien la preuve n'en est pas assez clairement rapportée, ou bien la culpabilité du prévenu est trop douteuse pour qu'on se risque à le déférer aux tribunaux. Dans ce cas, la chambre du conseil rend une ordonnance de non-lieu.

A qui, dès lors, appartiennent les éléments de la poursuite abandonnée?

Au prévenu, d'abord : il a le droit de connaître les griefs dont il a été l'objet. Encore l'exercice de ce droit est-il réglé, ainsi que nous le verrons, par des dispositions spéciales.

Mais les tiers étrangers à l'instruction, le public en général,

sation, dans un rapport détaillé, les causes des lenteurs de l'information et fera telles réquisitions qu'il jugera utiles.

Semblables rapports seront ensuite faits de trois mois en trois mois par le procureur du roi au procureur général, et par celui-ci à la chambre des mises en accusation.

A la suite de ces rapports, la chambre des mises en accusation pourra, même d'office, prendre les mesures prévues par l'article 235 du code d'instruction criminelle.

L'inculpé ou son conseil seront entendus par la chambre des mises en accusation.

Le conseil pourra prendre communication de toutes les pièces, sans déplacement et sans retarder l'instruction.

Digitized by Google

peut-il réclamer la communication de l'information clôturée?

La conscience se révolte à la pensée de semblable procédé.

La seule raison d'être de l'information dirigée contre un citoyen, c'est la supposition qu'une infraction à la loi pénale peut lui être reprochée. Si cette condition essentielle n'existe pas, l'instruction n'a plus ni justification, ni excuse : elle n'est autre chose qu'une monstrueuse inquisition dans la vie privée d'un particulier, sans but et sans utilité sociale, partant, odieuse et condamnable.

Que deviendraient l'honneur, la dignité des citoyens s'il appartenait aux autorités de recueillir à leur charge des dénonciations, des plaintes, des dépositions relatives à des faits sans rapports avec la sécurité sociale, et de lancer à profusion dans la foule le résultat de cette enquête, sans permettre à ceux qu'elle atteint de protester et de se défendre?

Eh bien, tout aussi grave est la divulgation d'une instruction criminelle, lorsqu'une ordonnance de non-lieu est venue dire à la justice : « Les charges dont vous vous prévalez sont sans valeur ; l'inculpé ne s'est pas même défendu et la prévention s'effondre; celui que vous accusez est innocent, la société n'a pas le droit de le poursuivre. »

Dès ce moment, toute équivoque a disparu; la vindicte publique doit se taire; il est reconnu et jugé que l'infraction n'existe pas, et l'instruction ne peut être reprise s'il ne survient pas de charges nouvelles.

Comprendrait-on que l'autorité tînt ce langage : « Le prévenu est innocent, je le confesse ; si cette innocence m'avait été démontrée avant les poursuites, toute mon instruction n'eût été qu'une énormité, soit. Néanmoins, je vais livrer en pâture à la curiosité publique l'ensemble des renseignements que j'ai pu recueillir à la faveur d'un prétexte dont l'inexistence m'est, aujourd'hui, clairement démontrée! »

Cela n'est pas possible!

Se figure-t-on tout ce que la position de l'inculpé a d'atroce? La société l'a proclamé innocent, et elle le persécute; elle lui a refusé le droit de connaître et de discuter les charges, afin de les conserver intactes, dans la plénitude de leur puissance,

Digitized by Google

et elle les publie! Une vengeance a été, dans l'ombre, préméditée contre lui, et, au moment où l'on s'aperçoit qu'à défaut d'outrage la vengeance ne peut s'exercer, on le ligotte, on le met dans l'impossibilité de se défendre, et l'attentat se consomme sur un adversaire désarmé!

Car c'est là qu'apparaît toute l'iniquité et la perfidie de la publication d'une instruction terminée par un non-lieu.

L'information étant close, aucune juridiction ne peut plus en être saisie.

Le droit, pour le prévenu, de discuter les charges, lui est irrévocablement fermé; la contradiction et la publicité de l'audience sont pour lui désormais inaccessibles; il est la victime d'un adversaire dont les révélations blessent sa dignité, ternissent son honneur, anéantissent la considération dont il jouissait, et il n'a sur lui aucune prise; il ne peut ni lui dire ni lui démontrer son erreur, il ne peut ni le faire juger, ni le bâillonner, lorsque, devant la foule convoquée, il s'écrie : « Je reconnais n'avoir le droit de rien vous reprocher; mais, si j'avais ce droit, voici la liste des faits dont je vous demanderais raison! »

L'équité commande donc que l'instruction, une fois clôturée par une ordonnance de non-lieu, reste ensevelie dans le mystère qui n'a cessé de l'entourer depuis son début jusqu'à son achèvement.

Un intérêt social peut-il prévaloir sur l'intérêt particulier du prévenu?

Il ne nous semble pas que cela soit possible. Les raisons qui précèdent sont si impérieuses, que les mépriser serait, même en alléguant une nécessité sociale, une atteinte dangereuse à l'ordre social lui-même. Dans semblables questions, la personnalité de la victime immédiate de la publicité donnée à l'instruction s'efface presque complètement. Ce qui subsiste, c'est un péril menaçant la société tout entière; la sécurité des citoyens disparaît; leur honneur et leur réputation sont à la merci des rancunes, des haines et des injustices d'un parti politique. Le secret de l'instruction est une garantie d'ordre public, à laquelle on ne pourrait toucher sans danger;

Digitized by Google

l'intérêt social lui-même ne légitimerait point sa violation.

C'est ce qui a été reconnu par M. Simons, procureur général, dans un rapport qu'il adressait à M. Cornesse, ministre de la justice, le 21 novembre 1871. (*Ann. parl.*, séance du 22 novembre 1871.) Il s'agissait en ce moment, il est vrai, de la divulgation de pièces d'une instruction en cours.

Mais la divulgation n'est-elle pas plus grave encore lorsque la chambre du conseil a statué sur l'inanité de la prévention? Voici les termes du rapport de M. Simons :

« La justice répressive a poursuivi, jusqu'à ce jour, la difficile mission qui lui est confiée, en restant dans l'atmosphère calme et sereine qui est et doit rester son domaine. Pour cela, le secret, qui est le caractère propre des procédures criminelles, doit être scrupuleusement respecté. (FAUSTIN-HÉLIE, *Traité de l'instruction criminelle*, t. 5, § 307, p. 45; § 352, p. 526 et suiv. DALLOZ, *Rép.*, v° *Instr. crim.*, n° 456.) Initier le public aux investigations d'une procédure incomplète et en voie d'élaboration; jeter dans l'arène des passions du jour des lambeaux de documents empruntés à des pièces saisies, qu'il est essentiel de compulser dans toutes leurs parties et *de rapprocher des explications des intéressés pour en saisir la portée véritable;* livrer à des discussions anticipées et tout à fait intempestives les actes de ceux dont la justice recherche en ce moment même et le rôle et la responsabilité, ce serait dévier complètement des règles si sages qui président à l'administration de la justice, etc. »

***

L'équité parle trop haut pour que le droit ne l'ait point consacrée.

L'article 46 de l'arrêté royal du 18 juin 1853, qui a force de loi aux termes de l'article 1er de la loi du 1er juin 1849, porte : « En matière correctionnelle et de police, aucune expédition ou copie des actes d'instruction et de procédure ne pourra être délivrée *aux parties* sans une autorisation expresse du procureur général.

« Mais il leur sera délivré, sur leur demande, expédition de

Digitized by Google

la plainte, de la dénonciation, des ordonnances et des jugements.

« Les frais de toutes ces expéditions ou copies seront à la charge des requérants. »

Aucun autre texte ne règle la matière.

La notion fondamentale qui s'en dégage est celle-ci : la loi n'a prévu et réglé la communication des pièces d'une information judiciaire que lorsqu'elle est demandée par *les parties*. A celles-ci, exclusivement, le procureur général peut l'accorder : il *doit* la refuser aux tiers qui ne sont intervenus au procès, ni comme prévenus, ni comme parties civiles. Le plaignant ou le dénonciateur qui n'ont point pris régulièrement cette dernière qualité sont sans droit à la réclamer.

C'est ce qui a été positivement reconnu par une dépêche du ministère de la justice, en date du 10 juillet 1837. (DETROZ, procureur général, discours de rentrée du 15 octobre 1885. *Belg. jud.*, 1885, p. 1397.)

Voici les termes de cette dépêche :

« Pour les matières criminelles, l'article 305 du code d'instruction criminelle, et pour les matières correctionnelles le décret du 18 juin 1811 (art. 56), s'occupent des seules circonstances où la procédure préliminaire peut cesser d'être secrète, et ce secret n'est levé qu'en faveur des personnes qui sont parties au procès : le respect dû au droit de la défense exigeait une disposition nécessaire à l'exercice de ce droit. Mais lorsque des personnes étrangères au procès criminel sollicitent la même faveur, lorsque, pour une simple question pécuniaire, elles veulent utiliser des pièces réunies dans un seul but, celui de la vindicte publique, on se représente facilement tous les inconvénients qu'il y aurait à permettre à l'intérêt privé de débattre ce que les magistrats chargés de la police judiciaire ont fait dans l'exercice de leurs fonctions, et de discuter ce qui a été dit ou ce qui s'est passé devant eux et en leur qualité. »

Cette dépêche statue, il est vrai, sous l'empire de la législation antérieure, mais la situation juridique est la même.

M. Detroz rappelle que cette opinion a été consacrée par

Digitized by Google

M. d'Anethan, ministre de la justice, le 20 novembre 1844, et par M. le ministre de Haussy, le 13 octobre 1847.

Le texte que nous venons de citer ne s'occupe, comme on le voit, de la communication des dossiers que lorsqu'elle se rapporte à un intérêt privé.

Dans cette hypothèse, les pouvoirs du procureur *général* sont strictement délimités : il ne peut accorder cette communication qu'aux personnes qui ont été *parties* au procès.

« Hors des cas spécialement prévus par l'article 46, dit M. Detroz, le procureur général est sans pouvoir pour statuer. C'est en vain qu'on invoquerait en faveur de la thèse opposée les textes nombreux qui lui confèrent l'exercice et la direction de l'opinion publique; il y puise incontestablement le droit de prendre connaissance de toutes les procédures criminelles, correctionnelles et de police, il peut en autoriser la communication qu'il juge utile, mais seulement dans l'intérêt de la mission dont il est investi, nullement dans l'intérêt privé de telle *ou* telle personne, que cette personne ait été partie ou non dans la procédure répressive. »

Il fallait donc un texte spécial, tel que celui de l'article 46, pour lui donner le droit d'autoriser, même en faveur des parties et dans un intérêt civil, la communication de certaines procédures.

Que faut-il décider lorsque, comme dans le cas Nieter, la communication du dossier est demandée, non point dans un intérêt privé, mais dans un intérêt d'ordre public?

Le texte fait défaut. Il faut donc s'en référer aux principes généraux.

Mais quels sont-ils, en cette délicate matière?

Assurément, une règle s'impose : Le procureur général, n'ayant d'autres droits que ceux qui lui sont conférés par l'article 46, est sans pouvoir pour autoriser une communication lorsqu'il s'agit d'autre chose qu'un intérêt privé, et qu'elle lui est demandée par d'autres que les *parties*.

Il a donc, nous paraît-il, l'obligation de se récuser. (Comp. DETROZ, *suprà*.)

Appartient-il à d'autres autorités d'aller à l'encontre des

Digitized by Google

principes d'équité que nous avons exposés? Certes, le ministre de la justice, sous l'autorité de qui s'exercent les fonctions du ministère public (Loi sur l'organisation judiciaire, du 18 juin 1869, art. 151), a le droit de prendre connaissance des dossiers d'information. Mais possède-t-il le pouvoir d'autoriser une communication ou d'ordonner une publicité?

La réponse négative, à notre avis, s'impose. Les ministres n'ont d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont accordés par la loi. Aucun texte ne leur accorde celui-ci : ils ne le possèdent donc point.

Ne faut-il pas, d'ailleurs, s'en tenir aux règles générales? L'instruction préparatoire est essentiellement secrète, avons-nous dit : des textes formels le proclament sans équivoque. La législation ne contient qu'une seule dérogation au principe, c'est celle prévue par l'article 46 de l'arrêté de 1853.

Il faut donc, de toute nécessité, admettre que, dans tous les cas non prévus par cette disposition, le secret des instructions, commandé par les graves motifs d'intérêt général que nous avons fait valoir, doit subsister comme une règle absolue.

Quant aux Chambres législatives, elles n'ont d'autorité que dans les cas où elles agissent comme telles. Les désirs isolés de quelques députés n'ont pas plus de valeur que ceux de simples particuliers. Les Chambres n'ont d'autre mission que de faire des lois. Tant qu'elles n'ont pas modifié la législation actuelle, elles doivent s'incliner devant les dispositions existantes, et n'ont, par conséquent, aucun pouvoir pour réclamer la communication de pièces qui ne leur appartiennent pas, et sont confiées à la garde d'un magistrat auquel la loi défend de s'en dessaisir.

Seule une loi spéciale, votée dans chaque cas particulier dont les Chambres se préoccuperaient, pourrait avoir pour effet de rendre régulière cette communication — jusqu'au moment, éloigné encore, espérons-le, où une loi générale aura réglé la matière et livré à la discrétion des pouvoirs politiques l'honneur et la réputation des citoyens.

J. DES CRESSONNIÈRES.

Digitized by Google

AME D'ENFANT [1]

V

Six semaines plus tard, elle débarquait à Nice avec lui. Le soleil dans toute sa gloire éclairait leur arrivée, comme l'ironie d'un grand bonheur à côté d'une affreuse détresse, car il fallut un homme de la gare pour porter Jean à la voiture qui devait les conduire à Carabacel, où Mme de Welkenraed avait retenu d'avance un appartement dans une villa recommandée, la villa des Roses.

Le pauvre enfant était sorti tellement faible de sa dernière maladie qu'il ne pouvait plus se tenir debout. En même temps, une sorte de détente morale s'était produite qui le rendait à sa mère plus affectueux, plus tendre et n'ayant rien retenu des leçons de M. Bia. Son intelligence avait sept ans et il semblait qu'elle ne dût plus dépasser cet âge, tandis que son corps, extraordinairement grandi, avait la taille de l'adolescence et que son âme commençait à s'ouvrir au sentiment.

Durant la crise qui l'avait tenu un long mois muet et crispé sur son lit, revenant d'une attaque pour tomber en une autre, son amour pour Mme de Welkenraed le faisait se tourner du côté de la muraille et s'envelopper de ses couvertures aussitôt qu'il sentait venir le mal, afin de lui dérober le plus longtemps possible la vue de ses yeux révulsés, de ses lèvres tordues, de

(1) Voir la *Revue de Belgique* du 15 juin 1891.

Digitized by Google

l'affreuse contraction qui lui agitait les bras et les jambes... Et quand, toute en larmes, elle lui parlait, le plaignant, déplorant leur malheur, il avait un divin sourire d'encouragement, une manière de hausser les épaules qui voulait dire :

« Ne te fais pas trop de peine ; ce ne sera rien. »

Maintenant, l'union entre elle et lui s'était accomplie ; elle était profonde, entière, indissoluble, et Nèle ne venait plus qu'au second plan pour le petit. Aux soins qu'elle lui avait donnés durant ses longues veilles dans l'angoisse et le désespoir d'une bataille contre la mort, Mme de Welkenraed s'était sentie plus vraiment mère, d'autant plus attachée à ce pauvre être qu'il était plus menacé ; et elle qui, aux premières années de Jean, avait maudit le sort qui lui donnait un tel fils, c'était avec des mots de supplication qu'elle implorait Dieu pour lui :

« Oh ! le garder, répétait-elle, le garder aussi innocent, aussi impotent !... »

Et la fin de sa prière se perdait dans cette confusion, dans cette humilité balbutiante de ceux qui, ayant mesuré l'énorme exigence de leur désir, hésitent à le formuler complètement.

L'enfant encore une fois sauvé, elle avait résolu de s'en occuper seule désormais, et, laissant M. de Welkenraed et Nèle en Belgique, elle l'emmenait dans le Midi. Là, en leur joli rez-de-chaussée de Carabacel, les portes-fenêtres ouvertes sur un jardin que des roses blanches, grimpant partout et jusqu'au tronc des eucalyptus, rendaient féerique, leurs journées paresseuses et tendres s'écoulaient comme des heures.

Jean, peu à peu, reprenait ; bientôt il parut revivre à l'air si pur de ce quartier, choisi, généralement, pour les convalescences parce qu'il est abrité par les montagnes, assez près de la mer pour en avoir les brises bienfaisantes, assez loin pour que son bruit n'y énerve pas la fragilité des organismes en réparation. Il fallut lui rapprendre à marcher, et le premier pas qu'il tenta, appuyé sur Mme de Welkenraed et sur un domestique, eut, pour celle-ci, les émotions sinon les bonheurs du premier pas de leur tout petit enfant pour les autres mères.

Digitized by Google

Durant tant de semaines, elle avait craint qu'il ne pût plus marcher jamais !

La parole aussi revenait à Jean, mais rare, lente, confuse..., avec des interruptions brusques qui coupaient les mots en deux, avec des bredouillements invincibles qui mettaient une *petite* rage aux membres de l'enfant désespéré de son impuissance et dont tous les souvenirs, notions des choses et de leur nom, semblaient enveloppés de brouillard.

La première fois qu'il entendit la musique d'une de ces troupes d'Italiens ambulants qui, à Nice, donnent l'aubade dans tous les jardins et à qui l'on jette des sous, il manqua *étouffer* de colère parce que le domestique, qui ne le comprenait pas très bien, tardait à lui apporter son violon.

Quand il l'eut entre les mains, M^me^ de Welkenraed, appréhendant une déception pour lui, supplia son fils de n'y point toucher. Mais il eut un beau geste de bravoure ; ses *doigts* coururent sur les cordes de l'instrument, d'abord timides, avec une sorte d'hésitation inquiète qui le faisait pâlir, puis, plus franchement, d'une manière plus sûre, plus crâne ; enfin, il réussit sans trop d'efforts à accompagner les Italiens, qui jouaient un air de *Norma* absolument inconnu de lui.

M^me^ de Welkenraed venait d'éprouver la meilleure joie de sa vie, une joie qui emportait toutes les transes et toutes les tortures des derniers jours : son fils était resté le merveilleux musicien d'avant sa maladie, et ce grand bonheur d'une distraction sereine et haute lui serait donc conservé !

Elle l'écoutait, retenant son souffle, et, quand il eut fini, elle était plus faible que lui, tremblante, prête à tomber pour avoir été de sa place à la chaise-longue du petit malade qui l'embrassait, soulevé par son succès comme par une secousse électrique et, tout d'un coup, devenu assez solide pour se tenir droit sur ses pieds, sans aide, un long moment.

Dès lors, leur vie eut cet attrait : ils firent de la musique ensemble, interminablement... ; lui, jouant en fantaisiste, en improvisateur doué et charmant, sans méthode, sans connais-

Digitized by Google

sance seulement du nom des notes, mais avec une ouïe si délicate, un sens du beau si juste et si parfait qu'il suppléait à tout; elle, tellement ravie de retrouver chez son fils ce goût noble, cette faculté miraculeuse que, sans songer à lui rien enseigner de la technique musicale, elle s'appliquait plutôt à le suivre et à l'imiter dans sa façon de faire imprévue, capricieuse et si séduisante!

Il était de ces fines et exceptionnelles natures d'artistes que la règle rebute, et si essentiellement créatrices qu'elles ne sauraient s'assimiler rien qui vienne des autres, rien qui soit de la convention des hommes ou de l'immuable science. Il jouait du violon comme l'oiseau chante, instinctivement, naïvement, parce que c'était chez lui un besoin et qu'il n'aurait pu s'y soustraire. Mais il s'était endormi sur sa chaise, son violon aux mains, un jour qu'un célèbre professeur avait essayé de lui apprendre la gamme. Sa mère se rappelait cette mésaventure; elle se rappelait aussi les désastreux effets du système Bia et, bien loin de diriger l'enfant vers ce que l'art a de difficile et d'austère pour ceux qui en font l'apprentissage, elle se laissait aller avec lui, instinctivement, vers ce qu'il a de sublime et de presque divin quand il est ingénu.

Tant que Jean ne put se promener autrement qu'en voiture, en une de ces petites voitures d'infirme, comme on en rencontre tant sur le Corso et au Jardin public, qu'un valet pousse, qu'un parent accompagne, ils ne prirent aucun autre plaisir. La jeune femme, mue par un sentiment de pudeur maternelle, une sorte d'effroi de devoir montrer son fils, dire sa misère, expliquer son mal, évitait toute liaison avec la colonie étrangère de Nice, redoutait même d'y rencontrer des visages connus auxquels il aurait fallu sourire, d'y entendre des voix familières auxquelles il aurait fallu répondre, et prenait le monde en horreur, elle, la mondaine si frivole d'autrefois.

La tâche de rénovation et de dévouement qu'elle avait entreprise la passionnait et elle s'occupait avec ardeur du développement moral de son fils; cela, non plus dans l'idée ambitieuse

Digitized by Google

de le voir jamais devenir un homme instruit et distingué, faisant bonne figure dans un salon..., mais avec l'espoir de préparer pour l'avenir un peu de bonheur à son âme d'enfant.

Le climat du Midi a ce pouvoir d'atténuer les pires maux en les enveloppant de je ne sais quel fluide de magie calmante. Il y a de l'allégresse dans le soleil de la Provence, et l'air de Nice, avec ses senteurs de violettes pâmées, communique une sorte de voluptueuse griserie, donne à la joie de vivre sur cette terre de lumière et de parfums, une douceur de paradis. Jean, plus que personne, subissait le bienfait tout physique de ce phénomène, et Mme de Welkenraed, qui le subissait aussi, eut là, décuplé, le plaisir de voir son fils renaître et sa nature sentimentale s'épanouir enfin sous la nouvelle direction qu'on lui imprimait. La convalescence, avec sa montée de sève, ses langueurs et ses mollesses, le lui livrait plus sain de corps, plus malléable d'esprit et si attaché à elle, si désireux de la satisfaire, si pénétré du même souffle intellectuel qu'il devinait sa pensée avant même que ses lèvres l'eussent exprimée et comme si une mystérieuse suggestion l'eût fait passer de la mère à l'enfant, au moment où elle se formulait dans le cerveau de celle-ci.

De gourmand et presque grossier qu'il avait été au temps de la domination de Nèle..., de maussade et sec qu'il avait été sous la main rude de M. Bia, Jean, abandonné à la seule influence de cette femme si finement exquise, devint bien vite rêveur et délicat, d'une impressionnabilité vibrante. Les fleurs, maintenant, l'enchantaient et il se défendait de les cueillir parce que, dans son concept obscur était entrée cette croyance, d'ailleurs logique, que les séparer de la plante où elles sont nées les fait souffrir. Le spectacle des beautés de la nature n'était plus pour lui lettre morte, et il avait admiré la Méditerranée bleue sous le ciel bleu ; les montagnes, tout autour, et les jardins en terrasses, pleins d'amandiers fleuris, d'abricotiers tout roses, qui lui font une si merveilleuse ceinture!

Un nuage passant sur le front de Mme de Welkenraed le rendait mélancolique pour jusqu'au lendemain, et il avait nourri

Digitized by Google

longtemps le projet d'aller rejeter à la mer des poissons aperçus dans la cuisine et dont les bâillements d'agonie le navraient.

Les enfants, les chiens, tout ce qui était à la taille de son intelligence le captivait; il avait recueilli et ne quittait plus guère un caniche, vagabond crotté qui, un jour, avait suivi sa petite voiture en lui léchant les mains; et une autre fois, qu'il était seul au jardin, bien installé dans un fauteuil, avec des fourrures sur ses pauvres jambes, un gamin de son âge, à moitié nu, entrant pour demander l'aumône, Jean lui avait donné son paletot, son foulard, les couvertures qui l'enveloppaient, le livre d'images qu'il était en train de feuilleter. A sa mère, survenue comme le mendiant s'en allait, il expliquait l'événement avec de tels mots irrésistibles, un si beau rire de contentement, qu'elle n'avait pu que le serrer sur son cœur en le remerciant de lui avoir montré combien il était bon.

A côté de cette charité répandue partout autour de lui, de cette générosité spontanée et simple, il gardait des puérilités de baby, croyait fermement qu'on attrape les oiseaux en leur mettant une pincée de sel sur la queue et que les étoiles sont les yeux grands ouverts des personnes vertueuses montées au ciel.

Plus encore que son âme, sa physionomie s'était modifiée; parfois, un soudain rayon l'éclairait qui rendait à l'enfant le vrai caractère de sa beauté, beauté pure, classique, régulière, qui eût été éclatante si l'habitude des traits n'avait été si longtemps la stupeur. Bien souvent encore, cette stupeur terrible reparaissait, dégradant tout le masque, et Mme de Welkenraed devait répéter des deux et trois fois de suite :

« Jean, ferme la bouche; n'écarquille pas les yeux! »

D'abord, le petit, perdu dans une de ces contemplations fixes et impénétrables comme en ont seuls les nouveau-nés et les pauvres d'esprit, n'entendait pas; puis, à une interpellation plus sévère ou plus pressante, il tressaillait, devenait blême, serrait les lèvres de toutes ses forces, levait sur sa mère de grands yeux implorants..., et quelque chose de délicieusement

Digitized by Google

immatériel passait sur son visage avec la rougeur de sa confusion.

Ces changements, cette transformation lente et continue d'un être humain en qui l'âme s'éveille et qu'elle va dominer, prenaient, pour la mère, un attrait profond. Elle savait constater les moindres victoires de cette éducation sentimentale, découvrait l'invisible dans un geste de Jean, un sourire, un regard; observait avec découragement, après une visite aux ruches de Beaumont, qu'il n'avait rien compris à l'organisation ingénieuse des communautés d'abeilles ; avec orgueil, qu'il avait pris plaisir à lui entendre conter l'histoire de *Peau d'âne*, et trouvait à cette analyse subtile, à cette enquête de chaque minute, une sorte d'amère jouissance qui l'aidait à supporter sa croix.

Aussi, le carnaval agita ses grelots, promena ses paillons, fit reluire au soleil, durant toute une semaine, son or et son clinquant sans que l'écho en vînt troubler la villa des Roses, où Mme de Welkenraed et son fils vivaient de s'aimer et se comprenaient presque sans mot dire.

VI

Pourtant, un bout de *bataille de fleurs* entrevu de loin, pendant une course en ville, lui faisait s'en vouloir de priver Jean d'un si gracieux spectacle. Le lendemain, elle commandait un grand landau qu'on parait de marguerites, et tous les deux, costumés en bergers, armés de bouquets, des bouquets dans les cheveux, sur les vêtements, aux œillières de leur attelage, prenaient part à la seconde *bataille*.

« Tu verras, mon ange, tu verras comme c'est joli, comme tu t'amuseras bien ! » répétait la mère à son pauvre enfant qui, très bien portant ce jour-là, le teint vif et les yeux clairs, se dressait dans ses coussins pour qu'on ne soupçonnât point son infirmité.

Certes, nulle imagination ne pourrait rêver tableau plus

Digitized by Google

prestigieux que celui présenté à ce moment par la Promenade des Anglais, cette jetée incomparable, plantée de hauts palmiers, bordée de villas, qui longe la Méditerranée jusqu'à Magnan. On avait dressé là des tribunes pour les autorités, pour le public; le déguisement de tous était obligatoire et, incessamment, défilaient, sous les bannières et les oriflammes tendues d'un bout à l'autre de la voie, des équipages dont la capote, les lanternes, le marchepied, jusqu'aux roues disparaissaient sous des guirlandes de fleurs naturelles. Dans ces équipages, traînés par des chevaux revêtus de harnais fleuris, et que conduisaient des cochers ornés de fleurs comme leurs bêtes, dans ces équipages, des personnes en costumes de fantaisie lançaient à tout venant des brassées de fleurs qu'on leur renvoyait avec prestesse tandis qu'elles s'épuisaient à en lancer d'autres, et encore d'autres. Par là-dessus, le soleil de Nice, ce soleil ardent et doux, qui enveloppe les images sans en disperser les lignes, sans affoler l'œil comme font les lumières trop éclatantes. Et un bruit de fête régnait, le bruit des fanfares militaires jouant toutes à la fois; des rires sonnant, comme des appels de clairons, dans l'air vibrant; des marchandes de bouquets se disputant, jusque sous les pieds des montures de la gendarmerie, les fleurs perdues par les combattants dans la bagarre et qui seront revendues au poids de l'or à ces mêmes combattants, lorsqu'ils se trouveront dépourvus de munitions...; enfin, dominant ce bruit fait de mille bruits, le fracas violent de la mer dont les lames se brisent, ici, sur les galets, là-bas, contre les roches de la baie des Anges, d'où elles reviendront toutes frémissantes, jaillissant en écume légère et argentée sur les flots d'inaltérable azur.

Cela était si merveilleux, d'une gaieté si suave, d'un charme si pénétrant, que Jean de Welkenraed en oubliait sa faroucherie native, et riait, et applaudissait, et, même, essayait de faire comme tout le monde en envoyant, de ses mains maladroites, des poignées de fleurs autour de lui. Des calèches étaient toutes couvertes d'anémones, avec des dames habillées d'anémones et qui jetaient des anémones par monceaux sur les promeneurs;

Digitized by Google

d'autres arboraient la verveine, le géranium, le mimosa, et il en sortait des décharges de verveines, de géraniums, de mimosas. Mais ce qui surtout frappa le petit garçon et dont il fut ravi, c'était un char décoré de jacinthes blanches et où était placée une théorie de toutes jeunes filles représentant des séraphins, ailes déployées.

Ce char virginal, courant parmi l'or des rayons et répandant sur son passage une neige de pétales, était réellement d'une élégance, d'une fraîcheur, d'une séduction ineffables. Les jeunes filles avaient leurs cheveux blonds envolés dans la lumière, et si savante devait être leur tailleuse que, malgré la complication de leur toilette faite de tulle et de drap d'argent, les fleurs y étant seules visibles, on les eût dites vêtues de fleurs, comme les ondines des contes bleus. A la première fois que leur voiture croisa celle-là, Jean, ébloui, saisissait le bras de sa mère et, levé tout droit, criait, insoucieux qu'on l'entendît :

« Regarde, regarde!... »

Déjà, l'un des séraphins, souriant, lui lançait une touffe de jacinthes qui lui tomba sur les genoux sans qu'il eût le temps de riposter, le char étant parti tout de suite après. Et il parvint à faire entendre à sa mère son projet, qui était de commencer la guerre aussitôt que les séraphins seraient de nouveau en vue. Mais la lutte allait être bien inégale entre ce pauvre être gauche, faible, à moitié perclus, que sa mère, sans entrain, aidait peu, et cette charretée de jeunesse radieuse, d'où huit mains répandaient les projectiles avec l'élan d'une volonté acharnée à vaincre!...

Et les jacinthes, au parfum âcre et troublant, volèrent, par brassées, dans le landau des Welkenraed, orné de marguerites des prés choisies pour leurs qualités inoffensives, pour leur impuissance à faire mal à Jean. Un moment, le petit, qu'une passion belliqueuse animait et dont les doigts, sans cesse, avaient prodigué les fleurs, se trouva pris de court, accablé sous la grêle des coups dont on le chargeait, noyé dans les bouquets

Digitized by Google

de ses adversaires; et comme la plus âgée, une blondine agile et souple, toute rouge de s'être si longtemps battue, lui jetait au visage une dernière touffe de jacinthes, Mme de Welkenraed entendit le soupir douloureux et mourant de Jean qui s'évanouissait.

Au mouvement de la mère jetant, avec précipitation, hors de sa voiture, toutes les jacinthes, à la pâleur du fils dont la tête roulait inerte dans le fond du landau, la jeune personne comprit ce qui se passait, et elle s'écria, avec un petit accent britannique drôle et apitoyé :

« Oh! il est souffrant, il perd connaissance!... Permettez..., j'ai des sels, madame... »

En même temps, elle passait de sa voiture dans l'autre, soulevait la tête de Jean, lui frappait dans les mains, lui mettait son flacon sous le nez. Mme de Welkenraed, fort inquiète, donna l'ordre à son cocher de quitter la Promenade, de rentrer à Carabacel; la jeune fille ne s'émut point de ce départ qui la séparait de son plaisir et l'entraînait loin des siens avec des étrangers. Elle se borna à jeter au char aux jacinthes un mot d'anglais souligné d'un geste qui signifiait :

« Allez, vous autres, continuez votre route. Moi, j'accompagne madame. »

Et comme cette dernière voulait protester, repousser ce secours qui s'imposait avec tant de sans-façon, le séraphin l'interrompit, disant :

« Puis-je vous laisser seule avec ce petit malade, quand c'est la faute de mes fleurs, qui sentent trop fort?... »

Et, très vite, elle arrachait de sa coiffure, de sa tunique, de ses souliers, toutes les jacinthes qui les criblaient, et les lançait dans la rue. Puis elle débarrassa Jean de son vaste chapeau rustique, lui dénoua sa cravate, lui mit ses mains fraîches sur le front. Tout en donnant ces soins au fils, elle expliquait à la mère qu'elle s'appelait Liliane Mindleson, qu'elle avait dix-sept ans, que les autres séraphins étaient ses sœurs, que leur père, veuf, exerçait la médecine à Londres, que ces demoiselles

Digitized by Google

passaient la saison à Nice avec une gouvernante française.

On était bien loin du bruit de la fête, de ses parfums et de sa splendeur quand Jean rouvrit les yeux. Son premier regard tomba sur la jeune fille, et il sourit à cette vision, qu'il dut prendre pour un reste des *au-delà* dont il revenait. Très doucement, il lui saisit la main, posa sa tête exsangue sur l'épaule de Liliane, et il demeura ainsi, muet et charmé, sans qu'elle parût surprise de ces manières enfantines chez un si grand garçon, sans qu'elle fît un mouvement pour se dégager, sans qu'elle rompît le silence jusqu'à la villa. Une soudaine tristesse s'était emparée du cœur, tantôt si joyeux, de la fillette, et Mme de Welkenraed, à un coup d'œil qu'elles échangèrent, vit qu'elle savait à quoi s'en tenir sur la situation de son fils.

Celui-ci, descendu de voiture et porté sur sa chaise-longue, ne quittait toujours pas la main de Mlle Mindleson, mais son intuition de petit sensitif l'empêcha de prononcer un seul mot tant qu'elle fut là. Il l'avait entendue dire à Mme de Welkenraed, avec ce tact des jolies âmes qui, non seulement, devinent les blessures les plus cachées, mais, dès qu'on s'est aperçu qu'elles les ont devinées, souhaitent qu'on leur pardonne cette innocente indiscrétion et mettent bien vite quelque baume sur la plaie ainsi découverte :

« Comme il est beau! »

Il lui avait entendu dire cela, en avait été heureux et ne voulait pas qu'elle connût sa disgrâce.

S'il redoutait qu'elle entendît sa parole embarrassée et rocailleuse, il redoutait également qu'elle vît sa marche incertaine, sa tournure estropiée et, bien qu'il fût tout à fait rétabli au moment du départ de la jeune fille, il ne prétendit jamais suivre sa mère la conduisant au landau qui devait la ramener à Nice.

Cependant, comme les deux femmes s'éloignaient par le jardin, il se traîna derrière elles jusqu'à la terrasse et, poussé par une petite vanité d'artiste, commença sur son violon la

Digitized by Google

première partie de la sonate du *Clair de lune*, qu'il savait pour l'avoir entendue jouer au piano bien souvent par Mme de Welkenraed.

Liliane s'en allait, le cœur serré, désireuse de n'avoir plus aussi près d'elle le désespoir de la mère, les souffrances du fils et, en même temps, pleine d'intérêt, pleine de sympathie pour ce pauvre être qui, à la première rencontre, lui témoignait de l'amitié et qui interprétait Beethoven d'une façon si supérieure.

Elle promit de revenir bientôt.

VII

Et, deux jours plus tard, elle revenait, en compagnie de Mlle Denaulier, sa gouvernante : une gouvernante tourangelle, personne mûre, à qui elle devait de parler le français délicieusement, malgré son petit accent britannique.

Jean se portait bien et avait pu faire deux fois le tour du jardin, sans une chute, sans un faux pas. Il y était encore ; ces dames l'appelèrent, et quand il reconnut Liliane, il lui sauta au cou, mais sans parler ; sa mère eut beau insister pour qu'il lui dît au moins bonjour et tout le plaisir qu'il avait à la revoir, il s'obstina à ne point desserrer les dents :

« Voulez-vous faire de la musique avec moi? », demanda la jeune fille, poussée par une heureuse inspiration.

Il accordait déjà son violon et, de la tête, désignait le piano à Mlle Mindleson. Elle s'y installa et ils jouèrent longtemps ensemble. Puis, ils s'assirent l'un auprès de l'autre, sur un divan, au soleil; et, comme la gouvernante avait appelé son élève de son petit nom d'enfance, *Lily*, ce gentil diminutif de son nom, Jean, séduit par la consonnance du mot, sa brièveté facile, répéta d'un air étonné et amusé tout à la fois :

« Lily! »

C'était la première parole qu'il lui adressait.

Elle mit la conversation sur la bataille des *confetti*, qui avait eu lieu la veille et à laquelle elle avait participé :

Digitized by Google

« Vous ne savez pas ce que c'est? »

Et, à un signe négatif de l'enfant, toute sa jeunesse partant en phrases gaies et enthousiastes, elle lui conta ce qu'elle avait fait, ce qu'elle avait vu, ce qu'elle revoyait avec le même bonheur chaque saison, à Nice, depuis dix ans :

« Oh! les *confetti!*... Une vraie bataille meurtrière et terrible, celle-là..., mais qui s'accomplit avec une fureur si aimable, une cruauté si joliment tempérée de politesse qu'on ne saurait s'en offusquer. Ces *confetti*, figurez-vous, sont des bonbons de plâtre de la grosseur d'un pois, et malheur à qui se serait risqué hier dans les rues d'ici sans être déguisé, sans avoir, tout au moins, un masque d'escrimeur, en toile métallique, sur le visage! Outre le déguisement et le masque, l'équipement d'un individu raisonnable et qui tient à sa peau devait se composer d'un sac bourré de *confetti* et d'une pelle pour les lancer... »

Jean était tout oreille; Mlle Mindleson poursuivit :

« Ainsi armé, il n'est point trop téméraire d'entreprendre un tour de ville et l'on peut s'aventurer même dans les quartiers où la guerre fait rage et massacre. Nous y sommes allées en voiture, mes petites sœurs et moi. Ces quartiers sont pavoisés, les fenêtres drapées de riches étoffes, les balcons décorés de tapisseries orientales, festonnés de feuillage, chargés de dorures; de plus, on a installé en belle place des tribunes pour les personnages de marque..., et fenêtres, balcons, tribunes sont chargés de monde en costumes de carnaval, pompeux et bigarrés. Des gamins ont escaladé la hampe des réverbères; d'autres s'agitent au faîte des cheminées...; il y a des marins juchés dans les hunes de leur navire pour mieux voir...

« Et cette foule, interrompit Mlle Denaulier, que les festivités carnavalesques enchantaient, elle aussi, toute cette foule immense représentant quatre fois la population ordinaire de Nice, toute cette foule est masquée, costumée, munie de sa provision de *bonbons*, ni plus ni moins que les convaincus qui paradent sur les innombrables chars du *Corso*. Et de ces fenêtres, de ces tribunes, de ces toits, de ces réverbères, de ces chars, les *bon-*

Digitized by Google

bons pleuvent, tombent dru, comme des décharges de biscaïens, sur les masques en fil de fer, sur les dos, les bras, les têtes de tous ces êtres. Piétons, cavaliers, gens en voiture, groupes d'*analcades*, hauts fonctionnaires souriant d'un sourire supérieur dans la tribune préfectorale, chacun reçoit sa part de *confetti*, chacun riposte et, pour peu que l'un des adversaires insiste, voici *le* duel allumé... »

La vieille demoiselle contait ces choses, dans son pur et mélodieux langage de Touraine et, à ce tableau, rendu visible par la description qu'elle en faisait, Jean s'échauffait, riait, battait des mains, exprimait son admiration sans souci de sa parole trébuchante.

« J'ai goûté ce plaisir de rendre avec usure les poignées de *bonbons* qu'on me lançait au visage ou qui, ricochant, m'atteignaient par hasard : c'est délicieux, appuya Liliane; on s'entête et on s'acharne à ce jeu-là. Aux premiers *confetti* reçus, on se révèle implacable et, comme l'assaillant vous a dit bien tendrement, avec leurs façons enveloppantes et calines d'ici : « Hé, té..., voici du *bonbongne*, mon masque! », on songe : « Ah! tu veux me faire mal avec tes *bonbongnes*..., eh! bien, attends! » Et, très vite, on s'arme, on envoie les chevrotines de plâtre, en pluie bruyante, sur celui qui vous en a jeté. Après cela, la passion du carnage s'exaspère, et vous continuez à bombarder les passants les plus inoffensifs, sans provocation, sans motif, uniquement pour la bonne jouissance de faire à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. A Nice, en temps de carnaval, la manie de fracasser ses semblables est un délire contagieux, une frénésie irrésistible. Par exemple, pour bien faire cela, avec grâce, coquetterie et adresse, il n'y a vraiment que les gens du pays, n'est-ce pas, mademoiselle? »

L'autre convint que c'était exact, et elle ajouta :

« Ils ont une manière délicate, langoureuse et en même temps féroce de lancer leurs pelletées droit sur la cible visée, qui est inimitable, qui a la galanterie d'un madrigal et qui est le comble de la ruse méchante. Ce n'est qu'un geste, qu'une ébauche de

Digitized by Google

mouvement prompt comme l'éclair, mais que de révélations dans ce seul geste! »

Jean, tandis que Mlle Denaulier parlait, et à l'aide d'une pantomime expressive, d'une foule de signes bien connus d'eux seuls, faisait comprendre à Mme de Welkenraed son grand désir d'assister, lui aussi, à une de ces batailles. Mais la dernière avait eu lieu; le carnaval était fini et force fut bien à Liliane de le lui dire.

Alors, il ne put réprimer un petit mouvement d'humeur contre sa mère, qui ne l'y avait pas mené et, pour prouver son dépit, il alla s'asseoir très loin d'elle, dans un coin.

Mais Liliane voulut racheter sa maladresse, cette étourderie qui leur avait fait, à elle et à sa gouvernante, vanter à un enfant, plus enfant que ceux qui n'ont que sept ans, un plaisir désormais impossible à lui donner; et elle parla d'une promenade qu'on pourrait faire ensemble, à Saint-Pons, dans un merveilleux verger d'orangers.

« Pas à présent, fit Mme de Welkenraed, Jean n'est pas encore assez solide; mais un peu plus tard, quand il sera remis, quand il pourra se promener à pied, comme nous, dans ce verger et y cueillir les fruits à l'arbre lui-même. »

La mère, malgré elle, en voulait un peu à cette étrangère qui plaisait tant à Jean et qui venait de mettre entre eux le premier germe de discorde.

Pourtant, cette perspective de cueillir les oranges lui-même rassérénait le petit garçon, et il promit d'être sage, de se bien soigner, pour être vite en état d'entreprendre cette partie.

« D'ici là, je viendrai à la villa chaque après-dînée, si madame le permet, pour vous faire prendre patience et vous distraire », promit la jeune fille.

Et elle ajouta délibérément :

« J'amènerai mes sœurs. »

MARGUERITE VAN DE WIELE.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

AMYOT AU CONCILE DE TRENTE

Amyot, le célèbre traducteur de Plutarque, a laissé une lettre curieuse, au sujet d'une mission remplie par lui auprès du concile de Trente.

Cette lettre est perdue dans les documents relatifs au concile ; personne ne songera à aller l'y chercher, et elle est assez intéressante pour recevoir une publicité nouvelle.

Même... mais ne signalons pas l'importance de cette réédition et ne déflorons pas la surprise que nous ménageons au lecteur...

I

Jacques Amyot était simple abbé de Bellozane (1), en 1551 ; mais, à peine âgé de trente-huit ans, il avait déjà donné sa mesure, et il fut chargé d'aller déposer devant le concile de Trente une protestation au nom du roi de France Henri II. La manière dont il s'acquitta de sa mission lui valut d'être nommé précepteur des enfants du roi, et d'obtenir les plus grands honneurs par la suite.

Voici comment Amyot rend compte (2) de ce qui se passa à Trente :

(1) Abbaye de l'ordre de Prémontré, en Normandie.

(2) Extrait des *Instructions et Lettres des Rois Très Chrétiens et de leurs ambassadeurs et autres actes concernant le concile de Trente,* tirées des mémoires de M. D. (4e édit., Paris, 1654, p. 26.) Le texte est reproduit fidèlement ; seulement, pour la facilité du lecteur, les ponctuations et les accents, ainsi que les *j* et les *v*, sont à la moderne.

Digitized by Google

Lettre de M. Jacque Amyot, abbé de Bellozane, depuis Evesque d'Auxerre et Grand Aumosnier de France, à Monsieur de Morvillier (1), *Maistre des Requêtes, sur la présentation des Lettres du Roy Très Chrétien en l'assemblée de Trente, le* 1 *Septembre* 1551.

Monsieur, j'avois de tout poinct résolu en moy-mesme de me partir de ce païs à ceste my-Septembre pour vous aller trouver ; mais l'occasion qui naguères est survenue, m'a contrainct de différer un peu mon partement, jusqu'à ce que j'aye nouvelles de vous. L'occasion est qu'ayant le Roy envoyé par deçà une proposition protestatoire, qu'il entendoit estre envoyée aux Prélats qui sont assemblez à Trente pour le Concile, il a pleu à Monsieur le Cardinal de Tournon (2) et à Monsieur l'Ambassadeur de Selve (3), de m'élire pour faire ceste commission, sans que je pensasse à rien moins que cela, ny à chose semblable. Mais pource que je n'en ose rendre compte par lettre, comme j'eusse bien voulu, à la Cour, mesme pour ne donner opinion de moy, que je me voulusse trop avant faire de feste (4) sans mander, et pource aussi que je désire en me prouvant à vous autant ou plus qu'à homme que je cognoisse, me satisfaire à moy-mesme, je vous en veux bien faire le discours un peu plus au long et par le menu, mais que ne vous ennuye point de le lire. Je fus despéché le 26 d'Aoust dernier et me furent baillées les lettres missives du Roy qu'il escrivoit aux Prélats du Concile, closes et cachetées, avec la proposition protestatoire, laquelle estoit signée de la main et du cachet du Roy, et de Monsieur le Receveur de Sens (5), avec une courte Instruction, signée de la main de Monsieur l'Ambassadeur de Selve, dressée sur les doubtes et difficultez que je faisois en cette commission, lesquelles advindrent tout ainsi comme vous

(1) Jean de Morvilliers, qui fut ambassadeur à Venise en 1552, assista au concile de Trente en 1562, et succéda au chancelier de l'Hospital comme garde des sceaux en 1568. Il était en 1557 évêque d'Orléans. Le recueil *Gallia Christiana*, VIII, p. 1483, donne des détails intéressants sur ce personnage, à qui plusieurs ouvrages de littérature furent dédiés.

(2) Le cardinal Fr. de Tournon, ancien premier ministre de François Ier, cessa d'être en faveur à la mort de ce roi ; mais, comme on le voit ici, il continua à jouer un rôle important en Italie, où on le tint relégué jusqu'en 1555.

(3) Odet de Selves, ambassadeur de France à Venise.

(4) Ne serait-ce pas « se faire de teste, sans mander » (agir de soi, sans recourir au mandant)? Cependant, « se faire de feste » est admissible dans la position d'Amyot, qui voulait peut-être échapper au reproche, lui simple subdélégué, de chercher à se mettre en évidence (« se faire de feste », se piquer, se féliciter de...; rens. de M. Stecher).

(5) On a recherché en vain quel pouvait être ce « receveur de Sens ». Dans une ordonnance de cette même année 1551, on voit désignées dix-sept recettes générale et Sens n'y figure pas.

Digitized by Google

entendrez ci-après : Je me party de Venise avec deux Notaires Apostoliques, tous deux de la maison de monseigneur le Cardinal, et en passant par Padoue, priay Monsieur de S[t] Laurens de s'en venir par estat jusques-là avec moy, ce qu'il fit bien volontiers. Nous arrivasmes à Trente un jour et demy avant le jour de l'assignation, qui estoit le premier jour de Septembre, auquel avoit esté prorogée et indicte la première session du Concile, à l'ouverture qui en fut faite au premier jour de May dernier passé. Je désirois fort que l'on ne sceust point ma venue ny la cause d'icelle, avant que j'eusse fait ce pourquoy j'estois envoyé. Mais la première personne que nous trouvasmes à l'entrée de la ville fut un Gentilhomme de la maison du Cardinal de Trente (1), qui demanda au premier de nostre compagnie : « Qui est ce Gentilhomme? » Il luy respondit que c'estoit un François qui venoit de Padoue; mais l'autre luy répliqua : « Non, non, c'est celuy qui vient protester au nom du Roy; car nous estions bien advertis qu'il y devoit envoyer. » Toutesfois, ils n'en sçavoient rien, sinon par imagination. Je me tins au logis jusqu'à l'heure mesme de l'assignation à laquelle, après que la Messe eust été solemnellement chantée, je monte en haut au chœur de l'Eglise Cathédrale de Trente, où estoient tous les Prélats assemblez. Là fais entendre à Monsieur le Légat (2), par le Maistre des cérémonies, qu'il y avoit là un envoyé de par le Roy Très-Chrestien, qui apportoit lettres de Sa Majesté, adressantes aux Prélats du Concile, et demandoit audience. Il me fait respondre que j'eusse patience que les cérémonies de la session fussent achevées, et puis que je serais ouy. Les cérémonies furent bien longues : car on y chanta la Letanie tout du long, et lit-on plusieurs oraisons, comme au jour du Vendredy Sainct. Après toutes lesquelles, le Secrétaire public (3) du Concile prononça et leut une harangue en manière de Sermon, laquelle contenoit en somme les causes pour lesquelles estoit assemblé le Concile ; et notamment en dit trois causes, l'une pour extirper les hérésies qui estoient en la religion; l'autre pour réformer les mœurs des Ministres de l'Eglise ; et la tierce pour appaiser les discords et les dissensions qui estoient entre les Princes : et ceste dernière cause n'est point dedans la Bulle de l'ouverture du Concile faite par le Pape, ce qui fut la cause pour laquelle je la nottay. Après que le Sermon fut achevé, il y eut un des Evesques, appellé par Monsieur le Légat, président audit Concile, qui vint prendre un papier de la main de Monsieur le Légat, et puis monta dans la chaire, là où l'on lit l'Evangile, et leut ce qui estoit contenu dans ce papier, et qui estoit en somme,

(1) Christophe Matrucci, depuis gouverneur de Milan, etc.
(2) Le cardinal Marcel Crescentio.
(3) Angelo Massarelli; le maître des cérémonies était Louis Firmani.

Digitized by Google

qu'ayant esté faite l'ouverture le premier jour de May, comme il avoit esté indict, la première session en avoit esté différée et prorogée jusqu'à ce jour-là, qui estoit le premier de Septembre, pour autant qu'il ne se trouvoit pour lors grand nombre de Prélats, pour vacquer à la continuation dudit Concile; et pour ceste mesme cause, ne s'en trouvant encor pas de présent si grande assemblée, comme il seroit bien séant, et veu que tous les jours on attendoit qu'ils deussent venir d'Allemagne, d'Espagne et de Rome, lesquels on espéroit estre bien-tost en la compagnie, on prorogeroit encores icelle session jusqu'à quarante jours après, qui sera l'onzième jour d'Octobre prochainement venant; et qu'en icelle, pource qu'aux dernières sessions, on avoit jà traicté des sept Sacremens en général, il seroit traicté et décidé du Sacrement de l'Eucharistie, et quant et quant de la résidence des Prélats en leurs Eglises, suivant l'ordre qu'ils establirent dès le commencement du premier Concile, auquel il fut longuement disputé, à sçavoir si l'on devoit commencer premièrement aux mœurs, ou à la doctrine, alléguant les uns que les erreurs de la doctrine estoient principalement procédez du scandale et dissolution des mœurs; et les autres que la doctrine estoit préjudiciable (1), et que c'estoit ce principalement pourquoy les Conciles s'assembloient ordinairement. Enfin fut arresté et résolu que l'on traiteroit toujours ensemble un article appartenant à la doctrine et un appartenant aux mœurs et à la police. Cet escrit ayant esté leu et prononcé par cet Évesque, il demanda publiquement : « *Placet vobis decretum, Patres?* » Et lors les deux Secrétaires allèrent par tous les Évesques demandant les suffrages, qui répondirent tous : « *Placet.* » Après cela, furent présentées les Lettres Patentes de l'Empereur, par lesquelles il auctorisoit ses Ambassadeurs qu'il envoyoit pour résider au Concile : l'un est Allemand, qui s'appelle le Comte de Montfort, qui est Ambassadeur de l'Empereur, comme Empereur, et pour les choses qui concernent les droicts et privilèges de l'Empire; l'autre est Espagnol et s'appelle Dom Francesco de Toledo, qui est aussi Ambassadeur de l'Empereur, mais c'est comme Roy d'Espagne, et pour le regard de ses autres terres patrimoniales, et chacun d'eux néantmoins *in solidum*. Ce second est homme qui tient de ces Commanderies d'Espagne (car ils le nommèrent Prieur) (2), et le premier est de robbe courte. Leurs pouvoirs et leurs facultez me semblèrent fort amples, au moins les patentes furent fort longues à lire. Et après furent aussi leues les Patentes de l'Ambassadeur du Roy des Romains, qui s'appelle (ce me semble) Frédéric Vaussen (3), Évesque de

(1) « Devait être jugée auparavant. »

(2) François de Tolède est appelé dans un document Prieur de Roncevaulx (en latin *Reconvallensis*).

(3) Fréd. Nausea, d'après les autres historiens du concile.

Digitized by Google

Vienne, qui avoit pareille puissance de son Prince que les premiers. Et après que toutes ces lettres eurent esté leues de bout en bout publiquement, response leur fut faicte, que le Concile remercioit l'Empereur et le Roi des Romains et avoit pour agréables telles personnes qu'ils leur envoyoient, pour résider Ambassadeurs auprès d'eux.

Après que toutes ces choses avoient esté ainsi faictes, ce fut à moy à jouer mon roolle, et ne sçavois bonnement que j'estois, ny comment je me devois appeler, au moins quel tiltre me donner. Car jamais homme ne fut mieux envoyé en matterat désempenné (1), comme l'on dit, que je fus alors : et ne tint pas à l'avoir bien préveu, ny prédit. Mais ceux qui m'y envoyoient, ny moy, n'en avions nulle faute, ny ne pouvions donner autre ordre. Toutesfois, en effect, je présentay moy-mesme à Monsieur le Légat séant en sa chaire, ses deux assistans à ses deux costez, les lettres missives du Roy, en luy disant : « *Reverendissimi domini Legati, hæ sunt literæ quas ad vos atque universos Patres Concilii causa hîc congregatos, mittit Rex Christianissimus.* » L'on ne faillit pas incontinant à me demander si j'avois d'autre mandat : et je dis que je n'avois autre mandat que celles lettres qui estoient signées de la propre main du Roy, et d'un Secrétaire, et que par la lecture d'icelles, ils cognoistroient et entendroient ce que j'estois venu faire. Et à ceste fin, les requérois qu'ils voulussent faire ouvrir et lire les dites lettres publiquement. Le Légat tenant ces lettres en ses mains, dit à ses deux assistans : « Cette superscription monstre que le Roy ne nous mesprise point », et à ma réquisition bailla les lettres au Secrétaire public du Concile pour les lire, lequel commença à lire tout haut la superscription qu'estoit telle : « *Sanctissimis atque in primis observandis in Christo Patribus Conventus Tridentini.* » Soudain que cette superscription eust esté leue et entendue des Evesques Espagnols, qui sont en plus grand nombre que les autres, commencèrent tous à crier, mesmement un qui s'appelle Auriensis (2), qui fut le premier de tous à lever ceste clameur, disant que ces lettres ne s'adressoient point à eux, pource qu'ils estoient *Concilium generale et legitimum*, et non point *Conventus*. Et à ceste cause ne vouloient point qu'elles fussent ouvertes, ne leues en publique session. Et disoient aucuns : « *Audiat qui volet, ego non audiam.* » Les autres disoient que j'allasse en leurs maisons privées de chacun, et qu'ils m'escouteroient, mais là publiquement et en audience judiciale, non; et me demandoient à tous coups :

(1) « Matras empenné » chez Scarron (« Virgile travesti », IV) signifie un carreau d'arbalète, muni de plumes. « Matterat désempenné » est donc une flèche dépourvue de force de projection, le *telum imbelle sine ictu* de Virgile.

(2) L'évêque d'Orense, en Galice. Il était avec Fr. de Vargas, Pierre de Malvenda, correspondant de Granvelle, à qui il rendait compte de ce qui se passait au concile.

Digitized by Google

« *Habes ne aliud in forma debita mandatum?* » Je leur respondois que non, et que, sauf leur révérence, cette diction là *Conventus*, ès anciens livres Latins, ne sonne point si mal, comme l'usage et l'abus des notaires en leurs styles l'avoient depuis rendu odieux; et que le Roy mesme, en cette dernière proposition que j'avois à leur lire, appelloit quelquesfois ceste assemblée *Concilium*, quelquesfois *Conventus*, quelquesfois *Consessus*, et qu'il n'entendoit aucunement le prendre en mespris ny contemnement de la Compagnie, ainsi qu'ils verroient clairement, s'il leur plaisoit avoir la patience que les lettres missives fussent ouvertes et leues, et ce que j'avois à leur proposer fust patiemment ouy (1). Quelque chose que je sceusse dire, ils s'attachoient opiniastrement à ce *Conventus*. Je ne scay s'ils avoient peur que le Roy les estimast tous Moynes, et disoient que cela estoit là mis malicieusement, et y en eust aucuns qui me dirent : « *Dic ergo te petere ut legantur sine praejudicio.* » Je leur respondois que je n'estois envoyé que pour leur présenter ces lettres de la part du Roy, et pour leur lire certaine autre proposition que j'avois en ma main, à laquelle je ne pouvois adjouster ny diminuer chose quelconque, et que si je faisois ou disois autre chose de plus, que j'excéderois l'ordonnance que l'on m'avoit baillée, et par ce moyen ce que je dirois ou ferois viendroit à estre de nulle vigueur, et que sauf leur correction, ils ne se devroient point arrester à une inscription que le Secrétaire avoit faite ainsi qu'elle luy sembloit estre plus latine. Il y eut un Docteur Espagnol, celuy mesme qui fit la protestation au nom de l'Empereur à Boulongne (2), qui me dit que ceste diction *Concilium* estoit non moins Latine que *Conventus*, et en luy alléguant que César appelloit tousjours *Conventus juridicos*, il m'allégua un lieu d'une épistre de Cicéron, où il dit : « *Venimus non in Senatum, sed in Conventum Senatorum.* » Je luy respondis que cela n'estoit point dit en contumélie ou mespris de ceux qui estoient là assemblez, mais pour monstrer que le tyran César leur avoit osté la liberté et auctorité de Sénateurs. Je filois le plus doux que je pouvois, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison, si

(1) Amyot y met ici quelque malice; car la Protestation du Roi de France fait directement allusion au titre de *Conventus* donné au concile, en disant pourquoi il se trouve dans la suscription de la lettre du Roi (trad.) : « Le Roy Très Chrétien ordonne de vous dénoncer qu'il n'accepte le présent *Consessus* non pas pour œcuménique et légitimement réuni, mais plutôt, *comme la suscription de la lettre d'envoi le porte* (quod literarum nuper traditarum inscriptio doceat), comme quelque *Conventus* privé assemblé à l'avantage de quelques ambitieux... »

(2) C'est Fr. de Vargas, dont il sera fait mention plus loin, qui avait été chargé de protester contre le transfert du concile. Il est assez piquant de remarquer que la Protestation de 1548, présentée par Vargas, se sert de la même expression *Conventus* au lieu de *Concilium*.

Digitized by Google

j'eusse un peu trop avant parlé; mesmement qu'il y en avoit un qu'on appelle Sacer (1), ce me semble, qui me disoit à tous coups : « *Venisti ergo est protestareris contra hoc Concilium?* » Je ne leur respondois autre chose, sinon qu'il leur pleust me donner audience, et qu'ils entendroient ce que j'estois venu faire, et trouveroient toutes choses si sobres, si modérées et si réservées (2), qu'ils ne se repentiroient point de m'avoir ouy. » Et afin que vous n'imaginiez point que ce soit si grande chose que vous cuydez à l'aventure, je vous déclare que je ne vous en demande aucune response, ny que cecy soit enregistré en vos registres. » Et alors les Présidens (3) me respondirent : « *Etiam si non petitis responsionem, nos volumus vobis dare.* » Nous fusmes assez bonne pièce (4) à contester ainsi, et moy à prier, le plus révéremment que je pouvois, qu'on ne fist point ce tort au Roy, de ne vouloir point recevoir ses lettres; car j'avois grand peur de n'avoir point audience, comme à la vérité je n'eusse point eu, si les Espagnols en eussent esté creus, qui crioient : « *Colligantur vota.* » Et finablement Monsieur le Légat et les Présidens dirent : *Eamus in sacristiam et deliberemus inter nos* », ce qu'ils firent, et se retirèrent derrière le Grand Autel, où est la sacristie, et là consultèrent entre eux sur ce qu'ils avoient à faire, et à me respondre. Et faut noter qu'avec les Évesques entrèrent aussi les deux Ambassadeurs de l'Empereur, et qu'après qu'ils eurent esté en conseil plus d'une grosse demie heure, ils retournèrent tous se seoir en leurs sièges selon leurs rangs, avec leurs mitres et leurs chappes, et me firent faire ceste response par le Promoteur de Concile, qui est un honneste homme Docteur (5) : « *Doctissime vir, sacrosancta Synodus censuit, Regis* (et faut noter qu'en ce lieu il dit *Serenissimi*, comme en bégayant aux autres lieux il dit, *Christianissimi*) *literas sine praejudicio esse legendas, aestimans illam dictionem Conventus in malam partem non intelligere : quod si aliter intelligeret, protestatur de nullitate.* » Je me

(1) L'archevêque de Sassari, en Sardaigne, que les Espagnols appelaient *Saçar*. Il s'appelait Salvator Salapussi.

(2) Encore une malice d'Amyot. La Protestation contenait, au contraire, ces paroles véhémentes : « Le Roi s'indigne, sous prétexte de réformer la doctrine et les mœurs, de voir l'impudence de ses ennemis mêler les choses saintes aux profanes, la religion à l'ambition, la piété à l'avidité, le droit aux rapines, la justice aux violences... »

(3) Sébastien Pighini, archevêque de Manfredonia, et Louis Lippomani, évêque de Vérone.

(4) « Bonne pièce » ici signifiant espace de temps (c'est bien le *pezzo* des Italiens, d'où le *piéça* du vieux français. Rens. Stecher).

(5) J.-B. Castello, d'après les actes du concile : ont été recherchés en vain les titres littéraires donnant droit au qualificatif de « docteur » que décerne à ce personnage Amyot, à ce bien compétent.

Digitized by Google

contente de cela, sans rien respondre. Et adonc furent ouvertes et leues les lettres missives du Roy, où estoit encor la mesme superscription, et ne contenoient les lettres en somme sinon une complainte de ce qu'il ne pouvoit envoyer les Évesques de son Royaume à ce Concile pour la guerre qui injustement luy avoit esté menée, et premièrement qu'ils voulussent patiemment ouïr une proposition qu'il leur envoyoit et la prendre en bonne part. Il faut noter que non seulement je n'estois point nommé en cette lettre, ny près, ny loin; mais qui pis est, on n'en avoit pas seulement envoyé la copie, par laquelle nous peussions sçavoir ce qu'il y avoit dedans, de sorte que je ne veis jamais chose si mal cousue (1) que cela. Les lettres furent leues, et audience, suivant les prières du Roy, me fut donnée, et leue de poinct en poinct jusqu'à la fin, la proposition protestatoire que le Roy avoit envoyée, sans jamais estre interrompue, et croy qu'il n'y eut personne en toute la compagnie qui en perdist un seul mot, s'il n'estoit bien sourd, mesmement aux lieux plus importants, que je leus plus pesamment, à celle fin qu'ils en feussent mieux notez, avec toute telle action comme si je l'eusse estudiée deux mois auparavant par cœur. De sorte que si ma commission ne gisoit qu'à présenter les lettres du Roy et à faire lecture de la proposition, je pense y avoir amplement satisfaict. Je n'eus pas si tost achevé de lire, que le Promoteur me dit de la part du Concile, telles ou semblables paroles en substance : « *Sacrosancta Synodus gratam habet Regis moderationem, quam prae se tulit in suis litteris : personam vero vestram, nisi quatenus et in quantum legitima est, non acceptat; sed vos monet ut ad diem undecimam Octobris hîc adsitis ad futuram sessionem, ut accipiatis responsionem, quam litteris Regis facere praetendit. Notariis autem prohibet ne instrumentum praedictorum omnium nisi conjunctim cum secretario Concilii, vobis conficiant.* » Et à tant fut finie la session, qu'il estoit bien près de vingt heures. Depuis, je les ay sollicitez par plusieurs fois de faire que le Secrétaire du Concile, avec ceux que j'avois menés, me dépeschassent acte de ce que j'avois fait, pour faire foy de ma diligence envers le Roy ou à tout le moins qu'ils me baillassent ces paroles qu'ils m'avoient fait prononcer par le Promoteur, avec la copie des lettres du Roi, et que *bona fide*, je les ferois insérer dedans l'acte que j'en rapporterois; mais ils n'en ont jamais voulu rien faire. Et la raison est pource qu'ils ne veulent pas que cet acte vienne en lumière que la réponse ne soit quant et quant, laquelle ils attendent qu'on leur envoye de Rome. Et ce voyant, après avoir là séjourné deux jours depuis la Session, je m'en suis

(1) D'après une autre copie de la lettre : « mal conçue ». Comme la critique d'Amyot porte plutôt sur la relation de la lettre au Roi avec la Protestation que sur la rédaction, « mal cousue » est à la fois plus pittoresque et plus exact.

Digitized by Google

revenu à Venise, rendre compte de ma négociation à ceux qui m'y avoient envoyé, et leur présentay la minute que j'avois faicte de l'acte qu'on a présentement envoyé au Roy. Je ne sçay quelle elle sera trouvée par de là (1), et désirerois singulièrement l'entendre de vous. Or pour sçavoir ce qui avoit esté dit en cette consultation, quand ils se retirèrent pour me faire response, je m'en allay le soir voir l'Évesque de Verdun (2) en son logis, qui est à mon advis un très honneste homme, bien affectionné au party du Roy, et qui se dit serviteur très obligé de la maison de Guyse, recognoissant mesmement Monsieur le Cardinal de Lorraine, pour son souverain Maistre et bienfaicteur. Je sçeu de luy que Monsieur le Légat et les assistans, avoient fort tenu la main à ce que je fusse ouy; aussi fit le Cardinal de Trente, aussi firent les deux Eslecteurs de l'Empire, l'Archevesque de Mayence et l'Évesque de Trèves, auxquels on fait fort grand honneur en cette Assemblée, et précèdent tous Évesques et Archevesques et mesmement les Ambassadeurs de l'Empereur. Et me fust dit, que l'Archevesque de Magance (3) dit : « *Si non vultis audire litteras Regis, quomodo audietis protestantes Germanos, qui nos appellant Concilium malignantium?* » Et le Comte de Mont-fort, Ambassadeur de l'Empereur, dit qu'il protesteroit au nom de son Maistre, que je fusse ouy, quand on me vouloit desnier audience. Le Cardinal aussi de Trente en fit grande remonstrance, disant que ce seroit trop irriter un tel Prince, de ne vouloir pas non seulement donner audience à ses ministres, mais encore ne recevoir pas ses lettres. Ledit Évesque de Verdun n'est pas allé à Trente de son bon gré, mais se trouvant à la Cour de l'Empereur Auguste, à solliciter quelque procès qu'il a à l'encontre de certains Gentils-hommes siens voisins, qu'il dit occuper quelques choses qui sont de son Évesché, Monsieur d'Arras (4) luy commanda de la part de l'Empereur

(1) Amyot a pu savoir qu'on avait été très satisfait de lui; voici, en effet, ce que portent les *Lettres et mémoires* de RIBIER, t. I, p. 352 (Lettre de de Selve au connétable de Montmorency): « Monseigneur l'abbé Bellozane s'est très bien acquitté de sa charge à Trente. Ledit de Bellozane visita en particulier le légat Crescentio et le cardinal de Trente qui lui fyrent bonne chère, et tindrent tout plein d'honnestes et bons propos. »

(2) Nicolas Psaume (Psalmeus), qui eut, au concile, une altercation avec le légat Crescentio. (FLEURY, *Hist. eccles.*, t. XXX, p. 266.) L'évêque Psaume a publié un recueil d'actes de l'assemblée : « Medulla votorum et sententiarum Concilii Tridentini. »

(3) L'Électeur archevêque de Mayence était Sébastien von Hausenstein; celui de Trèves était Jean, comte d'Isenburg.

(4) Granvelle, qui joua depuis un rôle si important, le commence déjà à cette époque; il avait été nommé évêque d'Arras, en 1540, à peine âgé de vingt-trois ans.

Digitized by Google

qu'estant l'assignation de la Session prochaine, il eust à s'y trouver. Je fus aussi depuis saluer Monsieur le Légat, faisant mes excuses de ce que je n'estois point allé avant la Session, pource que j'avois exprès commandement de ne faire point entendre la cause de ma venue, jusqu'à l'heure propre de la session. Et ledit sieur me monstra qu'il avoit très grand desplaisir du différent qui estoit survenu entre le Pape et le Roy, et que pour l'obligation qu'il avoit au Pape, de qui il estoit serviteur, il ne pouvoit faire sinon les choses qu'il voyoit estre utiles pour son service. Et qu'en ce faict là, il estoit forcé de faire contre le Roy; mais que son affection estoit tousjours d'accommoder les affaires et les serviteurs du Roy, en tout et par tout où il pourroit sa foy sauve. Je luy disois, que veu le lieu qu'il tenoit auprès du Pape et l'opinion que le Pape avoit de luy, il me semble qu'il ne pouvoit avoir personne plus propre à moyenner et accommoder les choses entre eux que luy, qui vouloit bien à l'une et à l'autre partie. Il me respondit qu'il n'avoit point tenu à (1) souvent en escrire au Pape, comme il est vray; mais que les lettres ne replicquent point (et que, s'il eust esté présent à Rome, je pense que les choses ne fussent pas allées si avant qu'elles sont), et que le Pape n'est point de volonté ennemy du Roy, et que qui l'a dit ne l'a pas entendu. Et que le Roy, qui monstre ne se vouloir point départir de l'obéissance du Sainct Siège Apostolique, ne peut par un mesme moyen qu'il ne recognoisse le Pape, qui en est le chef, et que c'est une mesme et individue chose que le Sainct Siège et le Pape (2). Je luy dis qu'il me sembloit bien autrement, et qu'il pourroit advenir qu'un Pape fust ou schismatique, ou hérétique, ou furieux, et qu'alors on ne pourroit dire que ce fust une mesme chose le Pape et le Sainct Siège. Quand je lui requis qu'il me fist dépescher mon acte par le notaire du Concile avec les miens, ou qu'il me fist bailler les paroles propres qui m'avoient esté respondues par le Promoteur au nom du Concile, il me respondit qu'il ne le sçauroit faire luy tout seul, et qu'il falloit qu'ils s'assemblassent là dessus, et s'excusa de ce qu'il ne me faisoit par les caresses qu'il m'eust bien voulu faire. Ainsi je prins congé de luy, en le priant de me tenir pour son serviteur. Les gens depuis m'ont dit qu'il disoit tout le bien du monde de moy, mais je ne sçay de quel estomac (3). Si m'a-t-il semblé en tout et partout affectionné bien fort à nostre part; mais il est assiégé de ces Evesques Espagnols, qui sont tousjours à sa table et autour

(1) Sans doute, omission des mots « lui de » : il paraît que le cardinal Crescentio en avait souvent écrit à la Cour de Rome.

(2) Il est question de cela dans les documents relatifs au concile.

(3) On a recherché vainement d'autres exemples de cette expression pittoresque.

Digitized by Google

de luy, et espient fort vigilamment toutes ses actions. Et quant à moy, je pense certainement que ceux du Pape désirent plus que nous, que ce Concile n'aille point en avant, et qu'ils estoient plus aises que le Roi envoyast protester qu'aultrement, pour voir si cela pourroit point rompre du tout, ou donner quelque bonne entrée à (1) ce Concile. Car un jour, m'étant le Promoteur venu voir en mon logis, il me disoit : « Je ne croy pas que le Roy veuille veoir rompre le Concile, par les moyens que disent les malins et ses mal-veillans, qui disent qu'il est mal et indeuement transféré de Boulongne à Trente, et que si comme avec cognoissance de cause, il avoit esté renvoyé de Trente à Boulongne, aussi se devroit-il transporter avec mesme cognoissance de cause de Boulongne à Trente, et que le Roy n'avoit point consenty à cette seconde translation. » Il m'estoit advis que c'estoit le langage qu'ils vouloient que nous tinssions nous mesmes ; mais il m'allégua bien un chapitre duquel je n'ay pas noté le commencement, qui dit en substance que : « *Totius auctoritas transfertur ad majorem partem, etiam si minor aut noluerit, aut non potuerit comparere* ». Et pource que les excuses que le Roy alléguoit des guerres pour lesquelles il ne pourroit envoyer ses Évesques au Concile, n'y seroient point valables, attendu mesmement qu'il ne falloit point passer par les terres du Pape, pour venir au lieu où estoit indict ce Concile, et en toute manière qu'il suffisoit « *minorem partem non esse contemptam sed vocatam* » ; que le Roy ne peut dire qu'il ait esté contemné. Je respondis que cela « *etiam si noluerit aut non potuerit* », à mon avis s'entendoit « *et tacuerit* ». Car à cette heure là, « *agitur aut quasi adversus contumacem aut quasi consentientem* ». Mais où il y a cette cause de protester, et que la protestation s'est faite, mesmement quand l'empeschement légitime procède de celuy mesme qui a fait l'indiction, qu'il ne se pourroit dire que cette protestation fust de nul effet (2). Voilà quasi tout ce que j'ay fait à mon voyage de Trente. Je réserve à vous dire de bouche bien-tost, si Dieu plaist, l'honneur que me fit Monsieur le Cardinal de Trente, et les paroles qu'il me dit, que j'ai rapportées à Monsieur le Cardinal de Tournon et à Monsieur l'Ambassadeur, et croy qu'ils les auront fait entendre au Roy. Et je crains de vous ennuyer désormais de trop longue escriture de peu de chose. Mais pource que Monsieur le Cardinal a esté d'advis que je différasse mon partement jusques à ce que la response du Roy fust venue, sera peine à sçavoir s'il veut que moy ou autre compare à la première session, pour avoir la response que le Concile entend faire à ses lettres. Je vous prie, Monsieur, solliciter, s'il vous plaist, et si vous

(1) Il doit y avoir ici un mot omis : « dissoudre » ?

(2) Cette discussion canonique, d'ailleurs peu intéressante, se retrouve en d'autres documents sur le concile.

Digitized by Google

en avez le moyen, qu'ils en soient promptement esclaircis, avant que l'hyver qui est prochain, ne m'ait entièrement serré les chemins. Et si d'avanture il vouloit que j'y retournasse, il me semble qu'il seroit aussi besoin, qu'il y envoyast quant et quant une ratification de ce que j'ay fait. Mais je croy que le plus à propos pour ces affaires seroit de n'y envoyer du tout point, pource que ce seroit comme entrer en contestation et cognoissance de cause, et davantage qu'on lui fera une response qui aura esté forgée par le Pape, et par dom Diego [1] à Rome: et de tant plus mesmement, que ce que j'ay leu n'est point une protestation addressante à ce Concile, mais seulement une notification de celle qu'il a fait faire par Monsieur de Termes [2] devant le Pape et le Collège des Cardinaux, et n'entends pas bonnement à quelle intention il l'a fait. Je ne m'estendrai point davantage à cette heure à vous escrire d'autres nouvelles, craignant vous avoir ennuyé de cettes-cy que ne sont que trop longues, et pour l'espoir aussi et le désir que j'ay de vous voir bien-tost: Attendant lequel temps, je me recommande bien humblement à vostre bonne grâce, et prie Nostre Seigneur vous donner en santé, bonne et longue vie.

De Venise, ce 8e jour de Septembre 1551.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) JACQUES AMYOT.

II

On s'est engagé à surprendre l'esprit du lecteur, malgré qu'il en ait...

Il s'agit de produire un effet inattendu, en aboutissant à une conclusion assez importante pour dépasser toutes les prévisions.

Présomption bien téméraire, en vérité, que celle qui se démasque ainsi! Ne sera-ce point un *parturiunt montes?*

Comme le lecteur, mis en garde, va réagir contre un étonnement annoncé! Quand on lui prédit qu'il sera « empoigné », comme il se retranchera systématiquement dans le classique *nil mirari!*

Tentons cependant l'aventure...

(1) Don Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur de Charles-Quint à Rome.

(2) Paul de la Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France, chargé par le roi de France de protéger Octave Farnèse. C'est lui qui fut battu à Gravelines par le comte d'Egmont.

Digitized by Google

Mais requérons du lecteur un peu de complaisance. Elle ne lui sera pas pesante : au contraire; car il s'agit précisément d'alléger sa mémoire de certains détails de la charmante lettre d'Amyot : ces évêques espagnols qui ne veulent pas être pris pour des moines; cette querelle religieuse à propos des mots *Concilium* et *Conventus;* cette discussion littéraire devant les prélats de toute l'Europe, à propos de César et de Cicéron; cette identification du Pape et du Saint-siège; ces « dessous » politiques de l'assemblée œcuménique...

Oui, lecteur! veuillez oublier tout cela et, si vous tenez la gageure proposée, consentez à ne vous arrêter, dans la lettre d'Amyot, qu'aux particularités suivantes (numérotons-les, pour vous obliger à les bien fixer dans votre souvenir) :

1° La cour de Rome était au courant de la mission d'Amyot, à tel point que celui-ci, ayant quitté l'habit ecclésiastique et revêtu celui d'un gentilhomme, est attendu, épié et, quoique arrivant avant l'ouverture du concile, est accueilli par ces paroles : « C'est celui qui vient protester au nom du roi de France; *nous étions bien avertis qu'il y devait envoyer* ».

2° Au concile, on sait si bien de quoi il va s'agir, qu'on accumule les fins de non-recevoir pour empêcher la Protestation de se produire; on cherche dispute à Amyot rien que sur la suscription de la lettre du roi; peu s'en faut qu'on ne lui ferme complètement la bouche.

3° La suscription de la lettre du roi était, en effet, écrite dans l'intention de ne pas accepter le concile comme tel : les prélats assemblés avaient donc eu vent des explications présentées à ce sujet dans la Protestation.

4° Avant même qu'Amyot s'acquitte de sa mission et alors qu'il dit être venu uniquement pour remettre la lettre du roi, on lui crie : « Vous êtes donc venu pour protester contre le concile! »

5° Amyot ajoute qu'il doit se borner à une simple lecture, qu'il n'a pas mission d'attendre de réponse; avant la moindre interpellation, on lui déclare : « Quoique vous ne demandiez pas de réponse, nous voulons, nous, vous en donner une! »

6° Il faut que les prélats Grands électeurs de l'Empire,

Digitized by Google

l'Ambassadeur de Charles-Quint, insistent énergiquement pour qu'Amyot obtienne audience; encore n'est-il entendu que sous toutes réserves, *sine præjudicio*.

7° Enfin, il n'a pas sitôt rempli son mandat qu'on lui lit la déclaration toute préparée : « Le concile prétend vous donner une réponse; pour la recevoir, vous aurez à comparaître à la prochaine réunion, dans quarante jours. »

La déclaration qu'Amyot cite de mémoire est même bien plus accentuée qu'il ne la présente. La voici, d'après les notes conservées aux archives pontificales, que Pallavicino (1) traduit en italien :

« Il sacrosanto e general Concilio... *intendendo di rispondervi consigliatamente, maturamente e con usar cognizionedi causa*, in publica sessione, come la qualita del negozio richiede, vi ammonisce che dobbiate in ogni modo comparire... »

Les qualificatifs soulignés dans la note italienne démontrent bien que l'envoyé français ne se trompait pas en supposant que la Réponse, mûrement réfléchie, délibérée, pesée, serait préparée à Rome même.

La Réponse du 11 octobre est résumée dans une autre note des archives pontificales (2). Henri II avait menacé de recourir à certaines mesures prises par ses ancêtres contre l'Église, mais les Pères du concile déclarent impossible que le roi « volesse *rinovar* cio che, per validissimi cagioni, haveano *levato* i suoi gloriosi predecessori... »

Nous possédons d'ailleurs cette réponse elle-même :

« Quant à ce que le Roi menace d'employer les remèdes desquels ses ancêtres ont usé, les Pères du Concile ne pensent point qu'il vienne jamais jusque là de vouloir *remettre sus* les choses qui ont été *abolies* au grand profit des Rois de France, et obstant ce qu'il est doué et anobli de si grandes grâces, ils espèrent qu'il ne fera chose qui le montre ingrat envers Dieu ou envers l'Église, mère de tous (3). »

(1) *Historia del concilio di Trento*, t. I, p. 951.

(2) *Ibid.*, p. 997.

(3) D'après la traduction du livre de SLEIDANUS, *De statu religionis et reipublicæ Carolo quinto* Cæsare, commentarii, 1555, p. 198 v°. En voici d'ailleurs

Digitized by Google

Il s'agissait donc bien pour le concile, dûment averti, pleinement informé, de mesures graves déjà prises, à prendre de nouveau contre l'Église.

Le concile aurait voulu empêcher l'énonciation même de pareilles mesures de se produire devant lui.

Quand il ne peut échapper à la lecture de la Protestation, il entend répondre à celle-ci; il l'a déjà dit avant la lecture, et par conséquent avant d'être censé en connaître les termes.

Pour répondre avec toute la maturité que l'affaire comporte, pour consulter Rome, le concile se ménage un délai de quarante jours.

Pendant ce délai, Rome a tout le temps de compulser ses archives, de vérifier l'existence des documents cités dans la Protestation.

Et après ces quarante jours, tout ce qu'on trouve dans la Réponse est ceci : Non, roi de France! vous ne renouvellerez pas, contre l'Église, le scandale de certaines mesures prises par vos prédécesseurs!...

Quelles étaient donc ces mesures si pénibles pour l'Église?

III

Interrompons-nous un instant.

Saint Louis, roi de France, avait, en l'an 1269, émis un édit

le texte latin, d'après Roverus Pontanus : « Rerum mirabilium jam inde ab anno Domini MD ad annum fere LX, in Rep. Christiana gestarum libri quinque », p. CCCCVI : « Quod vero testatur Rex atque denunciat se, si necesse fuerit, ad eadem remedia esse descensurum, quibus majores sui *usi fuerunt* aliquando, adduci non potest hæc S. Synodus, ut eum ita sentire arbitretur omnino ejusmodi quispiam unquam esse facturum. Etenim quid tam alienum esset a Christianissimo Rege, quam *ea instituta* quæ significat *revocare*, quæ gravissimis de causis fuerunt, non sine maximo Francorum Regum commodo, *abrogata* jampridem atque *sublata*. Quæ porro tanta ejusdem capiendi consilii necessitas unquam poterit existere? Nonne quodvis subire incommodum satius fuerit, tanto scandalo Deum omnipotentem et Ecclesiam Apostolicam offendere? Quam vero alienum a prudentia Christianissimi Regis esset, præter offensionem Dei et Ecclesiæ, præter animæ et salutis æternæ periculum, omnibus seipsum commodis beneficiisque privare tum a Sede apostolica antea concessis, tum ab hoc ipso Pontifice Maximo tributis? Verum hæc S. Synodus minime timet ne Rex tam turbulentum consilium tanquam inutile unquam capiat, neve plus dolori indulgeat, quam obtemperet rationi. »

Digitized by Google

(qu'on a appelé, depuis, « Pragmatique Sanction »). Il y était dit, article 5 : « Quant aux exactions et charges des plus lourdes imposées à l'Église de notre royaume par la Cour de Rome, et à la suite desquelles notre royaume s'est trouvé misérablement appauvri, nous les prohibons absolument, si ce n'est pour cause raisonnable, pieuse et très urgente, en cas de nécessité inévitable, et seulement de notre consentement spontané et exprès, ainsi que de celui de l'Église de notre royaume. »

Que d'encre a noirci le papier depuis deux siècles, *mais seulement depuis deux siècles*, pour soutenir que cette Pragmatique, et surtout cet article 5 n'a jamais existé [1]!

Il est, en effet, comme le fait observer l'historien H. Martin, extraordinairement gênant pour l'Église que les premiers coups à sa suprématie, édifiée par Charlemagne, aient été portés par un roi à qui ses vertus ont mérité, de la part de l'Église elle-même, les honneurs de la canonisation !

Pendant les deux siècles qui suivent le règne de saint Louis, l'influence de sa Pragmatique se fait directement sentir dans la législation française; on la trouve reproduite et même citée dans des ordonnances de 1302, 1315, 1356, 1406, 1418, 1438, 1450.

Thomas Basin, évêque de Lisieux; Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, au XV^e^ siècle; de Marca, archevêque de Paris; le grand Bossuet, évêque de Meaux, au XVII^e^ siècle, invoquent la Pragmatique de saint Louis. On cite un seul prélat de France, Hélie de Bourdeille, archevêque de Tours, au XV^e^ siècle, qui se permet un léger doute ; il s'exprime en ces termes : Quant à la Pragmatique *qu'on attribue* à saint Louis, elle ne prouve qu'une chose, c'est que les Saints, sauf la Vierge Marie, ne sont pas impeccables.

Mais les registres du parlement où le célèbre jurisconsulte Dumoulin, où du Tillet, greffier du Parlement, où Dupuy, garde du trésor des chartes, etc., etc., ont lu et copié la

(1) Voir sur tout cela *la Pragmatique sanction de saint Louis*, Bruxelles, Alliance typographique, 1890, qui a été l'objet d'un compte rendu de M. Stecher dans la *Revue de Belgique*, LXVI (1890), p. 193.

Digitized by Google

Pragmatique, avaient été anéantis par un incendie en 1618, et l'on ne pouvait plus désormais recourir au document original.

La lutte entre Rome et le gallicanisme, à la fin du XVII^e siècle, fit entrer en lice Thomassin, qu'on accuse d'avoir été soldé pour cette besogne, et qui, en effet, oublia qu'il avait écrit lui-même ce passage caractéristique : « Saint Louis ne souffrit pas que les Papes fissent d'injustes exactions sur les églises de son royaume... »

Et Thomassin s'étudia à prouver que l'article 5 de la Pragmatique — précisément celui dont il cite l'exécution par saint Louis — n'a jamais été formulé par ce roi et que par conséquent la Pragmatique est fausse.

Eh bien! la lettre d'Amyot avec toutes les circonstances qu'elle nous a révélées est la preuve la plus formelle de la témérité de cette dénégation.

L'Église, à une époque où les registres du parlement existaient encore, a été touchée d'une notification formelle de la Pragmatique Sanction de saint Louis, d'une menace de la faire revivre et, qui plus est, exécution immédiate a été donnée à la menace.

Cela, en plein concile de Trente, l'assemblée la plus solennelle de l'Église, depuis sa création!

Nous savons ce qui s'est passé au concile; ce que le lecteur ignore encore, ce qu'il est temps de lui apprendre, le voici enfin.

L'un des passages de la Protestation, sur lesquels Amyot a certes insisté le plus dans sa lecture (1), est le suivant :

(1) De Thou, *Historiarum lib.*, VIII, édit. de Londres, p. 284. Le passage est trop important pour ne pas être cité en entier, d'après l'original : « (Regem) contra adhibiturum ea remedia, si opus fuerit, quibus majores sui in consimili causa usi fuerunt. Non enim ignoratis, Patres, quid juris Galliæ reges jam a primis temporibus cum nobilissimum regnum fundatum est, quantumque in rebus sacris sibi jure suo sumpserint; quamque potestate sua non licenter ad religionem evertendam abusi, verum ad tuendam eam et vindicandam a tyrannide libertatem christianam pie semper sint usi... Cum vero temporis successu pontifices potestate legitima abutentes avare in Ecclesia grassarentur, *Ludovicus* IX, is qui ob pietatem et vitæ sanctimoniam eximiam inter Divos referri meruit,

Digitized by Google

« Le Roi emploiera les moyens dont ses prédécesseurs se sont servis en des occasions semblables; car vous n'ignorez pas le droit qu'ont les Rois de France sur les choses sacrées... Mais comme les papes abusèrent de leur puissance spirituelle et que leur cupidité usurpa les biens de l'Église, le Roi *Louis IX*, que sa piété et ses vertus ont rendu digne d'être mis au rang des Saints, s'opposa courageusement à leurs injustes entreprises et, *l'an* 1267, *fit une loi sous le nom de Pragmatique Sanction que que nous avons encore et par laquelle défense fut faite d'envoyer aucune somme d'argent à Rome* pour les provisions de bénéfices (1). »

Évidemment, si le document cité n'était pas authentique, c'était le moment d'y opposer une contradiction directe : « Que parlez-vous d'une Pragmatique de Louis IX, votre prédécesseur! Jamais ce saint roi n'a promulgué pareille ordonnance... »

Mais non! pendant les quarante jours qui se placent entre la Protestation et la Réponse, on avait pu vérifier aux archives pontificales la sincérité, l'authenticité de la pièce qui avait bien certainement été signifiée à la cour de Rome, comme d'autres actes semblables de Louis IX, en 1247 (2), en 1258 (3)...

La Réponse dit tout simplement ceci : Les temps sont changés; les circonstances ne sont plus les mêmes; vos prédécesseurs les rois de France ont abrogé ces édits contraires à l'Église; vous ne voudriez pas renouveler de pareilles mesures; ce serait de l'ingratitude, de l'impiété...

Mieux encore, la cour de Rome, qui parle par la bouche des Pères du concile, va jusqu'à prononcer le mot de scandale : « *Instituta revocare quæ fuerunt abrogata atque sublata, tanto scandalo Deum offendere!* »

generose restitit et *anno salutis* MCCLXVII *legem tulit quæ et hodie Pragmatica nomine circumfertur*, qua mos priscus in eligendis episcopis et ceteris presulibus intermissus revocatur et ullum eo nomine *pontifici romano tributum pendi prohibetur.* »

(1) On suit ici le texte français de la traduction de l'histoire de DE THOU, t. II, p. 101.

(2) MATTH. PARIS, vol. VI de ses *Chronica majora* (édit. de 1882), p. 99.

(3) *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1888, p. 630.

Digitized by Google

Se sert-on de pareilles expressions pour qualifier ce qui n'a jamais existé, ce qui, par conséquent, peut être renversé par une simple dénégation?...

Mais l'Église s'est bien gardée de nier l'existence de la Pragmatique Sanction de saint Louis ; elle ne pouvait ignorer que ce document avait été produit, contradictoirement avec ses représentants, à Bourges en 1438, à Chartres en 1450; que tout récemment encore, en 1533 [1], Jacques Cappel, conseiller et avocat général du roi, l'avait invoqué dans un procès intéressant l'Église, entre le chapitre et l'évêque d'Angers.

Mieux que cela ; à la cour de Henri II vivait alors Jean du Tillet, déjà cité, secrétaire du roi.

Ce personnage, de Thou [2] le dépeint comme « un homme extrêmement versé dans la connaissance du droit et des coutumes du royaume »; il ajoute que « jamais citoyen n'a eu une connaissance plus exacte du droit et des antiquités » de la France. Les biographes racontent que du Tillet fut chargé par le roi de faire des recherches dans toutes les archives du pays.

Or, à l'époque même de la Protestation de Henri II, du Tillet venait précisément de revoir la législation sur les droits du roi de France vis-à-vis de l'Église; le résultat de son travail est son « Mémoire et advis, *faict en l'an* 1551, sur les libertés de l'Église gallicane ».

Et voici qu'on y lit absolument le même exposé que dans la Protestation de cette année 1551 ; comme la Protestation, le « Mémoire et advis » procède chronologiquement, seulement avec plus de détails, et en ce qui concerne la Pragmatique de saint Louis, les termes sont quasi identiques.

Du Tillet, après avoir parlé des perceptions de la cour de Rome, « par lesquelles le Royaume demeure dénué d'argent » (c'est le *miserabiliter depauperatum extitit* de saint Louis), ajoute : « *Pour y remédier*, le Roy Saint Louys (*que l'Église*

[1] Cette date, qui manque aux *Traités des droits et libertés de l'église gallicane* de PITHOU et DUPUY, t. I, p. 46, est fournie par le président du Harlay (GÉRIN, *Les deux Pragmatiques*, p. 275).

[2] Trad. fr t. II, p. 101; t. VI, p. 68.

Digitized by Google

de Rome a depuis canonisé) fit un édit général par lequel il... *défendit* toutes exactions, charges et *impositions de pécunes* des Papes et leurs officiers *être levées* en son Royaume, sans son vouloir et celuy de l'Église de France (1). »

Veut-on voir de plus près la main de du Tillet dans cette affaire?...

La Protestation est du 1er septembre 1551; à peine a-t-on appris à Fontainebleau la réception faite à Amyot, que le surlendemain, 3 septembre (2), le roi promulgue un édit évidemment préparé d'avance, par lequel, mettant la menace à exécution, il interdit sous les peines les plus sévères la sortie de tout argent à percevoir par l'Église sur les bénéfices, etc.

Or, quand nous recherchons l'inspirateur de cet édit du 3 septembre 1551, voilà de Thou qui nous l'affirme : l'édit fut rendu « *à la sollicitation ou* du moins *par le conseil de Jean du Tillet, greffier du Parlement de Paris* (auctore aut certe consultore) ».

Où ce secrétaire du roi, cet intelligent fouilleur d'archives, aurait-il trouvé l'original de la Pragmatique de saint Louis, sinon dans les archives du Parlement dont il était précisément le dépositaire, en qualité de greffier...

« Nous l'avons encore, cette Pragmatique », dit la traduction française de la Protestation : l'expression n'est pas assez forte.

Le texte latin original de la Protestation porte « *quæ et hodie Pragmaticæ nomine circumfertur* ». « *Circumferre* » c'est « faire circuler, passer de main en main, répandre de tous côtés; » au passif, « se trouver partout » : la Protestation annonce donc à l'Église que non seulement l'original est conservé dans les archives du Parlement, mais qu'en outre de nombreuses expéditions existent dans les dépôts publics.

Cette allégation est un défi à l'Église : *ad pœnam libri*, si vous contestez!

(1) *Mémoire et advis*, cité p. 13 et suiv.

(2) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois et ordonnances*, t. XIII, p. 211. On ne doit pas s'étonner de pareille diligence : sous Philippe le Bel, une riposte identique, dûment préparée, avait même précédé la provocation (*Belgique judiciaire*, 1890, p. 649).

Digitized by Google

Et l'Église n'a pas relevé le défi !

S'arrêtera-t-on à cette « pauvreté » que c'est non du Tillet, mais son éditeur, qui a affirmé en 1606 que la Pragmatique se trouvait encore aux archives du parlement?

Du Tillet n'a-t-il pas fait mieux? N'a-t-il pas résumé le texte même dans son « Mémoire et advis »; n'est-ce pas d'après cela que le texte a été introduit dans la Protestation du 1er septembre 1551; n'en a-t-il pas fait appliquer les principes dans l'ordonnance du surlendemain?

IV

Mais la production de la Pragmatique de saint Louis au concile de Trente, dans la Protestation du 1er septembre 1551, a, en outre, une importance décisive sur un point important.

Notons que c'est bien l'article 5 de l'ordonnance de Louis IX qui a été mis en avant; on n'a qu'à comparer le texte de cet article 5 avec les termes de la Protestation : « *Pragmatica... qua ullum pontifici romano tributum petidi probibetur.* »

Dans toutes les éditions de la Pragmatique qui ont été publiées en 1486, 1492, 1510, 1520, 1549, 1554, toujours la Pragmatique est imprimée *avec son article* 5, ou bien, comme en 1551, le texte même de cet article est formellement invoqué.

Or, certains canonistes soutiennent que cet article 5 a été intercalé dans la Pragmatique par quelque faussaire, et il en est plusieurs qui admettent tous les autres articles comme pouvant émaner de saint Louis, mais qui concentrent leurs attaques sur la disposition relative aux levées de fonds faites par Rome sur l'Église de France.

Comme l'a fort bien dit Lenain de Tillemont : ou l'article 5 est authentique, ou toute la Pragmatique est fausse. Pas de milieu !

Un canoniste de bonne foi (1) dit d'un des partisans de l'authenticité partielle :

(1) Moeller, professeur à l'Université de Louvain, dans la *Revue catholique*, 1870, p. 115.

Digitized by Google

« Il aurait raison s'il avait pu établir que les exemplaires qui ne contiennent que les cinq articles sont effectivement plus anciens que les exemplaires qui les donnent tous les six... Mais, en l'absence de base diplomatique, on est aussi fondé à soutenir, avec Bossuet, que les premiers sont mutilés, qu'à prétendre, avec d'autres, que les seconds sont interpolés. »

Eh bien ! il n'y a plus même à admettre ici, entre les deux opinions, l'équivalence des probabilités qui joue un si grand rôle dans les argumentations canoniques.

La « base diplomatique » désirée existe, mais en faveur de la thèse de l'authenticité intégrale.

En effet, pour la toute première fois, en 1575, apparaît la Pragmatique de saint Louis en cinq articles seulement (le sixième étant devenu le cinquième, par suite de la suppression de l'article 5 primitif).

Cette mutilation est le fait de Marguerin de la Bigne ; dans sa *Bibliotheca patrum*, il reconnaît que la Pragmatique de saint Louis a été *solemniter promulgata*, mais, de son autorité privée, il en publie une édition corrigée « salubriter edita », où il biffe l'ancien article 5.

Quel aveu, cependant, que ce *solemniter promulga* au sortir du concile de Trente, dont, en 1575, les décisions n'étaient pas même publiées par toute l'Europe!...

Le concile de Trente n'avait pas contesté l'authenticité du document ; il fallait bien en reconnaître l'existence. Mais l'article 5 était gênant : il prouvait que l'Église n'a rien à voir dans les affaires temporelles des États, qu'un roi peut, sans scrupule, prendre des dispositions contraires aux prétentions de la cour de Rome, si ainsi l'exigent les intérêts de son royaume. Louis IX, qui a agi de pareille façon, a bien été canonisé!...

C'était là ce qui choquait les canonistes. De là, la « fraude pieuse » de Marguerin de la Bigne, que le grand Bossuet explique si bien : *Viro bono religioni fuit sancti Ludovici nomine quidquam edi quo curia romana reprehendi videretur.*

Et l'ancien article 5 disparut.

Mais, en 1551, vingt-quatre ans avant la publication de la

Digitized by Google

Bibliotheca patrum, la Pragmatique Sanction n'avait pas encore été expurgée : cet article 5 est à la fois dans le « Mémoire et advis » de du Tillet, dans la Protestation de Henri II lue le 1er septembre 1551, enfin dans l'exécution donnée, le surlendemain, à la menace de recourir au moyen contenu dans cet article 5.

En 1551, quand Henri II dit au concile : « Saint Louis a défendu de payer des redevances à l'Église devenue trop avide; moi, roi de France, je vais faire comme mon saint aïeul; quand, immédiatement, il met sa menace à exécution, c'est le moment ou jamais pour Rome de protester avec énergie : jamais saint Louis n'a fait pareille chose! »

Sa prétendue Pragmatique; ou tout au moins l'article 5, est une invention de vos légistes!

Non, le concile ne dit pas cela ; il s'écrie dans sa réponse : « Vous ne renouvellerez pas le scandale! Vous ne commettrez pas pareille impiété envers Dieu, envers l'Église. »

La question est donc définitivement jugée, et le faux de Marguerin de la Bigne est irrémissiblement condamné.

V

Nous ne voulons pas même laisser à l'Église une échappatoire commode : « On a bien parlé, en passant, d'une ordonnance de saint Louis, par laquelle ce roi aurait prohibé, de la part de la cour de Rome, des levées de fonds sur l'Église de France; mais ce point a été laissé à l'état d'énonciation purement hypothétique. On a répondu à une menace, sans discuter les précédents invoqués dans cette menace; le péril était dans le présent : peu importait ce qui avait pu avoir lieu trois siècles auparavant... »

Cela n'est pas soutenable.

Amyot nous l'a dit : « Fut lue de point en point la proposition protestatoire que le Roy avait envoyée, sans jamais être interrompue, et crois qu'il n'y eut personne en toute la compagnie qui en perdit un seul mot, s'il n'était bien sourd, mêmement aux lieux plus importants que je lus plus pesamment à cette fin qu'ils fussent mieux notés, avec toute telle action

Digitized by Google

comme si je l'eusse étudiée deux mois auparavant par cœur. »

Le concile, dans sa Réponse, s'en fait même un titre : « Considéré que naguères ils ont ouy attentivement et patiemment le message du Roy, ores qu'il leur apportoit de piteuses nouvelles (1). »

Fra Paolo (2) l'affirme : « La Protestation faite à Trente, en lieu si éminent, au vu de tous, fut incontinent répandue partout avec toutes ses particularités et prêta grand sujet de discours. »

On ne peut trouver de meilleure preuve de cette affirmation que dans le fait suivant : Sleidanus, député de la ville de Strasbourg au concile, n'arrive à Trente qu'en novembre 1551; mais cet historien, dont de Thou (3) vante la scrupuleuse exactitude, veut se tenir au courant de ce qui s'est passé : il apprend que « la Pragmatique Sanction de saint Louis a été en vigueur pendant plusieurs années (4) », que « les redevances de l'Église de France à la cour de Rome s'élèvent annuellement à plus d'un million d'or, etc. »; ces divers renseignements sont évidemment les résultats des conversations auxquelles la communication du roi Henri II a donné naissance.

Mais nous avons mieux encore ; nous possédons un témoignage direct : François de Vargas assistait, lui, au concile ; il entend la lecture de la Réponse, *où le nom de la Pragmatique de saint Louis n'est pas prononcé ;* aussitôt il se reporte en esprit à la Protestation, et voici (5) ce qu'il écrit, dès le lendemain, 12 octobre 1551, à l'évêque d'Arras, Granvelle (qui venait de

(1) D'après la traduction de SLEIDANUS. Le texte latin chez ROVERUS PONTANUS, p. CCCCVI, porte : « Nonne Regius nuncius cum literas a Rege attulisset, illas quidem non minus huic Synodo jucundas, in Patrum consessum admissus est et cum libere quicquid ei videretur diceret *attente et patienter auditus est.* »

(2) PIETRO SOAVE POLANO (anagramme de Paolo Sarpi Veneto), *Histoire du concile de Trente*, p. 261.

(3) T. II, p. 106 de la traduction française.

(4) P. 394 v° : « Ista quidem lex multis annis valuit ; sed pervicit tandem vis pontificum. »

(5) « Lettres et mémoires de Fr. de Vargas, de Pierre de Malvenda et de quelques évêques d'Espagne touchant le concile de Trente » (trad. de Levassor, édit. de 1695), p. 70. Fr. de Vargas était un personnage considérable dans les lettres : Onuphrius Panvinius lui dédia une partie de ses *Fastes consulaires* imprimés en 1558.

Digitized by Google

succéder à son père dans la confiance de Charles-Quint) :

« L'autre chose qui me déplaît fort se trouve dans la Réponse à la Protestation du Roi de France : On veut que le Synode se joigne en cause avec le Pape pour soutenir les intérêts de la Cour de Rome, et que le Concile se déclare partie contre les ordonnances (en marge : « Las Pragmaticas » au pluriel) que les Rois de France ont faites ou qu'ils feront désormais sur les matières bénéficiales ou sur de semblables affaires. C'est une chose dont le Concile ne devait point se mêler. On en était demeuré d'accord et Sa Majesté l'avait écrit.... La Pragmatique de France est une suite *d'une autre Pragmatique donnée par saint Louis, Roy de France* (encore en marge : « Las Pragmaticas »). Ce qu'on fera contre la France se retournera contre l'Espagne. »

Ce n'est donc pas seulement de la Pragmatique de Bourges, en 1438, qu'il est question, mais de celle-là *et de celle de saint Louis*, en 1269; elles forment ensemble « les Pragmatiques » sur les matières bénéficiales, dont il est fait mention dans la Protestation de Henri II, et même, comme nous l'apprend de Vargas, il doit en avoir été parlé par Charles-Quint lui-même en des lettres adressées au concile : « Sa Majesté l'avait écrit. »

Oserait-on soutenir que le nom d'un saint prononcé devant les prélats de toute l'Europe, l'articulation d'un acte de ce saint, présentée à l'Église assemblée, ne serait allée toucher l'attention que des princes ou des jurisconsultes civils, et aurait laissé indifférents les clercs : cardinaux, archevêques, évêques, abbés, moines, assistant au concile!

L'attention du concile de Trente a donc, positivement et avec une précision indéniable, porté sur la Pragmatique Sanction de saint Louis, et l'argument que ce n'était pas là *materia subjecta* aux délibérations de l'Église, échappe à ceux qui voudraient le produire.

VI

Avouons-le maintenant en toute franchise : le lecteur aurait pris peu d'intérêt à un titre comme celui-ci : « La Pragmatique sanction de saint Louis ».

Digitized by Google

Il aurait considéré cela comme un sujet d'érudition juridique (1), et il aurait sauté à l'article suivant.

Il fallait un appât pour attirer son attention; cet appât, très friand, on en conviendra, a été la lettre d'Amyot.

Elle est savoureuse, elle est piquante, elle contient des détails délicats.

Le lecteur y a pris goût; il a continué la lecture et le voilà enfin amené à cette conclusion :

La Pragmatique de saint Louis a été invoquée devant le concile de Trente, et le concile de Trente n'a pas trouvé un mot pour en contester la sincérité.

Il s'est borné à crier : De grâce, ne le faites plus!...

H. SCHUERMANS.

(1) Au point de vue juridique, le sujet sera repris prochainement dans la *Belgique judiciaire*.

Digitized by Google

NOTES ET IMPRESSIONS SUR LES SALONS DES CHAMPS-ELYSEES ET DU CHAMP-DE-MARS

Vingt-quatre heures de congé ! ce n'est guère. Pour un journaliste rivé du matin au soir à son bureau de rédaction, aux prises avec le télégraphe et terrorisé par le téléphone, c'est beaucoup. Aussi les ai-je largement mises à profit. Elles m'ont permis de regarder, à vol d'oiseau, les deux salons rivaux de Paris. Cela faisait six heures au plus pour embrasser d'un regard rapide deux expositions dont l'une, celle des Champs-Élysées, compte 3,660 numéros, et l'autre, 1,434.

Il y avait de quoi faire reculer le plus intrépide des critiques, avouez-le. En dehors de l'impossibilité matérielle, il fallait compter avec la lassitude de l'œil et de l'esprit d'analyse, qui finissent par se révolter et par ne plus obéir à la volonté. Pour conjurer pareille révolte, il n'y avait qu'un moyen : ne s'arrêter que devant les choses saillantes et s'en tenir à un aperçu d'ensemble.

C'est ce que j'ai fait.

Du moins de la sorte, je ne cours pas risque de m'attirer la réponse que fit jadis Michel-Ange à Vasari : « Je n'y ai mis que peu de temps », disait ce peintre chroniqueur au créateur du *Jugement dernier*, en lui montrant une de ses toiles. — Cela se voit, répliqua Michel-Ange, sur le ton d'un bourru bienfaisant.

Ne vous attendez donc pas à un parallèle entre les deux salons. La question peut se débattre avec quelque utilité à Paris. Le thème se présente aisément, et il n'y a pas jusqu'à

Digitized by Google

sa banalité qui n'en fasse le sujet de discussions d'atelier et de controverses de brasseries et de cafés. La mondanité y trouve son compte et les exposants leur intérêt, car tout ce qui fait parler d'eux en bien ou en mal les sert.

A quoi bon comparer? Les deux salons reflètent à l'envi, chacun à sa manière, une fatigue et un désarroi presque universels, que l'adresse, le talent et la science ne parviennent pas à dissimuler.

A de rares exceptions près, seuls les satisfaits — lisez les médiocres — ne connaissent pas les affres du doute. Ils suivent à la lettre le précepte que Voltaire met dans la bouche de Candide : ils bêchent, ils tournent et retournent leur jardinet. Ce qui y pousse ne révolutionne personne, mais cela les fait vivre, vivoter, si vous voulez, car au lieu de progresser, ils s'ankylosent. Voilà où en est toute une série de peintres ayant pignon sur rue, voix au chapitre et siège à l'Institut.

M. Léon Bonnat reste fidèle à la ferblanterie. Il sait admirablement son métier. Cela lui vaut renommée et fortune. Pourquoi changer? Son portrait de M^me^ A. C. a la correction, l'apparat de centaines de toiles de l'espèce qu'il a signées. Sur ses chairs figées, immobiles comme du marbre, la lumière fait l'effet de la neige. Le même procédé se retrouve dans son *Samson*. Ce jeune damoiseau ne donne pas plus l'idée de la force naissante que le lion qu'il fait le simulacre de dompter, celle du fauve.

M. Carolus Duran n'a pas la solennité ampoulée et lourde d'un Bonnat ni sa science fort respectable en somme; sa maîtresse qualité, c'est la facilité. La ressemblance est toute d'épiderme, ce qui, à la longue, doit rendre la vue de ses portraits aussi fastidieuse que celle des photographies, lesquelles ne gagnent pas en vieillissant. Une ambition le pousse parfois à peindre à la Rubens ou à la Van Dyck. Voyez sa *Danaé*. Hélas! ces chairs sont toute de surface; ni fouettées de rose, ni palpitantes, elles ont quelque chose d'inerte, comme si elles étaient incapables d'absorber la clarté, d'en resplendir, et de donner l'impression de la vie lumineuse ambiante, l'idéal poursuivi par M. A. Roll dans sa *Mère et l'enfant*, dans le groupe

Digitized by Google

de *Thaulow et sa femme*, et surtout dans ses *Jeunes filles* qui prennent leurs ébats dans l'herbe.

Si M. Roll parvenait à s'approprier un peu de la grasse matérialité de l'école flamande, il passerait maître.

Parmi les portraitistes français qui continuent le mieux leurs illustres prédécesseurs du XVIII^e^ siècle, avec la profondeur en plus, M. Delaunay est à citer en première ligne. Son *Cardinal Bernadou, archevêque de Sens*, est bien, en chair et en os, un prélat moderne.

M. Delaunay ne sera vraiment classé et apprécié qu'après sa mort. Daubigny, Rousseau et Corot ont eu le même sort. L'art a ses martyrs. Le plus grand fut Millet, que les marchands de tableaux syndiqués font, maintenant qu'il n'est plus, mousser et monter à des prix fabuleux et usuraires. L'agiotage sur ses œuvres est une profanation. Elle décourage les artistes vivants et ne saurait rien ajouter à la gloire du mort.

Que dire de la façon dont M. Desboutin a peint Josephin Péladan, le prophète à la triste figure, et M. Mathey, M. Renouard, le dessinateur de l'*Illustration?* Ce dernier a un effet de lumière sur le front qui fait songer à une préparation anatomique. L'effort est hors de proportion avec le résultat obtenu. Les figures profilées et pastellées de M. Boldini, celles de M. Amand Edmond Jean, disciples de M. Whistler qui expose une marine au Champ-de-Mars, ressemblent aux supercheries photographiques que les thaumaturges du spiritisme présentent à leurs dupes comme l'image saisie d'après les esprits évoqués. M. Eugène Carrière est de la même école. Elle noie les hommes et les choses dans un brouillard noirâtre. C'est la résurrection de quelques anciens excentriques florentins qui pratiquaient la *sfumatezza*, des fumistes, quoi! Fumistes de talent, je le veux bien. Mais qui n'a pas de talent? Il court la rue. La moindre idée saisie à la vanvole devient une trouvaille et, réalisée par à peu près, fait jaser. Personne n'ose ouvertement le confesser, mais jeunes et vieux en sont à guetter le premier vagissement d'un art nouveau que l'on sait devoir venir. Dans l'entre-temps, un tas de marchands d'orviétan, de bateleurs, d'escamoteurs et d'acrobates amusent le

Digitized by Google

tapis. Il en est autour desquels la foule fait cercle, jusqu'à ce qu'un concurrent dresse ses tréteaux.

Que nous sommes loin de l'époque où Fra Bartholomeo de San Mario inventa, dans le mystère et le recueillement, la magie du clair-obscur, la révéla à Raphaël, et trouva dans le Corrège un légataire universel du génie!

Aujourd'hui, on n'apporte que du vieux neuf. Tout se fait par un effort de calcul; l'âme n'y est pas.

Ces prétendus novateurs ont cependant un mérite : ils entretiennent la curiosité; il en est qui seraient amusants sans leurs thuriféraires qui s'égosillent et se démènent à la parade et lancent des ruades à l'espace. Ces détraqués en sont réduits à se donner la réplique à eux-mêmes.

Il faut bien le confesser : l'art et les lettres se montrent de plus en plus rétifs pour tirer des entrailles de la démocratie des inspirations novatrices. Ceux mêmes qui se sont imaginés, à tort et au grand dam de leur élan, entrer de plain-pied dans une voie nouvelle en s'attachant de préférence au vulgaire et au laid, ont reculé jusqu'aux primitifs, à la légende et au mysticisme.

Au Théâtre français, *Grisélidis,* l'héroïne de fabliaux du moyen âge, fait depuis quelques mois chambrée pleine. Aux Champs-Élysées et au Champ-de-Mars, on transpose, à la manière d'Uhde, l'Évangile et la Bible.

Par une exagération maladive d'un patriotisme mal compris, transportant dans le règne pacifique des arts les ressentiments, les inimitiés et les haines de la politique, on a arraché aux peintres et aux sculpteurs français le refus de participer à l'exposition universelle des beaux-arts à Berlin, un insuccès déplorable, soit dit en passant, surtout pour l'école belge, qui se trouve là-bas fort mal représentée. Et ces mêmes peintres français, qui croiraient déchoir comme patriotes en envoyant leurs œuvres chez les Allemands, n'ont nulle gêne de leur emprunter une orientation nouvelle! Cette résurrection de la peinture religieuse par la transposition de l'Évangile en scènes XIX^e^ siècle, fait l'effet de l'électrisation des cadavres.

M. Jean Beraud, le peintre des brasseries et des cafés

Digitized by Google

chantants, raconte la scène touchante du Christ et de Madeleine, comme jadis Voltaire l'histoire de la « Pucelle ».

Sous prétexte de nous montrer la Madeleine chez le Pharisien (évangile selon saint Luc), M. Beraud nous introduit dans une salle à manger du faubourg Saint-Germain. On en est au dessert. Le café va être servi. C'est l'heure de la digestion, où les sens satisfaits exigent un nouvel excitant, que la maîtresse de la maison, tout de blanc habillée et la seule femme de la réunion, choisit pour se jeter repentante, contrite, répandant les flots de son faux chignon dénoué aux pieds du Christ assis à la table, dans son costume traditionnel.

La facture de M. Beraud est d'une prodigieuse adresse : c'est la même qui photographie, en quelque sorte, ses scènes ultra-profanes. Pour peu que les croyants, s'il en est encore, s'en aperçoivent, ils doivent se voiler la face et le déclarer sacrilège.

Ici la parodie, la mascarade se sentent bien plus que chez M. Gari Melchers. Ce peintre suédois semble au moins convaincu et de bonne foi en plaçant la *Nativité du Christ* dans une grange de prolétaire et en donnant à la Vierge et à saint Joseph les faciès du milieu. Même caprice pictural chez un autre artiste septentrional, M. Chrétien Skredsvig, un Norvégien. La relation de saint Luc, d'après laquelle les femmes étendaient leurs vêtements sur le chemin où passait le *Fils de l'homme*, lui fournit le prétexte d'une scène contemporaine en plein air d'une saveur exquise.

Les confusions d'époques, de pays, de climats n'ont à vrai dire pas même le mérite de la nouveauté. *Nil novi sub sole*. Les gothiques n'ont jamais traduit différemment l'Évangile et la Bible, mais ils ne savaient pas mieux. De quelque façon qu'ils affublaient leurs personnages, et quelque étrange que soit l'intensité des détails, le sceptique même oublie son sourire devant l'extatique de ces physionomies éclairées par la flamme intérieure d'une foi ardente et naïve. Lorsque plus tard, en pleine Renaissance, Rembrandt, dans son incomparable *Descente de la croix*, le joyau de la Pinacothèque de Munich, mêle au drame du Golgotha les personnages aux

Digitized by Google

allures les plus prosaïques, et n'a pas plus cure de la sévérité obligée de l'ordonnance que de la beauté cadencée des lignes, c'est qu'il s'en fie à sa seule palette pour donner le frisson.

Pendant que toute la scène et les personnages secondaires se trouvent noyés dans l'ombre, une lumière divine qui tombe d'aplomb sur le corps ployé en deux du Dieu supplicié, resplendit dans un rayonnement d'une pénétrante et suave douceur, et illumine par le seul reflet d'une clarté magique le justaucorps bleu du jeune homme monté sur une échelle pour détacher le crucifié. La réalité se confond d'une façon indissoluble avec le surnaturel ; plus on regarde, plus on se sent attiré par l'accomplissement d'un impénétrable et immense mystère.

C'est une lumière à la fois douce et irradiante. Des effluves de tendresse infinie s'en dégagent. Le croyant doit éprouver en face de cette toile les frémissements de l'extase religieuse; la peinture y célèbre son triomphe.

Comparées à ce chef-d'œuvre, les peintures évangéliques actuelles ressemblent à la transcription d'un chapitre de l'Évangile en style de fait divers.

Le peintre n'a pas été ému ; le spectateur l'est moins encore, la sublimité poétique est ravalée à la prose vulgaire. Imaginez une fugue de Bach serinée sur un orgue de Barbarie.

Ces cadres obtiennent cependant une certaine vogue.

Ce retour à la peinture religieuse paraît tout d'abord comme un regain de la dévotion mondaine très à la mode sous le second Empire — il fallait bien quémander l'absolution pour le débraillé des mœurs aux Tuileries et des orgies de Compiègne — et renouvelée sous la République pendant le règne, heureusement passager, du 16 mai. Depuis, l'ostentation d'aller à la messe s'est fortement relâchée. La réapparition du *Christ* et des vierges à la rampe n'est due qu'à une disette d'idées.

Dans cette âpre recherche de sujets à sensation, dans cette poursuite de l'impossible, deux peintres conservent seuls leur sérénité : l'un, l'orgueil de l'école belge, M. Alfred Stevens, dont la *Dame jaune* remporte le succès pictural mérité du Champ-de-Mars, et sert par cela même le châtiment infligé

Digitized by Google

aux néo-luministes, aux pointilleurs et aux faiseurs de grisailles; l'autre, c'est M. Puvis de Chavannes. Son art resplendit de pureté, d'amour, de respect et d'ineffable tendresse. Voilà un art religieux moderne! M. Puvis de Chavannes est le Renan de la peinture. Le peintre de la *Vie de sainte Geneviève* et d'*Inter artes et naturam* du salon de 1890, est un rajeunisseur de bon aloi.

Un esprit de calme, de grandeur et de bonté plane sur ses trois panneaux, les deux premiers en hauteur représentant, l'un, la *Poterie*, l'autre, la *Céramique* et, enfin, le troisième, l'*Été*, vaste composition destinée à l'hôtel de ville de Rouen. Elle tient à la fois de l'allégorie et de la réalité; c'est une espèce de Salente.

Dans un paysage d'une idéale et rythmique pureté de lignes, les groupes divers de femmes couchées ou debout, de baigneuses, de travailleurs, ne se relient entre eux que par le sentiment commun qui les a créés et animés d'un souffle à la fois harmonieux et puissant.

Les tons de ces merveilleux décors sont amortis, doux comme ceux des vieux gobelins. Tout repose et apaise. Tout respire la paix. C'est un rêve de l'âge d'or. M. Puvis de Chavannes, coloriste à sa façon, dessinateur exquis, est par excellence le dernier représentant du grand art de l'école française contemporaine.

M. Rochegrosse, lui, tourne le dos, dans sa toile gigantesque la *Mort de Babylone*. Il devait donner l'impression d'un monde qui s'écroule sous le poids écrasant de ses forfaits, de ses excès pleins d'horreurs. Le peintre de *Vitellius*, d'*Andromaque* et de *Nabuchodonosor* nous montre le final du cinquième acte d'un grand opéra.

Tout cela est parfaitement machiné, charpenté, composé, mais pas trace de passion ni de vie.

Ces femmes du premier plan sont des choristes jetées là par un habile régisseur, et non pas des victimes de plaisirs frénétiques et mortels. Leur chair n'a pas vibré; leur haleine n'a brûlé ni embrasé. Elles posent pour la lasciveté, mais elles ne vivent pas.

Digitized by Google

La *Mort de Sardanapale*, composition du même genre, laisse encore plus froid, et les *Huns* de M. Ulpiano Chéca sont une vraie désillusion après son succès légitime du salon de 1890.

Dût-on crier au sacrilège, je préfère à ces surfaces criardes bleuies ou grisaillées la petite toile de M. Dagnan Bonveret, les *Conscrits*. C'est la transfiguration de la tricolore. Le drapeau fait tableau.

Les paysagistes sont en grand progrès. Leurs œuvres se distinguent par une conscience qui ne néglige rien ; elle caresse jusqu'au détail le plus infime, sans tomber dans le minutieux.

M. Cazin est toujours peintre, même lorsqu'il s'égare en Hollande ; MM. Binet, Barreau, Montenart, restent de préférence chez eux, et le butin qu'ils y font est tel qu'ils n'ont pas à le regretter. M. Théodore Verstraete, notre peintre de la Campine, maintient énergiquement sa note. Son succès est surtout un succès d'artiste. N'en a pas qui veut.

Un mot de la sculpture.

En dehors de la figure d'un modelé exquis de M. Falguière, toujours amoureux de *Diane*, le marbre dont on parle le plus, c'est celui baptisé par son auteur : *A la Terre*. M. Alfred Boucher, fils de paysan, en est l'auteur. Il débuta, il y a deux ans, par son hardi et courageux groupe : *Les Coureurs ;* sa dernière œuvre, *La Terre*, lui a valu la médaille d'honneur.

C'est une figure puissante mais boursouflée. Que ce soit un travailleur qui bêche la terre pour la féconder, ou un fossoyeur, l'effort est trop violent et hors de proportion avec la tâche qu'il accomplit. M. Paul Mantz, le savant critique du *Temps*, l'a dit d'un mot qui renferme à la fois un éloge et un blâme : « C'est Milon de Crotone jardinier. »

Vu de dos, la figure est d'un mouvement juste et sans trop d'exagération. De face, on dirait l'Atlas, qui, fatigué de porter le monde, s'est mis à le bêcher.

Je voudrais encore parler et longuement des médailles et des plaquettes de MM. Chaplain et Roty ; le maître et son disciple, poussés par une noble émulation, s'ingénient à faire revivre le grand art hellénique et les prodiges de la Renaissance ; ils y réussissent.

Digitized by Google

Mais le moyen : je n'ai pu y jeter un regard qu'en courant. Il en est de même des émaux translucides de M. Thesmar, et des grès flambés de M. Delaherche, auxquels, pour la première fois, les deux salons ont ouvert leurs portes, et il faut les en féliciter.

Voici en quels termes en parle M. André Michel, dans son remarquable feuilleton du *Journal des Débats :*

« Quand on voit, dans la petite vitrine qui lui a été réservée au salon bleu du Champ-de-Mars, ce que le rêveur exquis, le délicieux poète Gallé (de Nancy), peut faire d'un peu de verre — avec quelle merveilleuse fécondité, quelle sensibilité vibrante et délicate son imagination découvre jusque dans les accidents de la cuisson le thème de motifs imprévus et d'inspirations nouvelles, — avec quel respect touchant, quel amour quasi religieux de la matière dont il fait la collaboratrice de son rêve, il profite des moindres indications qu'elle lui fournit, au cours de ses transformations successives, pour faire jouer dans les colorations mélangées ou dans les couches superposées des arborisations, des phalènes, des libellules aux ailes frémissantes, des algues, des crustacés,... tout un monde aérien ou sous-marin que sa main savante et inspirée dégage des bullages colorés et à irisations métalliques formés dans l'épaisseur du verre ou des couvertes brunes posées sur la paroi transparente, on admire tout ce qui peut tenir d'invention dans un peu de pâte fragile, on a l'intuition de ce que peut être le véritable génie décoratif, et l'on se sent pris d'un incurable scepticisme devant les grandes machines et les peintures municipales que nous vaut la décoration des mairies de Paris et de l'Hôtel de Ville (*l'Été*, de Puvis de Chavannes, bien entendu, excepté).

« Les émaux translucides de M. F. Thesmar doivent être signalés aussi comme une des acquisitions importantes de nos arts décoratifs. Le procédé en est absolument nouveau, ou plutôt renouvelé. On trouve, en effet, dans les inventaires de la Sainte-Chapelle, de 1480 et 1573, cités par M. de Laborde dans le glossaire annexé à sa *Notice des émaux du Louvre*, la mention d'un calice d'or « avec sa patène, laquelle est toute

Digitized by Google

émaillée d'émaux de plioque par où l'on voit le jour (*per quos videtur dies*) », et, dans les anciens inventaires royaux, plusieurs coupes ou aiguières « cloisonnées à jour », « ouvrées à esmaux à jour » ; mais aucun spécimen n'en était connu, sauf peut-être une pièce du quinzième siècle conservée au South Kensington Museum. M. Thesmar, après des années de travail opiniâtre, aura eu le grand honneur de retrouver le secret oublié. Pour la pureté, l'éclat limpide et harmonieux des transparences, ses émaux sertis dans un mince et presque invisible filet d'or sont des pièces incomparables. Les musées d'art décoratif étrangers en ont déjà précieusement recueilli, et la France lui devra de maintenir dans l'histoire des nobles *arts du feu* la place d'honneur que ses maîtres du moyen âge lui avaient assurée. On peut en dire autant des beaux *grès flambés* de M. Delaherche, dont la sobre décoration, si belle dans ses rouges *haricot* et ses violets profonds et doux, communique aux yeux et à l'esprit la double et réconfortante sensation de leur harmonie sévère et de leur incorruptible éclat, — et des porcelaines à couverte *flammée* de M. Chaplet qui a retrouvé le secret des plus beaux *flammés* chinois. »

Qui sait? Au rebours de ce qui s'est vu jusqu'ici, l'honneur d'inaugurer un art démocratique sera peut-être réservé à l'art industriel.

MAX SULZBERGER.

Digitized by Google

LES WALLONNES

I. — RÊVE ET RÉALITÉ.

Souvent assis rêveur dans mon adolescence
Sur notre seuil, le soir, quand le soleil couchant
Empourprait largement de sa magnificence
La terre et l'horizon, je sentais comme un chant,
Un chant enthousiaste et doux dans ma poitrine.
J'aurais voulu voler éperdu dans les cieux :
Sous les nuages d'or bordés de purpurine,
Je croyais voir glisser des minois radieux.

Hélas! sur le chemin passait quelque fillette
Qui me regardait et que je ne voyais pas :
De la fée Idéal touché par la baguette,
Hélas! je dédaignais de terrestres appas!

J'étais heureux pourtant. Quoi donc vaut un beau rêve?
Le bonheur trop aisé, ce n'est pas le bonheur :
La tempête plutôt que la paix de la grève,
Pourvu que le mystère empoigne notre cœur!

Telle est l'adolescence. On est fougueux, sublime!
On entre dans la vie avec des espoirs fous!
On se trouve très bas sur la plus haute cime,
On voudrait dans l'azur défoncer de grands trous
Pour voir, dans l'au-delà, d'aveuglantes merveilles!
Et ce n'est que plus tard — trop tard parfois — qu'enfin
On s'aperçoit que Jeanne a des couleurs vermeilles,
Des yeux bleus, un sourire à damner un vieux saint;
Et qu'on aurait bien pu, vers le soir, avec Jeanne,
Au lieu de courtiser de l'ombre au firmament,
S'en aller dans les bois ainsi que le profane,
Et goûter le bonheur moins indirectement.

1882.

II. — ÉCRIT SUR LES ROCHERS DU BOIS D'A...

Église de Siral, je te revois souvent!
Ta cloche avec l'écho causant de mon enfance,
Vieux toit tronqué, moussu, solitaire, émouvant,
Grise au fond de mon cœur sa plus folle souffrance!
Église de Siral, je te revois souvent!

Digitized by Google

Tinte comme au temps bleu des radieux dimanches
Où, paré, souriant, plein de transports pieux,
Je t'écoutais mourir près de moi sous les branches
Dans le mystère aimant du val silencieux.
Tinte comme au temps bleu des radieux dimanches!

Tout le village est là dans un prestige d'or!
Amical et magique, il vibre et me regarde;
Mais n'allez point là-bas chercher ce vieux trésor,
Mon rêve l'a ravi, l'émerveille et le garde :
Tout le village est là dans un prestige d'or!

Ma mère, au logis seule, à moi songe en silence.
Tremblante, elle demande à Jésus sur la croix,
D'adoucir le calvaire ou d'épargner la lance
A celui qu'elle vient d'embrasser tant de fois.
Ma mère, au logis seule, à moi songe en silence.

Le ruisseau fugitif gazouille de jadis.
Les chênes, paladins glorieux et stoïques,
Fredonnent dans les cieux des lambeaux de bardits;
Les bouleaux automnals sont des pages féeriques.
Le ruisseau fugitif gazouille de jadis.

Le ciel est tout d'ivresse et de roses chimères!
Les fleurs ont un regret de n'être pas là-haut :
Voyez tendre au soleil leurs parfums éphémères!
Voyez-les se pencher vers ses flammes dans l'eau!
Le ciel est tout d'ivresse et de roses chimères!

Pourquoi n'as-tu pas su me garder à jamais?
Tes coins les plus banaux fourmillaient de merveilles,
Tes fils les moins aimants mêmes, je les aimais,
Et tes mares riaient, de mon rêve vermeilles!
Pourquoi n'as-tu pas su me garder à jamais?

Quel est ce chœur géant qui vient d'entrer en moi?
Ces accents enchanteurs, confus, énigmatiques,
Ces révélations, ce lumineux émoi,
Et ces vallons peuplés de voix mélancoliques?
Quel est ce chœur géant qui vient d'entrer en moi?

C'est toi, mère nature, ouvrant mon secret chaste!
C'est toi qui m'imprégnais de tous tes souvenirs,
De tes feux immortels, de ton âme si vaste
Qu'elle saura suffire aux vastes avenirs...
C'est toi, mère nature, ouvrant mon secret chaste!

Digitized by Google

C'est toi, mère nature, électrique d'amour!
Toi qui sentais mon cœur taillé pour te comprendre,
Qui choisissais mon cœur pour ton nouveau séjour,
Mon cœur immense et fort autant que triste et tendre!
C'est toi, mère nature, électrique d'amour!

C'est toi qui t'inclinais, infinie et splendide,
Devant un humble seuil devenu triomphant!
Et c'est toi qu'entendait mon oreille timide
Murmurer : « Mon enfant, tu n'es p'us un enfant!... »
Oh! que tu t'inclinais, infinie et splendide!

Tenez mon cœur, amis, je vois ses blonds cheveux!
Sa prunelle, d'où naît la divine auréole,
Me rend ton fou délice, instant pur des aveux!
Eden! veillée! extase! espoirs! temps qui s'envole!

Mais qui me rendra donc ma vierge illusion,
Ces orages de l'âme inassouvie et gaie,
Son sourire — le seul! — qui fleurissait la haie
De mystiques splendeurs et d'adoration!

Toi, toute ma jeunesse et toute ma folie,
Que jamais je ne nomme et qui toujours est là,
Dans ce soudain éden que ton œil dévoila,
Parais, souris, pardonne à ma mélancolie!

Lorsque l'on aima tant on aimera toujours!
On ne peut arracher le passé de son âme!
Parais, fais rejaillir l'impérissable flamme,
A l'or de tes cheveux rallume nos beaux jours!

Penchés dans les chemins que parfume l'aurore,
Cherchons, le cœur brisé, les traces d'autrefois
Et dans l'écho pensif nos anciennes voix :
Nous souvenir ainsi, c'est nous aimer encore!
1885.

III. — IMPROVISÉ DANS LA CAMPAGNE DE ....

A ma petite Madeleine qui m'accompagnait.

Tout l'automne s'enchante. Un vaste bois plaintif,
Bigarré d'or vieillot, splendide et maladif,
Déploie aux lointains purs les éventails débiles
De ses arbres géants, glorieux et mobiles.
Des cascades de pourpre émerveillent là-bas
Les feuillages transis des frissons du trépas.

Digitized by Google

J'adore Made'eine et m'enivre d'aurore!
O charmes d'autrefois, doux et profonds amours,
Je vous revois sans cesse et je vous pleure encore,
Et dans vos souvenirs je revivrai toujours! —
Quel est ce fier château plein d'âmes surannées?
Près d'une majolique où sont des centaurées,
Rêve au fond d'une salle un vieux baron chasseur
A ses défunts plaisirs, — ineffable douceur!...
Voyez! le bois revient, encor plus magnifique,
Puis roule au fond des vals dans sa fuite magique,
Ainsi qu'une avalanche, en silence entraînant
Par millions la fleur, le feu, le diamant.
O poignante saison! ô saison triomphale
Où l'on songe plus fort au vieux rouet d'Omphale,
Vous êtes cependant le vide et la douleur,
Et c'est ce vide-là qui comble notre cœur!
Vous êtes le silence, et pourtant ce silence
Chante au fond de nous tous des hymnes de puissance,
Et l'on ne songe plus aux oiseaux dont l'essor
Fuit maintenant si loin de ces troncs moussus d'or!
On aime et l'on a peur! C'est en pleurant qu'on chante!
C'est avec de la mort que l'automne s'enchante!
Oui, la mort est la vie, et les fleurs des tombeaux
Rendent les jeunes fronts plus vivants et plus beaux!

17 septembre 1890.

IV. — A CLÉMENTINE CHARLIER.

Je t'adore là-bas, vaste et doux front vieilli,
Qu'allume tendrement l'auréole mystique
Où tout souvenir d'or du passé magnétique
Ressuscite à mes yeux, ravissant et pâli.

Un peu du coin natal y semble enseveli!
J'y respire, en tremblant, le cher temps poétique
Où ton jeune sourire, au foyer domestique,
Sur l'azur de mon cœur planait enorgueilli.

Il est mort, le village ébloui d'allégresses
Où tu me prodiguas tes immenses tendresses,
En rêvant à ma vie un destin triomphant!

Le destin voudra-t-il que je saigne sans trêve,
De ne pouvoir te rendre un seul et faible rêve,
Toi ma mère jadis, — aujourd'hui mon enfant!

CÉLESTIN DEMBLON.

Digitized by Google

LE PATRONAGE ET LE DÉLIT [1].

VIII

Ce qui nous effraye chez Jean, ce sont ses vices; ce qui doit nous effrayer chez d'autres, c'est la force extraordinaire d'une intelligence remarquable, mais dévoyée, déséquilibrée, tournée tout entière vers le mal. Chambige rentrait dans cette dernière classe; nous connaissons un tout jeune homme, au moins aussi surprenant que Chambige et qui nous rappelle assez bien la curieuse figure de ce criminel célèbre. Nous avons hâte, à cause de son étrangeté, de le présenter à nos lecteurs, qui certainement n'auront jamais rencontré de nature plus étonnante ni plus dangereuse à la fois. Pour en donner une idée aussi complète que possible, nous le laisserons parler lui-même autant que nous pourrons; il nous a écrit de nombreuses lettres; nous reproduirons, dans l'exposé que nous allons faire de sa vie, les passages les plus saillants de cette correspondance. Cette reproduction, qu'on le remarque bien, sera strictement exacte; nous ne changerons aucune phrase; si une faute de grammaire ou d'orthographe, faute très rare au reste, se rencontre, nous la conserverons; la ponctuation, curieuse par sa logique et l'animation qu'elle communique au style, sera fidèlement respectée; bref, nous donnerons la copie en quelque sorte photographique des lettres que nous possédons. Ce pro-

[1] Voir la *Revue* du 15 juin 1891.

Digitized by Google

cédé d'ailleurs est nécessaire ici. C'est par ses écrits que nous avons pu connaître à fond le jeune garçon auquel nous faisons allusion ; c'est par eux que nous nous sommes rendu compte de son intelligence vraiment supérieure, mais, en même temps, de l'orgueil inouï qui l'enflamme, de l'ambition fabuleuse qui l'obsède et de cette espèce de folie ou de dégénérescence qui se laisse deviner dans ses phrases aussi bien que dans ses actes. Le lecteur jugera : nous mettrons sous ses yeux les documents authentiques, purs de toute altération, qui lui permettront de se former une opinion conforme à la vérité.

Jacques — nous l'appellerons Jacques — vient d'avoir dix-sept ans. Il appartient à une famille fort modeste et fort honnête. Son père occupait un petit emploi dans une administration publique ; il devint fou, lorsque son fils n'avait guère que quatre ans ; actuellement, il est interné. La mère tâchait de se procurer quelques ressources en travaillant à la couture ; elle mourut en 1884.

« Mes parents et moi, dit Jacques dans la curieuse autobiographie qu'il nous a faite, vivions tranquilles, lorsque la maladie cérébrale de mon père se déclara ; dès que les symptômes s'en firent apercevoir, il devint l'antithèse vivante de son passé ; sous le moindre prétexte, souvent sans raison aucune, il entrait dans une colère effrayante, brisait, nous mettait à la porte, faisait mille extravagances, et puis, étant remis, il nous demandait pardon, il pleurait ! Ce n'était malheureusement que les symptômes : ces scènes devinrent plus fréquentes... quotidiennes... et ne tardèrent pas à se reproduire nuit et jour. Alors se montra le dévouement de ma mère : aimant son époux, elle le suivait partout, à toute heure, réparant ses folies, recevant ses injures... Cet état de choses ne pouvait persister : papa fut mis en disponibilité ; dès lors, sa vie sédentaire devint pour nous un triste purgatoire et dura cinq ans ; en vain conseillait-on à ma mère de le faire interner, elle ne s'y résolut qu'entièrement épuisée et lorsque son sacrifice fut consommé.

« Honneur à toi, ô mère vénérée et trop tôt perdue : ton

Digitized by Google

dévouement aveuglé par l'amour t'a menée au tombeau, après avoir vu trente-sept printemps à peine! En effet, ma mère atteinte d'une langueur, dépérit de jour en jour; deux ans après l'internement de mon père, je fis une perte dont je n'ai jamais compris l'étendue!

« J'étais orphelin! depuis l'âge de trois ans, je n'avais guère que mêlé des larmes inconscientes aux douleurs de ma mère. Sous certain rapport, pouvais-je être élevé? Tout au plus si un baiser séchait momentanément mes pleurs, si une parole venait m'exhorter à la patience. Mais ces soins de tous les instants qui constituent l'éducation, pouvais-je les recevoir? Certainement non, et il n'y a aucun coupable, il y a un malheur digne de pitié! »

Ces dernières phrases sont frappantes; le garçon a raison : il est impossible que, dans une situation semblable, un enfant reçoive l'éducation dont il a besoin; il sera abandonné, livré à lui-même et, si quelque mauvais instinct se recèle en son âme, cet instinct trouvera, grâce à cet abandon, les facilités les plus grandes de se développer. Mais écoutons Jacques à ce propos.

« J'entrai chez mon tuteur (son oncle). C'est à partir de ce moment que je contrecarai, sans le savoir, les efforts faits pour mon bien. Mon oncle est un homme très-bon, qui m'aimait beaucoup, mais il est vif et colérique.

« Je devins hypocrite : quand je vivais en famille, je me cachais souvent de mon père, par crainte ou par nécessité; de plus, je voyais ma mère tromper mon père (entendez bien le sens de ce mot : qui ne se permettrait pas de ces innocents mensonges, pour satisfaire un esprit malade?). Incapable de discerner, je crus voir chez mon oncle une reproduction de la veille; je le trompai, par besoin d'abord, ensuite par habitude; on ne saurait s'imaginer l'aptitude avec laquelle je cachais mes fautes ou en voilais la culpabilité. Au bout d'un an, j'étais menteur comme cent gascons, trompeur comme pas un normand : je mentais à tout propos; je n'unissais les mots que pour tronquer ma pensée. »

Digitized by Google

Qu'on nous permette d'interrompre le récit pour attirer l'attention sur ce style clair, élégant, imagé, — Jacques n'a que dix-sept ans et il a terminé ses études à la quatrième latine, — mais prétentieux et visant à l'esprit même hors de propos; un amour-propre exagéré se révèle dans la forme aussi bien que dans le fond.

« Parfois, on s'apercevait que certain échafaudage ne reposait que sur le mensonge, n'existait que dans mon imagination; alors, on tirait la ficelle : le bonhomme sans base tombait sur le nez et la canne sur mon dos. Mais c'était rare et d'ailleurs, la colère de mon tuteur passait vite en considération de l'affection qu'il me portait, de mes progrès à l'école et des bonnes résolutions que je ne manquais jamais de prendre : il se bornait, pour finir, à me faire un sermon court et brusque; les paroles en sortaient par l'oreille opposée; leur âcreté seule restait en moi pour m'engager... à ne plus me faire pincer.

« Le venin de l'hypocrisie me pénétra : tous mes actes, toutes mes liaisons en eurent le cachet; je trompai Dieu, je trompai les hommes et ce qui est le plus drôle, c'est que je me trompai moi-même : car je vous assure que jamais je n'ai eu l'idée de loger où je suis présentement (la prison); seulement, je me suis trompé : l'habitude est une seconde nature! Une conséquence immédiate de ce vice encore, c'est que les autres défauts se développèrent à son ombre et sous son nom; on disait « il est hypocrite, cela passera avec l'âge », mais on ne disait pas « il est orgueilleux, présomptueux », parce que je cachais mon orgueil, ma présomption. »

Cette analyse psychologique de soi-même n'est-elle pas tout à fait étonnante de la part de ce jeune garçon? Et notons bien que la vérité n'en est pas contestable : il est profondément hypocrite, ses actes en font foi, et il est profondément orgueilleux, sa vie, ses paroles, ses écrits nous en fournissent le témoignage éclatant.

A l'âge de huit ans, Jacques, élève dans une école communale, remportait un prix d'honneur au concours général.

Digitized by Google

Apprenant qu'il passait ses journées à courir les rues au lieu d'aller en classe, son tuteur le retira de cet établissement pour le mettre, plus près de chez lui, dans une école ecclésiastique. Un jour, il s'aperçut qu'une petite somme déposée dans un secrétaire avait disparu ; c'était Jacques qui l'avait volée. Avec cet argent, il avait acheté des bonbons et des cigarettes qu'il avait partagés avec ses camarades. A ce moment, il avait dix ans et demi. Ce vol fut suivi de plusieurs autres accomplis dans le même but. L'oncle employa tous les moyens de correction dont il disposait : le pain sec, la cave, même les coups ; rien n'y fit. Les frères de l'école chrétienne où se trouvait Jacques, ayant eu connaissance de cette conduite déplorable, le renvoyèrent. Grâce à l'obtention d'une gratuité quasi complète, on put le mettre en pension dans une autre institution privée ; ses progrès et ses succès, comme toujours, y furent surprenants, mais il vola des livres de prières, et, de plus, prit l'habitude, par plaisir plutôt que par intérêt, d'écrire à son tuteur de fausses lettres munies de la signature de ses maîtres. Il fut encore une fois renvoyé. On crut bien faire en l'éloignant de Liége et en le plaçant dans les Flandres ; les mêmes causes empêchèrent de l'y garder. On essaya encore d'une autre pension ; il y vola tout ce qu'il trouvait dans les dortoirs et fut mis à la porte.

Le croirait-on ? Ces années, passées dans des écoles dont il se faisait continuellement chasser, ont laissé dans l'esprit de Jacques un souvenir profond de jouissance intellectuelle :

« Ce séjour, dit-il, sur les bancs des classes primaires et du collège, où il est rare qu'un laurier m'ait échappé, c'est le seul rayon de bonheur qui ait illuminé ma triste vie. Je ne cite pas mes succès pour m'en glorifier, car, si je ne les eusse pas obtenus, j'aurais joint ma paresse à mes autres défauts ; j'avais l'esprit précoce, je n'ai donc fait qu'employer la matière ; et puis, une chose qui me stimulait énormément, qui me poussait forcément au progrès, c'est cet amour de la science, cette soif ardente de l'inconnu, qui m'a toujours passionné.

Digitized by Google

« Et dire, ô science aimée, qu'il faut que je m'arrête sans connaître tes replis les moins cachés; le peu de pas que j'aie fait vers toi n'a fait qu'augmenter ma soif, qu'à grandir mon désir, et voilà qu'une voix impérieuse, qui demande à être obéie, la voix du vague destin me crie : halte ! — Il faut obéir... adieu, ô toi que j'ai seulement entrevue : le crépuscule pour moi à l'aurore est immédiat... adieu ! »

Ces phrases sont-elles mensongères et nous les écrit-il uniquement par vanité, pour se faire valoir vis-à-vis de nous, ou par hypocrisie, pour nous rendre plus bienveillant à son égard? Nous ne le pensons pas. Cet amour de la science, « cette soif ardente de l'inconnu », comme il l'appelle, n'a rien qui doive nous étonner chez un être dont l'intelligence est aussi développée; de plus, il a prouvé qu'il aimait le travail de l'esprit; ses succès le démontrent et, maintenant encore, c'est avec bonheur qu'il reçoit les livres qu'on lui donne à lire dans sa cellule. Certes, il y a là un singulier mélange d'instincts et de sentiments, et l'on se demande comment peuvent se rencontrer dans une même âme cette passion du vol, cette volupté du mensonge et ce besoin de l'étude. Mais le moment de répondre à cette question n'est pas venu, car nous ne sommes pas au bout de nos découvertes, d'autres surprises nous sont réservées.

Jacques a l'esprit profondément mystique. Il se plonge avec délices dans les lectures religieuses et, depuis bien des années, un rêve obstiné le poursuit, celui de devenir... prêtre!

« Ce n'est pas par vanité, écrit-il, que j'estime le savoir, car j'honore le travail manuel à son juste titre et c'est avec courage que je tâcherai de devenir un ouvrier qui fera oublier son passé, mais c'est parce que je sens que là était ma vocation, et je le sens tous les jours de plus en plus : pourquoi voulais-je devenir prêtre? — Pour beaucoup de motifs, principalement afin de me lancer dans le vaste champ que procure l'étude approfondie de la théologie ; mais le vin est tiré, il faut le boire... »

Et voici comment il termine une lettre récente : « Il est une chose singulière : au-dessus de tout mon mal, plane une espé-

Digitized by Google

rance extraordinaire, anormale, surnaturelle, espérance qui, quoique ne reposant sur aucun germe, n'est pas un château en Espagne; la logique me dit de la chasser, mais elle persiste à m'animer : « Tu y parviendras ». Ma plume touche ici une chose sensible, mon *noli me tangere*. Moi... prêtre! moi, parias de la société, rebuté de mes semblables, moi, ministre de Dieu! Il est vrai, vous le savez, que c'était ma vocation, mais mes vices m'ont égaré, j'ai perdu la bonne route; impossible de la reprendre. Si Dieu veut, il le fera... »

Renvoyé de sa dernière pension, Jacques rentra chez son tuteur. Ce dernier, on le comprend, avait renoncé à lui faire continuer ses études; il était temps d'ailleurs que le garçon gagnât sa vie. Jacques chercha lui-même de l'occupation et parvint à persuader à son oncle qu'il avait été accepté comme employé dans une grande maison de commerce. C'était faux; jamais il n'avait mis les pieds dans ce magasin. S'en allant le matin, revenant le soir, que faisait-il durant ces longues heures? Il courait les cafés et, pour payer... Nous ne savons rien de positif sur ce point, mais toutes les suppositions nous sont permises. Sa fraude étant découverte, il exprima le désir de se faire soldat. Nous sommes au commencement de l'année 1890; il avait alors quinze ans et huit mois. On parvint à le faire entrer à l'école régimentaire de Bouillon. Il y reste quelques semaines. Un soir, il revient subitement à Liége, disant qu'il profite des vacances de Pâques pour venir voir ses parents. Dans la lettre où il nous parle de son éducation, Jacques divise celle-ci en trois phases : « Dans la première, dit-il, je pleure; la seconde me rend vicieux; je m'amuse dans la troisième. » Nous sommes en plein dans cette troisième. Ravi de se sentir libre dans une grande ville, très peu surveillé par son tuteur, ouvrier qui doit passer toutes ses journées au travail, notre garçon se lance à la recherche de compagnons et se jette à corps perdu dans le plaisir. Les cafés-concerts l'enivrent! Il boit, il fume, il écoute avec délices les chansons à double sens, il lorgne avec volupté les chanteuses décolletées; à l'une d'elles, il

Digitized by Google

fait don d'un bracelet... Il est une heure du matin, il n'ose pas rentrer chez son oncle, il s'en va coucher n'importe où... Et l'argent nécessaire à tout cela, où le prend-il ? C'est bien simple. Habillé convenablement, inspirant confiance par sa physionomie douce et naïve, il entre chez des horlogers ou chez des bijoutiers ; il demande à voir tel ou tel objet ; on lui met sur le comptoir des montres et des bijoux au choix ; avec une habileté fabuleuse, il glisse l'une de ces montres ou l'un de ces bijoux en poche et s'en va. Un fripier lui achète la chose et le voilà suffisamment riche pour payer ses folies et celles de ses amis. Huit fois, il use de ce procédé qui lui réussit si bien... Seulement, la police est prévenue, on découvre le voleur, et, au commencement de mai 1890, on le conduit à Tournai pour y subir une condamnation de huit mois d'emprisonnement.

IX

Nous vîmes Jacques pour la première fois au commencement du mois de janvier dernier. Il venait de sortir de la prison de Tournai et demeurait chez sa grand'mère maternelle ; son tuteur avait refusé de le reprendre. Il nous expliqua sa condamnation par l'inconscience, la légèreté et la fougue de son âge, et nous demanda de lui fournir de l'ouvrage le plus tôt possible, attendu que sa grand'mère était trop pauvre pour l'entretenir longtemps. En le voyant, nous crûmes avoir devant nous un de ces adolescents comme nous en recevons tous les jours. Jacques est de taille ordinaire ; la tête et la figure sont rondes ; les cheveux sont très blonds ; le teint est rose et blanc comme celui d'une jeune fille ; les yeux sont gris ; le regard est doux ; la conformation du crâne et celle du visage ne présentent rien d'extraordinaire ; la santé, sous tous les rapports, a toujours été excellente ; au point de vue physique, rien d'anormal ne se laisse donc entrevoir dans ce jeune garçon.

Avant de nous occuper de Jacques, nous devions nous mettre en relations avec son tuteur ; cela fut fait. C'est à cette occasion

Digitized by Google

que nous furent donnés les renseignements exposés plus haut. Nous espérions que nos efforts parviendraient à calmer le ressentiment de l'oncle et qu'il consentirait à rendre l'hospitalité à son neveu. Tous nos arguments furent inutiles; nous nous aperçûmes bientôt qu'il avait peur de cet enfant, peur de son intelligence, de son habileté, de son hypocrisie; il était persuadé que les vols commis ne seraient pas les derniers et, pour s'expliquer la nature bizarre de son pupille, il affirmait qu'il était fou, fou comme l'était son père, fou comme l'avait été sa grand'mère paternelle.

Ce qu'il y avait de mieux à faire, semblait-il, c'était tout d'abord d'éloigner Jacques de la ville; le placement à la campagne chez de braves cultivateurs nous paraissait le meilleur parti à prendre pour l'écarter de ses mauvais camarades, pour l'arracher à ses anciennes tentations et, peut-être aussi, pour guérir un commencement de surexcitation mentale qu'il était permis de considérer comme la cause de ses folies. Remarquons bien que, à ce moment, nous ne nous faisions pas encore des capacités intellectuelles du jeune homme l'idée que nous en avons aujourd'hui; nous savions qu'il était intelligent, certes, mais nous ne nous doutions point de l'étendue de cette intelligence, de sa puissance, de sa supériorité; la mise en apprentissage chez de bons fermiers nous semblait donc toute naturelle dans cette hypothèse; encore une fois, nous nous imaginions avoir sous les yeux un de ces jeunes délinquants comme nous en patronnons constamment.

Cependant, lorsque nous proposâmes à Jacques d'aller travailler à la campagne, une impression de surprise et de révolte traversa son visage. Il ne dit rien, mais il fut facile de comprendre qu'on aurait de la peine à lui faire accepter cette proposition. Notre première pensée fut qu'il voulait rester à Liége pour y continuer sa vie d'autrefois; depuis que nous le connaissons mieux, une autre explication nous est venue à l'esprit : l'idée de vivre avec des paysans avait blessé au vif cet être rempli d'orgueil et de confiance en lui-même.

Digitized by Google

Il revint encore une fois, puis cessa de nous donner de ses nouvelles. Nous le retrouvâmes vers le milieu du mois de mars. Où? En prison! Il venait d'être condamné à huit mois pour une longue série de vols. Vols commis par nécessité, pour se procurer un morceau de pain? Nullement : vols commis par plaisir de voler, vols commis pour satisfaire un désir immodéré de tromper, d'abuser, de tendre des pièges, d'exercer son intelligence en inventant des combinaisons d'une adresse inimaginable et d'une audace effrayante!

Une fois, il s'était introduit dans une sacristie et s'y était emparé d'un objet précieux; mais son procédé habituel était celui-ci : il se présentait chez un médecin et demandait à lui parler, en donnant un faux nom; on le faisait entrer dans un salon d'attente; il escamotait ce qu'il y trouvait, assez souvent, trois fois pensons-nous, la trousse même du docteur; lorsque celui-ci paraissait, il lui exposait le cas d'une personne malade et le priait de passer chez elle; le médecin promettait et Jacques s'en allait avec la trousse ou l'autre objet volé. Qu'en fait-il? Cela dépend; l'une des trousses, il la jette dans la Meuse, une autre, il la vend pour deux francs... Mais arrêtons-nous; il va nous faire lui-même la narration de tous ces vols et nous osons prédire que le lecteur sera ébloui par la beauté du récit, par la vie qui l'anime et par la perspicacité avec laquelle cet enfant — car c'est encore un enfant — parvient à analyser les sensations multiples qui se débattent dans sa conscience.

« Un soir, voulant farcer un ami, nous complotâmes de lui envoyer un médecin. Plus dévoué que mes compagnons, je sonnai chez le docteur S... (je ne saurais plus dire où il demeure!), dans la seule intention de faire une farce. Mais pendant que j'attends au salon, une trousse frappe ma vue...

« La réflexion fut tellement nulle, que j'empochai l'objet le plus « naturellement » du monde : le sentiment éprouvé fut identiquement le même que si j'avais pris cette trousse de la table en main pour en considérer l'enveloppe, et que je l'eus remis sur la table. Après m'être expliqué avec le docteur, je

Digitized by Google

sortis rejoindre mes amis. Deux heures après, en retournant seul, je pensai à la trousse... je la tirai de mon pardessus, aussi machinalement que si j'eûs tiré un crayon, l'ouvris, jetai mon regard sur le contenu, la refermai... et la jetai à l'eau!! (J'étais sur le pont d'Amercœur.) Le sentiment éprouvé fut identique à celui que l'on ressent lorsque, intrigué par une chose que l'on voit imparfaitement à terre, on la ramasse pour la rejeter aussitôt. Je ne pensai rien; ni que c'était dommage de ne pas avoir pris autre chose, ni que j'avais volé, ni que je pourrais être poursuivi. Cette trousse ne me revint en mémoire que deux mois après, lorsque je fus interrogé au commissariat.

« Telle est l'origine. Plus tard, il est triste de pouvoir faire cette comparaison, comme la bête retourne à la place où elle a trouvé sa nourriture, je retournai chez les docteurs; mes sentiments furent autres que la première fois.

« X..., docteur. — Je sonne, sans avoir songé à rien. En attendant qu'on ouvre, je ne me dis pas : « Je vais mal faire... trouverai-je quelque chose... comment fuirai-je... ne me pincera-t-on pas » ; non : je cherche hâtivement l'adresse où j'enverrai le docteur. Oh! pour cela, je réfléchis : ce ne sera pas éloigné; quelquefois, cela semblerait louche; et le nom? ce sera un nom n'existant pas, de crainte de désigner des gens connus du médecin, parents peut-être : le hasard est si grand! On vient; là encore je réfléchis; je dis que c'est pour « parler à monsieur le docteur » car autrement on me répondrait que « la commission sera faite » puis on refermerait la porte. Mais comme c'est pour « parler » on me fait entrer.

« Je suis dans la place. Ici, plus de réflexion; l'instinct de l'animal et rien de plus. D'un coup d'œil, j'aperçois des livres, une canne, une trousse, une paire de gants, des albums. Je ne me dis pas « profitons de l'occasion, empochons les gants d'un côté, la trousse de l'autre; cachons la canne sous le paletot » ; je ne prends pas l'objet qui a le plus de valeur; non, ce qui me tombe sous la main, je m'en empare.

« Mais, dès le moment où je suis resté seul, un tremblement

Digitized by Google

nerveux s'est emparé de moi ; le sang m'afflue à la tête... J'ai peur, horriblement peur ; peur de quoi? Je n'en sais rien, car je suis certain de ne pas être pris. Ce n'est donc pas la crainte d'être découvert, ni l'idée du mal que je fais (je n'y ai pas encore songé) et en voici la preuve : dans les maisons où je n'ai rien trouvé à enlever, cette peur a subsisté, et elle a subsisté au même degré.

« Suivons l'ordre des faits : cette peur reste la même, identiquement la même, quand je m'empare de l'objet ; mais, dès que je l'ai caché et que j'ai pris une contenance, elle tend à diminuer.

« Les pas du docteur se font entendre : ils ne me causent aucune impression particulière ; la peur reste au même diapason. Mais il est à remarquer que je ne pense pas à l'objet dérobé, ni au danger que je coure ; je ne pense à rien : ma pensée est suspendue, mon être entier est sous l'empire de cette peur. Dès que je vois le docteur, la peur augmente, grandit, plus forte que jamais... c'est de l'effroi ; ma personne semble clouée sur place... cela ne dure qu'une seconde ; dès que je parle au médecin, la peur, instantanément, disparaît. Le premier mot prononcé semble une formule d'exorcisme. Chose singulière, tant que je ne suis pas dehors, je parle, lui recommandant de venir, lui donnant des détails sur le malade, sur le mal dont il est atteint, etc..., on dirait que je crains le retour de la peur.

« Je suis dehors : la peur ne revient pas ; *magnis itineribus*, je gagne l'angle de la rue. Alors, je ralentis le pas, examine l'objet (c'était là ma récompense), comme s'il m'eût appartenu de longtemps. Sont-ce des gants, je les mets ; un livre, je le pose fièrement sous le bras ; avec une canne, je me promène comme un brave rentier. Mon esprit ne s'occupe de rien moins que de l'acte posé : je ne songe pas au mal fait, au danger couru, à la chance que j'ai eue, encore moins à dame Thémis qui, comme l'épée de Damoclès, me menaçait constamment. Une remarque : quand on m'a mandé au commissariat sous un faux prétexte, pendant quinze minutes qu'a duré le trajet, j'ai

Digitized by Google

causé avec l'agent et, pas un instant, l'idée ne m'est venue que l'on pourrait connaître mes fautes. Quand on m'a questionné, je me suis dit indifféremment : « on le sait, mais on ne saura rien me prouver. » Puis, subitement, sans gradation de sentiment, sans réflexion, j'avoue, en pleurant, je ne sais trop pourquoi : c'était machinal. C'est sous les verrous que j'ai réfléchi et que cette parole s'est gravée en moi : « Tu te souviendras. » Puissé-je ne pas l'oublier! »

La première question que nous avons posée à Jacques, en le retrouvant à la prison, a été celle que nous posons à tous les condamnés : nous lui avons demandé quel avait été le mobile, le but de ces vols. Il nous répondit avec impatience qu'il n'en savait rien, qu'il ne comprenait pas sa propre conduite et qu'il était sans doute fou comme son père... Malgré tous nos efforts, il n'y eut pas moyen d'en tirer une explication un peu développée. C'est alors que nous eûmes l'idée de lui faire écrire ses impressions. Il fut ravi! Il aime beaucoup à écrire et il aime beaucoup aussi à s'occuper de lui-même : sa vanité, sous tous les rapports, était satisfaite. Huit jours après, il nous communiquait le récit dont nous venons de transcrire la partie principale. Nous avions trouvé le vrai moyen d'étudier cette nature extraordinaire. Grâce à ses lettres et à ses narrations, nous connaissons non seulement l'intelligence tout à fait remarquable de ce garçon, mais ses instincts ou, pour ne pas trop dire, une partie de ses instincts, ses aspirations, ses vices.

Ce qui nous étonne peut-être le plus chez cet être bizarre, c'est son excessive froideur. Il parle de lui et de sa vie, il s'examine, il s'étudie sans la moindre émotion ; jamais, nous ne sommes parvenu à échauffer un peu cette âme. Son style, à ce point de vue, est incroyable ; écoutez cette phrase :

« Vous m'avez demandé une relation sur de tristes choses ; je ferai mon possible pour vous la donner. Je souhaiterais pouvoir carrément vous dire le pourquoi, le comment... l'origine du mal ainsi connue, on y remédierait plus facilement. Mais je vous l'ai déjà dit et je vous le répète : je l'ignore moi-

Digitized by Google

même : il y a là une chose invraisemblable, incompréhensible, curieuse, incroyable, et pourtant elle est vraie! »

Ce calme de quelqu'un qui se confesse, cette acceptation toute simple de sa propre perversité, n'ont-ils pas quelque chose de stupéfiant et d'inquiétant à la fois?

A la vérité, Jacques parle de remords, mais peut-on avoir confiance dans ce qu'il en dit? D'après ses paroles, c'est impossible; d'après ses phrases, c'est plus impossible encore; qu'on en juge!

« J'ai cru un moment que le vice était une conséquence de l'organisation; mais le remords m'a détrompé, car alors il n'existerait pas, et il existe en moi, terrible! Mais je l'ai mérité.

« Si la considération du passé m'épouvante, si le présent me confond, rien ne me consterne comme l'avenir. O fantôme qui me terrorise, ô spectre effrayant! tes traits voilés, mêlés, confondus, mes yeux les distinguent vaguement. Je te vois, et il faut marcher vers toi! Hélas, Monsieur le Professeur, quand je pense aux tribulations que me suscitera en tout temps mon passé; que je vois mon existence peut-être à jamais empoisonnée; que, cela me fait le plus souffrir, le mépris de mes semblables me blesse, m'accable de tous côtés, je voudrais faire ce qu'a pensé Bossuet : « encore si je pouvais éviter ce précipice affreux! » Mais non, il faut marcher, il faut vivre! Si je pouvais reculer, retourner en arrière! Impossible, et à seize ans! Si je n'avais rien, ni famille, ni amis, ni biens; mais, j'ai moins que rien : je n'ai plus l'honneur; je ne saurais plus rien acquérir! »

De belles phrases, oui, mais des phrases, rien que des phrases.

Parfois, il nous semble que le cœur est touché, mais notre illusion ne dure qu'un instant; bientôt, une observation mal placée, un trait d'esprit lancé hors de propos vient tout renverser; un exemple :

« J'espère en vous seul, dont la délicatesse ne laisse point

Digitized by Google

percer le mépris, ou plutôt, qui méprise les actes et prend l'homme en pitié. L'homme! je le suis encore... faites ce que vous pourrez pour lui : vous seul pouvez le relancer dans l'arène d'où il a été rejeté. Je m'abandonne à vous : soyez béni pour ce que vous ferez : un malheureux n'ose pas vous assurer de sa reconnaissance ; mais l'humanité au nom de laquelle vous agissez, vous voit et, en vous approuvant, elle vous admire ; ses louanges et la conscience du bien accompli seront votre récompense ici-bas.

(Signature.)

« P. S. — Mes ratures, ma surcharge et mon post-scriptum, vous me pardonnerez tout en raison directe de votre bonté et en raison inverse de la distance... d'une papeterie. »

Jacques sentait la nécessité, nous ne disons pas le besoin, de nous adresser un remercîment : voilà ce qu'il nous écrit! Il s'amuse à rédiger des phrases et ne songe qu'à briller par son esprit.

Qu'on nous permette de citer encore le passage suivant. Jacques, durant le mois de mai dernier, à cause du nombre considérable de condamnés que les grèves faisaient affluer à la prison de Liége, avait été transféré momentanément à Tongres; nous lui avions écrit; il nous répondit par une longue lettre dont nous reproduisons ce fragment :

« Merci, Monsieur le Professeur, de vos paroles, messagères d'espoir et de bonheur : elles m'ont pénétré de joie, de force, de vie. O promesses enchanteresses d'un printemps à venir, versez-moi à flots l'allégresse de vos rayons, la douceur de l'espérance; faites bientôt éclore pour moi cette fleur si commune du bord des routes de la vie... l'oubli, que ma main souillée puisse seulement la cueillir! Mais non! Tout ce qui est beau, sublime, tout ce qu'on aime ou qu'on a aimé, tout ce dont on voudrait se souvenir, sur tout cela, la vie cruelle, l'implacable vie, secoue la monotone poussière du temps... mais sur une seule chose que l'on désirerait cacher, sur une

Digitized by Google

ombre que l'on voile de ses larmes, larmes de sang; que, de ses doigts crispés, l'on voudrait anéantir; sur cette ombre sur laquelle on soupire, on gémit, on grince des dents, mais en vain; sur cette ombre effroyable qu'encadre l'horrible « trop tard » ; sur elle, on peut répandre des monceaux d'or, ce métal qui rachète tant de misères n'empêchera pas celle-ci, ne lui servira que de transparent; sur elle, qui pèse avec une lourdeur glacée de pierre sépulcrale sur la vie qu'elle torture; sur elle que n'effaceront jamais les plus brillants rayons du soleil; sur elle, les hivers peuvent neiger, les feuilles mortes revenir pleurer... sur elle... sur cette ombre, sur la tombe de l'honneur, jamais il ne ressuscitera! Tout s'engouffre, tout s'emporte dans le silencieux et large vol du temps, tout s'absorbe dans le calice de la fleur de l'oubli, mais cette ombre reste! Le pardon, oui; l'oubli, jamais!

« C'est un fait à constater à chaque heure du jour : le malheur a pour demeure le monde entier; le bonheur, jamais complet, n'occupe qu'une tente légère que le moindre vent, que l'égarement d'un moment emporte...

« Un casier judiciaire se dresse devant moi, barrière infranchissable qui m'empêche de tout, même de prendre part à la lutte pressée, meurtrissante, pour la vie! Foulé dans la mêlée brutale, par des pieds lourds, indifférents, saignant tous les heurts et les coups, éclaboussé de fange, où aller me faire laver, où me faire panser?...

« Il est pourtant une main qui peut soulager, une main que la vertu avance, une main qu'accompagne la félicité, une main toujours prête, jamais rebutée, toujours et partout accueillie, la main de la charité, de cette « extase du cœur », de ce lien qui unit les âmes que le monde tend à séparer. Honneur à ceux qu'elle anime, à ceux qu'elle rend heureux!... »

Il y a là des phrases et des idées charmantes, délicieuses même, celle-ci notamment : « Le bonheur, jamais complet, n'occupe qu'une tente légère... », mais elles ne parviennent pas à nous convaincre, elles manquent de sincérité. Lorsque

Digitized by Google

ce jeune garçon nous fait le tableau de ses vices, de son orgueil, de son hypocrisie, nous savons qu'il dit vrai, hélas! mais, dès qu'il tente de manifester un bon sentiment, nous ne le croyons plus. Comment exprime-t-il ses prétendus remords? Par des mots. Comment exprime-t-il sa prétendue reconnaissance? Par des mots encore. Il a l'idée de la reconnaissance et du remords, mais il n'en a pas le sentiment, et cette idée devient pour lui un thème à phrases éclatantes, phrases absolument dépourvues de franchise, de chaleur, d'émotion vraie.

Pour terminer cet examen psychologique, nous ferons observer que, depuis qu'il nous connaît, mais surtout depuis ses dernières condamnations, Jacques éprouve le besoin, inconscient peut-être, de s'appuyer sur nous, d'avoir notre assistance, notre secours. Dernièrement, quand il apprit qu'il allait être transféré à Tongres, il fut réellement désolé : « A l'instant même, nous écrit-il, j'apprends que je pars; quel nouveau malheur! Où vais-je? Je n'en sais rien, mais je suis inquiet, désespéré. Le temps me manque, mais je vous conjure une dernière fois, ayez pitié de moi; vous saurez facilement où je suis allé : ne me perdez pas de vue. Si pourtant je ne pouvais plus compter sur votre charité, c'est le cœur déchiré que je vous dis : adieu! je serai dorénavant méprisé de tous, appuyé par aucun... » Quand il nous a revu, la joie a éclaté sur son visage. Ressent-il à notre égard de la gratitude? Non. Ressent-il de l'affection, de la sympathie seulement? Pas davantage. Il est sans parents, sans amis; sa solitude l'effraye; l'avenir lui fait peur; il a besoin d'aide et il la prend en nous. S'il était plus âgé, s'il avait vingt ans, il est plus que probable qu'il n'éprouverait pas ce besoin : il aurait suffisamment confiance dans ses capacités, dans son intelligence, dans son astuce pour se tirer d'affaire tout seul; son orgueil l'engagerait même à n'implorer le secours de personne; mais il n'a que dix-sept ans, et sa jeunesse l'empêche d'avoir en lui-même une confiance assez grande pour se passer des autres. Telle est, pensons-nous, la véritable raison de l'espèce d'attachement qu'il nous témoigne.

Digitized by Google

X

Que faire vis-à-vis d'un être semblable?

Nous remarquerons tout d'abord que la nature actuelle de Jacques, telle que nous l'avons exposée, est le produit combiné de l'hérédité et de l'éducation.

Son orgueil, sur lequel nous avons beaucoup insisté, et son imagination, qu'on a pu constater par ses écrits, lui viennent de son père. Celui-ci, avant sa folie et dans les commencements du mal, se lançait avec rage dans des rêves d'ambition; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi; sa folie avec le temps a perdu son impétuosité d'autrefois, elle est devenue de l'imbécillité.

Mais une question se présente ici : Puisque nous parlons d'hérédité, ne devons-nous pas reconnaître dans l'enfant, outre l'orgueil et l'imagination, la folie même de son père, folie que celui-ci tenait peut-être aussi de ses parents, puisque sa mère est morte dans un asile d'aliénés? Cette question que ce pauvre garçon se pose lui-même avec angoisse et sur laquelle il revient fréquemment dans ses conversations avec nous, est bien difficile à résoudre; cependant, nous croyons devoir répondre négativement.

A la vérité, la dernière série de vols commis par Jacques est extrêmement bizarre. Les autres délits du même genre se comprenaient : il s'en rendait coupable soit pour s'acheter des douceurs, soit pour aller dans les cafés. Pour les derniers, il semble en être autrement; malgré toutes nos questions, questions réitérées chaque fois que nous le voyons, Jacques ne nous donne aucun éclaircissement à ce sujet : « Le ciel m'est témoin, nous dit-il dans une lettre toute récente, combien je voudrais pouvoir expliquer ma dernière faute, mais je ne le puis pas, je mentirais en voulant l'éclaircir. » Malgré tout, nous nous refusons à croire qu'il ait agi sous l'empire d'une excitation exclusivement morbide. Différents mobiles, absolument étrangers à l'aliénation mentale, l'ont engagé à voler, et ce que le voleur ne parvient pas à nous expliquer, ce ne sont point ses vols, c'est,

Digitized by Google

aujourd'hui qu'il vit la vie paisible de la prison, l'audace infernale et la perfidie satanique avec lesquelles il les a commis. D'abord, il tenait à se procurer de l'argent; la preuve, c'est qu'il a vendu plusieurs des objets volés, l'une des trousses notamment. Ensuite, il était enchanté de se promener « comme un rentier » avec la belle canne qu'il avait prise et les beaux gants qu'il avait filoutés ; cette satisfaction de sa vanité nous fait comprendre qu'il se soit emparé de ces choses. Enfin, nous sommes tenté de penser que le vol en lui-même, et abstraction faite de tout avantage matériel, procurait à ce garçon farceur (il l'avoue dans un passage transcrit plus haut), aimant l'extraordinaire, éprouvant le besoin d'employer son esprit à n'importe quoi, une jouissance toute particulière. Ce qu'il invente pour pénétrer chez les docteurs a quelque chose de romanesque. Cet adolescent recherche les émotions vives et il use de moyens extravagants pour se les donner. Grâce à ses ingénieuses combinaisons, il les obtient; depuis le moment où il sonne à la porte jusqu'à celui où il tourne le coin de la rue, il passe par une foule de sensations diverses que nous soupçonnons fort constituer pour lui une véritable volupté. Un vol consommé de la sorte est un triomphe; il en est fier, il en est heureux. La première fois, il jette à l'eau la trousse dont il s'est emparé : Quoi d'étonnant à cela? Son plaisir était dans le vol et non point dans la possession de l'objet volé. On va nous dire que cette explication est bien subtile. Peut-être, mais n'oublions pas que nous sommes en présence d'une nature spéciale, étrange, exceptionnelle.

Nous nions l'existence de la folie ; est-ce à dire pourtant que cette maladie, dont la famille est atteinte, n'ait exercé aucune influence sur l'enfant? Loin de là! Elle explique, croyons-nous, l'extrême surexcitation nerveuse dans laquelle Jacques passe sa vie et aussi cette exaltation de l'esprit, parfaitement froide d'ailleurs, dont son mysticisme est la conséquence naturelle. Observons, à ce propos, que l'excessive religiosité que nous constatons en lui ne doit pas trop nous surprendre ; tout le mond-

Digitized by Google

sait qu'on la rencontre fréquemment chez les jeunes gens de cet âge et très souvent même chez les plus vicieux.

Passons à l'éducation. Elle a exercé sur Jacques une influence considérable. Cet enfant a eu le grand malheur de perdre sa mère à l'âge de dix ans. Elle s'occupait peu de lui, nous l'avons vu; tout son temps était consacré à soigner son mari, mais, au moins, trouvait-il en elle l'affection dont il avait si grand besoin. Elle morte, il n'eut plus personne pour l'aimer, plus personne à aimer; l'abandon, dans lequel il avait été laissé déjà durant la vie de sa mère, devint complet. Ne trouvant plus d'affection auprès de lui, il devint méfiant à l'égard de ceux qui devaient le diriger; son hypocrisie en a été la conséquence.

D'un autre côté, ce garçon n'a jamais eu, pour le conduire, la personne, le tuteur, le maître qu'il lui fallait. Doué comme il l'était, très avancé sous tous les rapports pour son âge, il ne pouvait rester dans le droit chemin qu'à la condition d'être soumis à une autorité sévère, capable non seulement de le dominer, mais surtout de le convaincre. Des moyens matériels, le pain sec, les coups, peuvent réussir vis-à-vis d'enfants d'une nature vulgaire, ils échoueront toujours vis-à-vis d'enfants aussi développés au point de vue intellectuel que l'était celui dont nous nous occupons; dans une telle hypothèse, ils n'engendreront que la rébellion, l'hypocrisie, la haine, voire le mépris et la vengeance.

Nous n'insisterons pas; il est temps que nous revenions à la question posée plus haut et que nous tâchions de résoudre le point de savoir ce que l'on doit faire en présence d'une nature semblable.

Nous nous sommes demandé, après avoir fait connaître Jean à nos lecteurs, si l'on pouvait, en ce qui le concerne, avoir confiance dans les moyens de répression créés par le législateur; nous avons répondu par la négative. Nous nous demandons la même chose en ce qui concerne Jacques et nous répondons de la même façon. Les causes de démoralisation qui agissent dans ces deux délinquants sont fort différentes, mais, chez l'un

Digitized by Google

comme chez l'autre, elles sont trop profondément enracinées pour que la réparation et la peine, c'est-à-dire encore une fois la menace et la crainte, soient jamais capables de les extirper. A la fin de décembre, Jacques sortait de la prison de Tournai; dès le mois de février, il recommençait à voler. Peut-on croire sérieusement que la prison de Liége produira un effet plus salutaire que celle de Tournai?

S'il existe un moyen susceptible d'amener un résultat favorable, c'est dans l'éducation morale dirigée par le patronage que ce moyen consistera.

On pourrait croire que le placement, jusqu'à l'âge de la majorité, dans une école de bienfaisance de l'État serait d'une grande utilité; Jacques est dans les conditions voulues pour être envoyé à Reckheim, et nous savons qu'il est question de cette mesure. A notre avis, ce serait une erreur. Jacques est trop avancé pour vivre dans un établissement semblable; ses facultés extraordinaires ont besoin d'être mises en activité, d'être utilisées, et cela le plus tôt possible; or, ce n'est pas là qu'elles le seront. Sans doute, le jeune homme, durant cet internement, se trouvera dans l'impossibilité de mal faire; c'est par cela qu'on se laisse séduire; mais, quand il en sortira, y aura-t-il laissé ses passions, ses instincts, sa nature? Évidemment non! Trouvera-t-il au moins dans cette école la personne qui, en lui inspirant confiance, parviendra à conquérir quelque autorité sur lui? Jamais!

La seule chose qui puisse sauver ce garçon, c'est le travail, mais il est clair que ce travail n'est point celui des prisons ou des écoles de bienfaisance; il lui faut, en effet, un travail conforme à son intelligence et à ses désirs. Si, une première fois, nos efforts sont restés saus succès, le motif en est que, ne connaissant pas suffisamment Jacques, nous l'avions traité comme le premier adolescent venu; le connaissant beaucoup mieux aujourd'hui, nous pouvons espérer réussir. En tout cas, le patronage seul est capable d'agir; c'est lui qui cherchera — puisse-t-il le trouver! — ce travail dont nous venons de par-

Digitized by Google

ier, c'est lui qui exercera, à l'égard de ce jeune homme, la surveillance paternelle, bienveillante, calme, patiente, raisonnée que réclame son tempérament. Hors de là, pas d'espoir.

Nous n'irons pas plus loin. Les deux délinquants dont nous avons parlé représentent deux classes de criminels bien distinctes, la classe des récidivistes vulgaires et celle des déséquilibrés; la conclusion à laquelle nous avons abouti en nous occupant d'eux s'applique, par conséquent, à un nombre considérable de condamnés et précisément à ceux que l'on doit envisager comme étant les plus dangereux. Puisse cette leçon de l'expérience, jointe aux considérations théoriques que nous avons présentées en commençant, faire apprécier, comme elle le mérite, l'œuvre de défense sociale que nous préconisons!

FERNAND THIRY,
professeur de droit criminel à l'université de Liége.

Digitized by Google

NOTICES

Le Grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche (1446-1504).—In-8°. Bruxelles, imp. Hayez, 1890.

Sous ce titre — et le sous-titre : *Contribution à l'étude du droit public des Pays-Bas au* XV^e *siècle* — un jeune historien gantois, M. Jules Frederichs, a publié, il y a quelques mois, un petit livre des plus intéressants.

Tout récemment, le même auteur donnait, dans l'excellente *Revue historique* de Monod, une critique sérieuse et lestement troussée d'un volume sur le XVI^e siècle en Belgique, *commis* par un Français, M. Wiesener.

Dans cet article, M. Frederichs prouvait qu'il connaît au bout des doigts tout ce qui a trait au XVI^e siècle ; dans son travail sur le Grand Conseil ambulatoire, il nous démontre qu'il possède tout aussi bien le XV^e. Il ne s'égare pas en phrases, en digressions, bien qu'il ne néglige aucun détail ; il est de la nouvelle école historique, pour laquelle les infiniment petits ne sont pas à dédaigner, car, avec la méthode critique, on y trouve souvent des arguments décisifs pour trancher ou interpréter des points importants peu ou point connus, ou inexactement rapportés.

Tout d'abord, l'auteur fait cesser une confusion dont la presque totalité des écrivains se sont rendus coupables : le Parlement de Malines et le Grand Conseil de Malines ne sont pas une seule et même chose, car ce dernier ne date que de 1504.

M. Frederichs fait une critique très sérieuse et très détaillée des diverses copies du *Recueil des antiquités de Flandre*, de Philippe Wielant, base de tout ce qui a été publié sur la question ; il signale le plagiat d'Oudegherst, qui a copié Wielant sans le citer, imitant en cela Damhouder.

Il faut distinguer nettement le *Conseil privé*, qui, plus tard,

Digitized by Google

devint un véritable conseil d'État, du Grand Conseil, établi par Philippe le Bon, le 6 août 1446, surtout afin d'organiser l'administration de la justice et des finances dans ses États, fort étendus, car ils étaient composés, outre des deux Bourgognes, de la Flandre, de l'Artois, du Namurois, du Brabant, du Limbourg, de la Hollande et de la Zélande.

C'était, en somme, une espèce de ministère, un gouvernement, qui enleva au Conseil privé beaucoup de son importance, et ne lui laissa, en somme, que la connaissance de ce qui concernait l'administration de la maison et des finances du duc.

L'auteur discute victorieusement l'opinion émise par le père Brabant, auteur d'une étude sur le Grand Conseil de Malines, et démontre que la réorganisation du Grand Conseil en 1454 eut pour effet de faire du Grand Conseil, — qui, jusqu'alors, n'était qu'un corps administratif, — surtout un corps judiciaire, à compétence très étendue. Il démontre encore une erreur du même père Brabant, qui, à la suite de tous les auteurs, considère le Grand Conseil de Philippe le Bon comme remplissant, dès l'origine, l'office de cour d'appel pour toutes les affaires des Pays-Bas.

Ce qui est vrai, c'est que le duc soumit à son Grand Conseil toutes les affaires intéressant sa « haulteur et seigneurie », au lieu de les soumettre au Parlement de Paris ; et que ce conseil jugeait en degré d'appel tous les procès venus des provinces relevant de l'Empire ; mais il n'est absolument pas établi qu'à cette époque il eût compétence pour juger en dernier ressort les procès de la Flandre. En un mot, avant comme après la paix d'Arras de 1435, les causes de Flandre et d'Artois étaient soumises, en degré d'appel, au Parlement de Paris, pourvu, bien entendu, comme nous venons de le dire, que la matière ne touchât pas à la « haulteur et seigneurie » du duc, c'est-à-dire qu'il ne fût pas personnellement question de lui.

Le Grand Conseil, ayant la haute direction des finances, avait juridiction sur la chambre des comptes de Dijon ; mais, au point de vue judiciaire, la Bourgogne, qui avait son Parlement à Dijon, ne ressortissait pas au Grand Conseil.

D'ambulatoire qu'il était, le Grand Conseil devint bientôt permanent : il s'établit à demeure fixe, d'abord à Arras, en 1462,

Digitized by Google

puis, dans les premiers jours de janvier 1464, à Malines. Quoi qu'en pense M. Poullet, *il ne suivit plus partout le duc*, comme le portait l'ordonnance de 1446.

Une innovation importante fut introduite en janvier 1464 : on créa un receveur des exploits, chargé, entre autres, de faire rentrer les amendes, et qui devait rendre ses comptes à la chambre de Lille. C'est, en quelque sorte, le receveur des actes judiciaires de nos jours.

En 1446, Philippe le Bon avait fait suspendre pour neuf ans le droit, pour le Parlement de Paris, de connaître comme juridiction d'appel des procès des *quatre grandes lois de Flandre*.

Le traité de Péronne, du 14 octobre 1468, accorda à Charles le Téméraire une nouvelle surséance, mais indéterminée, cette fois, et aussi le droit de connaître en Flandre des procès de l'Empire, et sur le territoire de l'Empire, des procès de la rive gauche de l'Escaut.

De plus, le duc attribua à son Grand Conseil la connaissance en degré d'appel de toutes les affaires jugées par tous les tribunaux flamands.

L'édit de Thionville, de décembre 1473, démembra le Grand Conseil : il lui enleva ses attributions judiciaires pour en investir le Parlement de Malines, qui commença à fonctionner le 3 janvier 1474.

Au Parlement de Malines fut substitué, en 1477, sous Marie de Bourgogne, et certainement malgré elle, un nouveau Grand Conseil, ambulant comme l'avait été celui de 1446, et constituant, comme lui, un véritable ministère de 23 membres.

M. Frederichs nous apprend que le nouveau Grand Conseil était tenu de juger dans la langue du défendeur, et, pour la correspondance, d'user de la langue du destinataire. « La révolu-« tion — dit-il — amena ainsi une réaction heureuse contre les « tendances trop gallomanes des ducs. L'égalité des langues fut « officiellement reconnue. »

Nous nous permettrons de faire remarquer à M. Frederichs que la réforme date de plus haut. En effet, par une ordonnance rendue à Douai le 17 août 1409, le duc de Bourgogne Jean sans Peur prescrit (article 26) l'emploi de la langue française dans les huis-clos, et ordonne que si les écritures des parties

Digitized by Google

sont en flamand, les enquêtes se tiendront en flamand. Dans les autres cas, les plaideurs avaient le choix de l'idiome.

Il résulte de textes signalés et en majeure partie découverts par l'auteur, que la compétence du nouveau conseil était la même que celle de l'ancien, tant au point de vue politique qu'au point de vue judiciaire.

Malgré la paix d'Arras de décembre 1482, la paix de Tours du 1er octobre 1489 et la paix de Senlis de 1493, la juridiction d'appel du Grand Conseil, qui existait déjà, *par usurpation*, en 1477, fut étendue successivement, toujours par usurpation, aux affaires de Flandre et d'Artois.

Le Grand Conseil mourut, toujours à l'état ambulatoire, en 1504; par édit du 22 janvier 1504, Philippe le Beau le remplaça par le Grand Conseil de Malines, résidant à demeure à Malines; et à côté de ce conseil, le même édit institua un conseil privé ou conseil d'État, ambulatoire, composé, comme le Grand Conseil de Malines, des membres de l'ancien Grand Conseil.

Espérons que M. Frederichs ne s'en tiendra pas à cette étude sur notre ancien droit. JULES EYERMAN.

Terres cuites grecques, photographiées d'après les originaux des collections privées de France et des musées d'Athènes, texte par A. Cartault. — Paris, Arm. Colin et Cie, 1891.

Depuis que l'exposition rétrospective du Trocadéro, en 1878, a mis en lumière les figurines grecques en terre cuite, ce petit monde artistique, si inattendu et si intéressant, n'a pas cessé de sortir des fouilles avec une abondance, une variété et une beauté rares. Les statues de marbre ou de bronze, les bas-reliefs archaïques ou autres représentaient surtout la vie idéale, la poésie héroïque ou religieuse, les idées de grandeur de cette race privilégiée. Ces merveilleuses statuettes nous rendent, prise sur le fait, la vie réelle de la Grèce, le tous-les-jours des mœurs, les détails de la toilette et les manières charmantes de la porter, les jeux accoutumés avec leurs péripéties diverses, les intimités de la maison et les rencontres du dehors, les grâces de la mère et de l'enfant, les rêveries de la jeunesse ou

Digitized by Google

de la souffrance, les joies du plaisir, les entrains de la passion, les visites et les rencontres au tombeau, les revoirs de l'au-delà. Le cycle épique ne pouvait être négligé par des artistes grecs. Il s'y modernise par l'esprit d'individualisme artistique, la familiarité des détails, la vérité vue sous des angles nouveaux. Le culte, ou plutôt cette floraison infinie du mythe représentant toutes les beautés et les passions de l'humanité qui fait l'art grec, s'y transporte à son tour. Du dieu, chef-d'œuvre plastique, du héros divinisé, on arrive à l'apothéose familière du mort : époux renaissant dans son simple idéal, épouse revue en déesse heureuse, Eros ailés devenus de jolis enfants mutins. Les Vénus ne perdent rien à n'être que de simples tanagréennes, et les Victoires — celle de M. Van Brantegheim, quel chef-d'œuvre de grâce! — gagnent à donner la couronne de beauté. Ainsi ces bijoux, retrouvés dans les tombes et dont un bon nombre furent faits exprès pour cela, mettent dans les caveaux des morts l'éternelle jeunesse de la vie et de l'art.

Tous nos musées, ou bien peu s'en faut, ont fait place à cette Grèce nouvelle qu'on n'eût pas soupçonnée il y a vingt-cinq ans et qui sort de terre en des milliers de minuscules chefs-d'œuvre. Des collections particulières ont été formées par des amateurs de bon goût et sont devenues célèbres. Les ventes se sont multipliées, les prix ont monté, les choix se sont faits. En même temps, les fouilles et les ventes donnaient lieu à des publications illustrées pour en perpétuer le souvenir et en répandre les plus belles pièces. Réduite d'abord à des procédés insuffisants, l'illustration a bientôt profité des progrès de la photographie, de l'héliotypie, même de la lithochromographie, et ces livres, suppléant aux musées et aux galeries, nous donnent souvent l'impression, presque la vibration des œuvres.

Ce monde nouveau n'est pas ressuscité sans soulever plusieurs problèmes. Ils sont encore loin d'être résolus. On risquerait de se fourvoyer si on voulait classer méthodiquement ce cycle délicieux, préjuger les provenances, fixer les époques, les fabriques, les écoles, établir les divers caractères des catégories et leur destination. Mais faut-il attendre l'épuisement des fouilles et des controverses pour faire connaître au grand public ces petits chefs-d'œuvre ? Une chose est incontestable, c'est

Digitized by Google

leur mérite artistique. Donc, après les premières révélations, pendant que la science commençait à se faire, on s'est hâté de les présenter à tout le monde, dût-on, pour réserver ce qu'on en sait, dissimuler ce qu'on en ignore. La *Bibliothèque des merveilles* a mis à la portée des lecteurs un aperçu d'ensemble des documents et un choix de statuettes gravées sur bois (1). Pour ceux qui veulent en savoir davantage, — car la gravure sur bois n'y suffit guère, — il y a une série de riches publications dont M. Cartault fait ici une sorte d'historique raisonné et qu'il complète par ce recueil nouveau, qui peut leur servir d'introduction.

Les bibliothèques, générales ou spéciales, possèdent maintenant un choix de ces riches recueils. On trouvera, à Bruxelles, Lecuyer, Gréau, Hoffmann, Sabouroff, Kekulé, la nécropole de Myrina, les monuments de Rayet et le plus beau de tous ces recueils, sans contredit, celui de l'exposition du *Burlington Club*, en 1888. Le présent livre tend à donner une direction au goût public sur ce sujet. Il prémunit le lecteur contre les appréciations hasardeuses et les synthèses prématurées, déblaye pour ainsi dire les problèmes, ajourne les interprétations qui manquent de preuves, résume les idées admissibles ou probables. Puis, cette préparation faite, l'auteur nous fait voir un choix de statuettes. Sans les classer d'après une méthode rigoureuse que ne comporte pas l'état de la science, il y rattache les sujets similaires, en cherche les principaux caractères connus, en écarte les suppositions risquées. La vue de l'œuvre choisie nous initie ainsi à tout un genre qu'on reconnaîtra vite ailleurs, et la vulgarisation se fait surtout par les yeux.

Le choix eût pu quelquefois être plus heureux ; l'auteur reconnaît à plus d'une reprise que le spécimen qu'il donne n'est pas le meilleur, et il indique le plus beau connu, en disant dans quel livre on peut le voir. Est-ce le hasard qui fait que deux de ces chefs-d'œuvre font partie d'une riche collection belge (2) qu'il cite souvent et qui mérite une étude à part ? Ou bien serait-ce qu'il a voulu éviter d'ajouter, dans son titre, la Belgique à la

(1) PERROT, *Les statuettes de terre cuite.*

(2) La collection de M. Van Branteghem, publiée en partie dans le riche catalogue de l'exposition du *Burlington Club* déjà cité.

Digitized by Google

France, dont il utilise les plus belles collections privées; ou Londres à Athènes, où il se plaint de n'avoir pas « trouvé la libéralité désintéressée à laquelle il s'attendait » et avait droit, par sa science, ajoutons-le. Tel qu'il est, ce livre, qui ne coûte que 25 francs, servira excellemment de guide pour les musées et les livres. Il nous mène des sujets les plus simples aux groupes les plus complets; passe des femmes nues ou drapées, jouant, se mirant, rêvant, aux Cérès, aux Uranies; ne néglige pas les scènes épiques; s'arrête, avec l'admiration qu'il mérite, au genre plus récemment mis au jour et non encore complètement élucidé des plus beaux groupes, et termine par le *Naufrage d'Ulysse*, s'accrochant à un rocher, pièce unique, d'une puissante vigueur.

On aimerait à parcourir ici avec lui cette petite galerie qu'il nous met sous les yeux, à s'imprégner de la poésie des sujets, à en apprécier les qualités d'invention et d'exécution, l'élégance et le charme, le sentiment et la force, la noblesse et la familiarité. On ne peut ouvrir un de ces catalogues illustrés sans aller de surprise en surprise, dans un ravissement qui varie sans cesse. Après avoir étudié ce livre, on parcourra les autres, plus complets et plus riches, avec une plus grande sûreté d'admiration, et l'on arrivera ainsi au vrai sentiment de l'art grec, si indépendant et si national, si individuel et si plastique, qui apparaît ici dans ce qu'il a de plus gracieux, de plus imprévu et de plus intime. P.

The soul of man: (L'âme humaine). An investigation of the facts of physiological and experimental psychologie, par le docteur Paul Carus. — Ouvrage orné de 152 illustrations et diagrammes. In-4°, 458 pages. Chicago. The Open Court publishing C°, 1891.

Nos lecteurs se rappelleront sans aucun doute l'intéressante étude que Mme Clémence Royer a publiée dans nos colonnes sur M. Paul Carus et sur le nouveau positivisme américain (1). L'auteur de *Fondamental Problems* et de *The idea of God* vient de publier cette fois un traité de psychologie expérimentale.

Cette science prend aujourd'hui une importance de plus en plus grande dans l'étude de la philosophie, dont elle est le pivot.

(1) Voir numéros du 15 avril et du 15 juin 1890.

Digitized by Google

Il est vrai qu'en retour il est impossible de faire un traité de psychologie sans qu'il contienne le germe d'une théorie philosophique générale, car on ne peut avoir une conception de l'être humain qui ne suggère en même temps une conception du monde.

Mais l'importance du problème de l'âme est supérieure à celle de tous les autres, puisque le but de la vie est toujours le développement de nos facultés, l'évolution de notre être, le salut de notre âme, suivant la manière dont on voudra appeler la poursuite du bonheur. Et quels que soient les mots, le but de tous nos efforts, le sujet de tout système de morale ou de religion n'en reste pas moins toujours dominé par les idées psychologiques que nous avons adoptées.

Le nombre des ouvrages qui traitent les problèmes de la psychologie va en s'accroissant sans cesse. Il y a d'innombrables psychologies, d'innombrables physiologies, d'innombrables anatomies et un nombre fantastique de monographies et de brochures qui ont abordé ces problèmes. Mais il n'existe pas encore, croyons-nous, dans aucune langue un livre dans lequel on ait cherché à réunir et à présenter scientifiquement dans leurs relations entre eux, au point de vue philosophique et moral, tous les faits dont s'occupent ces diverses sciences.

Bien que l'ouvrage de M. Carus constitue, en quelque sorte, une revue de l'état actuel des recherches de la science, il n'est cependant nullement une simple compilation des travaux de ses devanciers. Non seulement l'auteur a adopté une méthode nouvelle dans la manière dont les problèmes de la psychologie expérimentale sont présentés dans leurs relations avec la morale et la religion, mais il expose aussi des idées tout à fait neuves et des interprétations originales. Quelques-unes même sont en contradiction avec les interprétations admises jusqu'ici par les maîtres de la science. Nous citerons le chapitre de la nature du plaisir et de la peine (p. 338); celui de la conscience (p. 194); celui de la formation des sexes (p. 210), etc.

Le livre de M. Carus mérite d'être lu et nous espérons qu'une traduction française le mette prochainement dans toutes les mains.

L. W.

Digitized by Google

F. NIZET, *Projet d'un catalogue idéologique (Realcatalog) des périodiques.* Bruxelles, Vanbuggenhout, 1891, broch. in-8°.

Ce projet est une application du nouveau système bibliographique dont M. Nizet est l'inventeur. Il vient après Reuss, après Walther, après Koner et du Rieu, de Leide, et c'est autre chose puisqu'il pousse jusqu'à l'extrême le service d'informations qu'un répertoire spécial peut rendre. En faisant pour le mois de janvier de cette année seulement le dépouillement de quatorze revues, M. Nizet en arrive à nous donner sept cents indications idéologiques. Il est évident qu'il n'a pu atteindre à un résultat aussi étonnant que par une lecture attentive de chacun des articles dont il parle. Quand on considère d'une part le temps que cela doit prendre et d'autre part le nombre toujours croissant des revues scientifiques, on se demande si, à la dernière heure de ce siècle de bavardages et d'incontinence littéraire, il sera encore possible, même en se mettant en rangs serrés à la besogne, de tout noter avec le soin qu'exige le projet du catalogue idéologique que nous avons sous les yeux. C'est à décider par de plus compétents que nous. Mais, si l'on voulait être méchant, ce dont le ciel nous préserve, on dirait que M. Nizet, qui est attaché de cœur et autrement encore à notre bibliothèque royale de Bruxelles, a rencontré avec son système le moyen le plus ingénieux pour pallier la pauvreté du premier établissement littéraire du pays et éblouir à l'occasion, par le luxe des renseignements qu'il peut fournir, les pauvres savants qui n'y rencontrent pas, la plupart du temps, les ouvrages essentiels qu'ils voudraient consulter.

A qui la faute si le patriotisme d'un bibliophile convaincu doit avoir recours à de pareilles combinaisons? Au gouvernement seul dont la parcimonie coupable a empêché la bibliothèque royale de rester au courant, de posséder tous les ouvrages qu'elle devrait avoir.

Feu le baron de Reiffenberg s'en plaignait déjà amèrement. Feu Alvin tâchait de s'en consoler en s'enfermant dans le cabinet des estampes. Quant à M. Fétis, notre conservateur en chef actuel, qui ne s'enferme pas, il doit avoir renoncé à se plaindre, sachant bien que cela ne le mènerait à rien.

C.-A. R.

Digitized by Google

E. LEDRAIN, *la Bible*, traduite d'après l'hébreu, etc., t. VII : Œuvres morales et lyriques. — Paris, Lemerre, 1891.

Après les prophètes, le traducteur arrive au *Cantique des cantiques*, aux *Proverbes*, à la *Sagesse de Jésus Ben-Sirach* (l'*Ecclésiastique*), tous en vers; puis aux petits romans moraux, en prose, d'*Esther*, de *Ruth*, de *Tobie*, de *Judith*. Le *Cantique*, qu'on a longtemps attribué à Salomon, reprend ici les caractères d'un ensemble de chants de noces, avec leur ton populaire et leur naïveté de passion à dire les charmes de la bien-aimée et à célébrer tout ce qui inspire l'amour et rapproche les sexes.

Les contes, à leur tour, redeviennent de simples histoires racontées dans un but de glorification de la race ou de propagande contre les étrangers. Œuvres relativement récentes, car *Esther* est de l'époque grecque, *Tobie* est du 1er siècle avant notre ère, et *Judith* du temps d'Hadrien.

A cela se joignent la sombre philosophie du pessimisme de l'*Ecclésiaste* : « Néant des néants! tout est néant! » — « Quel néant sur la terre qu'il y ait des justes traités comme s'ils faisaient œuvre de scélérats, et des pervers vivent comme s'ils faisaient œuvre de justes! » — la sagesse assez bourgeoise des *Proverbes*, et l'insistance de moralisation mêlée de satires des milliers de vers de l'*Ecclésiastique*.

C'était assez pour remplir un volume de cette littérature étrange même dans ses grâces, vigoureuse même dans ses conseils bourgeois, et parfois profonde dans sa contemplation d'une vie sur laquelle pèse la volonté de Jahvé avec ses terribles sanctions terrestres, sans qu'aucun philosophe, prophète ou poète songe à résoudre autrement la question du bien et du mal, comme les Grecs le faisaient depuis Socrate et depuis Thalès. « Le sage ne meurt-il pas de même que l'insensé? », dit l'*Ecclésiaste*. Les Psaumes, *Job* et *Esdras* ne parleront pas autrement. Ils rempliront de leur haute poésie le tome suivant. X.

Digitized by Google

LA SESSION PARLEMENTAIRE

La Chambre s'est séparée, le Sénat l'aura imité quand paraîtront ces lignes; dès à présent, on peut dire que la session législative est close, et il est permis déjà de jeter sur elle un coup d'œil d'ensemble en portant un jugement sur ce qu'elle a vu s'accomplir.

Ce jugement, d'ailleurs, sera bref, si la session a été longue : jamais on n'a consacré plus de temps à ne rien faire ou à faire peu de chose; jamais le mot *failure* ne s'est trouvé plus complètement justifié.

Et pourtant, qui ne se souvient des débuts fougueux de l'année parlementaire? L'élection de Bruxelles, le succès de M. Graux, semblaient avoir indiqué le réveil de l'opinion publique longtemps somnolente; les plus grosses questions se posaient et paraissaient devoir être promptement résolues. Tout se réunissait pour pousser à des solutions rapides : le malaise que les questions soulevées produisaient dans le pays, la menace de graves conflits économiques, l'imminence de résolutions tout aussi graves à prendre en ce qui concerne nos relations commerciales avec la France. On savait qu'une proposition entraînant la revision de la Constitution devait être déposée sans tarder et, d'autre part, on annonçait que le cabinet, se décidant enfin à prendre de viriles résolutions, allait présenter un projet de loi supprimant le remplacement militaire. Dix mois se sont écoulés depuis lors et aucune des questions ainsi posées n'a reçu de solution. Les Chambres se séparent après avoir tout ajourné à l'an prochain, et l'opinion publique, un instant réveillée, est assoupie de nouveau sans que rien en apparence puisse la galvaniser et lui rendre cette

Digitized by Google

intensité de vie qui la caractérisait autrefois dans notre pays. Comment accorder de telles prémisses avec une aussi surprenante conclusion et que s'est-il donc passé qui puisse expliquer un semblable revirement?

Les causes en sont assurément multiples, et la première, la principale de toutes, est justement celle dont on ne parle guère. Que la politique tant soit peu soporifique du cabinet y soit pour quelque chose, cela n'est pas à contester. Élève de M. Malou, imitant aussi fidèlement que possible ses procédés de gouvernement, M. Beernaert s'applique à coup sûr à faire tout ce qu'il peut pour ne pas provoquer d'émotions trop vives chez ses adversaires. Encore, cependant, est-il parfois forcé, par l'immensité même de sa majorité, numériquement supérieure à tout ce que nous avons connu jusqu'ici en Belgique, de prendre des résolutions qui, en d'autres temps, eussent soulevé des tempêtes. La réinstallation de M. De Malander dans ses fonctions de bourgmestre de Renaix, dont il s'était volontairement démis naguère, s'en sentant lui-même indigne après le double arrêt de justice qui l'avait condamné pour extorsion de signature et révoqué de ses fonctions de notaire, est, par exemple, un acte autrement grave que la nomination au poste de gouverneur de M. De Decker, compromis dans les affaires Langrand-Dumonceau, mais qu'aucune sentence n'avait encore frappé. L'une a entraîné la chute du ministère d'Anethan, après des manifestations d'indignation dont on n'a point perdu le souvenir; l'autre, quoique énergiquement relevée dans la Chambre, n'a même point provoqué de rassemblement autour du palais de la Nation. Il en avait été de même des révélations, pour le moins scandaleuses, des affaires Nieter et Pourbaix. Une très passagère émotion les avait suivies, tout au moins en apparence, car au fond, la conscience publique n'a rien perdu de sa droiture, et les faits qu'on lui signale la surprennent parfois à un point tel, qu'elle se refuse à croire à leur existence. Combien souvent, en effet, n'avons-nous pas entendu dire que les accusations lancées contre le cabinet, quoique produites avec toutes les preuves à l'appui, étaient grossies à plaisir par la passion politique et qu'il était impossible que des ministres du Roi se compromissent avec des coquins de propos délibéré!

Digitized by Google

Le cabinet a bénéficié dans ces affaires de la répulsion même qu'inspirait la triste personnalité de ses complices, et, en somme, l'exécution du programme opiacé de M. Beernaert ne s'est pas trouvée trop entravée par ces aventures qui, pour d'autres, eussent peut-être été mortelles.

Il faut le dire aussi, le découragement de l'opposition est bien pour quelque chose également dans cette torpeur. Les mêmes tendances dissolvantes qui ont renversé du pouvoir le parti libéral, l'ont empêché de se reconstituer et de reconquérir une importance numérique et une influence telles que, comme jadis, il puisse prétendre dans une période prochaine à la succession de ses adversaires. Loin de disparaître, les causes de division s'accentuent, et les alliances des impatients qui, trop tôt désespérés d'une victoire qui eût certainement couronné les efforts d'un groupe uni et compact, sont allés chercher du renfort dans les rangs du parti ouvrier, ont produit sur la masse flottante du corps électoral actuel une impression dont les cléricaux ont su fort habilement tirer parti pour consolider leur prépondérance. La bourgeoisie a pris peur, elle s'est imaginé que les conservateurs opposeraient une résistance plus énergique aux tendances des démagogues, et elle a voté de préférence dans les élections pour les candidats qui se présentaient à elle avec un programme antirévolutionnaire. Rien, au surplus, n'a été fait pour la ramener à d'autres sentiments, et les menaces terrifiantes, sans cesse répétées, appuyées de démonstrations populaires, ont augmenté l'effroi bien loin de le calmer.

Mais peut-être tout cela eût-il eu soit plus, soit moins d'effet sans une situation particulière dans laquelle se trouve surtout l'explication de l'assoupissement de l'opinion publique. Depuis une dizaine d'années, l'industrie, le commerce, l'agriculture subissent une crise intense, résultant des transformations du régime économique ou d'une série sans égale d'années pluvieuses et pernicieuses pour les récoltes. Enserrés de plus en plus par le rétrécissement des barrières douanières, obligés de chercher au loin des débouchés et ne pouvant les trouver que grâce à la perfection de leur outillage et à la modicité de leurs prix de revient, c'est-à-dire par la réduction considérable

Digitized by Google

du bénéfice, nos industriels sont absorbés par les soucis qui les assaillent. De même, les commerçants, en présence d'une concurrence croissante, voient leurs profits diminuer sans cesse et sont contraints de témoigner d'aptitudes et de soins presque superflus autrefois. Quant aux agriculteurs, il est presque inutile d'insister sur leur malheureuse condition; jamais elle n'a été plus lamentable qu'à la suite de cet hiver sibérien et de cet été sans chaleur qui ont tari les sources de la production du sol. Les rentiers subissent le contre-coup de ces épreuves; leur revenu est ébréché de toutes parts. Actions industrielles, loyers de propriété, fonds d'États sujets à des conversions, tous leurs placements les constituent en perte, et plus éprouvés encore sont ceux qui, pour regagner d'un côté de l'océan ce qu'ils perdaient de l'autre, ont cherché dans les valeurs sud-américaines un gros intérêt réparateur de l'intérêt médiocre obtenu ici. Comment, dans de telles conjonctures, ne pas consacrer d'abord son intelligence et ses efforts au soin de ses propres affaires et ne point se désintéresser quelque peu des affaires de l'État? Quand on a tant de mal à mettre les deux bouts ensemble, quand chaque échéance est un problème toujours compliqué et souvent douloureux à résoudre, que l'équilibre du budget n'est assuré qu'au moyen d'une vigilance de tous les instants et des sacrifices les plus pénibles, peut-on vraiment, la tête libre et le cœur chaud, se lancer dans la mêlée politique et suivre toutes les péripéties de la lutte des partis? Et comme ces préoccupations sont chaque jour plus absorbantes, que les difficultés augmentent au lieu de se dénouer, on conçoit que le détachement des affaires publiques augmente aussi d'une façon parallèle. Viennent des jours de prospérité — que Dieu les amène! — et l'on verra tout aussitôt reparaître l'entrain d'antan, car les classes qui sont aujourd'hui si durement frappées dans leurs intérêts sont aussi celles en qui réside la vie publique, ce sont les classes moyennes, celles qui dirigent et dirigeront toujours la marche du gouvernement, celles chez qui les tendances libérales comptent les plus nombreux et les plus solides adhérents.

La presse du parti elle-même peut être citée comme preuve à l'appui de ce que nous venons de dire. S'occupe t-elle encore

Digitized by Google

autant de politique, lit-on dans ses colonnes les articles approfondis ou enflammés d'autrefois sur les questions du jour? Nullement. Le reportage et le fait-divers y règnent en maîtres absolus pour flatter les goûts nouveaux du lecteur, et la partie financière et commerciale, de son côté, prend une importance qui témoigne assez des émotions que causent les variations de la Bourse et des marchés.

Mais ces réflexions, si elles donnent l'explication de l'état de l'opinion publique en ce moment et de la fin si paisible d'une session législative s'ouvrant avec des allures orageuses, nous éloignent un peu de notre sujet. Revenons-y pour exposer en traits rapides le résumé des travaux parlementaires.

Ouverte le 11 novembre, la session s'est close en fait, pour la Chambre, le 14 août. Durant ces neuf mois, l'assemblée a tenu 130 séances durant chacune en moyenne trois heures, ce qui fait en tout 390 heures. Peu de sessions ont été plus longues, et nous voilà loin des quarante jours que le Congrès fixait comme devant être le terme minimum de la réunion annuelle de la Législature. Que si l'on recherche à quoi ce temps a été consacré, on trouve que les budgets en ont absorbé la plus grande partie, puisqu'ils ont pris à eux seuls 68 séances. Le budget de l'intérieur, le dernier voté, ne l'a été qu'à la fin de juin, près de six mois après l'ouverture de l'exercice, seize mois après son dépôt par le gouvernement, satisfaisant aux prescriptions de la loi qui règle la comptabilité de l'État. Le surplus a été consacré à cinq ou six grandes lois à concurrence de 31 séances, et à des lois d'ordre secondaire ou à des interpellations à concurrence de 29 séances. Enfin, deux séances ont été consacrées à l'éloge funèbre du Roi des Pays-Bas et du prince jeune et brillant si brusquement enlevé, sur lequel la Belgique fondait tant d'espérances.

Nous l'avons dit, le bilan est mince, et la somme de travail produite en disproportion manifeste avec le temps dépensé. Que dire de la qualité de ce travail? Un fait topique peut être cité à cet égard. Lors de la discussion de la loi réglant l'emploi des langues en matière judiciaire, le président de la Chambre lui-même s'est abstenu, déclarant qu'il ne parvenait

Digitized by Google

pas à comprendre le sens des textes votés, et que ces textes seraient inapplicables par les tribunaux.

Quoi qu'il en soit, il y a là un vice originaire. L'organisation du travail parlementaire est essentiellement défectueuse, elle l'est de plus en plus et elle appelle un remède radical. Les dispositions réglementaires prises à cet égard sont surannées, elles ne répondent plus ni à l'état de choses actuel, ni aux nécessités de la situation. Faire examiner d'abord les projets de loi en sections, avoir dans ces sections une discussion préliminaire, continuer cette discussion d'une manière plus approfondie dans une section centrale composée des délégués de chacune des six sections et réclamant les explications, parfois la présence des ministres, n'apporter le projet en séance publique qu'après cet examen approfondi et résumé dans un rapport d'ensemble, ce sont là, certes, d'utiles et sages précautions. Par malheur, les sections sont presque toujours désertes, la facilité des communications les a tuées. Les trains sont combinés de façon à amener les députés de province à Bruxelles juste à l'ouverture des séances publiques et à les reconduire chez eux aussitôt ces séances levées, de telle sorte que c'est à peine si un ou deux membres, comptés parmi les plus zélés, se rendent aux convocations du bureau pour nommer un rapporteur à la section centrale, sans lire ou en lisant rapidement les projets de loi. Il faut une grosse loi politique pour qu'on déroge à cette coutume, et l'occasion s'en présente bien rarement. En section centrale, même absence d'examen sérieux. Jamais la réunion n'a lieu avant une heure, et c'est talonné par l'approche de la séance publique qu'on bâcle rapidement la besogne, après avoir nommé le rapporteur. Celui-ci lit son œuvre avec la même précipitation, et le projet arrive en discussion sans préparation de la part de l'assemblée, souvent même du gouvernement. De là la pluie des amendements, les discours à bâtons rompus, les rédactions comme les observations fantaisistes qui décèlent toutes l'ignorance presque générale du projet. Le travail préparatoire, s'il était fait consciencieusement, élaguerait toutes ces broutilles. Les projets, bien mûris, bien étudiés, ne donneraient plus lieu qu'à des discussions substantielles, et l'on gagnerait un temps précieux tout

Digitized by Google

en faisant de la beaucoup meilleure besogne. Mais il faudrait pour cela, nous le répétons, une réorganisation complète, et les habitudes prises rendent la réforme difficile. Ni les députés, ni les présidents, qui devraient tenir la main à l'exécution du règlement, ne paraissent pénétrés du bien vif désir de mettre un terme à de véritables abus, et, sans ferme résolution de s'amender de leur part, on ne fera rien d'autre que, suivant une locution familière, de poser un cautère sur une jambe de bois.

Les a-t-on pourtant vus éclater suffisamment au grand jour les inconvénients du système! Dès les premières séances de cette session, ils sont mis particulièrement en lumière. La Chambre, en effet, reprenait la discussion de la loi sur les contrats de transport, et aussitôt on se trouvait en plein gâchis. Loin d'ailleurs de mener la discussion et de guider l'assemblée, les deux ministres défendant le projet versaient dans le travers commun. On connaît la manière diffuse et lâchée dont M. le ministre de la justice discute au sein du Parlement. Personne moins que lui ne porte la lumière et la conviction dans les esprits. Comme le disait un membre de la droite, c'est un ministre de cour d'assises, à cette différence près, pourtant, qu'un orateur de cour d'assises enlève d'ordinaire le succès et que M. Le Jeune semble, à la Chambre, s'être fait une spécialité des échecs. Quant à M. le ministre des chemins de fer, son autoritarisme solennel, son imperturbable assurance ne suffisent pas à cacher la pauvreté de sa dialectique et son ignorance des intérêts spéciaux dont il a la garde. Pour un rien il eût sacrifié ces intérêts, ceux de l'industrie houillère belge à la plus étroite et la plus mesquine interprétation des textes, et ce ne fut pas trop des efforts combinés des mandataires des districts industriels à la Chambre et au Sénat pour lui faire comprendre que les entrepreneurs de transport ont des devoirs à remplir à l'égard de leurs meilleurs clients et qu'une loyauté réciproque les lie les uns vis-à-vis des autres.

Les dernières lois qu'on a fait voter par une Chambre harassée et où l'on pouvait à peine réunir le *quorum* constitutionnel, ont donné naissance aux mêmes fâcheuses consé-

Digitized by Google

quences(1). Là encore, M. le ministre de la justice a été tout à fait inférieur à sa tâche. Se perdant dans les amendements, oublieux de ses propres propositions, il a dû subir le renvoi d'un de ses projets tout entier à la section centrale, afin qu'un peu de clarté renaquît dans le débat, et si, finalement, il n'avait pas en quelque sorte posé la question de portefeuille, ou plutôt s'il n'avait pas menacé la Chambre de ne point faire sanctionner son œuvre par la Couronne, — car la question de portefeuille se pose peu sous le cabinet actuel, — jamais on n'eût vu sortir victorieuse de ce dédale la moindre proposition du gouvernement. M. De Lantsheere a quitté le fauteuil présidentiel, écœuré d'une semblable discussion, après avoir caractérisé les projets ministériels de « comble d'inouïsme »: rien n'a pu le ramener à Bruxelles, pas même les *whips* réitérés des questeurs et les séances blanches se succédant coup sur coup. Du reste, l'épreuve n'est pas terminée. Le Sénat a résolu de discuter au commencement de la session prochaine, pour le faire avec plus de maturité, les lois votées *in extremis* par la Chambre. Il y trouvera, s'il le veut, ample matière à exercer son droit utile et tutélaire de contrôle, non point en ce qui regarde le côté politique,— sous ce rapport, sa majorité suivra celle de la Chambre et consacrera des dispositions qui sont, à bien peu de chose près, aussi énormes que celles de la fameuse loi des couvents de 1857,—mais en ce qui concerne le côté pratique et administratif. A la dernière heure, la Chambre amendait encore sous ce rapport, et au second vote! Qu'on juge de ce que doit être une œuvre produite dans ces conditions.

Mais, nous l'avons dit, M. le ministre de la justice a la spécialité des échecs et il en prend son parti avec une inaltérable philosophie. En matière d'organisation judiciaire, il a dû subir toutes les exigences du flamingantisme intransigeant, personnifié par M. Corenans, et il s'est bien gardé de demander au Sénat la réformation des votes de la majorité de la Chambre. Jamais sa voix n'a été écoutée de la droite et il semble vraiment que celle-ci prenne un véritable plaisir à lui montrer qu'il n'a point sa confiance, n'étant point sorti de ses rangs. De telle sorte que cet homme, dont l'entrée dans le cabinet était

(1) Onze fois, la Chambre ne s'est pas trouvée en nombre au cours de la session.

Digitized by Google

annoncée à grand fracas et qui devait apporter à ses collègues l'appui d'une expérience consommée des choses du droit, aidée d'une prestigieuse éloquence, est une cause de faiblesse et non une cause de force. Son insuffisance est patente, son crédit nul. Sachant d'avance que ses propositions seront remaniées et bouleversées, il apporte plus que jamais à leur préparation cette indolence et cette légèreté déjà connues au barreau. Advienne que pourra! M. Woeste est là pour remettre tout cela en ordre, et si, de temps à autre, une rapide passe d'armes montre à quel point est dissemblable la nature des deux contradicteurs, la profonde mésintelligence qui existe entre eux, du moins M. Le Jeune n'a pas la rancune visible. Le chef de la droite a parlé, sa majorité l'a suivi, le gouvernement s'incline. C'est ainsi, au demeurant, que se fortifie le prestige de M. Woeste, lequel doit en somme beaucoup à M. Le Jeune et se montrerait ingrat en l'oubliant. Non moins reconnaissant devrait être M. Coremans. Si quelque jour on transforme en statue le buste qu'on lui a offert, — et ce jour ne doit pas être bien éloigné, — il manquera à tous ses devoirs s'il ne remercie pas dans son for intérieur M. Le Jeune de lui avoir mieux que tout autre facilité ses victoires au Parlement.

Faibles dans ces débats, M. le ministre de la justice et M. le ministre des chemins de fer ne l'ont pas été moins dans la discussion de leurs budgets. Le premier, il est vrai, n'a pas eu à subir un très rude assaut; mais le second, serré de très près par l'opposition, qui compte dans ses rangs maint spécialiste, a eu la riposte lente et malaisée. Sa superbe habituelle l'a peu servi, et quand il a soutenu qu'il n'avait pas besoin de statistiques ni de chiffres précis pour se guider dans sa gestion, on a pu justement lui répliquer que le directeur d'une affaire industrielle qui agirait de la sorte serait révoqué sans pitié par son conseil d'administration. Le plus curieux de l'affaire était, du reste, que, tout en prétendant essuyer une perte annuelle de 3 millions du chef du service des voyageurs, M. Vandenpeereboom s'avouait dans l'impossibilité de la prouver, puisque les relevés lui manquent. Modifiera-t-il les bases de ses tarifs, tant pour les personnes que pour les choses? Il semble en avoir la ferme intention, mais il recule évidem-

Digitized by Google

ment devant l'application de ses idées, et peut-être fait-il bien. Non en ce qui concerne les marchandises, qui sont en bénéfices, de son propre aveu, et appellent des réductions de taxes égales à celles dont bénéficient sur leur réseau et parfois sur le nôtre les produits étrangers, mais en ce qui regarde les voyageurs, dont on réduit généralement les péages au dehors afinde pousser à la circulation, et par suite à la recette par la suppression du poids mort résultant des voitures qui roulent à vide. Il est, en effet, certain que si l'on relevait les taxes, on provoquerait un ouragan de réclamations capable d'emporter le ministre, et le ministre tient à son portefeuille, si ses collègues, et surtout M. Beernaert, s'accommodent assez mal de lui. Déjà une combinaison fut esquissée à la retraite de M. Devolder pour faire permuter M. Vandenpeereboom. On l'eût envoyé à l'intérieur, où la présence d'un ministre flamand est utile, et on l'eût remplacé aux chemins de fer par M. de Burlet, plus souple, plus dans la main de M. Beernaert, puisque les destins électoraux l'ont privé de son mandat parlementaire, quoiqu'il porte toujours en évidence sa médaille de député. M. de Burlet se fût évidemment mieux entendu que M. Vandenpeereboom à régler cette question des chemins de fer vicinaux, que l'obstination aveugle du ministre actuel entrave de toute façon. Ministre et directeur général eussent été frères, ce qui eût fort adouci des relations un instant très tendues, et ce n'est pas M. de Burlet qui eût refusé, comme M. Vandenpeereboom, le rameau d'olivier tendu sous la forme d'une invitation à dîner restée légendaire et que M. Fris ne se consolera jamais d'avoir vu si dédaigneusement repoussée.

La combinaison ne manquait pas d'un certain machiavélisme et rentrait bien dans les plans accoutumés de M. Beernaert. En M. de Burlet, il aurait eu au chemin de fer une véritable doublure qu'il eût menée à sa guise, tandis que M. Vandenpeereboom, rapidement usé à l'intérieur, eût sans doute pris sa retraite sans tarder. C'était faire coup double. Mais il y a quelque distance de la coupe aux lèvres, et juste en tout cas le temps qu'il faut pour que M. Woeste intervienne. M. Woeste a du flair et goûta peu le remaniement projeté; il y vit une seconde édition de la combinaison Devolder-Le Jeune

Digitized by Google

et il s'y opposa en imposant M. Mélot, en désaccord sur tous les points, semblait-il, avec le programme du cabinet. Ce qui en est advenu, on le sait. La démission de M. Mélot, donnée pour cause de santé, fut acceptée avec un empressement marqué et M. de Burlet entra enfin dans le ministère, M. de Burlet qui un jour avait osé tenir tête à M. Woeste, et dans la question du service personnel (1)! Reste maintenant à éliminer M. Vandenpeereboom, et voilà pourquoi celui-ci ne se hâte pas de promulguer des tarifs surélevés. Il n'a pas manqué de remarquer que M. Beernaert l'a pour ainsi dire abandonné pendant la discussion de son budget et il sait qu'il profiterait, sans aucun doute, des protestations provoquées par des tarifs en hausse pour le sacrifier, tout en gardant les taxes. Parlerons-nous de la lutte de M. le ministre des chemins de fer contre l'hydre de la pornographie et les bibliothèques des gares? Jamais, de mémoire de parlementaire, on n'a vu avec une aussi pitoyable audace — il faut bien assembler de pareils mots pour caractériser de pareilles allures — sophistiquer les textes et en tirer des conclusions contraires à toute logique et à tout bon sens. Il n'empêche que M. Vandenpeereboom tient bon, et ses règlements nouveaux, non encore promulgués, mais déjà composés et imprimés, portent bien la défense de transporter les livres, journaux et gravures « tombant sous l'application de l'article 394 du code pénal ». C'est le procès de tendance perfectionné, la loi ouvertement violée. Les tribunaux sont saisis dès à présent de la question du transport par la poste; nous attendons avec quelque impatience leur décision. Toujours est-il que la circulaire de son collègue de l'intérieur relative à la liberté de la presse, résultat incontestable des brillantes interpellations de MM. Graux et Janson sur les agissements des bourgmestres des Flandres, n'est point faite pour consolider la position du ministre des chemins de fer et montre un singulier manque d'unité dans les résolutions du cabinet.

A part donc M. Vandenpeereboom, — et encore, — nous avons un ministère de commis. S'il a peu de crédit dans la

(1) Séance du 13 juillet 1887.

Digitized by Google

Chambre, M. Le Jeune a une souplesse admirable et se laisse absolument mener. M. de Burlet l'imite. Le prince de Chimay n'est qu'une ombre, toutes les grandes affaires se traitent pardessus sa tête entre M. Beernaert et le baron Lambermont. Parler de l'insuffisance et de la docilité du général Pontus est chose superflue, et l'on peut en dire autant de M. De Bruyn. M. Beernaert règne et gouverne à lui seul dans la sphère d'action où il a sa liberté d'allures; à quelque ministre que l'on s'adresse, pour quelque affaire que ce soit, on reçoit invariablement la réponse : « Que dit Beernaert? Voyez-le! » Le chef du cabinet concentre tout, et il montrait un jour, à l'un de ses fidèles, les diverses chaises de son salon de travail en lui disant : « Voilà le département de la justice, celui des affaires étrangères, celui des travaux publics, etc., toutes leurs pièces sont là sur chacun de ces sièges. Je les examine à tour de rôle et je décide. » C'est surtout en matière de nominations que cette suprématie absolue s'exerce. « Les places, toutes les places pour nous! » c'est bien là le mot d'ordre du parti clérical, suivant la forte expression de M. Janson, et M. Beernaert est le grand ordonnateur de cette insatiable curée, sous le seul contrôle de M. Woeste et surtout de M. Jacobs. Ce dernier sait se faire payer son rôle de terreneuve dans les moments difficiles, il n'est pas de meilleur appui pour réussir. Cela n'empêche pas M. Beernaert de proclamer bien haut qu'il ne fait pas de politique dans ses nominations, comme si les seules et très rares exceptions à la règle n'avaient pas lieu au profit de gens douteux qu'on espère ramener à soi par des faveurs, grosse et constante préoccupation de ces anciens transfuges qui poussent de toutes leurs forces à la désertion d'autrui et espèrent de la sorte pallier la leur.

Le nom de M. De Bruyn, que nous citions à l'instant, nous ramène à la discussion des budgets. Fut-il assez long, assez filandreux et ennuyeux dans la discussion du sien! Qui a pu oublier son discours occupant toute une semaine et la remplissant de solennelles niaiseries ou de pataquès surprenants? « L'étalon qui est pour son propriétaire une poule aux œufs d'or » reste un des spécimens typiques des aphorismes déconcertants de cet orateur inouï. Jadis, M. Tesch, qui s'y connaît

Digitized by Google

en hommes, prédit que M. De Bruyn ministre « raserait » la Chambre comme jamais encore elle ne l'avait été. Qu'il a donc été bon prophète !

M. le ministre des affaires étrangères, du moins, a le sentiment de son insuffisance et il ne parle que quand il lui est vraiment impossible, mais tout à fait impossible de se taire. Par une chance incroyable, il s'est trouvé qu'un membre de l'opposition, différant d'opinion avec l'un de ses collègues, a soutenu la manière d'agir de son administration, de telle sorte que la discussion du budget s'est concentrée entre ces deux orateurs et que le ministre a pu se borner à assister en simple spectateur à la pièce où il devait jouer le premier rôle. Moins heureux a été M. le ministre de la guerre, qui ne parle guère non plus, mais qui lit. Il n'a point trouvé dans les papiers qu'on lui confectionne et qui, du reste, cette année, il faut en convenir, étaient infiniment mieux écrits que précédemment, autre chose qu'une déclaration très vague et nullement les paroles catégoriques promises et attendues au sujet du service personnel, plus un acte de complaisance excessive à l'endroit du cléricalisme pointu au sujet du livre inoffensif du lieutenant Chomé. En somme, de l'équilibre, un mouvement à droite après un mouvement à gauche, une caresse à la chèvre, une bouchée dans le chou. Du très vif mécontentement de l'armée, de ce mécontentement qui gagne tous les rangs et avait eu son explosion assez inquiétante dans la petite échauffourée des miliciens de Bruxelles, le général Pontus ignore naturellement l'existence. Il y met une sorte de candeur qui désarme presque l'adversaire, mais qui n'en est pas moins funeste au pays et qui fait tourner toute discussion avec lui en monologue de l'opposition.

Reste le budget de l'intérieur et de l'instruction publique. Ici, du moins, le ministre a été suffisant. Un peu longuet, un peu pointu, certes, il l'a été, mais il a des planches, un rare aplomb, et cette connaissance du terrain parlementaire et administratif précieuse dans ses fonctions. La cause n'en est pas devenue meilleure, ni les arguments pour sa défense non plus, mais c'est déjà quelque chose que d'entendre parler proprement et soutenir la discussion. On a même vu M. de Burlet

Digitized by Google

affecter des allures d'indépendance et de modération et paraître s'opposer à des propositions excessives de M. Woeste; mais ce n'est là qu'une apparence, et sans aucun doute la résistance ne sera pas de longue durée.

Au demeurant, dans tous les débats de cette session, on a été frappé de l'âpreté avec laquelle le clergé fait le siège aux caisses de l'État. Il n'est sorte de subsides dont il ne poursuive l'allocation, et l'une de ses créatures a naïvement demandé qu'on indemnisât les ecclésiastiques et leurs partisans des sacrifices qu'ils ont faits pour soutenir la lutte contre la loi de 1879 et pour organiser la concurrence à l'enseignement de l'État. Seuls, les traitements du bas clergé ont été augmentés cette année et le gouvernement a trouvé pour cela 30,000 francs, refusés à tous les fonctionnaires de l'État. Jamais non plus l'hostilité contre l'enseignement supérieur officiel n'a été plus ardente. C'est cet enseignement qui forme les vrais cadres des classes dirigeantes, et en le détruisant on espère détruire aussi le germe des idées d'indépendance et de liberté. Le clergé, d'ailleurs, ne se croit-il pas tout permis aujourd'hui? Pour augmenter ses ressources, il ne recule devant rien. Le doyen de Saint-Jacques consentait, il y a quelques semaines, à enterrer la maîtresse du général Boulanger sans appliquer à celui-ci les règles qui bannissent de la présence du prêtre le complice de l'adultère, et il se prêtait à toute une mise en scène à bon droit qualifiée de scandale. L'archevêque de Malines, paraît-il, l'en a doucement blâmé sur les protestations de catholiques foncièrement honnêtes, mais le blâme a été si paternel et la recette si forte que le doyen se sera facilement consolé.

Voilà donc ce qu'ont produit la discussion des budgets et celle des lois principales. Quelle autre besogne sérieuse a-t-on accomplie? Non seulement il n'a été discuté aucune nouvelle loi sociale, mais la seule que l'on ait présentée, celle sur le contrat de louage, promise depuis trois ans, a été déposée le jour même de la clôture. La grosse question de l'assurance, celle des caisses de prévoyance restent en suspens. Bien plus, des députés de Gand se sont plaints de l'inexécution de la loi sur le travail des femmes et des enfants, et le ministre n'a pas

Digitized by Google

hésité à reconnaître qu'il avait de son chef augmenté la durée de la période transitoire, déjà fixée par la loi à près de dix-huit mois. On sait ce qu'a produit l'institution du conseil supérieur de l'industrie, mal conçu, mal organisé, recruté à la diable à la suite d'élections presque irrégulières et de nominations parfois plus irrégulières encore. Ce n'est un mystère pour personne que la présidence de ce conseil a été refusée par l'homme éminent qui en était digne entre tous, M. Sabatier, à la suite du choix d'un personnage remuant et embarrassant dont on a pu juger la gratitude par ses allures dans l'élection d'Eecloo. Le gouvernement s'était laissé forcer la main de ce côté, il avait été contraint de baisser pavillon aussi devant les exigences du protectionnisme clérical gantois et de renoncer à nommer le paisible M. Tack, parce qu'il représentait les tisserands de Courtrai, qui ont des intérêts différents de ceux de la filature. On menaçait le ministère, et le ministère, comme toujours, a capitulé. Aux lamentations de M. De Bruyn, M. Beernaert a répondu qu'un cabinet vaut bien un siège de conseiller, et M. Tack a été sacrifié à M. F. de Smet de Naeyer. Quoi d'étonnant dès lors à ce que le protectionnisme relève plus que jamais la tête, au point de compromettre nos négociations pour le renouvellement du traité de commerce avec la France et d'oser proposer des droits d'entrée sur les grains quand les pays voisins les suppriment en présence d'une disette menaçante?

Une loi avait été présentée qui devait avoir pour la classe ouvrière les plus utiles et les plus heureuses conséquences, en levant l'interdiction d'épargner à leur profit personnel dont sont frappés les femmes et les mineurs. Les odieux abus créés par la situation actuelle ne sont que trop criants et trop connus. Un membre de la gauche était l'auteur de cette loi et M. Beernaert l'a combattue avec vivacité. On l'a ajournée, comme le reste, pour supplément d'instruction. Sortira-t-elle des cartons de la section centrale avant la fin de l'année? Ce serait se faire de singulières illusions que de le croire.

Ajournée aussi la vraie discussion sur les forts de la Meuse, la section centrale restant également saisie de l'affaire en vertu de l'amendement Ancion. A quoi bon ce renvoi et que fera

Digitized by Google

la section centrale? Indaguera-t-elle sur les causes de la majoration de la dépense? Mais M. le ministre de la guerre les a longuement exposées dans ses discours et ce serait révoquer en doute sa parole que de refaire ses additions, sans compter que ce n'est point là le rôle d'une section centrale. Appellera-t-elle dans son sein le général Brialmont pour obtenir de lui les devis définitifs et connaître ainsi le coût total et réel de la dépense? A la vérité, M. Beernaert a déclaré que le général serait autorisé à se rendre, le cas échéant, à cet appel. Mais si M. le ministre de la guerre, qui devrait s'y connaître un peu, se proclame incompétent pour reviser et contrôler les plans du génie militaire et ses devis, que sera-ce donc de la section centrale? En somme, l'amendement Ancion n'a été qu'une glu à laquelle quelques membres de l'opposition se sont laissé un peu trop facilement prendre ; il avait simplement pour but d'enlever plus aisément le vote, pour placer plus tard la Chambre devant la brutalité d'un fait accompli.

Une seule conclusion ressortait du débat. M. le ministre de la guerre, plus qu'aucun autre ministre, a responsabilité de ses actes devant le Parlement. Ce n'est pas un homme politique, c'est un spécialiste chargé de renseigner et de guider les Chambres pour la solution des questions militaires et des problèmes délicats de la défense nationale. Loin donc que, comme dans le cas présent, on puisse lui permettre de se déclarer incompétent et de se retrancher derrière le génie militaire pour excuser ses inadvertances, il serait logique et rationnel que l'on plaçât à côté de lui l'homme qui a la vraie responsabilité de la situation, non pour contredire le ministre, non pour se livrer à des récriminations ou à des polémiques personnelles, ce qui est inadmissible, mais pour soutenir son chef hiérarchique, pour éclairer la Législature, pour que celle-ci statue en connaissance de cause. Le comprendra-t-on et le général Brialmont viendra-t-il s'expliquer devant la Chambre entière avec le titre de commissaire du Roi pour justifier les propositions du gouvernement? Il ne paraît guère qu'on puisse répondre par l'affirmative à cette interrogation. Après l'inoubliable réplique du général Pontus à M. Frère-Orban, après son refus d'autoriser le général Brialmont à

Digitized by Google

écrire pour tirer au clair la question de l'accroissement des effectifs, ce serait se forger d'étranges illusions que de le penser.

Le cabinet, du reste, affectionne de s'abriter derrière ceux qui devrait couvrir, qui sont en fait ses subordonnés, et de dégager sa responsabilité en dépit des principes les plus élémentaires du droit constitutionnel. On s'est retranché derrière M. le procureur général Van Schoor comme on se retranche derrière M. le général Brialmont; c'est plus commode, si c'est moins régulier et moins digne, et ce ministère de commis, de spécialistes, choisis en dehors des Chambres à prétexte de compétence et d'autorité, présente ce curieux spectacle qu'il se dérobe justement là où la compétence de ses membres a été le plus vantée.

En somme, une seule chose satisfaisante est sortie de ce débat : la déclaration nette et précise relative à l'inexistence d'un traité secret quelconque liant la Belgique pour les cas de conflagration entre ses voisins. On l'avait déjà dit en réponse à M. Carlier l'an passé, on le répète en réponse à M. Helleputte cette année; les bonnes paroles ne s'entendent jamais trop et elles causent toujours un nouveau plaisir. Bien entendu, personne ne doutait ici de ce que les déclarations du gouvernement ont nettement et solennellement affirmé; mais il n'en était pas de même au dehors et il fallait en finir une bonne fois de tous ces papotages, qui ne se sont d'ailleurs si aisément accrédités que parce que ceux qui s'en faisaient les vulgarisateurs pouvaient se targuer d'avoir joui de la confiance de nos ministres, de s'être trouvés à leur solde et d'avoir travaillé pour eux. Après le langage tenu devant nos Chambres, ces tristes personnages ne feront sans doute plus de victimes à l'étranger et l'on traitera leurs inventions comme elles le méritent. Par contre, on regrettera la sobriété presque excessive des explications fournies en ce qui concerne la situation de l'État du Congo. Le rapport des administrateurs généraux est plus verbeux que probant et il eût été aisé d'y consigner autre chose de plus substantiel, de plus convaincant pour le gros du public. On a eu l'air de redouter les aveux francs et complets, on a hésité à mettre devant les yeux de tous les

Digitized by Google

éléments entiers de la question ; on a eu tort. Il ne suffit pas que les initiés sachent par le menu tous les détails du développement merveilleux de l'entreprise, il faut que la confiance qu'ils ressentent et que certifient à toute évidence les capitaux engagés soit partagée par la masse, et l'on ne devrait jamais perdre de vue, à cet égard, la forme particulière de l'esprit public en Belgique, son manque de largeur et d'entrain.

Une autre question se pose à propos de ces fortifications de la Meuse, comme aussi, d'ailleurs, au sujet de la liquidation de toutes les dépenses extraordinaires du gouvernement : Où trouve-t-on l'argent pour faire face aux engagements? Que le ministère soit extraordinairement à l'étroit sous le rapport financier, ce n'est un mystère pour personne. La gêne éclate partout, partout on réduit à l'extrême les prévisions budgétaires, on taille, on rogne sans merci. Un fait a prouvé à quel point on en est arrivé : on voulait retirer aux combattants de 1830 la moitié du subside supplémentaire que la Chambre leur a voté. M. Malou, aux beaux temps d'autrefois, dépensait sans y regarder de trop près, escomptant le retour des libéraux au pouvoir pour régler les comptes et boucher les trous, pour préparer ainsi leur propre chute et travailler à ramener les cléricaux. Avec la majorité écrasante dont dispose M. Beernaert, de semblables calculs sont difficiles, et l'heure est proche où il faudra avouer au pays les défectuosités de cette gestion financière dont on s'enorgueillit avec tant de fracas, l'instabilité de ces bonis proclamés à son de trompe. On a beau passer à l'extraordinaire nombre de dépenses ordinaires par essence, comme l'a magistralement prouvé M. Graux, comme d'autres orateurs de la gauche l'ont établi après lui ; cet extraordinaire exige quand même un service d'intérêts et un amortissement, et le service de la dette publique gonfle, gonfle toujours. En tout cas, il faut payer, on paye et pourtant aucune loi d'emprunt n'a vu le jour. Où est l'explication du mystère? La voici, d'après ce qui transpire dans les cercles financiers : M. Beernaert se serait prévalu du texte de toutes les lois de crédit sur ressources spéciales pour y trouver l'autorisation d'emprunter sans une loi, et il

Digitized by Google

négocierait tout doucement à la Bourse, presque quotidiennement, des titres de la rente de l'État à suffisance pour être en possession des ressources nécessaires au service du Trésor. Ce serait hardi; mais M. Beernaert n'est pas homme à reculer devant de semblables procédés. Ne rêve-t-il pas de mettre la main sur la réserve de la Caisse d'épargne sous prétexte de parer aux conséquences de la garantie de l'État, garantie illusoire et qui jamais n'a été engagée?

On a donc, en résumé, ajourné les débats les plus importants à la session prochaine, et la Chambre aura singulièrement à faire si, du 10 novembre au 20 ou 25 mai, elle vient à bout d'épuiser un ordre du jour aussi terriblement chargé d'avance, sans compter la besogne courante et les imprévus. Est-ce de la bonne politique, est-ce même de la tactique habile que d'avoir de la sorte reculé la solution des grosses questions qui se posaient au début de cette session? A-t-on beaucoup gagné en usant d'attermoiements et de lenteurs avec ce problème inéluctable de la revision constitutionnelle? Du moment où la crise était ouverte, il fallait tâcher d'en sortir au plus tôt, avec une vigueur d'homme d'État et non des finasseries de procureur. Eh! s'il ne s'agissait que de savoir si M. de Smet de Naeyer sera un peu plus ridicule qu'auparavant avec son rapport toujours promis et qui a fini par ne pas être déposé, et qui cependant l'est sans l'être, on passerait aisément l'éponge par là-dessus. Mais c'est l'avenir du pays qui est en jeu, et, en pareille matière, les plaisanteries ne sont pas de mise. Certes, la menace longtemps brandie de la grève générale, puis l'avortement de cette grève insensée et la déconvenue assez piteuse des chefs du parti ouvrier ont fait du tort à la revision constitutionnelle et mis des bâtons dans les roues au lieu de pousser le char de l'avant. On l'avait assez dit, et l'événement a justifié le pronostic. Certes aussi, il y a eu confiance excessive de la part de certains signataires de la proposition de revision dans les promesses du cabinet. Mais il est clair que si M. Beernaert, prenant résolument le taureau par les cornes, s'était montré à la hauteur d'un Robert Peel au lieu de ruser à la Robert... Macaire, s'il avait profité des

Digitized by Google

divisions que jetait dans la gauche la formule toute nouvelle, encore que bien vague de M. Janson : le suffrage universel tempéré par un mode de votation impliquant un « acte intellectuel de la part de l'électeur », il eût enlevé le morceau, fait voter la revision à sa guise, paralysé ses adversaires et assis pour longtemps la suprématie de son parti. Il avait à la fois l'honneur et le profit, et la fortune sourit toujours à des audaces de ce genre. Cela eût mieux valu que le rappel intempestif des classes de milice, ne rimant à rien et témoignant d'un courage civique fort négatif. Mais quoi! Pour risquer de tels coups, il faut avoir derrière soi une majorité docile, et M. Beernaert est le prisonnier, non le chef de la sienne; le centre lui-même, ce fameux centre qu'il a pour ainsi dire créé de toutes pièces, dont il a choisi les membres principaux, reste le plus souvent sourd à sa voix. Les promesses qu'il fait au pays et qu'il met dans la bouche royale, il les laisse outrageusement protester. Service personnel, revision constitutionnelle, il les appelle de tous ses vœux, mais il est impuissant à les obtenir. M. Woeste est là qui s'y oppose, qui trouve un amer plaisir à faire à la fois échec au Roi et au cabinet. On ne saurait donc dire exactement où nous en sommes en ce qui concerne ces deux réformes, que M. le ministre de la guerre, reflétant la pensée de son chef, déclarait connexes autant qu'indispensables.

Tout engager, tout compromettre et tout ajourner, c'est là le rôle du cabinet, comme c'est le bilan de la session. Conséquence fatale d'une situation parlementaire hybride et fausse, où les vrais chefs de la majorité échappent à la responsabilité du pouvoir tout en conservant leur autorité et où des ministres consentent à jouer des rôles de comparses ou de compères par pure satisfaction de vanité, par pur désir des joies extérieures et des honneurs que procure un portefeuille.

Combien de temps cela durera-t-il encore pour le discrédit du régime constitutionnel et pour le profond malheur du pays?

XX.

Digitized by Google

AME D'ENFANT [1]

VIII

Le jour où la villa des Roses fut envahie par la série complète des demoiselles Mindleson, Jean, sollicité à des jeux effrénés et tapageurs tels que son enfance solitaire n'en avait jamais connu, s'amusa tant, se démena si bien qu'il eut un accès de fièvre avant le coucher du soleil.

Deux expériences successives amenèrent un résultat identique, et Mme de Welkenraed crut prudent de décider l'interruption de ces visites, trop troublantes pour son pauvre garçon.

Mais quand celui-ci vit se passer une semaine sans qu'aucune de ses camarades eût mis le pied à la villa, il commença à s'étonner, et il demanda :

« Où sont-elles ? »

La mère avoua la vérité, et que c'était elle qui les avait priées de ne plus venir.

Alors, Jean parut très contrarié, et c'est les mains tremblantes, la voix émue, qu'il finit par articuler ces mots :

« Je veux Lily! »

Les autres, il s'en inquiétait peu, ne les regrettait point, pouvait s'en passer sans souffrance..., mais celle-là, au cours de leurs brèves relations, lui était devenue chère; et, comme il répétait obstinément :

« Je la veux, je la veux! »

(1) Voir la *Revue de Belgique* du 15 juillet 1891.

Digitized by Google

Mme de Welkenraed eut la prescience du danger qui les menaçait. L'idée de fuir, d'emporter son fils bien loin, bien loin, lui traversa l'esprit en un éclair. Mais elle le voyait si petit encore, si neuf, si enfant qu'elle sourit au pessimisme de son imagination, et elle dit à Jean, avec un baiser sur ses yeux pleins de reproches :

« Ne te fâche pas, mon chéri; je vais l'envoyer chercher. »

Durant l'heure qu'il fallut pour aller prendre Mlle Mindleson, à Nice, et pour la ramener à Carabacel, l'impatience du petit garçon fut extraordinaire; il avait voulu s'installer sur le perron pour la voir apparaître de loin, et, malgré le soleil terrible du plein midi, malgré la faiblesse de ses jambes rendues plus débiles encore par une crise de croissance, il s'y tint debout, les doigts en visière sur ses yeux, interrogeant le chemin par où elle devait arriver. Au moindre bruit de roues dans le lointain, fût-ce celui, bien caractéristique, produit par les roues d'une vulgaire charrette ou d'une banale *voiturine*, il s'agitait, devenait, tour à tour, écarlate comme les grappes du poivrier auquel il s'appuyait, puis, blanc comme les roses blanches enroulées aux pilastres de la véranda derrière lui. Et, quand il reconnaissait son erreur, un soupir montait de sa gorge oppressée à ses lèvres sèches. Il songeait, avec angoisse, qu'il se pourrait bien qu'on n'eût pas rencontré Mlle Mindleson chez elle, et il murmurait :

« Pourvu qu'elle ne soit pas sortie! »

Enfin, un cri de joie annonça Lily à Mme de Welkenraed, restée en observation dans la salle à manger. Jean, faisant effort pour ne pas chanceler, allait au devant d'elle, et c'est avec l'effusion d'un bonheur sans mélange qu'il lui dit, en se jetant à son cou, toute cette phrase liée et complète :

« Que vous avez été longtemps! »

Quand il pénétra avec elle dans la maison, Mme de Welkenraed eut comme un imperceptible mouvement de jalousie en pensant que, jusque-là, il n'avait jamais fait pareil accueil qu'à elle-même.

Digitized by Google

De ce jour, la fillette, dont le cœur dévoué s'attachait de plus en plus au pauvre être que sa présence réjouissait à ce point, passa le meilleur de son temps entre Jean et sa mère. Elle appliquait son esprit à se mettre au niveau de celui du petit garçon, finissait par comprendre, aussi bien que Mme de Welkenraed, son langage, sa mimique, ses gestes ébauchés, son sourire indécis..., et, mieux que Mme de Welkenraed, à cause de son âge si rapproché de celui de Jean, savait le divertir et l'amuser. Elle possédait un inépuisable fonds d'histoires à lui raconter dont l'effet irrésistible avait été éprouvé déjà sur ses petites sœurs, et cette habitude de vivre au milieu d'enfants la rendait experte dans l'art de leur plaire, de les deviner. Le jeune Welkenraed avait-il passé une mauvaise nuit et le trouvait-elle énervé et las, dans un grand besoin de ce sommeil dont il avait été privé et qui ne venait point? Elle connaissait la berceuse qui allait l'endormir et la lui chantait jusqu'à ce que les paupières baissées et la respiration régulière de son ami lui indiquassent qu'elle était parvenue à ses fins. Souffrait-il d'un de ces accès de mélancolie vague qui le prenaient si souvent, maintenant, et le faisaient s'isoler dans les coins, avec je ne sais quoi de morne, d'affreusement désenchanté sur son visage pâli? Les ingénieuses consolations et la saine gaieté de la jeune fille avaient vite dispersé loin de lui tous les papillons noirs.

Au reste, elle n'eût point pris ces peines, que sa seule présence aurait suffi au bien-être et au bonheur de l'enfant. L'avoir à ses côtés était devenu pour lui une nécessité, mais qu'elle fût là et il n'en demandait pas davantage. Il eût passé sa vie, assis près d'elle, la main dans sa main, à la contempler; et, phénomène bizarre, pour lui exprimer son affection, lui dire les choses délicieuses qui sont de l'exclusif domaine du sentiment, jamais la parole ne lui manquait, jamais il ne lui arrivait de se tromper de mots ou de s'en trouver dépourvu. Lui qui, parfois, oubliait le nom des objets les plus usuels; qui, à de certains jours, se reprenait à trois fois pour appeler

Digitized by Google

Mme Welkenraed, faute de pouvoir articuler congrûment ces deux syllabes : *mè - re*, et restait court, à table, au moment de réclamer du pain, parce que le mot ne lui venait pas, c'est sans hésitation et presque sans embarras de langue qu'il répétait à Liliane tout ce que sa tendresse lui dictait pour elle de doux et d'aimable.

Bien mieux, il en arrivait à apprendre d'elle ce que personne, jusqu'alors, n'avait pu lui apprendre et, souvent, se mêlait à des conversations qu'on n'aurait pas crues à sa portée : le désir de ne point paraître trop inférieur vis-à-vis de la jeune fille l'aidait à accomplir ce miracle, grâce auquel Jean n'était plus exclu de ce qui occupait Liliane, de ce dont elle-même semblait aimer à s'entretenir.

Elle avait de cela un peu de vanité et une satisfaction attendrie qui lui faisaient attacher une grande importance à son rôle d'ange gardien :

« Oh ! je lui suis indispensable ! », affirmait-elle d'un air convaincu, avec un petit sourire de suffisance qui poignardait Mme de Welkenraed.

IX

Quand Jean put marcher, Mlle Mindleson le mena dans la montagne. Comme elle passait, depuis dix ans, tous les hivers à Nice, elle connaissait le pays dans ses moindres recoins et elle sut choisir et graduer les excursions d'après la vigueur croissante de son ami. D'abord, ce furent de simples promenades hygiéniques, point trop longues, point trop pénibles, qu'on faisait à pas lents, le jeune Welkenraed appuyé sur sa mère et sur Liliane, tandis qu'un domestique suivait, poussant la petite voiture pour les cas de fatigue extrême.

On était aux premiers jours d'avril, et le printemps s'annonçait là prometteur et hâtif, avec des souffles purs, embaumés, vivifiants qui eurent une influence excellente sur tout l'organisme du malade. Bientôt, ses membres reprirent l'élasticité et

Digitized by Google

la souplesse de son âge ; on put remiser définitivement la petite voiture et entreprendre des expéditions un peu plus considérables.

Un jour qu'il faisait mauvais à Nice, que le mistral y soufflait en tempête, Liliane, sachant ces hauteurs à l'abri des bourrasques et d'atmosphère toujours égale sous un ciel toujours clément, proposa d'aller visiter le *vieux château*, une ruine qui n'a de « château » que le nom : c'est un amas de pierres effondrées qui firent partie jadis, sous les duc de Provence, des fortifications de la ville. La promenade qui y mène est délicieuse et on a ménagé, tout autour de ce *château*, une esplanade d'où l'on peut découvrir le plus admirable des panoramas, et où des photographes ont établi leur commerce. Pour y atteindre, les trois touristes, dédaignant le monumental escalier de granit dont un philanthrope à fait hommage aux Niçois, gravirent une pente assez roide, taillée en plein roc, qui les conduisit au but par des chemins étroits, tortueux, compliqués, où les framboisiers sauvages s'accrochent désespérément aux bras charnus des agaves.

Parfois, une rafale du terrible vent d'ouest les surprenait, interrompant leur montée, et, durant un instant, ils se sentaient possédés par le mistral qui les roulait, les entraînait, les emportait pour, enfin, les laisser ahuris, le cerveau vide, sans souffle et sans pensée sous un ciel immuable, dont aucun nuage n'altérait la voûte unie et bleue, d'un bleu de bluet.

Ils éclataient de rire et ils se défiaient à qui serait le premier parvenu au haut de la côte.

Ce fut Jean ; les deux femmes venaient derrière lui. Ils étaient sur l'esplanade, et l'on eût pu croire le vent tombé si, en se penchant vers Nice, on n'eût aperçu, au pied de la montagne, la mer déchaînée, violente et sombre, avec des frémissements soudains qui la jetaient hurlante, tout en vagues écumeuses, contre les rochers de la Baie des Anges.

« Regardez, s'exclamait M^me^ de Welkenraed, en braquant ses jumelles sur le paysage, voici les collines de la Provence, avec,

Digitized by Google

à leur extrémité, Antibes, son cap et ses remparts; voici le promontoire de Saint-Tropez, l'île Sainte-Marguerite, les forêts de l'Estèrel et les montagnes maures si droites, si altières. Au delà, tout en haut, ce doivent être les cimes les plus élevées des Alpes... »

Mais les enfants n'écoutaient guère, occupés qu'ils étaient à chercher Carabacel et la villa des Roses parmi la campagne niçoise s'étageant en terrasses, plantée d'orangers qui mariaient l'or de leurs fruits à l'argent de leurs fleurs, d'amandiers blancs de corolles, comme des arbres sur lesquels il aurait neigé, d'oliviers tordus en squelettes de martyrs, de poivriers au feuillage vaporeux, de fusains au feuillage noir, d'aloès semblables à des monstres aux griffes hérissées. Et, comme Liliane, désignant un point à l'horizon, disait :

« Tenez, c'est là... »

Jean, l'interrompant, murmura :

« Je suis heureux ! »

D'un mouvement rapide et câlin, il avait réuni dans les siennes les mains des deux femmes. Il répéta, avec emportement :

« Je suis heureux..., je suis heureux! »

Et il n'eût pu démêler si son bonheur venait de la tiédeur de l'air, où aucune trace de mistral ne se décelait plus, de ce que ce printemps des Alpes maritimes apporte avec soi de félicité..., ou de les avoir là, toutes les deux ensemble au milieu de ce prestigieux décor. Bientôt, il se mit à chanter un chant de sa façon, solennel et tendre, qu'il improvisait penché sur le garde-fou de l'esplanade, les yeux vers le panorama déroulé devant lui et où il semblait chercher son inspiration.

Le tableau aperçu de cette place et à cette époque de l'année, est, à la fois, grandiose et riant, avec la majesté des montagnes, la splendeur de la mer, les grâces d'exquise jeunesse de la végétation, et la lumière déploie, à ces altitudes, un éclat discret et charmant qui prête à l'ensemble je ne sais quel attrait de chimérique poésie. A la faveur de cet éclairage particulier,

Digitized by Google

certains sites ont l'air irréel, impossible, sont d'une légèreté de rêve, d'une fragilité d'apparitions illusoires; et l'on se prend à songer aux enluminures fines et pâles des Japonais, à ces crépons d'un art supérieur, où figurent, en images invraisemblables, des villes couleur de rose sous un rayon de lune; où s'épanouissent des fleurs idéales, frêles comme des fleurs de gaze, à peine teintées de gris, d'ambre ou d'azur.

Un assez grand nombre d'étrangers, sans doute chassés de Nice, eux aussi, par le mauvais temps, venaient d'envahir l'esplanade, lorgnant le paysage, achetant des photographies; et Jean, craintif du monde comme un jeune barbare, demandait déjà à changer de place quand il vit Liliane qui, dans le groupe des arrivants, saluait quelqu'un. Même, elle s'échappa un instant, pour reparaître bientôt escortée d'une dame mûre et d'un jeune homme :

« Lady Clarence; M. Henry Clarence, son fils, annonça-t-elle. Et, continuant ses présentations, elle ajouta se tournant vers les nouveaux venus : Mme de Welkenraed et mon ami Jean... »

Force fut bien à la mère et à l'enfant de saluer; Mme de Welkenraed, aux choses aimables et banales que leur débitaient les survenants répondit, pour eux deux, quelques paroles du même genre. Les Clarence avaient les allures correctes d'Anglais de qualité; le jeune homme, grand et fort, haut en couleur, ses cheveux châtains coupés en brosse, ses lèvres rouges surmontées d'une épaisse moustache, avait vingt ans; il paraissait robuste et sain, loyal et bon. Lady Clarence montrait un visage frais, jeune, riant sous des cheveux gris frisés qu'encadrait bien, avec le noir du chapeau de crêpe, le tulle blanc du bonnet des veuves. Leur aspect était absolument sympathique. La conversation s'engagea : Liliane racontait que les Clarence et elle étaient voisins de villas, sur le quai Saint-Jean-Baptiste, depuis des années; Henry Clarence lui rappela les bonnes parties qu'ils avaient faites ensemble quand elle était encore toute gamine et, lui-même, presque un enfant. Ces

Digitized by Google

dames causaient de la température, de la récolte des oranges qu'on prétendait devoit être exceptionnellement abondante cette année-là; de l'escadre de la Méditerranée, en rade à Villefranche, avec le vaisseau amiral, depuis la veille et que tout le monde courait visiter.

« Mon fils n'est à Nice que d'hier seulement, expliqua lady Clarence, et, sans lui, les promenades n'ont guère d'agrément pour moi; aussi n'ai-je pas vu grand'chose depuis mon arrivée, qui date du commencement de la saison. »

Elle ajouta qu'il était retenu à Oxford par ses études et que c'étaient les vacances de Pâques qui lui avaient permis de la rejoindre enfin. Il ne devait pas rester à Nice plus de trois ou quatre semaines :

« Pour moi, conclut-elle, impossible de passer l'hiver ailleurs qu'ici, à cause de mes rhumatismes, et voilà comment j'y demeure toute seule une grande partie de l'année. »

Elle dit encore beaucoup de choses, accaparant Mme de Welkenraed, avec cette insistance des gens bavards qui ont peu l'occasion de parler et pour qui une rencontre d'inconnus est une bonne fortune. La jeune femme, la trouvant originale et spirituelle, l'écoutait, surprise du plaisir qu'elle y trouvait et qui venait surtout de sa longue privation de tout commerce avec des personnes intelligentes et causantes; elle l'écoutait complaisamment, lui répondant peu, l'approuvant toujours, ravie, sans se l'avouer, de cette diversion qui l'éloignait de son habituel souci..., quand, tout à coup, elle interrompit son interlocutrice par un geste brusque sur le bras et, ayant jeté un regard autour d'elle, elle cria, d'une voix que l'inquiétude assourdissait :

« Où est Jean ? »

D'un même coup d'œil circulaire, les Clarence et Mlle Mindleson fouillèrent l'esplanade; Jean n'y était pas. Alors, ce fut une course éperdue dans la montagne, les quatre promeneurs partis à la recherche de l'enfant. On le chercha longtemps... En vain. Cependant, la mère ne se décourageait point : grave

Digitized by Google

et pâle, très froide en apparence, très maîtresse d'elle-même, évitant toute plainte inutile, elle allait seule, dépassant les autres, quelque zèle qu'ils missent à vouloir la suivre. Et, comme la nuit allait venir, cette nuit soudaine du Midi, sans crépuscule, sans la transition harmonieuse de la lumière à l'ombre, elle songea que Jean était peut-être retourné tout simplement à la villa des Roses. Cette idée une fois entrée dans sa tête, elle y accrocha son espérance, voulut qu'il en fût ainsi et, un peu revenue de ses terreurs, elle prit le chemin de Carabacel.

Ce qu'il lui fallut de temps pour descendre la pente, la grand' route dans la montagne, traverser les boulevards et les avenues qui précèdent l'avenue Desembrois, où était sa maison, elle ne le sut jamais, tout en ayant conscience que ce n'était guère : peut-être dix à quinze minutes, qui lui parurent une éternité de tourments. A mesure qu'elle avançait, son assurance allait décroissant et quand elle fut chez elle, il lui en restait si peu que c'est à peine si elle osait appeler : « Jean, Jean ! » en appréhension du silence qui allait lui enlever ses dernières illusions.

Elle parcourut ainsi l'habitation, la véranda, le jardin où, au beau milieu de la pelouse, un frêle jet d'eau retombe incessamment en pluie fine dans la vasque d'un bassin de marbre rose. Comme elle s'en approchait, folle d'angoisse, elle vit son fils immobile, étendu tout de son long sur l'herbe, la tête sur le rebord du bassin. Elle l'étreignit fébrilement, le souleva dans ses bras. Il disait : « M'man, m'man... » d'une voix saccadée et rauque, la voix de quelqu'un qui a beaucoup pleuré, et lorsqu'elle le réprimanda de lui avoir fait cette peine, de s'être laissé chercher si longtemps sans répondre :

« Est-ce qu'*il* est encore là ? » demanda l'enfant, sans désigner plus exactement celui dont il parlait.

La mère ne prit point garde à cette question. Elle entraînait son fils vers l'intérieur, répétant avec instance :

« Tu n'as pas froid, tu n'as mal nulle part ? »

Digitized by Google

Et elle achevait de l'installer devant une assiette de potage fumant, dans leur salle à manger où la lampe brûlait, quand les Clarence et Lily entrèrent :

« Ah! mon cher garçon, vous êtes-là! » fit la jeune fille rassurée.

Et, lui montrant le doigt, grondeuse :

« C'est mal de nous avoir fuis comme ça. »

Mais le petit ne répondait point, demeurait sombre et farouche sur sa chaise. Même, Henry Clarence avisant Rick, — le caniche bien connu de tous les habitués de Nice et que les Welkenraed avaient adopté — comme Rick faisait accueil au jeune homme et jappait en manière de satisfaction, Jean eut un froncement de sourcils plein de haine et, se levant de table, il s'en alla dans la pièce à côté, sans lumière; il y demeura jusqu'au départ des trois visiteurs.

Mme de Welkenraed, revenant de leur avoir fait la conduite, trouva, dans la salle à manger, son fils qui tenait Rick par le cou et, férocement, le battait.

« Oh! voilà que tu deviens méchant! » fit-elle, saisie de ce spectacle, n'en pouvant croire ses yeux : ce cœur d'amour, ingénu et pour toujours candide, changé à ce point!.. Lui, Jean, son petit, jusque-là si affectueux, si doux..., lui, cruel sans nécessité avec une bête qui l'aimait!

Et elle frissonna devant tout ce que cette colère muette et inexpliquée de l'enfant lui faisait redouter pour l'avenir.

Ce soir-là, il fallut renoncer à savoir ce qui avait déterminé Jean à quitter ainsi furtivement l'esplanade du Vieux-Château, ni comment il avait regagné la maison, ni pourquoi il s'était couché sur l'herbe au lieu de rentrer chez lui. Il ne prétendit point ouvrir les lèvres, refusa toute nourriture, repoussa son violon. Sa mère eut beau l'attirer à elle, le prendre sur ses genoux en le suppliant de lui rendre sa confiance, de redevenir comme autrefois, expansif et bon, tel qu'elle l'aimait, il détournait les yeux, s'écartait d'elle avec une sorte de répugnance, un mouvement excédé qui voulait dire « Laisse-moi... »

Digitized by Google

Longtemps après l'avoir bordé dans son lit, elle l'entendit qui gémissait; mais quand elle voulut savoir la cause de sa peine, il se retourna du côté de la muraille, avec un : « Je n'ai rien » si déchirant qu'elle en pleura.

X

« Deux mots, bien vite, car j'ai affaire en ville : si vous voulez, Jean, c'est demain que nous irons à Saint-Pons cueillir des oranges ? » disait Liliane trois jours après, en arrivant à la villa des Roses.

Et le jeune Welkenraed répondit, enchanté :

« Oh! oui; oh! oui. »

Il s'était levé très bien portant, ce matin-là, semblait avoir oublié sa vilaine conduite de l'avant-veille et mangeait de caresses M^lle^ Mindleson :

« Je pourrai les cueillir moi-même ? » demanda-t-il, s'adressant à sa mère.

Et, comme celle-ci répondait :

« Certainement, et autant que tu voudras. »

Il courut l'embrasser.

« Les Clarence en seront », poursuivit la jeune fille qui, déjà, se retirait.

Alors, la porte refermée sur elle, Jean, soudain métamorphosé, le visage vieilli, la poitrine haletante, s'écria :

« Je n'irai pas..., je ne veux pas y aller ! »

Et M^me^ de Welkenraed lut une décision irrévocable sur ses traits tendus et crispés. Cependant, comme les caprices du petit lui semblaient devenir excessifs et qu'elle se reprochait de l'avoir trop gâté :

« Mon fils, dit-elle avec énergie, puisque nous avons accepté de faire cette promenade, nous la ferons, et, dussé-je t'y obliger, tu m'y accompagneras. »

Il était devant elle, grandi, très droit, ses yeux bleus noyés d'ombre et, chez cet enfant arriéré, incomplet, condamné à

Digitized by Google

l'éternelle innocence des simples d'esprit, elle vit passer le frisson d'une profonde, d'une immense douleur d'homme.

« Comme tu es dure pour moi! » prononça-t-il très doucement.

Elle se roidit pour ne pas le prendre dans ses bras en lui demandant pardon d'avoir travaillé à lui donner l'âme sensible qui le faisait tant souffrir; et, sachant son pouvoir sur le pauvre être :

« Tu iras; tu ne voudrais pas me désobéir, n'est ce pas? Dis-moi que tu iras. »

Il lutta une seconde contre cette volonté tenace qui s'imposait, parut fort perplexe, commença une explication véhémente et diffuse dont il ne put pas sortir, et, vaincu, finit par murmurer, en se laissant glisser aux pieds de sa mère :

« J'irai... Oui, j'irai, pour toi! »

Il sanglotait.

XI

C'est le paradis terrestre que ce verger de Saint-Pons, qu'exploite une famille de maraîchers et où toute la colonie étrangère de Nice s'approvisionne d'oranges. Une fois la porte franchie, les propriétaires, si vous êtes de leurs pratiques, vous y laissent seuls et libres de cueillir vous-mêmes tout ce qui vous conviendra. Ils se contentent d'intervenir pour donner les paniers d'osier où l'on mettra les fruits, les couteaux pour les couper, les échelles pour les atteindre, et, la récolte terminée, se fient à vous pour le prix qu'elle mérite.

Là, les arbres ont le pied posé sur un tapis de violettes et les haies sont fleuries de roses. Le verger est très étendu, planté uniquement d'orangers dont quelques-uns, centenaires, lui font, à de certaines places, des fourrés touffus, mystérieux, inextricables, comme des fonds de forêt et où l'ardent soleil du Midi ne pénètre guère. Parfois, la brise fait s'envoler au loin une neige de corolles, ou une orange mûre se détacher

Digitized by Google

de la branche qui la supportait; car en ce pays d'abondance, c'est une des grâces de cet arbre privilégié de donner en même temps ses premiers fruits et sa seconde floraison. Et le parfum répandu par ces oranges, par ces fleurs d'oranger, par les grandes violettes qui ouvrent leurs yeux bleus dans l'herbe, est ineffable :

« Comme ça sent bon..., comme ça sent bon! » ne cessait de répéter Liliane, en hûmant l'air avec délices.

Et elle voulut tenir de Jean la première orange qu'elle mangerait.

Il eut vite fait de la cueillir à une branche qui était à sa portée, et il la lui offrit, toute d'or dans le feuillage verni qui l'entourait. Mais, déjà, Henry Clarence, plus grand et beaucoup plus agile que le jeune Welkenraed, grimpait dans l'arbre, au plus épais des fruits et, bientôt, il les fit pleuvoir, lourds et rebondissants comme des balles, devant M^lle^ Mindleson qui s'était assise à deux pas, sur une vieille souche renversée dans la mousse. La fillette applaudissait, très amusée, et elle railla Henry, disant que ce n'était pas bien difficile, ce qu'il faisait-là..., que, si elle voulait s'en donner la peine, elle grimperait à l'arbre, elle aussi, et en tirerait une bien autre moisson et en bien moins de temps!

A la façon dont elle considérait l'oranger, on voyait qu'elle en mourait d'envie.

Et, tout d'un coup, sa légère robe de batiste serrée contre elle à l'aide de deux épingles, elle étreignit le tronc lisse de l'arbre et, d'un mouvement leste, mais régulier et sûr, elle l'escalada.

Jean entendit des rires, un bruit de gaies paroles, un bruit de feuilles froissées, de branches craquantes..., puis, M^lle^ Mindleson, très glorieuse de son espiéglerie, l'interpella :

« Jean, ah! mon petit Jean..., si vous saviez comme c'est joli ici; comme on est bien! Voyez, je suis tout en haut, à la cime..., et je découvre la vallée entière : la route blanche de Saint-André, par où nous sommes venus, le lit du Paillon...,

Digitized by Google

et là-bas, au loin, les châlets de Saint-Martin-Lantosque...

— Ne parlez pas de cela à cet enfant, ma chère, interrompit Henry Clarence, d'un ton de reproche. A quoi bon le tenter, puisqu'il ne peut pas faire comme nous! »

Une voix, perdue dans les feuilles, répondit :

« Vous avez raison. »

Puis, un soupir de la petite personne s'apitoyant sur le sort de son ami.

Et Jean n'en écouta pas davantage; il s'était enfui à l'autre bout du verger, et il ne savait pas au juste ce qui lui avait fait le plus de mal, de la sollicitude d'Henry ou du soupir charitable de Liliane.

Très confusément, s'élevait en lui le sentiment de n'être pas comme tout le monde, de subir une fatalité qui l'amoindrissait, le déclassait, faisait de lui une créature d'exception, pitoyable et déchue; et il en éprouvait une sorte de honte. Quelque chose de pareil avait eu lieu déjà lorsque, tout petit garçon, un camarade plus jeune et mieux doué se moquait de lui qui ne savait pas lire. Mais ici, l'humiliation se compliquait de ce qu'il l'avait subie devant Liliane, de ce qu'elle-même, si étourdiment, la lui avait infligée aussi.

Quand il se vit seul au bout du verger, il se laissa aller à terre et, prenant sa tête à deux mains, il murmura :

« Je suis malheureux..., oh! que je suis malheureux! »

Il n'eût pu définir d'une manière précise la cause de son malheur, mais il le sentait très âpre, cruel, infini, qui l'étreignait au collet et lui foulait le cœur. Pourtant, dans sa détresse, une douceur lui venait de son affection pour Liliane; et, en même temps qu'il se remettait à penser à la jeune fille, il eut un mouvement de fureur contre Henry Clarence. Pourquoi Liliane était-elle si familière avec ce garçon, et pourquoi acceptait-elle ainsi tous les jeux qu'il proposait..., jusqu'à grimper aux arbres? ce qui, aux yeux de Jean, chétif et presque infirme, constituait un exercice extravagant, une manière de folie dangereuse, inexcusable. Il oubliait les relations intimes et déjà an-

Digitized by Google

ciennes qu'avaient créées, entre les deux jeunes gens, dix années de bon voisinage à Nice; les conformités d'âge, de tempérament, de nationalité qui les unissaient, et il se disait seulement que c'était abominable, à Henry Clarence, d'accaparer ainsi Mlle Mindleson. Pour elle, il n'avait qu'indulgence et tendresse. Il ne lui en voulait point de l'avoir négligé, mais en souffrait, en trouvant je ne sais quelle volupté amère dans cette souffrance qui lui venait d'elle. Et comme, machinalement, il regardait autour de lui, les grandes violettes bleues, dans l'herbe verte, lui parurent charmantes. Il songea qu'il y aurait là de quoi faire un bien joli bouquet pour son amie, un bouquet en état de rivaliser avec les plus belles branches d'oranger qu'Henry aurait pu lui offrir. L'idée de faire cette surprise à Liliane le séduisit tout de suite. Mais cueillir des fleurs, les détacher de la plante d'où elles sont sorties avait toujours eu, pour cet innocent, une couleur de vilaine action; aussi, il lui fallut quelque temps pour s'y décider; il s'imaginait qu'au moindre attouchement de ses mains sacrilèges, les tiges allaient saigner, comme autant de membres vivants après une amputation et, d'avance, il en avait le remords. Pourtant l'idée fixe de plaire à Liliane, de se montrer auprès d'elle aussi galant que le jeune Clarence, le hantait, et il ne voyait guère autre chose à entreprendre pour cela que la cueillette d'un bouquet. Enfin, il s'y résigna : d'un geste lent, timide, presque peureux, il coupa une première violette. Elle sentait bon et paraissait vigoureuse au milieu de ses feuilles luisantes, sans malaise visible, même après avoir été enlevée à la tige mère; cela encouragea le petit garçon qui, plus franchement, dès lors, se mit à la besogne..., et il baisait chaque fleur après l'avoir cueillie, comme pour lui demander pardon du mal qu'il osait lui faire. Quand il en eut une grosse touffe, il l'entoura de feuilles, la noua d'un brin d'herbe et courut vers l'endroit où il avait laissé les jeunes gens.

Ils y étaient toujours : non plus sur l'arbre, mais assis à son ombre, sur la même souche que Mlle Mindleson avait d'abord occupée seule...; et ils semblaient tellement absorbés dans une

Digitized by Google

conversation qui les faisaient parler bas et se sourire, par instant, d'un sourire de connivence, si pleins d'eux-mêmes et si peu soucieux de tout le reste, que Jean, en les apercevant, s'arrêta net, immédiatement averti par son tact subtil de petit impulsif, qu'il allait être importun s'il continuait d'approcher. Une grande corbeille était remplie d'oranges, devant eux, et Liliane avait un bouquet de violettes au corsage. Jean laissa tomber les siennes; il eut un mouvement désespéré; une seule pensée surnageait en son cerveau plein de trouble: retrouver sa mère, dans ce verger où elle se promenait avec lady Clarence, la retrouver et partir de là, avec elle, sur-le-champ :

« Emmène-moi! » lui criai-t-il d'un accent de supplication, aussitôt qu'il l'eut découverte.

Mais elle voulait pousser jusqu'au bout son dessein d'être sévère, de ne point céder aux caprices du petit, et elle objecta qu'on partirait tous ensemble comme on était venu; que, du reste, la cueillette était finie, l'après-midi très avancée et que le départ ne tarderait guère. Lady Clarence appela Liliane et Henry. Ils accoururent, bras dessus, bras dessous, et restèrent ainsi pour le retour. Ils allaient devant, seuls. Jean se tenait entre sa mère et lady Clarence.

Et tout le long du chemin qui court de Saint-Pons à Nice en suivant le lit desséché du Paillon, l'enfant vit la silhouette enlacée du couple marchant à vingt pas de lui, le voile blanc du chapeau de Liliane effleurant parfois l'épaule du jeune homme, sur le bras de qui sa main gantée s'appuyait.

MARGUERITE VAN DE WIELE.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

LA FIN DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE ALLEMANDE

ET LA JEUNE ALLEMAGNE (1)

Si, après vous être fait une idée exacte de l'Allemagne du commencement de ce siècle, telle qu'elle se dégage par exemple du livre de Mme de Staël, vous vouliez passer sans transition à l'étude de l'Allemagne contemporaine, telle qu'elle nous apparaît pétrie par la politique et par la science, vous ne manqueriez pas d'éprouver la même stupéfaction que le voyageur qui voudrait se transporter subitement des paysages sauvages et fantastiques de la forêt Noire, peuplée par la poésie d'elfes et de fantômes, aux plaines uniformes de la Westphalie, couvertes par l'industrie d'usines et de fabriques à canons. Certes, la transformation subie dans la politique, dans la science et surtout dans le caractère national a été si radicale, que si Mme de Staël pouvait revenir à la vie et visiter, à quatre-vingts ans de distance, le pays que, la première, elle révéla à la France, elle ne reconnaîtrait plus elle-même, à l'image qu'elle en a tracée dans son *Allemagne*, ni le peuple, qu'elle croirait remplacé par quelque race étrangère, ni le pays, qu'elle supposerait bouleversé par quelque cataclysme. Et, en effet, ce n'est pas seulement, dans le domaine politique, des centaines d'États fondus en un seul, 300 souverains et 1,500 principicules réduits en poussière devant un empereur et roi unique; c'est surtout, dans le domaine intellectuel, un caractère national profondément modifié, c'est l'Allemagne idéaliste, rêveuse, faisant place à l'Allemagne positive et

(1) BRANDES. *Det nyen Tyskland*. Copenhague, 1890.

Digitized by Google

militariste, c'est la poésie reléguée à l'ombre par les sciences de la nature, c'est enfin la métaphysique disparaissant devant la politique, et la pensée germanique revêtant l'uniforme en se renfermant dans la caserne. Ce peuple de poètes ne se berçant que de rêves, de philosophes ne se nourrissant que d'entités, qui, suivant l'heureuse boutade de Schiller, faisaient sortir le monde du « moi » comme une balle qu'il projetterait et ferait rebondir tour à tour, ce peuple est devenu un peuple éminemment pratique de soldats, d'ingénieurs et d'observateurs. L'idéalisme de Fichte et de Schelling a cédé devant le matérialisme de Haeckel et de Dühring, et si la métaphysique a encore osé reparaître récemment dans les systèmes d'un Hartmann ou les spéculations d'un Nietsche et d'un Bahnsen, ce n'est qu'en se dépouillant du jargon philosophique, c'est en se parant de tous les charmes du style, c'est en sacrifiant à un pessimisme à la mode et à un pessimisme d'autant plus radical qu'il est plus scientifique. L'action de l'individu est remplacée par l'action de la masse, l'individualisme par le socialisme d'État, l'idée humanitaire de Herder et de Kant est réduite à l'idée étroitement nationale. Quelle distance de Hamlet, le type du romantisme germanique, à Bismarck, l'incarnation de l'Allemagne moderne! Quelle marche de Fichte à Vogt! Quelle différence encore entre les guerres de l'Indépendance de 1813, fruit de l'enthousiasme le plus exalté, et la guerre de 1870, fruit du plus froid calcul! Et cependant, fait bien digne de remarque, cette transformation est tout intérieure, il y a là *évolution* et non *révolution* (1). Pour être devenue ce qu'elle est, l'Allemagne n'a pas dû, comme la France, faire et subir quatre révolutions successives et presque périodiques. On pourra me répondre, sans doute, que si l'Allemagne n'a pas, comme la France, fait *ses* révolutions (même en 1848), elle a laissé la France les faire à son profit; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est avant tout le

(1) Je dois beaucoup aux idées développées par mon savant professeur M. Stécher dans l'introduction à son cours de littérature ancienne à l'Université de Liége (1889). En réalité, aimait-il à nous dire il n'y a jamais d'*à-coup* en histoire littéraire.

Digitized by Google

produit d'un travail interne, du travail de la science et de la diplomatie, sinon de la philosophie, qu'elle est, pour le dire avec Hégel, la résultante de l'*idée*; et par une étrange ironie, ce développement « idéal » de l'Allemagne contemporaine se proclamant matérialiste, donne un semblant de raison à ces « idéalistes » qui faisaient sortir l'univers de leurs abstractions et qui, avec le plus audacieux de tous (Hegel), ne voyaient dans l'histoire autre chose que « l'évolution de l'absolu » (1).

Comment cette grandiose évolution a-t-elle pu s'accomplir en si peu de temps? Comment s'est-elle d'abord manifestée dans les écrivains de la jeune Allemagne et surtout dans ses initiateurs Börne et Heine? Quelles sont les influences qui ont agi sur cette école et de quelle influence a-t-elle agi sur les générations suivantes? Voilà autant de problèmes d'histoire littéraire de la plus haute importance et du plus puissant intérêt, problèmes qui cependant n'avaient guère tenté jusqu'ici que l'érudition germanique. Or, dans cette matière, elle est juge et partie et le littérateur étranger est toujours obligé, dans cette étude, de faire la part de l'exclusivisme national, en séparant ce qui est essentiel au Germain de ce qui a une valeur générale.

Dans son récent ouvrage sur la Jeune Allemagne, l'éminent critique danois G. Brandes a comblé cette grande lacune dans l'histoire littéraire. Son livre sur la Jeune Allemagne est, comme tout ce qui sort de sa plume, une œuvre de haute critique, aussi remarquable au point de vue esthétique qu'au point de vue strictement scientifique. Elle n'est que la continuation et la dernière partie de son ouvrage capital sur *Les grands courants littéraires au* XIX^e^ *siècle* (2). C'est à la Jeune Allemagne et à la Révolution de 1848 que Brandes fait aboutir l'ensemble des actions et des réactions littéraires de la première moitié du siècle qui, issues de la grande Révolution

(1) *Die Entwickelung des absoluten Begriffs*. Voir HEGEL, *Geschichte der Phil.*, t. I, 17.

(2) *Hovedströmningen i det* 19^e^ *Aarhundredes Litteratur*. Copenhague, 1872-1890. 6 volumes.

Digitized by Google

et de l'opposition contre ses idées, produisirent successivement la littérature des émigrés (1), l'école romantique en Allemagne (2), la réaction en France (3), le naturalisme en Angleterre (4), et atteignirent leur point culminant dans l'école romantique en France (5). Avec la Jeune Allemagne, la réaction est définitivement vaincue. En même temps qu'une littérature ancienne finit, un âge nouveau commence. Cette école, surtout dans Börne et dans Heine, est le moment initial d'une évolution nouvelle, le seul que, dès à présent, nous puissions juger d'une vue claire et impartiale, parce que les hommes et les œuvres qu'elle a produits sont trop près de nous pour que notre impartialité puisse être celle de l'histoire, et pour que notre jugement anticipé ne soit pas mis à néant par le jugement de l'avenir.

Nous ne suivrons pas Brandes à travers sa critique toujours si lumineuse, si pleine de révélations. Il y a mieux à faire pour nous que de donner une analyse terne et décolorée de sa dernière œuvre : nous nous servirons des résultats auxquels il est arrivé comme de prémisses pour en déduire les conclusions et les lois générales qui se dégagent de cette étude; nous nous attacherons surtout à découvrir par quoi cette littérature de transition et d'opposition se distingue de l'ancienne littérature classique, quel est l'idéal nouveau qu'elle apporte dans l'art, et, par le contraste établi, nous arriverons peut-être à trouver le secret de l'une et de l'autre.

I

Si on a pu définir la France de l'ancien régime, une monarchie absolue tempérée par la chanson, on peut appeler avec bien plus de raison l'Allemagne une monarchie absolue tempérée par la métaphysique. L'Allemagne moderne, en effet, a joui à cet égard d'une liberté de philosopher et de

(1) Emigrant litteraturen.
(2) Den romantiske Skole i Tydskland.
(3) Reaktionen i Frankrig.
(4) Naturalismen i England.
(5) Den romantiske Skole i Frankrig.

Digitized by Google

rêver presque (1) illimitée, et jamais despotisme n'y a songé, — ou s'il l'a fait, jamais il n'y a réussi — à étouffer les manifestations de cette tendance métaphysique et panthéiste, qui, renouvelée des premiers Aryas, constitue peut-être le caractère fondamental et héréditaire de la race.

Le panthéisme, a dit Heine, est la religion « latente » des Germains et, s'il faut en croire Hartmann (2), elle sera leur religion de l'avenir ; sous ce rapport, ils n'ont fait que renouveler et développer les premières conceptions des Hindous. Bien que cette tendance apparaisse déjà dans la mythologie des Eddas et dans cette grandiose conception dynamique de l'arbre cosmologique Yggdrasil, bien qu'elle balbutie déjà plus distinctement dans le *lied* (3) et dans la musique du moyen âge, elle n'arrive cependant à s'épanouir qu'à partir de la Réforme. Issue d'une part du protestantisme et du principe du libre examen qui poussait naturellement aux spéculations théologiques et de là, à la philosophie, rencontrant d'autre part un milieu approprié dans une situation politique déplorable et dans une décentralisation qui ne permettait d'autre élément à l'activité des esprits, la métaphysique a trouvé dans le génie allemand un terrain tellement fécond et un développement tellement organique qu'il faut remonter jusqu'à la Grèce antique pour en découvrir un second exemple. Les systèmes n'y naissent pas du hasard, ils sortent les uns des autres, « l'ordre historique » n'étant que « l'ordre logique » (4) : l'idéalisme se développant du mysticisme (Böhme), le panthéisme de l'idéalisme, le matérialisme du panthéisme ; puis d'autre part le criticisme succédant au dogmatisme, le scepticisme au criticisme... que

(1) Je dis « presque » parce que même en Allemagne la philosophie a eu à souffrir parfois des rigueurs de la censure, témoin Lessing et sa *Lettre aux francs-maçons*, etc. Cf. KANT, *Der Streit der Fakultäten*, Fichte et la persécution d'Iena, Kant et son livre *Sur la religion*.

(2) Voir sa *Selbstzersetzung des Christenthums* et *Die Religion der Zukunft*.

(3) Cf. *Des Knaben Wunderhorn* où le fond panthéiste du paganisme germain se montre souvent à travers l'enveloppe du christianisme.

(4) C'est la gloire durable de Hegel d'avoir vu cet ordre *logique* dans l'histoire de la philosophie. Cf. ses admirables *Leçons d'introduction à l'histoire de la philosophie*, t. I, 27.

Digitized by Google

sais-je? car qui saurait énumérer cette luxuriante végétation de systèmes en « isme »? La métaphysique a été la fonction, le rôle, souvent la consolation de l'Allemagne, et tandis que l'Angleterre eut son parlement et sa presse, la France, ses salons et ses chansons, l'Italie, son soleil et son art, l'Espagne, « sa foi et son drame », la Germanie brumeuse et sombre de Tacite, — l'Allemagne, morcelée, manquant de centre et de liberté politique — eut sa métaphysique.

Une philosophie abstraite, éloignée de toute réalité tangible, y pénètre dans tous les domaines de l'esprit, dans la religion comme dans la poésie, dans la musique comme dans la peinture. La religion s'y ramène à « la philosophie de la religion », c'est-à-dire au rationalisme théologique ; l'art s'y réduit à « la philosophie de l'art », témoin l'esthétique de Lessing, de Winckelmann et de Gœthe; on pourrait même dire, en forçant la note, que l'art allemand n'est qu'une « esthétique » mise tantôt en vers ou en couleurs, tantôt traduite en sons ou taillée dans la pierre. Voilà pourquoi il serait aussi impossible d'étudier la littérature allemande sans la philosophie que d'étudier le drame de Calderon ou de Tirso de Molina sans le catholicisme et le caractère castillan dont il est l'expression quintessenciée. Et qui ne se rappelle ici la *Devocion de la Cruz* ou *El Condenado por desconfiado?*

Vous essayeriez en vain de comprendre Lessing sans Mendelssohn ni son *Nathan* sans le type original du philosophe juif; vous ne saisirez pas davantage Herder sans Hamann, Schiller sans Kant, et toute l'Allemagne moderne sans Hegel. La poésie lyrique de Gœthe n'est guère plus intelligible sans le panthéisme spinoziste [1] dont il a exprimé une si pure essence; qu'il suffise de rappeler *Le pêcheur* ou *Le roi des aunes*. Toute la poésie romantique, enfin, avec sa divinisation de l'artiste et sa confusion vague des formes, avec son subjectivisme et son éternelle ironie, est non seulement en germe et en puissance, elle est contenue dans la *Doctrine de la Science*

[1] Dans son *Autobiographie*, Gœthe reconnaît lui-même l'influence décisive de Spinoza.

Digitized by Google

de Fichte et la *Philosophie de la Nature* de Schelling (1).

La seule et radicale différence entre la littérature classique allemande et les autres littératures modernes, c'est que celles-ci sont subordonnées à la philosophie de l'histoire, tandis que celle-là est donnée avec l'histoire de la philosophie.

Écoutons à ce sujet le chef incontesté de la nouvelle école ; jamais l'esprit de H. Heine n'a frappé plus juste :

« Les Allemands sont un peuple spéculatif, ce sont des penseurs, se traînant à la remorque de leurs propres idées ou des idées d'autrui (2), des rêveurs qui ne rêvent que dans le passé et dans l'avenir, parce qu'ils n'ont pas de présent. Les autres peuples ont un présent, chaque jour a sa lutte et son histoire, chaque heure apporte sa réalité. Mais comme les Allemands n'avaient ni lutte, ni histoire, ni réalité, leurs philosophes leur apprirent sagement à douter de l'existence de ces choses. »

Cette remarque est bien profonde, quoique comme toujours, le terrible railleur lui donne la forme du paradoxe. En effet, tant que la philosophie est restée idéaliste, elle a fait dominer l'optimisme, témoin Leibnitz et son optimisme candide ; dès qu'elle a pris pied dans la réalité et l'expérience, elle s'est empreinte d'un pessimisme amer, témoin Schopenhauer et son pessimisme nihiliste ou « nirvaniste ».

« Dans le passé, dit encore l'auteur des *Reisebilder*, nous n'avons fait que rêver, et souvent nous avons fait de si beaux rêves que nous n'aurions pas voulu les échanger contre la réalité éveillée de nos voisins. Dans le passé, nous pouvions nous dispenser de la liberté, parce que nos tyrans dormaient aussi et ne faisaient que rêver leur tyrannie. »

La pensée de Heine est tellement fondée, que la destinée et la gloire de l'Allemagne moderne a été de maintenir envers et contre tous ses maîtres cette liberté de rêver.

Malheur à eux, malheur aux papes de Rome, quand au XVI^e^ siècle il voulurent lui ravir jusqu'à la liberté du rêve.

(1) Cf. la boutade de Schlegel citée par Levy-Bruhl : Les premiers romantiques allemands. *Revue des Deux-Mondes*, sept. 1890.

(2) HEINE, *Englische Fragmente* : « Vor- ünd Nach-denker ».

Digitized by Google

Le Germain, si lourd à l'action, s'est alors réveillé, et ce réveil a été terrible. Alors il a agi et triomphé, puis il s'est remis à dormir et à rêver, à murmurer, en rêvant, les mélancoliques paroles de Hamlet :

To die, to sleep, perhaps to dream!

Mais pourquoi raisonner sur des généralités abstraites quand il s'agit d'une chose aussi concrète qu'une œuvre littéraire? Certes ce n'est pas pour procéder à la manière des métaphysiciens; c'est parce que nous nous trouvons ici en présence d'un fait primitif, d'une tendance générale; et que ce fait et cette tendance métaphysique une fois reconnus, nous permettront d'en déduire tous les autres, et cela en vertu d'une loi plus générale encore, la loi des dépendances et des conditions que Taine a, sinon découverte, du moins appliquée le premier avec son admirable méthode scientifique.

Et d'abord, cette première déduction : l'horreur de la réalité! Le philosophe allemand trouve que tout est si bien dans sa *Néphélococcygie*, cité idéale qu'il s'est bâtie dans les airs comme les oiseaux d'Aristophane, qu'il n'a cure d'en descendre et d'essayer son système à la pierre de touche de l'expérience : voilà pourquoi Kant, après avoir ruiné à jamais tout dogmatisme Wolffien ou Leibnitziste avec une logique et une audace effrayantes, après avoir banni de la métaphysique les idées « indémontrables » de Dieu, d'âme et d'immortalité, tout à coup recule devant les conséquences pratiques de son criticisme et adore dans la « raison pratique » ce qu'il a brûlé dans la « raison pure », au point de voir sa sincérité de penseur mise en doute par le plus terrible de ses disciples, Schopenhauer (1); voilà pourquoi le panthéiste Schelling finit par devenir un des soutiens de la Sainte-Alliance; voilà, enfin, pourquoi Hegel, dont en théorie se réclament les radicaux de toutes les écoles depuis Strauss et l'école de Tubingue jusqu'à Feuerbach et Moleschott, devient le philosophe officiel de l'absolutisme et de l'orthodoxie. Tant il est vrai qu'en Allemagne, les plus redoutables révolutionnaires en philosophie

(1) Cf. *Die Welt als Wille und Vorstellung, II, Kritik der kantischen Philosophie.*

Digitized by Google

ont été le plus souvent en politique les plus timides conservateurs.

Et dans la poésie et dans l'art a-t-on jamais pu s'abstraire autant de son époque, et s'affranchir autant de la politique, que le Jupiter de Weimar! Alors que l'Europe entière est bouleversée par la Révolution de 1789 et la Terreur de 1793, alors que toutes les forces de la nature semblent déchaînées dans un cataclysme universel, Gœthe garde sa sérénité olympienne, et dans la *Campagne de France* il ne trouve d'autre intérêt qu'un sujet d'études scientifiques et une excellente occasion d'examiner sur les crânes des morts leur constitution morphologique; quarante ans plus tard, vieillard de quatre-vingt ans, il n'entendait pas les canons de la Révolution de 1830, qui trouva tant d'écho dans sa patrie, pour mieux écouter le bruit que causait le débat entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire (1). C'est peut-être par ce trait, unique dans l'histoire, que ce « monstre germain » qui a nom Gœthe, nom que l'on ne prononce toujours qu'avec un sentiment de vénération, résume le mieux et son siècle et sa race.

Sans aucun doute, le type d'Iphigénie, de Tasse et de Wilhelm Meister sont nés, en dernière analyse, des tendances humanitaires de l'époque; la *Philosophie de l'histoire* de Herder elle-même en est la plus éclatante des preuves; mais notons que ces tendances ne faisaient que « rencontrer » la tendance métaphysique et n'en étaient que la résultante; aussi ne comprendra-t-on jamais ces chefs-d'œuvre de Gœthe (ni la *Fiancée de Messine* de Schiller) si on ne part de notions esthétiques *à priori* et si on ne regarde cette Iphigénie, que Taine proclame « la plus pure merveille de l'art moderne », comme une véritable création esthétique; jamais on ne pourra appliquer à l'étude des classiques allemands une critique inductive. La méthode déductive est ici de rigueur et il faut partir d'une « poétique pour arriver à une poésie ».

L'Allemagne nous offre, en effet, le seul exemple d'une littérature où on a une « philosophie de l'art » avant d'avoir un

(1) Voir les travaux de R. Virchow, de du Bois-Reymond, etc., sur Gœthe considéré comme homme de science.

Digitized by Google

art; où on a tracé les limites de la peinture et de la poésie (1) avant d'avoir ni une poésie ni une peinture, ou avant de connaître ce qu'on avait (car on ignorait encore les *Nibelungen* et Albert Dürer); c'est la seule littérature où on a eu une « dramaturgie » (2) avant d'avoir un drame, où enfin la faculté spéculative a précédé et produit la faculté créatrice.

Une des conséquences les plus directes et les plus fâcheuses de cet idéalisme éloigné de toute réalité est « l'absence de vie » et le manque absolu d'esprit (*Witz*). Les chefs-d'œuvre de Gœthe ont la beauté du marbre, ils attendent toujours le souffle de vie qui les anime, mais si l'artiste de Weimar est un Pygmalion épris de son œuvre, il n'y a plus aujourd'hui de divinité pour vivifier sa Galatée!

D'autre part, la littérature allemande n'a pas « d'esprit », partant ni comédie ni satire ni éloquence, ni littérature de salon. Vous chercheriez vainement une boutade spirituelle dans Gœthe et dans Schiller; même là où ils veulent faire de l'esprit, rien que de l'esprit, ils n'y parviennent pas, témoins leurs fameuses *Xénies*. Quelle différence entre ces *Xénies* si graves, avec leurs vers si chargés de pensées, et les terribles épigrammes que le doux et tendre Racine savait décocher entre deux chants sacrés d'Esther ou d'Athalie.

N'allons pas croire au moins que même dans leurs lettres les plus familières Gœthe et Schiller s'abandonnent jamais. Là encore leur idéalisme plane dans les sphères sereines de l'esthétique. Mais si leurs lettres ne répondent à rien de ce que nous entendons par ce mot, en revanche on trouverait difficilement un plus beau cours d'esthétique que dans la correspondance des Dioscures de la poésie allemande. Il y a plus : jusque dans le roman, Gœthe ne peut s'empêcher de donner des leçons sur la théorie de l'art; je n'en veux pour preuve que les incomparables pages du *Wilhelm Meister* sur Hamlet, pages qui valent tous les commentaires même des Coleridge et des Ubrici et dont Carlyle a dit qu'il eût voulu les avoir écrites au prix de la moitié de son œuvre.

(1) Je fais allusion au *Laocoon* de Lessing.
(2) LESSING, *La dramaturgie de Hambourg*.

Digitized by Google

Mais d'esprit, pas un brin. Aussi bien, il n'avait pas tellement tort, ce père jésuite Bouhours qui, au siècle dernier, se posait cette question que Carlyle trouva si impertinente et si ridicule : « *Si un Allemand peut avoir de l'esprit?* » et je ne sais, décidément, pas pourquoi l'auteur de *Sartor Resartus* et tant d'autres, ont pris à tâche de troubler le repos de ce pauvre père jésuite pour le livrer à l'immortalité du ridicule.

Cette pénurie d'esprit que le père Bouhours trouvait déjà aux Germains nous explique pourquoi seule de tous les peuples l'Allemagne n'a pas de comédies. Non, cependant, ils en ont une (*Minna von Barnhelm*), mais qui vient confirmer notre affirmation; cette seule comédie classique fut écrite par Lessing, à l'appui de sa théorie sur le comique.

Aussi bien n'est-ce peut-être pas l'envie qui explique l'incroyable attaque de Schlegel contre Molière dans son *Cours de littérature dramatique* (1), d'ailleurs si remarquable? N'y a-t-il pas là l'antagonisme naturel entre le critique germain et l'incomparable comique français?

Quoi qu'il en soit, jusqu'à Heine et Börne, le *Witz* est un élément inconnu dans la littérature d'outre-Rhin. La raison en est évidente : l'esprit, qui est ce qu'il y a de plus spontané et de moins réfléchi de toutes les manifestations littéraires, ne se développe que dans le contact avec la réalité immédiate, dans la polémique ou dans la conversation. Cela est si vrai que les Allemands eux-mêmes, quand ils sont descendus au XVI^e^ siècle dans l'arène politique et religieuse, ont produit dans les *Epistolæ obscurorum virorum* le pamphlet le plus remarquable et le plus spirituel de la Réforme, pamphlet qui a servi de modèle au *Passavant* de Théodore de Bèze et dont peut-être s'est souvenu Pascal dans ses *Lettres provinciales*; et si Lessing a été parfois spirituel, c'est qu'il a été polémiste à ses heures, et qu'il a quitté un moment la société idéale d'un Lavater et d'un Moïse Mendelssohn pour rompre une lance contre ce triste pasteur Goeze qui ne s'en releva pas

(1) A. W. SCHLEGEL'S, *Dramatische Vorlesungen.*

Digitized by Google

Le juif Börne, le premier Allemand spirituel dans l'ordre des temps, nous montre dans des pages étincelantes ce défaut organique chez les deux grands classiques (1). Il les étudie dans l'intimité de leur correspondance et de leur entourage, et il a vu juste, bien avant que les *Conversations d'Eckermann* soient venues confirmer son jugement. Ces deux aristocrates de l'intelligence ne pouvaient être spirituels parce que, suivant Börne, l'esprit est l'élément démocratique du génie, celui par où il entre en communion avec la masse. Il est amusant de voir les conséquences que Börne tira de sa critique. « Je ne sais, dit-il, jusqu'à quel point les codes de l'esthétique estiment l'esprit ; toujours est-il que sans esprit, le génie, quelque grand qu'il soit, ne peut agir sur l'humanité, il ne peut qu'émouvoir ses contemporains et mourir avec eux ». Ces conclusions du farouche républicain juif, sont aussi fausses que ses prémisses sont vraies. Il n'a pas vu que ce qui constituait pour les deux grands classiques une cause d'infériorité vis-à-vis de leurs contemporains qui leur préféraient Iffland et Kotzebue, leur est une cause de supériorité vis-à-vis de la postérité. Il y a peut-être paradoxe à affirmer que c'est précisément parce que Gœthe et Schiller ont déployé si peu d'esprit, que leurs œuvres sont encore comme au premier jour. L'esprit est l'élément passager et volatil des œuvres littéraires ; produit d'un temps déterminé, il s'évapore avec lui, avec les circonstances et les allusions sur lesquelles il porte.

Sous ce rapport, Börne et Heine lui-même ont été à tel point victimes de leur esprit qu'une grande partie de leur œuvre est déjà lettre close pour nous, et il arrivera un temps où l'auteur d'*Atta Troll* deviendra aussi difficile à comprendre que l'auteur des *Nuées*. A la différence de Heine et d'Aristophane, Molière et Cervantes gardent une immortelle jeunesse, parce que leur esprit n'a porté que sur des travers qui sont de tous les temps. De même, Gœthe et Schiller regagnent en valeur esthétique ce qu'ils perdent en signification historique.

(1) Cf. *Aus meinem Tagebuche*, passim.

Digitized by Google

(Cf l'opposition marquée par les Allemands entre l'*aesthetische Werth* et la *Kulturgeschichtlicher Werth*.)

Si Gœthe et Schiller avaient eu l'esprit de Voltaire, ils auraient exercé une influence infiniment plus étendue sur la masse de leurs contemporains ; maintenant ils n'agissent que sur une élite, sur ces *happy few* à qui Beyle dédiait son chef-d'œuvre, mais cette élite leur appartiendra à travers les siècles.

A l'absence d'esprit, qui n'est en général que l'absence de la faculté dramatique et oratoire, se rattache un arrêt frappant dans le développement de la prose. La prose, qui fait la force du Français, n'a atteint dans la littérature allemande qu'un développement embryonnaire. La prose allemande est tantôt informe comme dans Jean-Paul, tantôt indécise comme dans Herder, le plus souvent elle n'est qu'un jargon obscur comme dans la plupart des philosophes. La langue en elle-même est cependant l'instrument le plus parfait et le plus flexible qu'un peuple moderne ait fabriqué pour l'expression de sa pensée. A quoi tient donc la pauvreté de la prose? C'est que le style est la marque d'une personnalité, et que la littérature allemande classique nous offre peu ou point de ces caractères individuels. Le style de la plupart des écrivains d'outre-Rhin est « impersonnel » parce qu'ils se rattachent à une philosophie impersonnelle et panthéiste. Leur prose a le vague et l'indécis du panthéisme dont elle porte partout l'empreinte. Emerson a parfaitement reconnu ce caractère dans la prose même de Gœthe, si admirable à tant de points de vue (1) : « Son autobiographie, dit-il, est le développement de cette vérité que l'homme existe en vue de sa culture intellectuelle, non pour ce qu'il sait accomplir personnellement, mais pour ce qui peut être accompli en lui. L'homme intellectuel peut donc se regarder comme une tierce personne ; voilà pourquoi ses fautes et ses erreurs l'intéressent à l'égal de ses succès. » Ce que Emerson dit de Gœthe s'applique à tous les écrivains allemands. Tous semblent écrire à la troisième personne, tous semblent se retrancher derrière un sosie mystérienx, dans le dédoublement de la réflexion.

(1) Dans ses *Representative men. Gœthe, the writer*.

Digitized by Google

A cet égard, les romantiques ne font que pousser aux extrêmes limites les tendances de la littérature classique. Ce qui là était caractère, ici devient caricature. D'après eux, le monde n'existe que pour l'artiste ; l'artiste n'obéit qu'à la loi qu'il s'impose (la *Lucinde* de Fr. Schlegel) ; bien plus, il est au-dessus de cette loi, puisqu'elle est sa création, il est au-dessus de son œuvre puisqu'elle émane de lui. Il la domine et la considère « comme l'œuvre d'une tierce personne ». L'œuvre d'art, en effet, n'est qu'un moule qu'il peut briser à volonté et qu'il brise réellement, parce que, dès qu'elle revêt une forme et qu'elle prend un corps, elle ne réalise déjà plus l'idéal conçu dans l'intimité du génie. Et comment ce suicide artistique s'accomplit-il ? Par l'ironie (1), par cette éternelle ironie qui n'est ni le comique ni l'humour, mais qui n'est autre chose que le rire méphistophélique jouant un rôle si capital dans l'esthétique du romantisme. Or, notons comme tout cela est encore bien germain. Qu'est-ce, de nouveau, cette esthétique du romantisme, sinon la philosophie panthéiste de Schelling appliquée à l'art, art où toute forme disparaît, où non seulement les genres poétiques, épopée, poésie lyrique, drame, se confondent, mais où les arts eux-mêmes, poésie, musique, peinture, sont absorbés dans l'Un-Tout, Εν-παν. — Tels les drames de Tieck, sa *Geneviève* et son *Empereur Octavianus*, tel le *Heinrich von Ofterdingen* de Novalis, qui ne sont qu'un mélange informe de tous les genres, telle surtout l'œuvre tout entière de Jean-Paul, qui ne se compose que des notes et des passages décousus de ses immenses lectures, recousus et rapiécés par le plus étonnant ravaudeur qui fut jamais (2).

Considérés à ce point de vue, les romantiques ne sont que les épigones des classiques et leur école ne constitue nullement une réaction contre la littérature classique comme dans les autres littératures européennes ; ils n'en font que poursuivre les tendances, en les exagérant. Le seul élément réactionnaire du

(1) La théorie de l'ironie se trouve le mieux exposé dans SOLGER, *Aesthetik*. Cf. aussi préface de ATTA TROLL où HEINE donne la clef de son ironie.

(2) En disant cela je ne veux nullement rabaisser l'originalité du stupéfiant auteur de *Qu. Fixlein.*, du *Titan*, du *Campaner-Thal*.

Digitized by Google

romantisme est sa prédilection pour le moyen âge et pour sa religion, mais cette prédilection n'est que caprice d'artiste, c'est un dilettantisme bien moins sérieux encore que celui de Châteaubriand ; il en est de la religion des romantiques comme il en est de leur art, tout y est confondu : l'autel et le chevalet sont près de l'alcôve de « Lucinde », l'héroïne de cet évangile du « libre amour », selon Frédéric Schlegel. Au fond donc, et ici nous nous séparons de l'opinion exprimée par Brandes dans son admirable histoire de l'école romantique en Allemagne (1) les romantiques ne sont que des *classicistes*, qui sont aux *classiques* ce que dans la litttérature grecque les *atticistes* sont aux *attiques*.

Ce qui prouve que le romantisme ne constitue pas une réaction, mais une action en quelque sorte portée à la deuxième puissance, c'est que leurs exagérations mêmes vont provoquer une réaction formidable. C'est cette réaction que nous allons esquisser à grands traits. Nous la verrons commencer avec Börne, s'épanouir dans Heine et aboutir dans la Jeune Allemagne au développement de la littérature moderne.

II

Dès le début, la Jeune Allemagne a conscience de son rôle et se pose en groupe d'opposition. Heine rompt ses premières lances contre l'école romantique. Börne soutient une polémique acharnée contre Gœthe, Wienbarg inscrira (en 1834) en tête de sa Revue *La Jeune Allemagne*, qui donne son nom à la nouvelle école, des principes subversifs de toute esthétique. Les classiques s'éloignent avec une sainte horreur du réalisme, les modernes s'en emparent et s'y attachent; ceux-là avaient été spectateurs impassibles des luttes politiques ; ceux-ci se jettent dans la mêlée; Gœthe et Schiller ne déviaient pas d'une esthétique aprioristique, la Jeune Allemagne affiche pour principe de n'en pas en avoir et les jette

(1) BRANDES, *Den romantiske Skole i Tyskland*.

Digitized by Google

par dessus bord; ceux-là se renferment surtout dans la forme poétique, celle-ci fait valoir la prédominance de la prose. D'autre part, l'ambition des classiques fut de produire des œuvres achevées, la Jeune Allemagne n'a produit que des torses mutilés, une œuvre fragmentaire; elle a créé la presse politique et le feuilleton. C'est pourquoi, tout au rebours des classiques, les écrivains de la Jeune Allemagne n'ont aucune importance au point de vue de l'art, bien qu'au point de vue historique leur influence soit immense (*Ungekeuer*, Julian Schmidt). En moins de deux générations, Börne et Gutzkow sont tombés dans l'oubli, et de toute la Jeune Allemagne Heine est le seul que le temps ait respecté, sinon dans la totalité, du moins dans le principal de son œuvre.

Si, dès le début, la littérature nouvelle nous présente des qualités tout à fait étrangères au génie allemand, que devons-nous en conclure, si ce n'est que ces caractères sont aussi d'importation étrangère?

Et de fait, toute la Jeune Allemagne est exotique. Notons d'abord que les trois noms qui dominent tous les autres appartiennent à la race sémitique et qu'ils introduisent dans la littérature cette névrose qu'Édouard Drumont regarde comme le caractère spécifique des sémites. C'est Rachel Levin, la femme du célèbre Varnhagen von Ense, qui introduit en Allemagne les salons littéraires et crée l'esprit de conversation; c'est ensuite Börne qui crée la presse politique et « l'essaiisme »; c'est enfin Heine qui crée la poésie moderne. Non seulement ces initiateurs sont de race juive, mais ils sont en outre les porte-voix d'une influence bien autrement puissante, de l'influence française et de la Révolution de juillet. Börne et Heine sont tous deux pénétrés de l'esprit français. Louis Veuillot, dans une piquante étude des *Odeurs de Paris*, n'a-t-il pas pu dire avec raison que Heine est le poète parisien par excellence? Sans doute, tous deux, ils sont plus sémites que germains, mais ils sont encore plus parisiens que sémites, Heine surtout. C'est à Paris qu'ils composent leurs œuvres principales, qui se ressentent toutes de ce milieu. Fait également caractéristique : Börne, Heine et Gutzkow nous

Digitized by Google

ont tous laissé des *Impressions* ou des *Lettres de Paris* (1) qui montrent à suffisance l'attraction magique exercée par Paris sur l'Allemagne de 1830. Les historiens littéraires d'outre-Rhin ne veulent guère reconnaître l'ascendant exercé par la civilisation française sur la génération qui sortit de la Révolution de 1830, ni la puissante impulsion qu'elle donna à l'esprit nouveau. C'est pour la même raison que les critiques allemands et surtout Julian Schmidt se montrent si sévères à l'égard de Börne et de Heine (2); quand ils ne peuvent contester l'étendue de leur influence, ils affirment que cette influence fut délétère. Nous, au contraire, pour qui Heine est peut-être avec Shelley le premier lyrique du siècle, nous ne pouvons souscrire au jugement de Julian Schmidt. Nous regardons l'esprit français comme le principal facteur dans la littérature de la nouvelle école; nous ne pouvons accorder à la philosophie de Hegel cette place prépondérante que Gottschall lui assigne, place que nous ne lui contestons d'ailleurs aucunement dans la science et dans la politique (3). Le retentissement immense que la Révolution eut en Allemagne, le branle qu'elle donna aux lettres, ne peuvent plus être révoqués en doute, si, comme Brandes, on établit par des faits nombreux et éclatants l'enthousiasme qu'elle excita au delà du Rhin chez tous les écrivains de la Jeune Allemagne. Bien plus, la Révolution de juillet trouva plus d'écho au delà du Rhin qu'en France même; la France la fit, l'Allemagne la subit et en profita. Le fait s'explique d'ailleurs. Le régime de la Sainte-Alliance pesait bien plus lourdement sur l'Allemagne que sur la France. Il y avait quinze ans que Metternich, par ses régiments de hussards et de censeurs, étouffait toute manifestation de la liberté et jusqu'à la moindre velléité d'indépendance. Ce système de compression avait fini par engourdir jusqu'à la jeunesse turbulente des universités, et ni les fêtes de la Wart-

(1) HEINE et BÖRNE, *Briefe aus Paris. Französische Zustände.* GUTZKOW, *Pariser Eindrücke.*

(2) Surtout dans l'édition de 1853.

(3) Cf. à cet égard les remarquables ouvrages de R. HAYM, 1. *Die romantische Schule;* 2. *Hegel und seine Zeit.*

Digitized by Google

bourg, ni le meurtre de Kotzebue ne purent réveiller cette « Burschenschaft » que les Jahn et les Massmann avaient cependant si bien exercée (1). Bien au contraire, le coup de poignard de Sand ne fit qu'amener une recrudescence de despotisme et provoquer les décrets de Karlsbad. Or, pour comprendre la nouvelle école et son radicalisme révolutionnaire, il ne faut pas perdre de vue ce sombre horizon politique sous le régime de la Sainte-Alliance.

Si on voulait se représenter clairement son action démoralisante sur la génération de la Restauration, on pourrait lui comparer l'influence d'un régime semblable sur la Russie contemporaine. Il y aurait là à faire un rapprochement instructif et un parallélisme frappant (2). Wolfgang Menzel, « le mangeur de Français », le dénonciateur de la Jeune Allemagne, a peut-être, en Russie, trouvé son maître dans le rédacteur de la *Gazette de Moscou*, le fameux Katkof, le dictateur de la presse russe (3). *Mes prisons* de Silvio Pellico ont un pendant dans les *Souvenirs de la maison des morts* de Dostoewski. De même que le gouvernement du czar a fini par faire des mystiques et des réactionnaires de Pusschkin, de Gogol, de Dostoewski, qui tous étaient partis de tendances absolument opposées, de même en Allemagne la Sainte-Alliance finit par ramener dans son sein des hommes qui, comme Hegel, Schelling et Frédéric Schlegel, avaient été les défenseurs de la liberté.

Que l'on se représente bien toute cette situation et l'on aura une idée de l'effet que durent produire les événements des trois jours.

L'Allemagne hypnotisée par Metternich se réveille soudain. Börne accourt à Paris; Gutzkow, qui avait alors vingt ans et qui n'avait jamais lu un journal, quitte ses livres et ses études et se lance dans la politique; Rahel, sur son trépied de

(1) Cf. *Satire contre Massmann et Jahn* dans HEINE, *Wintermärchen*.

(2) Cf. le récent ouvrage de BRANDES, *Indtryk fra Rusland*, 1889.

(3) Voir sur Menzel le pamphlet de BÖRNE, *Menzel der Franzosen fresser* et HEINE, *Ueber den Denunzianten*.

Digitized by Google

salon, s'agite dans des transports prophétiques; Heine voit dans les trois jours le commencent d'une ère nouvelle. « Depuis que Luther, s'écrie-t-il quelque part, défendit ses thèses mémorables sur la place publique de Worms en face des États d'empire assemblés, jamais événement n'avait autant remué l'Allemagne que la Révolution de juillet. » On était tout enthousiasme pour La Fayette, ce héros de deux mondes qui, après avoir dans sa jeunesse délivré l'Amérique, avait encore dans sa vieillesse la gloire de délivrer sa patrie. On n'oubliait pas non plus son vieux cheval blanc légendaire. Que dis-je? on ne ménageait pas même son admiration pour *le chien du Louvre* (1) : le pauvre Médor qui avait voulu mourir sur la place où son maître était mort pour la patrie, était chanté à l'envi par les poètes. Un mauvais plaisant pourrait dire que c'est avec la mort du chien Médor, qui d'ailleurs coïncide presque avec la mort de Gœthe, que commence la littérature de l'Allemagne moderne.

L'impulsion une fois donnée à la Jeune Allemagne, que nous importe que la désillusion survint bientôt? Que nous importe qu'on puisse constater que ni Börne, ni Heine, ni Gutzkow n'avaient compris d'abord la véritable signification de la Révolution? Ce grand événement, qui devait être l'aurore d'une palingénésie sociale, se trouva être fait uniquement au nom et au profit d'une caste. C'était la vieille histoire! Le peuple n'avait fait que se donner d'autres maîtres. A une aristocratie de naissance se substitua en France une aristocratie d'argent. Trois mois après les barricades, Heine et Börne prédisent la Révolution de 1848 et sa signification sociale! Si l'on en excepte notre pays, la Révolution était vaincue dans toute l'Europe; en Pologne, en Italie et en Espagne elle ne produisit qu'une tyrannie plus lourde, une oppression plus mesquine, elle ne fit que remplir les cachots du Spielberg et les mines de Sibérie.

L'autocratie scella partout une union de plus en plus étroite. A la *Sainte-Alliance des peuples* succéda la Sainte-Alliance

(1) CASIMIR DELAVIGNE.

Digitized by Google

des Princes contre les peuples. En apparence, rien n'était changé, et Grégoire XVI, comme son allié Nicolas pouvaient croire leur autorité plus inébranlable que jamais. Et cependant la situation n'était plus la même! Et cependant 1830 était une date inoubliable dans l'histoire! La Révolution était vaincue, oui, mais l'esprit révolutionnaire ne l'était pas. C'est cet esprit qui domine toutes les littératures et gagne tous les pays, c'est cet esprit qui produit Lamennais et George Sand, Proudhon et Mazzini, c'est le même esprit qui produit la *Vie de Jésus* de Strauss et le radicalisme de Feuerbach, c'est lui enfin que nous voyons s'épanouir dans la littérature de la Jeune Allemagne.

CH. SAROLÉA.

(1) Cf. GERVINUS. *Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts.*

Digitized by Google

LES DEUX AMIS

(CONTE DE VEILLÉE)

Ami lecteur, oyez un petit conte
Déjà bien vieux ; l'origine en remonte
Aux temps lointains où les bêtes parlaient.
Quoi qu'il en soit, essayez de le lire,
Étant enfant, souvent il m'a fait rire,
Quand, près du feu, mes parents le contaient.

***

Or donc c'était l'hiver. Un effroyable
Hiver. Le temps était épouvantable.
Le vent soufflait, il neigeait, il gelait ;
Travail, commerce, affaires, rien n'allait,
Et pour suprême et dernière misère,
Durant l'automne, une tres longue guerre,
Sur son chemin brisant et brûlant tout,
Avait détruit la récolte partout.
On ne voyait que ravage et ruine.
Il s'ensuivit une grande famine.

***

Deux compagnons dont l'un était tailleur,
L'autre bottier, furent par le malheur
Surtout atteints; durant le temps prospère,
Nos gars avaient aimé la bonne chère,
Joyeusement fêté chaque lundi,
Puis le mardi, parfois le mercredi,
Tant et si bien que venant la disette
Pour subsister, il ne leur restait miette.
Avec cela plus le moindre profit,
Plus de travail, partant plus de crédit.
La faim se mit si fort à les poursuivre

Digitized by Google

Qu'i's n'eurent plus qu'à mendier pour vivre.
Mais la misère encombrait les chemins :
Manchots, boîteux, perclus, aveugles, nains,
Enfants, vieillards, enfin toute la race
Qui fait métier de porter la besace
Était sur pied, priant, se lamentant.
Quand apparut ce couple bien portant,
On demanda quels étaient ces bohêmes.
Les mendiants les repoussaient eux-mêmes,
Les chiens partout aboyaient apres eux,
On les chassa comme des paresseux.
Désespérés, au gîte i's retournèrent.
Que devenir? ils en délibérèrent,
Et tout pesé, considéré, compté,
Il leur sembla que quelque infirmité
De les sauver était seule capable.
La concurrence était considérable,
Ils ne pouvaient réussir sans cela,
L'expérience au surplus était là.
Tout en causant, le bottier vint à dire
Que le meilleur était de s'aveugler.
C'était sans doute un cruel pis-aller,
Mais, mal pour mal, la faim lui semblait pire.
Le tailleur, lui, protesta tout d'abord,
Mais à la fin, mettant tout en balance,
Le pour, le contre et même un peu la chance :
« Puisqu'il le faut, dit-il, tirons au sort,
Jouons nos yeux « ; et s'étant mis d'accord,
La courte paille en commun fut choisie
Pour décider du gain de la partie.
Ici je crois devoir dire en passant
Que le tailleur avait le cœur honnête,
Mais qu'il avait une assez pauvre tête;
Il se laissait tromper fort aisément,
Son compagnon avait le don contraire;
Rusé, subtil, malicieux compère,
Et, par surcroît, menteur et vicieux,
Le drôle avait, du diable ou bien des cieux,
Reçu jadis la plus fine cervelle
Que pût rêver un faiseur de semelle.
Au lieu de deux pailles, il en prit trois,
Dissimula la bonne entre ses doigts,
Et nullement n'est besoin de vous dire
Que le tailleur en partage, eut la pire.

Digitized by Google

Mais il n'y vit qu'un sort malencontreux.
Sans se douter de tricherie aucune,
Il accepta sa mauvaise fortune,
Et le bottier lui brûla les deux yeux.

***

Puis les voilà cheminant côte à côte,
Le pauvre aveugle un bâton à la main,
Le savetier le guidant en chemin,
Tous deux gueusant et priant à voix haute
Pour attendrir la pitié du prochain.
Tout alla bien la première semaine,
Le plus parfait accord régnait entre eux.
Bonne ou mauvaise, ils partageaient l'aubaine
Et, là-dessus, ils s'endormaient heureux.
Mais certain jour, ce devait, je présume,
Être vers Pâque ou vers le nouvel an,
Ils firent halte au seuil d'un paysan,
Chez qui, suivant une ancienne coutume,
On célébrait la fête du cochon.
L'air était plein d'odeurs délicieuses.
Dans la marmite écumait le jambon.
Boudins exquis, saucisses savoureuses,
Sur le poêlon rotissaient en fumant:
Comme il sent bon, dit l'aveugle, en humant.
Dépêchons-nous de dire une prière,
Un fin morceau peut-être nous attend.
Et les voilà des pater marmottant.
Leur infortune attendrit la fermière.
Elle coupa deux grands morceaux de pain,
Les étendit de lard à pleine main,
Et les donnant : « Amis, que bien vous fasse! »
Le savetier, qui portait la besace,
Saisit l'aumône et sitôt se promit,
Sournoisement, d'en faire son profit :
Mon compagnon, pensait-il, n'y voit goutte,
Gardons le lard et donnons-lui la croûte ;
Qu'en saura-t-il? Et vite un coup de dent
Vint à l'appui de son raisonnement.
Mais en chemin l'aveugle : Eh ! eh ! compère,
Vous vous taisez, mais on vient de nous faire,
Me semble-t-il, un accueil fort courtois.
C'est bien du lard que j'ai senti, je crois. »
L'autre, feignant une grande surprise :

Digitized by Google

« Eh! quoi, dit-il, du lard! Quelle méprise!
Ces gens sont gueux, nous n'avons obtenu,
Quoique à foison le lard fût à la broche,
Que ce morceau de pain sec et tout nu. »
Et retirant le pain seul de sa poche,
Il le remit au tailleur désolé.
Notre malin n'avait pas calculé
Que si ses yeux n'étaient plus perspicaces,
L'aveugle avait un flair de vrai gourmet.
Quand il sentit s'exhaler le fumet
Dont le pain chaud portait encor les traces :
« Gredin, dit-il, ce croûton sent le lard;
On en a mis, j'en exige ma part! »
Et, saisissant le menteur à la gorge,
« Ma part, dit-il, ma part, où je t'égorge. »
Le cas était critique, il serrait fort.
Maître bottier dut confesser son tort
Et lui céder la moitié de l'aubaine.
Mais le méchant en conçut de la haine
Et se jura, vienne une occasion,
De se venger d'une bonne façon.

* * *

L'occasion est un oiseau qui vole.
Le lendemain ils traversaient un pré,
Qui se trouvait vers le nord clôturé
Par un vieux mur longeant une rigole.
« Ah! je te tiens, murmura-t-il tout bas;
Tu sens le lard, tu me bats et sans cause,
Nous allons voir si tu sens autre chose. »
Et secouant l'aveugle par le bras :
« Attention, un cours d'eau se présente;
Il nous faudra sauter sur l'autre pente,
Si nous voulons rentrer à la maison. »
L'aveugle n'eut pas grande confiance,
Et ne voulant agir qu'en assurance,
Dans la rigole enfonça son bâton,
Puis le tâtant et le sentant humide
Il crut pouvoir se fier à son guide
Et s'élançant, au mur il se heurta.
L'autre aussitôt d'un grand rire éclata.
« Eh! criait-il, je croyais mon compère
Que tu l'aurais senti comme le lard. »
Le pauvre aveugle écumait de colère,
Montrait les poings, tournait de toute part,

Digitized by Google

Son gros bâton pour en frapper le traître
Mais celui-ci prit soin de disparaître
Et redoutant à bon droit sa fureur
Abandonna l'aveugle à son malheur.

* * *

Durant ce temps, l'air devenait humide.
Voici le soir, pensa le bon tailleur.
Où m'en aller à cette heure et sans guide?
Il appela, mais l'espace était vide.
Il n'entendit qu'un long écho railleur.
Prenant alors le hasard pour boussole,
Il repassa la petite rigole,
Et dans Dieu seul mettant tout son appui,
Il s'en alla toujours droit devant lui.
Chemin faisant, il heurta de la face
Contre un objet qui debout se dressait.
Il promena ses mains sur sa surface :
C'était un chêne au bord d'une forêt.
« Dieu soit loué, dit-il, c'est lui peut-être,
Dont la bonté m'a mené jusqu'ici.
Quelque gros loup peut venir à paraître,
Grimpons là-haut, nous serons sans souci. »
Et là-dessus, il monta sur le chêne.
Il finissait de s'y blottir à peine,
Quand, tout à coup, il entendit le bruit
De pas lointains qui marchaient dans la nuit.
Les pas, bientôt, s'arrêtèrent sous l'arbre.
Le malheureux, plus froid que n'est le marbre,
Se sentit pris d'indicibles terreurs.
Qui n'eût tremblé? Les nocturnes rôdeurs,
Qu'il entendait chuchoter à voix basse,
Assis en cercle à deux pas de sa place,
Étaient un ours, un renard, un lion
Qui se trouvaient en conversation.
L'ours commençant : « Nous avons sous la voûte
De ce grand arbre, où nul ne nous écoute,
Choisi, dit-il, ce rendez-vous discret,
Pour nous conter l'un à l'autre un secret.
Voici le mien : Dans la ville de Bose,
Où je passais, j'ai récemment appris
Que les cours d'eau soudain s'étaient taris.
De grands malheurs cette disette est cause,
Et les savants, se creusant le cerveau
Pour découvrir un remède au fléau,

Digitized by Google

Se sont donnés une peine inutile.
Et cependant le remède est facile.
Un puits profond, sous les pierres caché,
Se trouve juste au milieu du marché,
Contre la croix, devant la cathédrale.
Il suffirait d'en soulever la dalle,
Pour qu'à l'instant l'eau déborde à grands flots. »
L'ours se rassit quand il eut dit ces mots
Et le renard, demandant la parole :
« Je sais aussi quelque chose de drôle.
Voyez cet arbre; il n'a rien d'étonnant.
Mais il possède un pouvoir surprenant.
Vers le matin, quand un aveugle y cueille
Dans la rosée encor fraîche, une feuille
Et, doucement, s'en imbibe les yeux,
A l'instant même, il voit on ne peut mieux.
— J'ai découvert un fait presque identique,
Dit le lion. Du roi la fille unique
Souffre d'un mal que pas un ne s'explique.
Cent médecins ont donné leur avis
En vain; le mal marche de pis en pis.
Ils disent tous la princesse incurable.
Son mal pourtant n'a rien de redoutable.
Dans son gosier se trouve un poil de chat.
Il suffirait qu'à jeun elle mangeât
D'un hareng saur la nageoire et la tête,
Pour arriver à guérison complète. »
Ces secrets dits, ils convinrent entre eux
De revenir à la saison prochaine,
A la même heure et sous le même chêne,
Pour se conter d'autres faits merveilleux.
Puis tous les trois gaîment se séparèrent
Et par les bois diversement allèrent,
Chacun disant : on ne nous a pas vus.

* * *

Non; mais quelqu'un les avait entendus,
Faisant le mort, tout en dressant l'oreille,
Les secrets dits, au cours de cette veille
Notre tailleur les avait retenus.
Au jour levant, la singulière histoire
Du vieux renard lui revint en mémoire.
Qui sait ? dit-il, cela peut réussir :
Et s'allongeant, il parvint à saisir
A tout hasard, une feuille posée

Digitized by Google

Sur un rameau tout baigné de rosée.
Il l'enleva, s'en imbiba les yeux,
Et tout à coup, prodige merveilleux,
Le ciel, le bois, le feuillage, le chêne,
Tout rayonna d'une clarté soudaine.
Il se laissa glisser jusques en bas,
Vit son bâton qui reposait à terre
Et, ne pouvant plus nier la lumière :
« Dieu bon, dit-il, je ne rêve donc pas ! »
Quand son extase un moment fut passée,
L'ours à son tour revint à sa pensée.
Si j'allais voir? pensa-t-il, et soudain,
Léger, joyeux, son bâton à la main,
Voilà qu'il part vers la ville de Bose.
L'ours n'avait pas exagéré la chose.
C'était vraiment un horrible fléau.
La ville était sans une goutte d'eau,
Les habitants y mouraient par centaines.
En grande foule, assis près des fontaines,
Ils suppliaient le ciel, mais vainement,
D'avoir pitié de leur affreux tourment.
Les pauvres gens, pensa l'excellent homme,
Les pauvres gens! Que de souffrance, et comme
Je suis heureux qu'il soit en mon pouvoir
De mettre un terme à tant de désespoir.
Il crut courir au grand puits tout de suite,
Puis y songeant : n'agissons pas si vite,
Allons ce soir, dit-il. c'est plus prudent.
Il attendit, et le soir arrivant,
Impatient de découvrir la dalle,
Il se rendit près de la cathédrale.
Voici la croix, le puits doit être là.
Il creuse, ô ciel, la dalle la voilà.
Il la soulève et tout joyeux : « Victoire,
Mes bonnes gens, voici l'eau, venez boire ! »
Un peuple immense aussitôt accourut,
A son souhait qui voulut boire, but.
Dire combien fut grande l'allégresse
Ne se pourrait ; ce fut une kermesse.
Quant au tailleur, jugez s'il fut fêté.
On le créa bourgeois de la cité.
Le soir ce fut banquet et sérénade,
Un écrivain lui lut une ballade,
Le maire fit un superbe discours,

Digitized by Google

Toute la ville illumina huit jours,
Mais le bouquet fut une bonne rente
Et, par surcroît, une bourse sonnante
De pièces d'or, qu'il reçut au comptant.
Jamais élu ne fut aussi content.

* * *

Mais il n'était pas à bout de surprise.
Se rappelant les propos du lion,
Et plein de foi dans sa prédiction :
« Tentons encor, dit-il, cette entreprise. »
Et là-dessus, mais non sans quelque effroi,
Il fut frapper à la porte du roi.
Lorsqu'au palais entra ce pauvre hère
Et qu'il eut dit ce qu'il venait y faire,
L'étonnement à coup sûr fut très grand.
Mais quant il vint à parler du hareng,
La chose fut encor mille fois pire.
C'était certain, il avait le délire,
Les médecins en riaient aux éclats,
Et chacun sait qu'en fait de jalousie,
Dans ce bas monde où règne tant d'envie,
Depuis Adam on ne vit ici-bas.
Race pareille à celle d'Esculape.
Mais le tailleur aussi riait sous cape.
Il insista, pria, fit tant et tant,
Que le monarque à la fin hésitant
L'autorisa d'essayer son système.
Le premier jour, il resta sans effet,
Mais le second et surtout le troisième,
Il produisit un changement parfait,
Tant et si bien qu'à la fin du huitième,
Le mal avait disparu tout à fait.
L'excellent roi faillit perdre la tête,
Tant abondait la joie en son esprit.
Un mois durant on fit noces et fête
Les médecins en crevaient de dépit.
Ce n'est pas tout, admirant sa science,
Le roi voulut, dans sa reconnaissance,
Garder chez lui l'illustre médecin.
Mais le tailleur, sans être fort malin,
Sachant combien sa science était mince,
Adroitement s'excusa près du prince.
Il préféra prendre beaucoup d'argent,

Digitized by Google

Deux ou trois croix, un titre à l'avenant,
Et n'en pouvant souhaiter davantage
Puisqu'il avait fortune, honneurs, et mieux,
Puisqu'il avait recouvré les deux yeux,
Il résolut de rentrer au village.

***

Or, quand il vint en ces lieux tant chéris
Le premier homme et le premier visage
Qu'il rencontra, non sans être surpris,
Ce fut au seuil de sa pauvre chaumière,
Son vieil ami le perfide bottier.
Faire le mal n'est guère un bon métier,
Il était noir de faim et de misère.
De son côté quand il vit le tailleur
Qui le fixait, le bottier en eut peur.
Il crut rêver. Quel était ce problème?
Il prétendit en avoir le cœur net,
Et l'abordant, en tirant son bonnet :
« Est-ce bien vous, monsieur? — Oui, c'est moi-même;
Grâce au secours d'un hasard imprévu,
Je vois plus clair que je n'ai jamais vu.
— Mais comment? — Ah! c'est toute une aventure. »
Et le tailleur, bavard de sa nature,
Sentant d'ailleurs un plaisir assez doux
A chagriner son compagnon jaloux,
Telle en tous points qu'elle s'était passée,
Lui raconta son étrange odyssée.
A chaque instant, le bottier curieux
Joignait les mains, trouvait tout merveilleux.
Mais ce qui mit le comble à la merveille
Fut quand, tout bas, il lui dit à l'oreille
Que pour conter un bien plus grand secret
Les animaux avaient dans la forêt,
Un rendez-vous à la saison prochaine.
« Dieu! s'écria le bottier, quelle aubaine!
J'irai me mettre à l'affût sur le chêne. »
Et se faisant un par un expliquer,
L'heure, le mois, la date, la distance,
Le lieu, la plus minime circonstance,
Il jura bien de ne pas y manquer.

***

Depuis ce jour le bottier dans l'attente
Ne vécut plus : son âme impatiente

Digitized by Google

Aurait voulu précipiter le temps.
Il comptait l'heure, il comptait les instants.
Il espérait, dans son ardeur extrême,
Mieux réussir que le tailleur lui-même.
Enfin le jour, le grand jour apparut.
Et sans souffler mot à qui que ce fût
A pas de loup, retenant son haleine,
Il fut se mettre aux aguets sur le chêne.
Les animaux vinrent presque aussitôt,
Et l'on allait commencer quand : « Un mot,
Dit l'ours, un mot, avant que l'on commence.
Je crois avoir la complète assurance
Que l'an dernier nous fûmes épiés.
Tous nos secrets ont été publiés.
Quelqu'un là-haut nous guettait, je suppose,
Et je voudrais avant toute autre chose,
Monter moi-même à cet arbre, pour voir
S'il n'est point là quelque indiscret ce soir. »
Chacun loua ces paroles prudentes,
Et, s'élevant sur ses pattes puissantes,
L'ours, qu'on sait être un grimpeur excellent,
Le long du tronc gravit incontinent.
En ce moment, qui ne devait pas rire,
C'était notre homme... Il était au martyre
Et tout tremblant se serrait dans son coin.
Mais l'ours malin qui le flairait de loin :
« Eh! eh! messieurs, je le tiens notre sire.
Ici, gredin, j'ai deux mots à vous dire! »
Et, sous sa patte aussitôt le mettant,
Compère l'ours l'arrange à sa manière,
Le mord, le griffe et puis le jette à terre
Où, pour le moins, il en reçut autant.

* * *

Lorsqu'il rentra tout couvert de blessures
Bien étonné se trouva le tailleur.
Il rit d'abord, mais ayant un bon cœur
Il oublia les anciennes injures,
Et lui donnant un sac rempli d'écus :
Voici pour toi, dit-il, je te pardonne,
Renonce au mal, ne trompe plus personne.
Maître bottier ne recommença plus.

E. MINNAERT.

Digitized by Google

LA COLONISATION DE L'AFRIQUE

La superficie de l'Afrique est de 31,400,000 kilomètres carrés. Selon l'évaluation de M. A.-J. Wauters, les territoires possédés ou revendiqués, en 1890, dans cette partie du monde par les puissances européennes ou sur lesquels celles-ci étendent un protectorat qui n'est qu'une annexion déguisée, mesurent approximativement 20,057,613 kilomètres carrés (1). Ce chiffre, toutefois, nous paraît devoir subir une double modification si l'on veut se rendre compte de l'occupation de l'Afrique par les nations qui y représentent la civilisation européenne. Il faut, en premier lieu, retrancher 1 million de kilomètres carrés pour les possessions de la Turquie et, en second lieu, ajouter 1,021,354 kilomètres carrés pour l'Égypte (non compris les provinces du Soudan), qui est, aujourd'hui, la vassale réelle de l'Angleterre, bien qu'officiellement elle reconnaisse encore la suzeraineté du sultan. La superficie des territoires africains sur lesquels les nations européennes ont mis la main est donc de 20,078,967 kilomètres carrés.

Ce chiffre a seulement une valeur approximative. Les côtes africaines et les régions immédiatement voisines sont bien connues aujourd'hui; aussi la France, l'Allemagne, l'Angleterre et les autres puissances possédant des territoires en Afrique ont-elles pu fixer exactement sur les rivages de l'Atlantique et de l'océan Indien les points d'où partent les lignes frontières

(1) *Le Mouvement géographique*, 19 octobre 1890.

Digitized by Google

séparant leurs possessions respectives. Mais beaucoup de ces possessions restent ouvertes vers l'intérieur du continent où les lignes frontières dont il est question vont se perdre au milieu de l'inconnu. Il est impossible d'évaluer avec précision la superficie des colonies qui présentent cette particularité puisque, d'un côté au moins, elles n'ont pas de limites déterminées.

Le Maroc, les territoires de la Tripolitaine, les possessions espagnoles et les dépendances italiennes ne formant qu'une petite partie de l'Afrique, quatre puissances : le Portugal, la France, l'Angleterre et l'Allemagne se partagent, avec le roi Léopold II, fondateur de l'État indépendant du Congo, le continent noir presque entier. L'œuvre de la colonisation est poursuivie dans les différentes possessions européennes en Afrique par des méthodes très diverses et le sort de ces possessions dépend surtout de la valeur de ces méthodes.

L'étude de celles-ci offre donc un grand intérêt. Nous nous proposons, dans les pages suivantes, d'indiquer les caractères fondamentaux de l'organisation des principales colonies africaines.

LES COLONIES PORTUGAISES.

L'honneur d'avoir frayé la voie aux entreprises européennes en Afrique appartient aux Portugais. Dès 1418, les navigateurs de Lisbonne découvraient l'île de Madère. En 1432, ils arrivaient aux Açores et, en 1455, aux îles du cap Vert. Diego Cam reconnut l'embouchure du Congo en 1485. Enfin, en 1486, Barthélemy Diaz aborde au cap de Bonne-Espérance et, en 1498, Vasco de Gama double ce cap et remonte les côtes orientales du continent africain.

La fin du XV^e^ siècle et le commencement du XVI^e^ sont pour le Portugal un temps de gloire et de grandeur extraordinaires. C'est alors que ce petit pays conquiert le Brésil, s'empare du commerce des Indes et reçoit du pape Alexandre VI le droit d'occuper, en partage avec l'Espagne, le monde extra-européen. Le Portugal fut, à cette époque, le plus riche et le plus

Digitized by Google

puissant des pays de notre continent. L'Afrique presque entière semblait destinée à vivre sous ses lois. Ses soldats occupaient les points les plus importants des côtes. Ses missionnaires pénétraient jusqu'au cœur du continent noir et c'était par milliers qu'ils convertissaient et baptisaient les indigènes congolans et zambéziens. Nous n'avons pas à exposer ici les causes qui amenèrent la décadence de l'empire colonial des Portugais en Amérique et dans l'Inde. Il nous suffit de constater que cette décadence entraîna la ruine des établissements lusitaniens de l'Afrique. Vers la fin du XVI^e^ siècle, ils avaient perdu toute importance et ne jouaient plus, dans l'histoire coloniale du monde, qu'un rôle tout à fait insignifiant.

Une centaine d'années plus tard, ils prirent un essor nouveau qu'ils durent au trafic des esclaves dont ils formèrent les principaux centres sur les côtes occidentales du continent africain. Le révérend Dana évaluait, en 1790, à 20 millions le nombre des noirs capturés en Afrique depuis le commencement de la traite pour être dirigés sur les États-Unis et les Indes occidentales. La plupart de ces malheureux provenaient des possessions portugaises. Dans le Portugal même, les esclaves devinrent si nombreux que les traits physiques de la population en furent modifiés. « L'historien portugais Damanius à Goes, dit E. Reclus, évalue le nombre des nègres importés à Lisbonne pendant le XVI^e^ siècle à dix ou douze mille par an, sans compter les Maures. D'après le témoignage des contemporains, on rencontrait autant de noirs que de blancs dans les rues de Lisbonne; dans chaque maison bourgeoise, les serviteurs étaient des nègres et des négresses, et les riches en possédaient des chiourmes entières, qu'ils achetaient sur les marchés. A la fin du siècle dernier, les personnes de couleur formaient encore la cinquième partie de la population de Lisbonne, et quand elles se rendaient en procession à l'église de leur patronne, Notre-Dame d'Ataraya, bâtie sur une colline de la rive opposée du Tage, on aurait pu croire, en présence de ces multitudes de noirs, qu'on se trouvait dans un pays d'Afrique. Peu à peu, les croisements

Digitized by Google

ont fait entrer dans la masse du peuple tous ces éléments ethniques provenant des populations les plus diverses de l'Afrique tropicale, et les Portugais ont pris ainsi dans leurs traits et leur constitution physique un caractère plus méridional que ne le comportait leur origine première : ils sont devenus en réalité un peuple de couleur (1). »

Beaucoup d'auteurs attribuent à la dose de sang nègre qui coule dans les veines des Portugais l'immunité vraiment remarquable dont ces derniers jouissent dans des pays tropicaux où les autres Européens ne parviennent pas à s'acclimater. Malheureusement, cette particularité n'a pas seulement produit chez les immigrants lusitaniens de l'Angola et du Mozambique une facilité d'adaptation au milieu physique fort avantageuse, elle a aussi contribué à les rapprocher des indigènes. Les mulâtres portugais sont très nombreux dans l'Afrique centrale, où ils constituent un groupe ethnique se distinguant par la perversion du sens moral. Livingstone rapporte ce mot d'un habitant du Mozambique : « Dieu a fait les blancs. Dieu a fait les noirs; c'est le diable qui a fait les métis. » Il n'est pas bon, semble-t-il, que dans les colonies il se forme entre la race inférieure indigène et la race supérieure européenne, une population intermédiaire mixte, généralement privée de toutes les vertus et pourvue de tous les vices des deux races dont elle sort. La traite dans l'Afrique centrale a toujours été et se trouve encore en grande partie entre les mains de mulâtres portugais.

Tout dans les colonies africaines du Portugal était organisé exclusivement en vue de la traite et de l'exploitation, non des richesses naturelles du pays, mais du travail forcé des indigènes. On n'y trouvait ni agriculteurs ni artisans; il n'y existait pas d'industrie et presque pas de commerce légitime. Les capitaux même faisaient défaut. « Qui donc, s'écrie Vogel, eût voulu salir son nom en plaçant ses fonds dans l'infâme commerce des esclaves! » Lorsque l'Angleterre eut mis un terme à

(1) RECLUS, *Nouvelle géographie*, t. I, p. 921.

Digitized by Google

la traite extérieure en faisant étroitement surveiller par des croisières les côtes du continent noir et que le Portugal eut supprimé effectivement l'esclavage dans ses possessions africaines, celles-ci furent complètement ruinées.

Le triste état dans lequel ces possessions végètent actuellement provient de la tare fondamentale qui en a vicié l'organisation. La prospérité des colonies portugaises d'Afrique ayant été fondée sur la traite et sur l'exploitation abusive, inique du travail des indigènes, elles perdirent tout quand la traite fut rendue impossible et l'esclavage supprimé. Aujourd'hui, l'Angola, le Benguela, le Mozambique servent presque exclusivement à créer des postes pour des agents de l'État métropolitain: il ne se trouve pas 4,000 Européens dans l'Angola et cette grande province compte (1882) 3,140 fonctionnaires (1). Les budgets de ces colonies se soldent chaque année en déficit; n'étant pas mises en valeur, le commerce qu'elles font avec le reste du monde a fort peu d'importance. La plus grande partie du mouvement des échanges ne s'opère point avec la métropole : pour l'Angola, la part du Portugal dans ce mouvement ne dépasse pas un sixième, tandis que celle de l'Angleterre atteint les deux tiers (2).

La faiblesse de l'action civilisatrice du Portugal dans ses établissements africains est grosse de conséquences néfastes pour l'avenir de l'empire colonial de cet État. La prise de possession d'un pays neuf par une nation européenne n'est légitime que si elle offre un caractère d'utilité pour le genre humain considéré dans son ensemble. Il y a peu d'années encore, le Portugal déclarait sien l'immense territoire qui embrasse, de l'Atlantique à l'océan Indien, les bassins du Congo et du Zambèze. Cette prétention était injustifiable, insoutenable, inadmissible par cela seul que les Portugais n'avaient rien fait, depuis plusieurs siècles, pour occuper utilement ces contrées et les conquérir à la civilisation. C'est avec toute justice qu'une partie des terri-

(1) RECLUS, *Nouvelle géographie*, t. XIII, p. 402.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

toires revendiqués par le Portugal a été attribuée à l'État indépendant du Congo et qu'une autre partie a été annexée aux possessions anglaises de l'Afrique australe. Ces régions-là, du moins, seront progressivement arrachées à la barbarie, à ses crimes et à ses fléaux. Maintenant, les possessions portugaises qui se prolongeaient prétendûment à travers le continent africain, des côtes de l'Angola et du Benguela à la « contre-côte » de Mozambique et de Sofala, sont coupées en deux tronçons par les territoires britanniques du Zambèze, dont la frontière septentrionale se confond, entre le lac Bangouéolo et les sources du Kassaï, avec la frontière méridionale de l'État indépendant, sur le seuil de partage des bassins du Congo et du Zambèze. Quelque restreint que soit ce domaine comparé à l'empire dont les Portugais prétendaient être les légitimes possesseurs dans l'Afrique équatoriale du Sud, il arrivera fatalement, par la force même des choses, qu'il se réduira encore si la métropole laisse ses colonies en dehors du mouvement de pénétration commercial, industriel, civilisateur, qui s'opère ailleurs si rapidement des côtes de l'Afrique vers le centre de ce continent. Il ne suffit plus, aujourd'hui que le monde devient trop petit pour l'expansion des races supérieures et que toutes les parcelles doivent en être utilisées pour la satisfaction de leurs besoins, de planter le drapeau d'un pays sur une contrée vierge pour en prendre possession à perpétuité tout en la maintenant vide et improductive. Il faut, pour que les droits de la nation envahissante soient universellement reconnus et respectés, qu'elle fasse régner, au sein de sa dépendance, dans la mesure du possible, l'ordre, la sécurité, la justice, et qu'elle l'administre avec sagesse, vigilance, habileté et probité, de façon à permettre du moins l'exploitation de son sol et de ses richesses naturelles.

LES COLONIES FRANÇAISES.

La France est, de toutes les nations européennes, celle qui possède ou qui s'attribue, en Afrique, le plus vaste ensemble

Digitized by Google

de territoires. Depuis la signature du traité anglo-français qui lui concède les régions sahariennes au nord du Sokoto et qui place l'île de Madagascar sous son protectorat, la superficie de ses possessions et de ses zones d'influence africaines mesure de 6 à 7 millions de kilomètres carrés. On peut se rendre actuellement, sans cesser de cheminer dans des régions soumises à la France ou revendiquées par elle, des rivages de la côte d'Ivoire en Guinée à ceux de l'Algérie, parcours qui n'embrasse pas moins de 31 degrés de longitude.

L'Algérie est la plus importante des colonies françaises africaines. Elle diffère beaucoup de la plupart des autres établissements fondés par les Européens en Afrique, surtout parce que la majeure partie de sa population indigène se compose non pas de peuplades nègres sauvages, mais de races guerrières musulmanes parvenues à un certain degré de civilisation.

La population totale de l'Algérie se divise en trois groupes principaux. Le premier est constitué par les Arabes Bédouins, dont les tribus nomades errent dans les vastes espaces confinant au désert, leur véritable patrie; le deuxième englobe les indigènes, presque tous Berbères ou Berbères arabisants, fixés au sol; enfin, le troisième est formé par la population d'origine européenne.

L'élément arabe diffère trop, en général, de l'élément européen pour que l'assimilation en soit possible. Musulman, polygame, pasteur, accoutumé de vivre sous la tente, attaché au régime patriarcal et féodal qu'il tient de ses ancêtres, le Bédouin meurt lorsqu'il est forcé de renoncer à son existence errante, à ses mœurs, à sa foi religieuse pour suivre les coutumes des « infidèles ». Les tribus arabes semblent se fondre sur le territoire algérien à mesure que la population immigrée y devient plus dense et que les colons y occupent une plus grande partie du sol. Elles disparaissent comme toute race qui, se trouvant en contact avec une population européenne envahissante, ne peut trouver place dans les cadres de celle-ci parce qu'elle est réfractaire à notre civilisation. Les Arabes purs ne sont,

Digitized by Google

d'ailleurs, pas très nombreux en Algérie. D'après le général Faidherbe, ils seraient 600,000 environ; selon une autre évaluation du même auteur, ils constitueraient le septième de la population indigène totale.

Au point de vue de l'avenir de l'Algérie, la disparition graduelle des Arabes est un bien. En effet, par leurs mœurs guerrières et barbares, par leurs continuelles expéditions de pillage, par le trouble et l'insécurité que leurs perpétuelles razzias jetaient dans le pays, ils ont obligé la France de prolonger dans sa grande colonie un régime dictatorial qui en écartait les colons et qui, aujourd'hui encore, après soixante ans d'occupation, a pu être seulement plus ou moins mitigé. Longtemps, à cause de la guerre toujours allumée ou prête à l'être, en Algérie, non seulement à peine quelques rares colons osaient-ils s'y établir sous le canon des villes fortifiées, mais la métropole dut parfois interdire complètement l'entrée de sa possession, parce que l'obligation de protéger les immigrants créait des embarras au point de vue militaire, point de vue auquel il fallait nécessairement subordonner toute autre considération. La colonisation algérienne n'a pris un véritable essor qu'à partir de l'époque relativement récente où les indigènes ayant été plus ou moins réduits à l'impuissance dans les régions septentrionales, le Tell a été soustrait au régime discrétionnaire des bureaux arabes et doté d'institutions offrant quelques garanties contre l'arbitraire des autorités, qui est partout ce que les colons redoutent le plus.

Le groupe des Berbères diffère beaucoup de celui des Arabes. Une grande partie des éléments dont il se compose est susceptible de se fondre dans la population des immigrants européens, dont ils se rapprochent par beaucoup de côtés. Tandis que les Arabes disent que « la honte et le soc de charrue entrent en même temps dans la maison, » le Kabyle est un agriculteur excellent. Il apprécie l'instruction et ne repousse pas systématiquement tout progrès. Il se contente généralement d'une seule femme et celle-ci n'est pas séquestrée comme

Digitized by Google

les femmes arabes; elle sort le visage découvert et, dans certains cas, elle jouit des mêmes droits civils que l'homme. L'organisation politique et sociale réalise, dit Renan, « l'idéal de la démocratie »; elle n'a rien de commun avec celle des tribus arabes, qui est toute féodale. Enfin, le sentiment religieux est peu développé chez le Kabyle, fait important au point de vue de l'assimilation des indigènes, car, chez les mahométans, les croyances religieuses sont intimement liées aux institutions civiles et aux mœurs. Le Coran autorise la pluralité des femmes et prescrit l'indivision des biens. Tant que le fanatisme musulman subsistera dans les clans sémitiques de l'Algérie, il sera bien difficile d'y supprimer la polygamie, la propriété collective, le mépris du travail, la passion de la guerre, et les deux sociétés, l'arabe et l'européenne, ne pourront vivre en paix l'une avec l'autre.

Le fond de la population indigène algérienne est formé par des tribus de race berbère plus ou moins pure. La plupart des auteurs évaluent à plus de 2,200,000 le nombre des individus de cette race qui habitent les trois provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine. Une partie de cette population, à la vérité, composée de Berbères arabisants, c'est-à-dire ayant pris les mœurs et les coutumes des Arabes, est hostile à la civilisation européenne. En évaluant, avec M. le Dr Warnier, ce groupe à 1,200,000 individus, il reste 1 million de Berbères purs qui diffèrent peu des colons européens et qui sont susceptibles de former avec ceux-ci une masse homogène. Il est à remarquer que la population berbère augmente notablement, car le recensement de 1881 constate la présence, en Algérie, de 2,850,000 musulmans, tandis que le dénombrement de 1876 n'en mentionne que 2,476,000 et, entre ces dates, la population purement arabe avait diminué.

Le troisième des groupes qu'il importe de considérer au point de vue de la colonisation algérienne est celui des immigrants européens. Le nombre des Français (219,025) dépasse, mais fort peu, le total des individus appartenant à d'autres

Digitized by Google

nationalités européennes (203,140). Parmi ces derniers, les Espagnols sont de beaucoup les plus nombreux; dans la province d'Oran même, ils l'emportent sur les Français. Les Italiens viennent après et les Maltais ont le troisième rang. L'augmentation de cette population de sang européen s'effectue assez rapidement par excès des naissances sur les décès, ce qui prouve que les Méridionaux du moins s'acclimatent facilement en Algérie.

Les Arabes, les Berbères et les colons européens, tels sont donc les trois groupes qui peuplent l'Algérie. La France a adopté et constamment suivi, à leur égard, une politique dont nous allons indiquer les traits principaux.

Dès que le gouvernement métropolitain eut admis — fort tard — que l'occupation de l'Algerie serait permanente et que cette grande contrée était destinée à devenir une dépendance française, il posa comme axiome qu'il fallait faire de l'ancienne régence une colonie de peuplement et, depuis, son opinion à cet égard n'a varié qu'en apparence, jamais au fond. L'administration, comme le public, a toujours cru que le meilleur et même le seul moyen pour la France de tirer parti de la possession des provinces algériennes, est d'y établir des colons; après une période pendant laquelle des considérations d'ordre militaire obligèrent d'écarter les immigrants, des mesures furent prises pour leur assurer des terres.

Mais l'Algérie n'était point une contrée déserte ni même une contrée habitée par des peuplades sauvages errant dans de vastes espaces comme les Indiens des savanes du Far-West et les Australiens; ses provinces formaient un pays où vivait une population relativement dense. A l'exception du domaine du bey, domaine peu étendu, le sol ne s'y trouvait point vacant; il appartenait à des indigènes qui le cultivaient et y paissaient leurs troupeaux de bœufs et de brebis. Dans ces conditions, pour livrer des terres aux colons qui en demandaient, il fallait bien les enlever aux Arabes pasteurs, aux Berbères agriculteurs et écarter ces propriétaires gênants, toujours tentés

Digitized by Google

de reprendre leurs biens par la force. La politique du « refoulement » des indigènes loin des côtes, vers le désert, s'imposait nécessairement, et cela est si vrai que les gouvernements français n'ont jamais pu qu'y apporter des tempéraments, jamais ils n'ont pu la rejeter.

Un certain nombre de publicistes ont préconisé l'assimilation des Berbères, principalement des Kabyles, afin d'arriver à les traiter sur le même pied que les colons, mais cette théorie ne paraît pas susceptible de recevoir une application pratique tant que l'Algérie sera regardée en France comme une colonie de peuplement. En 1870, toutes les terres domaniales propres à la colonisation étaient distribuées, et sans l'insurrection de 1871, qui permit de séquestrer les biens d'un grand nombre de tribus dans les provinces d'Alger et de Constantine (300,000 hectares environ), le gouvernement se serait bientôt trouvé pris au dépourvu. L'établissement de colons en Algérie exige donc que l'administration se procure sans cesse des terres appartenant à des indigènes. Les moyens d'atteindre ce but sont nombreux et tous ont été appliqués dans une mesure plus ou moins large. On peut, comme on le fit en 1871, confisquer, lorsque l'occasion s'en présente, les biens de tribus révoltées et « razzier » leurs terres comme leurs troupeaux et leurs récoltes; on peut aussi exproprier les propriétés immobilières des indigènes en les indemnisant ou non. Généralement, quand ce dernier procédé a été employé, on a pris un moyen terme : les propriétaires dépossédés étaient indemnisés, mais on ne leur accordait qu'une petite partie de la valeur de leurs terres. « En Kabylie, écrit M. Guy de Maupassant, la terre a acquis une valeur considérable. Elle atteint dans les meilleurs endroits 1,600 francs l'hectare et elle se vend communément 800 francs. Les Kabyles, propriétaires, vivent tranquillement sur leurs exploitations. La Kabylie est le plus beau pays de l'Algérie. Eh bien, on exproprie les Kabyles au profit de colons inconnus. Mais comment les exproprie-t-on? On leur paie 40 francs l'hectare, ce qui vaut au minimum 800 francs. Et le chef de famille s'en va sans rien

Digitized by Google

dire (c'est la loi) n'importe où, avec son monde, les hommes désœuvrés, les femmes et les enfants (1). » Les moyens de déposséder les indigènes sont nombreux, disons-nous, mais tous, même l'achat loyal de terres librement vendues, aboutissent au même résultat : le refoulement de l'indigène que l'on expulse de la glèbe arrosée de ses sueurs et qui s'en va, comme dit M. de Maupassant : « n'importe où, avec son monde ».

L'œuvre du transfert à une population d'origine européenne, non pas de territoires parcourus par quelques misérables hordes de sauvages, mais d'une région peuplée de 3 millions d'Arabes et de Berbères vaillants et relativement civilisés, n'est point, on le conçoit sans peine, d'une réalisation facile. Pour briser et surmonter les résistances qu'il rencontrait, le gouvernement français s'arrogea un pouvoir discrétionnaire. Le système de la tutelle administrative a été poussé loin en Algérie. Sous le second Empire encore, bien que le régime purement dictatorial du début eût été adouci, le gouvernement agit envers les colons algériens avec une désinvolture singulière. Parfois, quand un certain nombre d'entre eux avaient créé des exploitations dans un district pourtant désigné par l'administration, on leur ordonnait brusquement de le quitter et d'aller occuper tels ou tels autres districts. Dans la *Lettre sur la politique de la France en Algérie*, adressée par l'empereur au maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, le souverain dit qu'il faut « rappeler tous les colons de Géryville, de Laghouat et de Djelfa ». Un cultivateur qui débarque dans la colonie n'a pas le droit de s'établir où il veut; il est forcé de résider dans les « centres de colonisation » créés artificiellement par l'administration. Il doit habiter les villages officiellement désignés. Il ne peut pas même construire sa demeure sur son bien à l'endroit qui lui convient le mieux, l'autorité fixe l'emplacement précis où il doit bâtir sa maison. Le régime adopté pour la cession des terres domaniales est celui des concessions gratuites, combiné, depuis un cer-

(1) Cité par M. le docteur BORDIER, *La colonisation scientifique*, p. 199.

Digitized by Google

tain temps, avec celui des ventes. « Ces concessions, dit M. P. Leroy-Beaulieu, étaient naturellement tout arbitraires; c'était l'œuvre de la faveur; il fallait, pour les obtenir, des démarches, des protections; il fallait jouer le rôle d'un solliciteur; en outre, les formalités étaient nombreuses; une foule de conditions résolutoires étaient attachées à l'octroi des terres; quelquefois l'on prescrivait le mode de culture; enfin, ces concessions n'étaient pas définitives, elles ne le devenaient qu'au bout d'un certain nombre d'années; jusque-là, les convenances administratives pouvaient les révoquer ou les permuter..., la propriété du colon n'était donc ni complète ni sûre; il n'avait ni la libre disposition de ses actes et de son bien, ni la certitude de son avenir (1). » Aussi beaucoup de cultivateurs préféraient-ils acheter des terres que d'en obtenir gratuitement en recourant aux concessions, uniquement parce qu'ils étaient moins dépendants des bureaux dans le premier cas que dans le second.

La colonisation algérienne est donc caractérisée par l'extension donnée au système de la tutelle administrative qui substitue l'action des autorités à l'initiative des individus. L'application si étendue de ce système a donné de médiocres résultats; ils ne sont pas, à coup sûr, en rapport avec la somme d'efforts dépensée.

Le Dr Jacques Bertillon, particulièrement compétent en ces matières, pense que, malgré la faiblesse de sa natalité, la France pourrait fournir annuellement, sans inconvénients, à l'Algérie, 100,000 émigrants. M. P. Leroy-Beaulieu estime qu'une immigration de 10,000 à 12,000 individus suffirait. Jamais de tels chiffres n'ont été atteints à beaucoup près. Nous ne connaissons pas le mouvement des arrivées et des départs dans les ports de l'ancienne Régence, mais les recensements officiels permettent de constater combien est petit le nombre des Français qui vont s'établir en Algérie. D'après le recense-

(1) P. LEROY-BEAULIEU, *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 360.

Digitized by Google

ment de 1886, il se trouvait dans cette colonie 219,028 habitants français ou naturalisés. Si l'immigration provenant de la métropole avait été de 100,000 individus par an, comme le veut le Dr Jacques Bertillon, il n'aurait pas fallu un demi-siècle pour atteindre ce total : deux années auraient suffi. La crainte de tomber sous la coupe d'autorités impérieuses et tracassières a certainement beaucoup contribué à empêcher qu'un courant d'émigration de quelque importance s'établisse de la France vers l'Algérie.

Le mouvement des échanges entre la France et sa grande colonie africaine s'est élevé, en 1888, à 348 millions. C'est un chiffre considérable, mais pour évaluer le profit que l'annexion de l'Algérie procure à la population française, il faut tenir compte des charges que cette annexion oblige la métropole d'assumer. Les dépenses militaires écartées, mais les annuités payées par l'État français à la Société générale algérienne et l'intérêt garanti aux chemins de fer algériens entrant en ligne de compte, l'Algérie coûte aujourd'hui à la France 20 millions par an à peu près. Si l'on ajoute à ce chiffre celui des dépenses militaires qui incombent au budget métropolitain (toutes les dépenses militaires dans l'Hindoustan sont inscrites au budget indien, non au budget anglais), on constate que la dette annuelle mise à la charge de la France par l'occupation de l'Algérie s'écarte peu de 75 millions. Ce manque d'équilibre entre les ressources et les dépenses de l'Algérie a pour cause le petit nombre des colons. Quelques lourds que soient les impôts supportés par ces derniers (85 fr. 15 c. par tête en 1882), ils ne peuvent suppléer à l'insuffisance des contributions payées par les indigènes et fournir à la colonie un revenu égal aux charges. Il en serait autrement si l'Algérie avait, par exemple, un million de colons. Dans cette hypothèse, les recettes atteindraient aisément une somme de 80 millions, qui permettrait de couvrir toutes les dépenses, car les dépenses publiques n'augmentent pas proportionnellement à l'accroissement de la population. Ainsi, la cause première de la situation financière peu

Digitized by Google

brillante de l'Algérie et des charges que cette situation impose à la mère patrie se rattache, en dernière analyse, au régime de tutelle administrative qui restreint l'augmentation de la population dans les provinces algériennes.

L'exemple de l'Algérie montre que le système de la tutelle administrative est un mauvais système de colonisation. Parfois, à la vérité, l'application n'en peut être évitée, mais, quand ce cas se présente, la politique de la métropole doit avoir pour but de préparer l'émancipation des colons. C'est, du reste, ce que les Français ont parfaitement compris. A partir de 1870, le système de la tutelle a été considérablement modifié en Algérie. Pour qu'une colonie prospère, il faut que les colons soient libres. « L'indépendance et la liberté laissées aux colons, dit M. P. Leroy-Beaulieu, spécialement dans les actes quotidiens de la vie pratique et dans les relations civiles ou commerciales, sont une des conditions indispensables au peuplement et à la prospérité des établissements coloniaux (1). »

Le système de la colonisation officielle est appliqué dans les établissements que la France possède sur la côte occidentale de l'Afrique, depuis la Sénégambie jusqu'au Gabon, beaucoup plus rigoureusemens encore qu'en Algérie; mais dans ces établissements l'omnipotence administrative se justifie complètement par la nécessité. Il serait tout à fait impossible d'y établir un autre régime à cause du petit nombre des Européens qui s'y trouvent. D'après des statistiques médicales, 1,629 Européens étaient fixés dans la Sénégambie française, en 1878; mais ce chiffre comprend des troupes d'occupation dont les effectifs ne sont point indiqués. Dans les établissements français du golfe de Guinée, on compte 205 Européens dont 130 Français (2). Les populations soumises aux autorités des colonies françaises de la côte africaine occidentale se composent presque exclusivement de nègres et il ne saurait être question d'administrer

(1) P. LEROY-BEAULIEU, *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 365.

(2) *Annuaire de l'économie politique*, 1889, p. 777.

Digitized by Google

ceux-ci comme des blancs. Ces colonies paraissent ne pouvoir sortir d'un cercle vicieux. Le petit nombre des Européens qui y vivent au milieu de multitudes de noirs, oblige d'y maintenir un régime discrétionnaire et l'existence de ce régime écarte les colons. L'insalubrité du climat ne suffit pas, en effet, à expliquer la répugnance que le séjour de Saint-Louis, de Gorée, de Dakar inspire aux Français disposés à s'expatrier, du moins temporairement. Le climat du Sénégal français n'est pas plus meurtrier que celui des Indes hollandaises. Certains points jouissent même d'une salubrité relative. A Gorée, il existe une vingtaine d'Européens ayant de 15 à 25 ans de séjour. Les remarques qui précèdent expliquent le peu de développement des relations commerciales entre la France et ses colonies de l'ouest africain. En 1881, la valeur des exportations de la métropole au Sénégal ne dépassait pas 8 millions de francs.

Depuis 1882, la régence de Tunis est placée sous le protectorat de la France. Bien qu'attenante à l'Algérie, dont elle forme le prolongement vers l'est, la Tunisie est, au point de vue colonial, complètement distincte de sa voisine. Peut-être, dans un avenir plus ou moins éloigné, formera-t-elle, comme l'ancienne régence d'Alger, une colonie de peuplement, mais, actuellement, elle est plutôt une colonie d'exploitation et la France y envoie moins des hommes que des capitaux. Le mode d'exploitation le plus répandu est la mise en valeur de grandes étendues de terres par de puissantes compagnies foncières. La fameuse compagnie de l'Enfida possède un domaine de plus de 100,000 hectares. La plupart de ces cultures paraissent donner de bons résultats au point de vue financier. D'une manière générale, l'appropriation de la Tunisie s'annonce comme devant faire de ce pays, au bout d'un certain temps, peut-être la plus belle des colonies africaines de la France; mais les débuts de cette appropriation sont encore trop récents pour qu'il soit possible d'en étudier les développements et d'en prévoir les résultats avec une certitude rigoureuse.

Les autres possessions de la France, en Afrique, offrent peu

Digitized by Google

d'intérêt au point de vue de l'examen des méthodes de colonisation. L'occupation économique de Madagascar n'est pas encore commencée. La Réunion ne se rattache que de loin à l'Afrique. Sainte-Marie-de-Madagascar, les Comores (protectorat) et Nossi-Bé n'ont guère d'importance et Obock est seulement un poste surveillant l'entrée de la mer Rouge.

(*A suivre.*) LOUIS NAVEZ.

Digitized by Google

NOTICES

Suggestion, par H. NIZET. — Paris, Tiesse, 1891.

Avant d'apprécier le mérite de ce livre, il est de stricte loyauté d'en indiquer un des caractères dominants. S'il s'agissait d'art dramatique, l'enseigne du théâtre y suffirait; on ne cherche pas au café chantant un répertoire de comédie française. Pour le roman, il n'y a que la presse qui puisse annoncer à quel genre on aura affaire. Et cela importe davantage quand le titre promet un sujet intéressant, mystérieux, inquiétant même, vers lequel se porte vivement la curiosité publique. Si on devait, par exemple, n'y trouver qu'une technique aride, de sèches nomenclatures, on ne serait certes pas fâché de le savoir. Supposez aussi que le mélodrame y absorbe tout et que la science n'y soit qu'un prétexte ou un jouet, nombre de lecteurs se le tiendraient volontiers pour dit. Rien de cela n'est à craindre ici. Mais il est un autre genre auquel une partie du public répugne encore, et où d'autres, sans jeter de hauts cris contre un art qui y risque ses plus belles plumes, ne trouvent aucun plaisir, comme l'écrivait tolérantment Pline à Tacite. On peut bien ne pas vouloir, à propos d'une question sérieuse, être conduit en des lieux qu'on n'aime pas fréquenter, ni placé devant des spectacles pour lesquels on ne se sent nul attrait, et il est assez naturel qu'on tienne à être prévenu, afin de savoir s'il est vraiment utile de faire trêve à ses répugnances et d'entrer bravement dans la salle de dissection. Pourquoi cacherait-on cela au lecteur, qui a bien le droit de choisir ses lectures? Si ce n'est pas la première chose à lui dire, c'est au moins une chose à ne lui dissimuler jamais.

Digitized by Google

C'est le cas de ce livre. Et cela touchait, certes, au sujet. Car si le phénomène empirique de la suggestion présente un danger, c'est d'abord l'aide qu'on y peut trouver en vue de la séduction de la femme. Prétendre qu'il n'est possible que dans des conditions d'honnêteté, que qui veut abuser abdique et qui trompe échoue, c'est se placer dans un faux idéalisme que contredit la nature. Mais, si vivement qu'il faille éveiller l'attention sur ce point et si urgent qu'il puisse être de combattre l'erreur et prévenir les abus, il était pour le moins inutile de donner à l'analyse du mal possible, du vice à prévoir, ce ton qui allèche les uns, dit-on, qui blesse un plus grand nombre, et qui semble, dans certaine école, une sorte de défi permanent à qui ira le plus loin, trouvera de plus hardi, dans ce thème, qu'on pourrait croire épuisé, des complications de la débauche et des raffinements de sensualité. Inutile aussi, subsidiairement, de prendre, parmi les vices de conformation sexuelle de la femme, un des cas les plus exceptionnels, une *monstruosité* tellement rare que la thèse, si thèse il y a, dévie dans les plus obscures profondeurs de l'exception, puisque pas une femme sur plusieurs millions ne pourrait prendre l'avertissement pour elle. Histoire de trouver texte à renforcer l'alliciant ou rebutant spectacle : « sadisme fruste », dit l'auteur.

La conception du livre en souffre, et c'est regrettable, puisqu'elle est d'une force réelle qui mérite l'analyse.

D'abord, la puissance de l'hypnose y apparaît dans toute la flagrance de ses dangers, dans les terreurs presque fatidiques des mystères de la nature, que rien ne dirige ni ne refrène encore. Un hasard met un voyageur quelconque — moins que quelconque — en présence d'une femme, et en peu d'heures la voilà son esclave. Ni pudeur naturelle ni expérience du malheur, ni infirmité physique ni liberté morale, rien ne sert. Elle cesse de s'appartenir, fera ce que veut cet inconnu; l'ayant fait, l'oubliera s'il l'ordonne, et croira faire par amour ce qu'il lui aura imposé par un procédé infâme. Elle eût été assise entre son père et sa mère, dans ce coupé de chemin de fer, que l'effet magnétique se serait produit de même, et elle eût quitté son père et sa mère pour suivre ce dompteur de volonté. Elle

Digitized by Google

irait jusqu'au crime; mais cela est déjà usé, eût été banal. C'est lui qui ira jusqu'à la suppression de cette femme, à qui mourir comme aimer sera un simple fait de brutale suggestion, car elle est sa chose.

A tout prendre sans préjugé, il importe peu à quel genre d'excès se livrera ce couple, si arbitrairement uni. Ce n'est là ni une particularité ni un intérêt de la suggestion. Rien ne compte que le fait qu'on puisse prendre possession d'une femme, par cette violence secrète, sans la sélection sainte du cœur, sans même l'impulsion légitime des sens. Le héros dût-il faire de sa victime une épouse et une mère de famille, le problème varierait sans changer au fond, et un dénouement analogue pourrait être la seule logique d'une violation des lois naturelles et sociales. C'est là ce qui importe et l'auteur ne l'a pas négligé.

A peine ce Parisien plus que vulgaire a-t-il réussi à suggestionner la belle juive, qu'il est pris à son piège. Est-ce l'effet d'un énervement du fluide magnétique dépensé à l'excès? En enchaînant à lui cette femme, il s'est mis autant qu'elle dans les chaînes de la passion. Il croyait se rendre maître d'un instrument de plaisir, en voyage, et il devient l'esclave de ce plaisir même. Il a beau être rappelé de Gallicie à Paris : jusqu'au sein des plaisirs de Paris, l'idée de Séphorah le hante. Aucune femme, si femme qu'elle soit, si librement qu'elle se passionne, ne remplacera son hochet. Maîtrisé autant qu'il maîtrise, il n'a qu'une idée : la rejoindre; et lorsque de Paris, il lui suggère, par la seule « télépathie », de venir à sa rencontre, on ne peut trop distinguer si c'est lui qui la contraint à ce rendez-vous, où elle ne manque pas de se trouver à jour fixe, ou si ce n'est pas elle qui, inconsciemment, par la force du lien qu'il a établi, de l'attrait qu'il a provoqué, lui inspire, de loin, ce message d'une téléphonie plus merveilleuse et moins réglée que la découverte d'Édison. Il lui a fait tout abdiquer, sans qu'elle le sût; c'est à son tour de s'abdiquer tout en elle; il le sait et il le fait.

Et ce n'est pas tout. En si belle pente, on va vite. Une possession pareille donne lieu à des effets naturels d'absorption, de trouble, d'affaiblissement. Tout essai de travail devient presque

Digitized by Google

impossible à cet homme possédé de cette puissance presque surhumaine et tout à son expérience en chair vile. Son activité s'épuise aussi vite que son petit patrimoine. Il ne peut plus guère que fréquenter le club des hypnotisants. Bientôt des symptômes de ramollissement apparaissent dans cette carrière manquée; ils l'inquiètent, l'effrayent, finissent par l'irriter contre sa victime. Pourquoi ne se sauverait-il pas en s'extirpant ce parasite, part inerte de lui-même, comme une verrue au doigt ou un membre gangrené qu'on ampute? Ne voilà-t-il pas beau temps qu'il en dispose à son gré? Alors un nouveau phénomène se produit : lui-même est l'objet d'une auto-suggestion qu'il combat en vain. C'est au meurtre qu'il est poussé. Ne lui est-il pas aussi aisé d'arracher cette femme de son existence qu'il le lui a été de l'arracher à sa vie à elle? Il suffira de lui dicter ce qu'elle aura à faire pour s'asphyxier. Cela est tellement infaillible qu'on n'a pas à assister au drame; une fois ordonné, l'auteur n'a plus rien à ajouter : c'est fait. Il nous laisse sur cette situation : un crime commis dans une impunité absolue.

Sauf, bien entendu et sous-entendu, ce que suggéreront, à leur tour, à cet homme cet ensemble des conséquences naturelles des actions qui s'appelle la conscience, ou la continuité, au moins, des résultats physiques de son premier attentat : conséquences dont on ne se débarrasse pas aussi aisément que d'une maîtresse conquise par l'hypnose.

Le dernier mot du livre va ailleurs. Le crime commis, l'assassin se rend au club de la science nouvelle. Quand il s'y glissa, la séance étant commencée, un de ces orateurs que l'auteur a déjà fait parler pour effleurer les diverses faces de la question, était en train de nier la possibilité de cette sorte de crimes : « Ainsi, les matérialistes prétendent à tort, messieurs..., » etc., etc.

La thèse semble plutôt ici une mise en scène fragmentaire du sujet, d'après cette méthode de haut comique où l'auteur ne prend pas parti, s'efforce de mettre en relief, parfois jusqu'à la parodie, les divers points du problème, et en action jusqu'au drame ses dangers les plus saillants, se contentant de l'impression produite sur les lecteurs, et planant sur les misères humaines

Digitized by Google

du haut d'une observation impersonnelle ou sceptique, — plutôt sceptique.

L'impression, en vérité, doit être profonde devant ce terrible attentat à la personne humaine, cette oppression sans frein et sans limite de la liberté naturelle : attentat insaisissable, oppression qu'on ne peut ni prévoir ni conjurer et qui échappe à la vindicte de la justice comme à la résistance de la victime. L'atavisme n'a rien de pareil, et la fatalité du milieu social, cette pieuvre formée de tous les préjugés, de tous les privilèges, de tous les mensonges, prête davantage à la réaction morale et aux révoltes politiques.

Qu'on oublie même l'abus pour se représenter, au contraire, ce qu'il pourrait y avoir de bienfaisant dans cette influence de la pensée épurée sur les instincts pervertis; qu'on imagine, par exemple, un malheureux poussé au mal par les corruptions du sang ou les oppressions du privilège, relevé par une éducation meilleure et rendu à la société comme un homme nouveau, avec le mot d'ordre de l'humanité même : « Tu oublieras ton père infâme et ta mère vicieuse, tu te croiras le fils d'un couple honnête, tu suivras le chemin du brave ouvrier, ton père, et te souviendras, comme d'un sacre, des baisers maternels; tu ne te ressentiras jamais des influences funestes de naissance, dont ton sang est désormais purgé, et tu consulteras en tout les lois de la nature telles que les hommes supérieurs les comprennent déjà, telles que tu prendras l'habitude de les trouver en toi. Va et sois libre, va et sois bon, va et sois juste... » Eh bien! alors encore, ce que cette mission tant de fois rêvée de la mère et du père, de l'instituteur et de l'orateur, des prophètes et des poètes, des mages et des sages, gagnerait par l'application raisonnée d'un fait scientifique, d'une force naturelle, sorte d'électrisation morale des hommes, laisserait la question entière. Devant le bienfait et l'idéal, comme en présence de l'abus et du crime, on se heurterait au droit de la personnalité humaine.

Sauf, peut-être pour le malfaiteur et le mineur que son attentat ou sa faiblesse livre à la tutelle de la société, qui donc peut toucher à la liberté morale d'un être humain, notre semblable et notre égal? L'histoire nous montre ce que coûtent parfois des

Digitized by Google

entraînements pareils. Car, si nous en sommes encore à désirer de nouveaux ferments de civilisation, après tant de dieux et de martyrs, de thaumaturges et de réformateurs, de courants de mysticisme ou de révolution, quand la sagesse ou l'éloquence, le génie ou la vertu entraînaient les masses, n'est-ce pas que ces procédés qu'on dit providentiels, qu'on croit extérieurs à l'humanité, mais où ne compte et dont il ne reste que la part de développement individuel qu'ils activent, ne valent pas le *self help* de l'esprit qu'ils oppriment souvent ou détournent de ses voies naturelles? Sans doute, ce serait une nouvelle et grande conquête d'élever à une science humaine un ensemble de phénomènes insaisissables, si longtemps réputés surnaturels; de les soustraire au charlatanisme, de faire rentrer les prétendues magies dans la méthode d'observation et d'application, comme la chimie, l'électricité ou la vapeur. Et l'on pourrait attendre des résultats grandioses et utiles de cette sorte de gravitation morale échangée entre les hommes. Mais on ne remplacerait ainsi ni l'amour et ses adorables éclosions, ni la vocation dans ses instantanéités superbes, ni les entraînements du beau ou les révoltes de la pensée libre, ni les aspirations de l'intérêt légitime des classes souffrantes ou de l'activité des peuples pubères. Rien ne se met au lieu et place de la nature. Il y aura déjà fort à faire — on l'a vu — pour conjurer des crimes d'une autre sorte, protéger la liberté personnelle, maintenir les expériences dans le respect du droit et les bornes de la science, en dehors des abus, à l'abri des attentats. La loi y ferait peu de chose, et l'on n'en est plus aux anathèmes des cultes. L'opinion seule pourrait; mais elle est bien faible et bien divisée aujourd'hui. Que faire cependant devant ces problèmes gros de tempêtes? En saisir l'opinion est encore le plus sûr, et l'art littéraire le peut pour le grand public, comme les savants le doivent pour la science. Cela fera plus vivement regretter que l'auteur ne l'ait essayé qu'en risquant de s'aliéner son meilleur public, et cela sans utilité pour son sujet et pour conserver, d'une école qui baisse en somme, ce qu'il qualifie lui-même « d'obscénité divine ».

Encore serait-il bon de savoir ce qu'il y a de fondé dans tout cela et la question scientifique reste entière. Elle n'entre pas

Digitized by Google

dans notre compétence, mais ce qu'on peut assurer sans présomption, c'est que rien n'en peut être tranché aussi résolument, et qu'il sera toujours prudent de ne pas s'exagérer les dangers ni les bienfaits. Pour l'heure présente au moins, l'hypnotisme ne semble pas en être là. Un fait paraît acquis pour beaucoup de savants, c'est qu'il peut aider à certaines guérisons, être un auxiliaire utile de la thérapeutique, et non seulement remplacer les anesthésiques, mais aussi aider la nature à remplir ses fonctions avec une énergie plus forte et plus sûre, avec moins de douleur et de péril. Des expériences consignées dans les mémoires d'académies ou dans les revues spéciales ne laissent aucun doute sur ce point. Mais les bornes de cette puissance de l'homme sont aussi reconnues. Transformer les tempéraments et les caractères serait trop beau, comme les opprimer jusqu'au crime serait trop terrible. On aide la nature, on ne la dompte pas. Pourquoi ne pas demander, du même coup, à l'hypnose, de résoudre les *desiderata* de la science, les difficultés politiques et les questions sociales? Et pourquoi pas aussi, tant qu'on y est, les problèmes d'origine et d'outre-tombe? En mal ou en bien, rien de pareil n'entre dans les prétentions des expérimentateurs sérieux, et c'est dans les exagérations surtout qu'il peut y avoir des dangers. Le moindre n'est pas de tenir en garde les savants contre ces études et les médecins contre cette pratique, car, si on les rend suspectes de charlatanisme ou de pornographie, la science en reste, pour ainsi dire, gênée dans ses entournures, tandis que les masses, sur qui l'imagination a tant de prise et qui ont mille raisons pour rêver un sort meilleur, peuvent s'éprendre d'espérances impossibles et courir à un nouvel idéal mystique. C'est ainsi qu'on « sauve » le monde par de prétendus miracles.

Ces questions restent intactes, et l'occasion ne peut manquer à un de nos hommes compétents de les toucher ici. Ce roman eût pu y servir, sans ce malheureux parti pris auquel nous sommes ramenés malgré nous, et que l'auteur appelle aussi une « poétique bestialité ».

CH. POTVIN.

Digitized by Google

Lesage, romancier, par LÉO CLARETIE.

Lesage a écrit beaucoup pour le théâtre, et son *Turcaret* reste. C'est dans le roman qu'il a brillé, le roman picaresque, venu d'Espagne en France, pour y trouver un succès de bon aloi dans le *Diable boiteux*, *Guzman d'Alfarache*, le *Bachelier de Salamanque*, et surtout *Gil Blas*, le chef-d'œuvre du genre. Ces romans n'ont pas cessé d'être publiés régulièrement en France, et *Gil Blas* est celui de tous qui soutient le mieux sa renommée. Il est immortel. On se plaira toujours à ce récit alerte et varié, tout imprégné des mœurs d'une époque et des travers humains, et raconté avec une intarissable verve comique. De l'œuvre, on remonte volontiers à l'auteur, et diverses questions se présentent qui sont traitées ici avec soin toujours, souvent avec esprit. La biographie de Lesage, qui ouvre le livre, est la plus complète qui ait paru. Puis, M. Claretie place l'écrivain dans le milieu littéraire de son époque. D'un côté, les deux courants du roman, le sentimentalisme pseudo-historique et la charge grotesque des mœurs commencent à transformer ce genre littéraire pour le rapprocher de la vérité de l'histoire et de la vie, et préparer, après *Clélie, Cyrus, Pharamond* ou le *Roman comique*, la *Princesse de Clèves;* après M^lle^ de Scudéry, M^me^ de Villedieu — une jolie page de l'auteur — et bientôt les *Caractères* de Labruyère, les *Lettres persanes* de Montesquieu et le *Diable boiteux* de Lesage. D'un autre côté, l'influence de l'Espagne est grande : *Don Quichotte* a donné le coup de grâce à la fausse littérature chevaleresque; mais le roman picaresque, qui la remplace, a aussi ses défauts, ses exagérations de crânerie, ses crudités de peintures libertines, ses prodigalités sans choix. Le théâtre espagnol a déjà fourni des sujets de chefs-d'œuvre au goût français, et les romans feront de même. Le *Cid*, le *Menteur*, *Don Juan*, *Gil Blas*, ces quatre titres en disent assez. Cette indiscutable influence du génie inventif de l'Espagne a soulevé des débats parfois acerbes, auxquels l'auteur s'arrête trop peut-être. Mais cela lui donne l'occasion d'analyser *Gil Blas* à tous les points de vue; il place son origine dans la littérature espagnole — ce que nul ne peut nier, — mais il en attribue la plus large part aux mœurs de la France et au goût littéraire français

Digitized by Google

de l'époque. Cela intéresse plus que la question elle-même. Le talent de Lesage à tirer parti — un parti de conteur fin et d'observateur spirituel — d'un genre étranger et à adapter à son pays des aventures espagnoles, y apparaît dans toute sa vérité. On pourrait dire que *Gil Blas* est espagnol, comme les fables de La Fontaine sont d'Ésope, l'*Avare* de Plaute, et *Phèdre* d'Euripide. Ce qui vaut mieux comme conclusion, c'est que La Fontaine, Molière, Racine, Corneille sont des génies littéraires et que Lesage est le premier des maîtres conteurs en France. Ainsi, à tous les titres, ce livre mérite d'être lu.

P.

L'amour de Jacques, roman, par Ch. FUSTER. — Paris, Fischbacher, 4e édition, 1891.

L'auteur a publié plusieurs volumes de poésie et de prose que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier. Mais ce joli roman nous le fait connaître de la manière la plus avantageuse. Il y a là une jeunesse de sentiments et de procédés qui plaît, et l'on s'attache à la fois au faire de l'écrivain et au développement de son petit drame. La fraîcheur de style s'y met au ton du sujet, et l'on suit avec intérêt une sorte d'idylle dramatique moderne racontée avec une bonhomie qui se soutient.

Ce ton est-il familier à l'auteur et connu des lecteurs de ses œuvres antérieures? On ne sait. Il semble lui être naturel et on s'imagine que l'écrivain y a trouvé sa vraie note : une note vive, aimable et sincère.

Le sentiment général est sain; c'est une glorification de la bonté du cœur qui va jusqu'au sacrifice. Le dénouement présentait une difficulté, car le héros, en sacrifiant son amour, risquait fort de sacrifier aussi la femme dont il est aimé. La difficulté est sauvée avec simplicité, dans le ton de l'œuvre, par la naïveté des choses naturelles.

S'il fallait faire la part de la critique, on pourrait discuter un mot de la dédicace, où l'auteur dit à son fils : « Sois romanesque ». L'expression semble viser à l'effet et sonne un peu faux. Nous n'aurions rien à reprendre s'il avait dit : « Fais

Digitized by Google

dans ta vie une grande part au sentiment », ou tout simplement : « Crois-en ton cœur. »

Nous n'entrerons pas dans le sujet. On n'analyse pas la fraîcheur ou le parfum d'une fleur des champs. X.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments, par une Société d'archéologues, sous la direction de Ch. DAREMBERG et EDM. SAGLIO, orné de plus de 6,000 figures d'après l'antique. 15e fascicule. EL-EP. Paris, Hachette, 1891.

Cette grande entreprise se poursuit dans les conditions les meilleures, avec la sûreté scientifique et le sentiment artistique. Les plus récentes découvertes, comme les nouvelles figurines de terre cuite de Myrina, ou le traité d'Aristote sur la constitution d'Athènes, y sont utilisées et il n'est aucun document qui n'y soit mis en œuvre, aucune théorie qui n'y soit exposée, discutée, pour arriver à ce que la science peut admettre de plus certain ou de plus plausible.

Un modèle du genre est la longue étude qui prend place au début de cette livraison, où Fr. Lenormand a traité les mystères d'Éleusis, depuis les légendes thraces les plus reculées, qui se perdent dans les origines du culte, et où Iacchos (Dionysios ou Bacchus) et Orphée se rattachent à Déméter en développant ses symboles, jusqu'à la haute philosophie de l'initiation, qui faisait placer par les anciens les fêtes éleusiniennes parmi les plus morales de la Grèce et y voir par les Romains « un puissant agent de civilisation ».

De nombreuses gravures complètent le texte en le justifiant et mettent sous les yeux du lecteur, tantôt le plan reconstitué en 1860 des sanctuaires d'Éleusis, avec les restes de frises, de statues, de bas-reliefs retrouvés dans les ruines; tantôt les peintures de vases célèbres, représentant les principales divinités de ce culte, l'olympe de Déméter, l'initiation d'Hercule à ses mystères; puis la monnaie d'Éleusis, où l'on voit gravée la plémochaé qui symbolise, par des épis et du blé, ce mythe embrassant l'ensemble des phénomènes qui font se succéder sans cesse, dans le sein de la nature, la vie et la mort.

Digitized by Google

L'article sur *l'éléphant* présente un autre intérêt, à la fois militaire et artistique. Puis voici les chaussures (l'embos et l'endromis); la musique militaire, où l'hymne de Tyrtée annonce la *Marseillaise;* les canaux souterrains ou à découvert (*emissaria*) ; et une belle étude sur les éphèbes, leur organisation, qui était un grand moyen d'éducation, leurs jeux, leurs exercices, préparant les jeunes gens à servir Athènes, etc. Notons leur serment : « Je ne déshonorerai pas ces armes sacrées..., je ne laisserai pas la patrie diminuée..., je la laisserai plus grande et plus forte... » Tout est animé, exact, vivant, d'une utilité générale et d'un attrait parfois puissant.

Il faudra pour mener à fin une œuvre pareille plusieurs années et plus d'une génération de savants, ce ne sera pas du temps ni du talent perdu. X.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DU 15 MAI 1891

Pages.

Hermann Pergameni. La législation directe et le régime représentatif. 5
Léontine Musin. A Knocke 25
Ladislas Domanski. Un préjugé économique 56
Paul Hymans. La réforme de 1884 et la législation électorale de l'Angleterre 65
Louis Weissenbruch. L'utile et le beau dans les monuments et le livre de M. E. Cattier sur l'architecture 92

NOTICES :

Ch. Potvin. La création du diable, par R. Nyst 102
Aug. Gittée. Japanische Märchen gesammelt und der Kinderwelt erzählt, par C. W. E. Brauns. 105

LIVRAISON DU 15 JUIN 1891

*** La revision, question préalable 109
Marguerite Vande Wiele. Ame d'enfant, nouvelle 126
Fernand Thiry. Le patronage et le délit 141
Jules Eyerman. Les jésuites et le haut enseignement en Portugal . . 163
Ernest Van Elewyck. Documents monétaires. 175

NOTICES :

M. H. Études sur l'association professionnelle, par Ern. Mahaim 186
E. H. Procès de Van Velden, professeur à Louvain en 1691, par Armand Stévart. 188
C.-A. R. A propos d'un album, par Alphonse Rivier. 191
E. H. Les derniers jansénistes depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours, par Léon Séché. 192
Ch. P. Le don d'enfance, par Fernand Severin. 194

Digitized by Google

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1891

Pages.

J. des Cressonnières. De la légalité de la publication des dossiers d'informations criminelles. 197
Marguerite Van de Wiele. Ame d'enfant. (*Suite.*) 206
H. Schuermans Amyot au concile de Trente 221
Max Sulzberger. Notes et impressions sur les salons des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars. 247
Célestin Demblon. Les wallonnes 257
Fernand Thiry. Le patronage et le délit. (*Fin.*) 261

NOTICES :

JULES EYERMAN. Le Grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche (1446-1504), par Jules Frederichs 283
P. Terres cuites grecques, texte par A. Cartault. 286
L. W. The soul of man (L'âme humaine), par le docteur Paul Carus. 289
C.-A. R. Projet d'un catalogue idéologique (Realcatalog) des périodiques, par F. Nizet. 291
X. La Bible, traduite d'après l'hébreu, par E. Ledrain 292

LIVRAISON DU 15 AOUT 1891

XX. La session parlementaire 293
Marguerite Van de Wiele. Ame d'enfant. (*Suite.*) 313
Ch. Saroléa. La fin de la littérature classique allemande et la jeune Allemagne 329
E. Minnaert. Les deux amis. 349
Louis Navez. La colonisation de l'Afrique 359

NOTICES :

CH. POTVIN. Suggestion, par H. Nizet 376
P. Lesage, romancier, par Léo Claretie 383
X. L'amour de Jacques, par Ch. Fuster 384
X. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par une société d'archéologues, sous la direction de Ch. Daremberg et Edm. Saglio 385

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google